



Identifier et caractériser le patrimoine de proximité. Vers une approche participative

Romeo Carabelli, Mathieu Gigot, Amélie Robert

► To cite this version:

Romeo Carabelli, Mathieu Gigot, Amélie Robert (Dir.). Identifier et caractériser le patrimoine de proximité. Vers une approche participative. Mission Val de Loire, pp.199, 2022, 978-2-9581106-0-4. halshs-03683440

HAL Id: halshs-03683440

<https://shs.hal.science/halshs-03683440>

Submitted on 4 Jul 2022

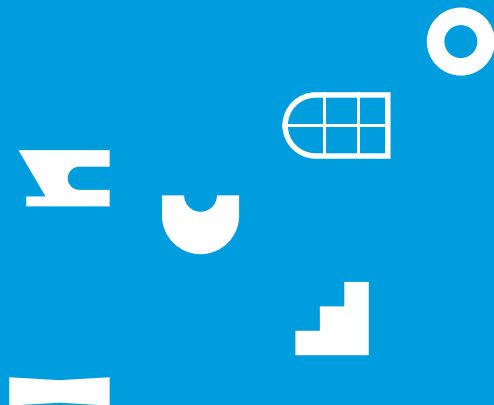
HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Romeo Carabelli
Mathieu Gigot
Amélie Robert

Identifier et caractériser le Patrimoine de proximité

Vers une approche participative







Identifier et caractériser le Patrimoine de proximité

Vers une approche participative

Les auteurs tiennent à remercier la région Centre-Val de Loire qui a financé le projet de recherche PBC ainsi que l'ensemble de l'équipe du projet, en particulier :

le service de l'Inventaire, dont son responsable, **Claude Quillivic**, qui a mis à disposition la méthode qu'il avait d'abord imaginée, pour la rendre plus opérationnelle, acceptant de participer aux réflexions, apportant son regard d'expert ;

Arnaud Penguilly et **Azzurra Marcianò** qui ont testé la méthode sur le terrain, faisant avancer la réflexion par leurs retours d'expérience ; la communauté de communes du Grand Chambord, qui a accepté que son territoire serve de terrain d'étude pour tester la méthode, faisant part de ses avis à l'issue de l'expérience ;

Bruno Marmioli et **Philippe Tanchoux**, partenaires du projet, relecteurs pugnaces et supports constants pendant toute la période de travail de terrain et d'écriture.

Les auteurs souhaitent exprimer à chacun d'eux leur gratitude, plus largement à tous ceux qui ont concouru de près ou de loin à la réflexion, par des échanges, des témoignages, des réflexions, permettant d'aboutir à la méthode présentée dans ce livret dans l'espoir de faciliter l'approche aux patrimoines de proximité.

Contact

CITERES

Romeo Carabelli
35 All. Ferdinand de Lesseps
37200 Tours
carabelli@univ-tours.fr

12 Préambule

Patrimoine culturel de proximité, Bien Commun
pour la construction territoriale

15 Partie 1**Caractériser l'héritage architectural**

19 Pour une perspective territoriale de la vision patrimoniale

23 De la diphtongue au hiatus, de la sélection à la caractérisation

27 Vers une méthodologie de caractérisation patrimoniale

L'émergence progressive d'un intérêt pour le diagnostic patrimonial*

33 Les fondements de la méthode proposée

40 La méthode dite « ERIC »

57 Des évolutions et améliorations de la méthode qui visent à élargir
le nombre d'acteurs potentiels

69 La méthode retenue, de l'épreuve du terrain à l'élan vers le recensement
participatif

86 Les critères de caractérisation : « ERIC » devient « RIC+ »

110 En guise de conclusion

115 Partie 2**Vademecum pour la réalisation d'un recensement
des biens patrimonialisables**

123 Choisir le champ d'application

135 Définir et compléter la carte d'identité des éléments recensés

141 Caractériser les biens singuliers repérés

153 Structurer les données collectées

177 Conclusion

184 Glossaire

194 Liste de textes législatifs et réglementaires se rapportant
au patrimoine culturel

195 Bibliographie

198 Les auteurs

Ce livret propose un parcours méthodologique qui va de la reconnaissance à la caractérisation de l'héritage culturel de proximité et plus particulièrement de ses legs tangibles. Nous concentrons notre attention sur l'ensemble des éléments que le passé nous a légués : tous les biens hérités sont susceptibles d'être reconnus comme patrimoniaux mais ils ne pourront l'être qu'au terme de leur caractérisation et s'ils sont bien reconnus comme tels par les acteurs sociétaux, comme le souligne. Guillemard : *Le processus de patrimonialisation n'est pas un simple enregistrement d'objets au registre de l'histoire. Il implique constamment une interprétation et une identification qui conduisent à un changement de statut des objets dans une redistribution des valeurs* (Guillemard 2018).

En effet : ... *les traces que le passé laisse dans son sillage et qu'un groupe social choisit de conserver ou non pour marquer son époque (par une présence ou par une absence, donnant une valeur symbolique à ce qui fera manque) montrent que dans certains cas les valeurs patrimoniales sont actives et que dans d'autres elles échappent au processus de la patrimonialité, comme symptôme d'une société dans son rapport au passé* (Guillemard 2018).

Un bien hérité peut ainsi être reconnu comme patrimoine, et être conservé pour sa valeur culturelle, pour une société à un instant « T » mais n'être ensuite considéré, à un instant « T+n », que comme un amas de pierres ou de métal. Le patrimoine n'a de valeur que pour la société qui le reconnaît comme tel. À ce titre, il faut aussi distinguer le patrimoine exceptionnel¹ du Patrimoine de proximité*, ce patrimoine, ordinaire du quotidien sur lequel nous nous centrerons. Caractériser le Patrimoine de proximité exige méthode et critères de repérage ; c'est à cette fin que le présent livret propose une méthodologie pour faciliter son recensement.

Le livret se structure en deux parties, précédées d'un préambule. Celui-ci explicite les raisons pour lesquelles il fait sens d'aborder aujourd'hui les thématiques liées à l'héritage culturel de proximité et précise pourquoi la diffusion et la démarche participative pourraient être bénéfiques pour les activités conduites par les instances techniques et scientifiques spécialisées.

La première partie du livret expose ensuite la démarche suivie, retraçant la genèse de la méthode que nous proposons. Elle s'organise en deux volets.

Le premier volet expose l'émergence progressive d'un intérêt pour le diagnostic patrimonial au sein du service Patrimoine et Inventaire en région Centre-Val de Loire² – même si cela nous amènera finalement à voyager en Bretagne. Rappelant les liens entre inventaire du patrimoine et aménagement du territoire, ce volet est l'occasion de préciser la méthode telle qu'elle avait été définie par le service régional (méthode dite « ERIC »), d'en discuter les limites et les évolutions possibles, en se fondant sur le témoignage du responsable du service.

¹ Les mots dotés d'un astérisque (*) sont définis dans le glossaire qui est reporté à la fin du livret.

² Le service Patrimoine et Inventaire de la région Centre-Val de Loire est par la suite désigné sous une forme abrégée par « service de l'Inventaire ».

Photo 1

Recensement
en cours de la halle
de Bracieux
(Loir-et-Cher).
© CCGC

10



Le second volet a trait au processus de caractérisation* du patrimoine tel que nous le concevons. Nous y dévoilons le processus – et les réflexions qui l'ont jalonné – qui nous a permis d'aboutir à cette méthodologie. Dans le cadre de ce projet régional, nous avons éprouvé sur le terrain, en région Centre-Val de Loire, la procédure de caractérisation des édifices* qui avait été préalablement définie par le service Patrimoine et Inventaire. Le test nous a permis de la faire évoluer vers un stade opérationnel, la rendant réutilisable sur d'autres territoires. Nous présenterons, dans ce volet, l'historique et les expériences de ce processus de caractérisation, en expliquant nos choix, notamment quant aux critères finalement retenus.

La seconde partie du livret consiste en un *vademecum* destiné à accompagner les acteurs intéressés (ou susceptibles de l'être) dans la mise en place d'un processus de caractérisation du patrimoine. Elle indique ainsi des modalités techniques permettant de réaliser une campagne de caractérisation sur des bases scientifiques structurées mais, en même temps, simples à appréhender. Notre souhait est en effet que tout un chacun – habitant compris – puisse participer à la collecte des informations sur le terrain (photo 1).

Avec cet ouvrage, nous souhaitons accompagner dans le repérage et la valorisation patrimoniale les acteurs publics et privés, les institutions et le monde associatif, intéressés par le patrimoine de leurs territoires mais aussi par le développement des valeurs communautaires que le territoire – et *a fortiori* le patrimoine – possède et qui doivent être promues.

Le texte suit une narration linéaire. La première partie est illustrée d'exemples spécifiques, permettant de mieux comprendre la démarche. Des encadrés ponctuels proposent également quelques références plus approfondies.

La seconde partie, correspondant au manuel proprement dit, s'oriente davantage vers la réalisation opérationnelle. Nous l'avons conçue pour qu'elle puisse être lue de façon indépendante, même si elle s'appuie sur les références de la première partie du livret.

Patrimoine culturel de proximité, bien Commun pour la construction territoriale

Le projet de recherche PBC³ (Patrimoine culturel de proximité, Bien Commun pour la construction territoriale) interroge le processus de prise en compte des héritages patrimoniaux dans la transformation des espaces de vie. Dans ce cadre, nous avons pu constater l'attention des institutions vis-à-vis de ce qu'on appelle souvent le « petit » patrimoine, celui qui n'est pas monumental mais qui fait partie de l'expérience de vie directe des habitants et constitue une partie de la culture locale, à savoir ce qui est partagé et qui fait identité. Nous avons aussi remarqué l'existence d'un processus de reconnaissance et d'appropriation de ces patrimoines de proximité par les habitants mêmes, constitutifs de la société civile.

Le projet est développé dans la région Centre-Val de Loire qui se prête particulièrement à cette réflexion. Sa dimension patrimoniale est reconnue par les institutions et les habitants. Il reste cependant à apprécier leur niveau de connaissance et d'appropriation des patrimoines de proximité pour mesurer la valeur sociale effective du patrimoine culturel et sa transformation (définitive ?) en bien commun. Pour ce faire, il s'avère indispensable d'améliorer la connaissance du rapport tripartite « habitant-territoire-patrimoine ».

Le projet PBC vise à améliorer la conscience territoriale en région Centre-Val de Loire en valorisant le patrimoine matériel de proximité, celui qui est parfois dénommé « patrimoine du quotidien ». En conséquence ont été questionnés les legs culturels présents sur le territoire et la façon dont ils sont mobilisés en tant que catalyseurs de récits partagés et en tant que vecteurs de transformation de nos sociétés et de nos territoires. L'attention portée au patrimoine culturel peut être descendante (avec des actions *top-down** éclairées) ou ascendante (avec des mouvements de *grassroot** sociale, souvent micro-locaux).

Ce livret est issu en grande partie de l'expérience de terrain développée dans la tâche 2 du projet, dénommée : *Caractérisation des données patrimoniales pour la communauté de communes du Grand Chambord* (CCGC). Cette tâche a été coordonnée par cette communauté de communes du Loir-et-Cher avec le soutien scientifique du laboratoire CITERES (CNRS et Université de Tours) et du service Patrimoine et Inventaire de la région Centre-Val de Loire. Ce dernier proposait de mettre à disposition une méthodologie d'actions qu'il avait déjà appliquée auparavant dans la commune de La Riche (en Indre-et-Loire, aujourd'hui incluse dans Tours

³ Le projet – financé par la région Centre-Val de Loire – réunit des chercheurs des universités de Tours (UMR CITERES) et d'Orléans (CRJ Pothier) ainsi que des partenaires institutionnels, en l'occurrence la communauté de communes du Grand Chambord (CCGC), le CAUE 41 et la Mission Val de Loire.

Sa coordination générale a été assurée par le laboratoire CITERES (Romeo Carabelli) et par un comité de pilotage constitué des partenaires et des responsables de tâches.

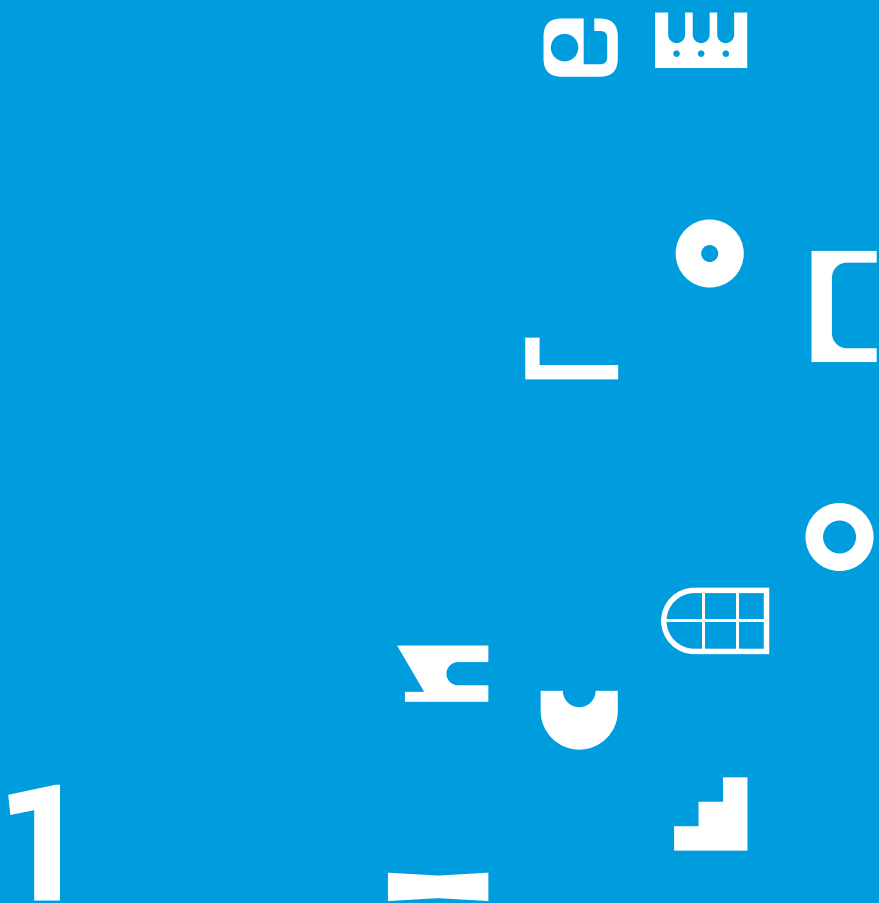
Métropole Val de Loire) et qui devait permettre d'aboutir à une qualification fine des biens existants.

Dans le cadre du projet PBC, nous avons testé cette méthodologie à une nouvelle échelle – celle de l'intercommunalité – en prenant en compte une série de contraintes indispensables pour permettre l'intégration des résultats dans des actions de gestion territoriale complexes, en l'occurrence la mise en œuvre d'un Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi).

En plus de fournir un support méthodologique robuste, l'interaction avec le service Patrimoine et Inventaire de la région Centre-Val de Loire nous a permis d'organiser les informations acquises selon les standards reconnus et, donc, de développer une méthodologie transposable et adaptable à d'autres sites en région et ailleurs.

À terme, notre ambition est, avec ce livret, de contribuer à rendre accessible le processus de patrimonialisation à un public plus large et moins spécialisé que les professionnels du patrimoine. Nous espérons être les porteurs d'une méthodologie de travail précise, significative et scientifiquement construite, qui soit utilisable à différents échelons d'acteurs et d'actions. Il s'agit de mettre en place une approche « participative »* qui puisse fonctionner comme les briques Lego, où même les plus petites peuvent s'intégrer correctement dans les grandes constructions et en faire partie. Cette mise en relation, entre théorie et pratique, peut être considérée comme un effort pour rendre compatibles les acceptions qu'ont des acteurs de différentes spécialités d'un même prédicat. C'est précisément cette démarche qui nous donne la force et l'ouverture d'esprit nécessaires pour œuvrer à l'amélioration de la construction culturelle du territoire actuel et du futur proche, telle qu'elle est appréhendée par ses habitants.

Caractériser l'héritage architectural : une démarche pour éveiller l'attention portée au patrimoine de proximité



N'avais-je donc rien « pensé », ni rien donné à penser, en livrant ainsi les résultats d'années d'enquêtes et de réflexions ?

Non : car pour beaucoup de gens, « penser », c'est d'abord « en penser », c'est-à-dire avoir une opinion (Heinich 2009b).

Le lien culturel que nous entretenons avec l'héritage patrimonial est tel que nous avons finalement un accès immédiat au jugement patrimonial, sans interruption de notre pensée : nous jugeons un patrimoine par expérience, de manière « naturelle ». Notre culture et notre expérience de vie nous amènent à aborder la complexité du patrimoine de façon presque instinctive. Cependant, le rapport social et sociétal au patrimoine est structuré sur une base culturelle, de sorte que cette approche « naturelle » est en fait constituée d'une succession d'actes culturels, certains objectifs, d'autres plus subjectifs.

Quand nous pensons au fait patrimonial, nous réalisons une série d'actions auxquelles nous sommes tellement habitués qu'elles sont devenues « transparentes ». Nous ne les voyons pas ; nous ne les voyons plus, de même que lorsque nous faisons face à un escalier : nous sommes tellement habitués à le monter ou le descendre que nous n'avons pas besoin de mesurer explicitement l'obstacle, ni de réfléchir longtemps à la manière d'ajuster notre rythme et éviter – par exemple – de trébucher. Néanmoins, nous faisons inconsciemment une série d'opérations : nous estimons la valeur réelle de la hauteur et de la profondeur des marches et nous les positionnons dans l'espace par rapport à nous, afin d'ordonner à notre corps les mouvements appropriés. Nous positionnons donc l'escalier dans l'espace : nous le localisons (pour éviter de monter là où il n'est pas) ; nous le caractérisons (au regard de ses caractéristiques physiques intrinsèques, mais aussi par rapport à ce qui l'entoure, à une éventuelle main courante...) et nous le projetons par rapport à notre état (puis-je le monter ? les marches ne sont-elles pas trop hautes ? est-ce que je ne risque pas de glisser si ces marches sont mouillées ? etc.).

Au terme de cette réflexion, nous pouvons continuer et entreprendre la montée de l'escalier, une opération fort banale, « naturelle ». Nous nous plaçons toutefois ainsi à la place de la majorité des personnes et négligeons dès lors les minorités aux difficultés motrices, qui vont appréhender autrement les différences de niveaux, sans parler de celles qui, pour une raison ou une autre, ne voient pas l'escalier.

Lorsque nous faisons face à un élément patrimonial, nous opérons une série de réflexions semblables à celle que nous venons de mentionner : nous évaluons ; nous estimons ; nous jugeons et, parfois, nous agissons. Il est important de rendre compte d'une partie de ces réflexions et d'explicitier comment elles se mettent en place, afin de permettre une appropriation de la démarche de caractérisation du patrimoine par une multitude d'acteurs, parfois non spécialisés. Nous proposons dès

lors de déconstruire une partie du mécanisme d'identification du patrimoine, afin de mieux le comprendre et de le reconfigurer de manière à le rendre plus aisément utilisable par tous.

La notion moderne de patrimoine, celle que nous utilisons aujourd'hui, s'est développée au cours des deux derniers siècles grâce à l'apport de nombreux penseurs⁴. Cette histoire du patrimoine et de sa notion nous apprend que la notion elle-même est en transformation permanente, comme le montrent clairement les évolutions entre les grands documents internationaux qui la définissent : la Charte d'Athènes (Premier congrès international des architectes et techniciens des monuments historiques 1931), celle de Venise (Deuxième congrès international des architectes et techniciens des monuments historiques 1964), la convention internationale du Patrimoine mondial de l'Unesco (Conférence générale de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture 1972) et, plus proche de nous, la convention Unesco sur le patrimoine immatériel de 2003 et les Recommandations sur les paysages urbains historiques (Historic Urban Landscapes – HUL ; Unesco World Heritage Centre 2011). Elle est aussi, sans conteste, fortement marquée par la tradition française depuis la loi du 31 décembre 1913 sur les monuments historiques jusqu'à la loi LCAP de 2016 (Loi n° 2016-925 du 7 juillet 2016 relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine 2016⁵), et influencée désormais par les conventions du Conseil de l'Europe, comme la convention de Faro de 2005 (malgré l'absence de signature de la France à ce texte à ce jour).

Dans le même temps, de nombreuses réflexions ont été menées sur l'appropriation des patrimoines par ceux qui peuvent en bénéficier, qui les côtoient au quotidien. Les interactions qu'ils entretiennent avec les biens et sites hérités de leurs ancêtres prennent la forme de trajections* qui sont responsables de la production des milieux de vie (Berque 2019 et 2000) et permettent la reconnaissance des communautés patrimoniales* (Morisset 2018).

Ces tendances ouvrent la voie à une conception du patrimoine qui est plus proche des habitants et prend en compte l'expérience quotidienne de ces derniers. Pour pouvoir encourager et structurer cette nouvelle perception du patrimoine, pour pouvoir la faire remonter à la surface et finalement « inventer » ce patrimoine (Choay 1992 ; Poulot 2004), la caractérisation des biens « normaux », ceux du quotidien, devient d'autant plus utile, heuristique et intéressante, que la reconnaissance patrimoniale permettra la construction d'un récit culturel à venir.

Nous désirons, avec cette publication, donner des éléments de réflexion, qui permettent de se forger une opinion sans *a priori* (Heinich 2009b) sur le patrimoine. L'instrument que nous proposons se veut « tout terrain », apte à fonctionner sur des

⁵ Sans vouloir être exhaustifs, nous pensons ici à Viollet-Le-Duc, John Ruskin et William Morris, Alois Riegl, Gustavo Giovannoni, Alberto Magnaghi et tant d'autres.

⁴ Une liste de textes législatifs et réglementaires se rapportant au patrimoine culturel est communiquée en annexe 1.

domaines non encore explorés du patrimoine matériel, sur les champs « rugueux » et mondains du réel (Sloterdijk 2005). Il doit ainsi contribuer au développement d'une approche patrimoniale de proximité, faciliter l'intégration du fait patrimonial dans les outils de transformation territoriale, tout en soutenant aussi une union plus consciente entre les habitants et ce qui reste du passé. S'il y réussit, il œuvrera à l'enrichissement du rapport qu'entretiennent les populations avec leur territoire, élément qui occupe une place majeure dans la vision patrimoniale que nous proposons.

Pour une perspective territoriale de la vision patrimoniale

Comme nous l'avons souligné, le patrimoine est une notion en perpétuelle évolution dans le temps et au gré des sociétés. Il s'inscrit dans l'espace et varie alors selon les territoires. Le rapport entre patrimoine et territoire est de ce fait ténu (Di Meo 1994) et nous y accordons une place importante. Cette entrée par les territoires est valable pour toutes les dimensions du patrimoine culturel mais elle prend une valeur remarquable dans le cadre du Patrimoine de proximité, et est accentuée encore lorsque les lectures du fait patrimonial sont partagées et participatives.

C'est avec une attention sensible que nous fixons notre regard vers ce que nous appelons le Patrimoine de proximité, à savoir un sous-ensemble de l'héritage matériel qui nous a été légué par les générations précédentes et qui possède une réalité physique tangible et perceptible.

Cette composante de l'héritage culturel entre en interaction avec la vie quotidienne des habitants d'un lieu. Sans nier l'importance du patrimoine monumental ou de celui déjà largement reconnu (comme les biens inscrits ou classés au titre des monuments historiques), nous nous intéressons plutôt à celui que l'on appelle parfois le « petit » patrimoine, le patrimoine de l'expérience quotidienne. Il va de soi que le Patrimoine de proximité peut lui aussi être un bien patrimonial reconnu et peut même être monumental, mais ce n'est pas dans ces dimensions de reconnaissance que nous fixons nos points de repère de la proximité.

À travers cette notion de Patrimoine de proximité, nous visons la composante de l'héritage matériel qui entre en interaction avec l'expérience des communautés, des sociétés pour qui ce patrimoine constitue une référence. C'est dans ce sens que nous interprétons le Code de l'urbanisme qui fait remarquer que :

Art. L. 101-1. Le territoire français est le patrimoine commun de la nation. Les collectivités publiques en sont les gestionnaires et les garantes dans le cadre de leurs compétences...

Dans cette perspective, les échelles de gestion du patrimoine sont fort variables. Mais, commun et partagé par une communauté, le Patrimoine de proximité est nécessairement lié à un territoire et à sa vie locale, à sa protection et à sa valorisation active. Notre conception voit le territoire en tant qu'*Une œuvre chorale, co-évolutive, qui grandit avec le temps. [...une œuvre...] qui découle de la fertilisation de la nature par la culture. L'« être vivant », qui naît de cette fécondation, [...] possède*

les caractères, la personnalité et l'identité qui sont perceptibles dans les signes du paysage (Magnaghi 2012).

En d'autres termes, le territoire est en quelque sorte : *Un organisme vivant de haute complexité produit par la rencontre entre événements culturels et nature, composé de lieux (ou de régions) dotés d'identité, d'histoire, d'un caractère et d'une structure de longue durée* (Magnaghi 2014).

Le territoire se fonde donc sur le développement positif et équilibré des sociétés, processus dans lequel le patrimoine a un rôle de plus en plus important à jouer en tant que ressource : *Après avoir été considéré comme un objet de conservation, puis comme un élément essentiel de constitution de la nation* (Choay 1988 ; Poulot, 2006), *le patrimoine est devenu ressource pour la construction et le développement des territoires* (Landel et Senil 2009). Dès lors : *... l'observation des démarches de développement local met en évidence une forte mobilisation des objets patrimoniaux dans la construction des projets de territoire* (ibid.).

Participer consciemment et – pourquoi pas – activement à cette construction territoriale nous semble être une chance pour les habitants et un défi pour les institutions locales. Ceci apparaît comme une possibilité de prendre en compte les besoins sociétaux, dans le contexte d'un début de XXI^e siècle qui nous montre si fréquemment et si rudement la difficulté de la tâche, eu égard aux multiples crises économiques, sanitaires et environnementales et à une quête d'identité qui apparaît alors fondamentale.

Pour développer des pratiques qui permettent d'inventer / créer un patrimoine local de proximité au bénéfice d'une nouvelle valorisation patrimoniale identitaire, il importe de porter une grande attention au risque de fétichisation des structures mémorielles. Cette dérive peut exprimer des positionnements idéologiques et être très – voire trop – fortement liés à des communautés exclusives ou à des intérêts trop chargés. En effet, le caractère rhizomique⁶ (Deleuze et Guattari 1980) du patrimoine est aussi bien un grand avantage qu'un risque, à courir avec précaution.

Dans cette perspective, l'outil conceptuel et opérationnel que nous proposons est conçu comme un instrument voué à faciliter une prise de conscience patrimoniale, avec l'objectif de concourir ainsi à une co-construction des territoires qui intègre autant les experts que les habitants. Nous pouvons imaginer cette co-construction, polyarchique (car finalement « dirigée » par plusieurs acteurs), comme la résultante anthropologique d'une évolution engagée à partir des années 2000 où : *... l'idée d'inversion du regard des experts de la ville sur le territoire est reprise. Le territoire rural n'est plus un espace vide, support neutre d'activités économiques, mais permet de requalifier la biorégion urbaine* (Donadieu 2018).

La prise en compte du patrimoine « de proximité », entendu comme une sorte

⁶ Nous faisons ici référence à la capacité que possède chaque élément patrimonial de devenir le porteur autonome de l'ensemble des caractères patrimoniaux et de les transmettre dans leur totalité, à l'image de la plante qui va se reproduire par l'intermédiaire d'un rhizome.

de Petit patrimoine, presque marginal – comme pourrait l'être en quelque sorte l'espace rural par rapport à une centralité urbaine –, permet d'aborder les vestiges culturels comme autant d'éléments appropriables et exploitables pour la construction des territoires et la valorisation de leurs identités. S'inscrire dans cette perspective permet de prendre en compte les positionnements des « experts » et des « habitant » en les considérant tous deux comme co-auteurs possibles des faits patrimoniaux et territoriaux.

Le rapprochement entre patrimoine et territoire aboutit à la notion de patrimoine territorial : *Le patrimoine territorial est en effet dans cette vision un produit socio-politique exigeant le long terme. Il désigne les structures (les figures) stables (des invariants) qui marquent l'identité des milieux de vie humaine et non humaine* (Donadieu 2018).

Dans ce cadre, la prise en compte du point de vue de l'habitant s'avère indispensable, en complément du point de vue de l'expert. L'habitant acquiert dès lors, lui aussi, le pouvoir du choix.

Photo 2

Oucques, salle des fêtes,
anciennement siège
de la municipalité.
© RC



Concernant la construction des caractères qui fondent l'existence des lieux, nous remarquons que les biens patrimoniaux – entendus comme le patrimoine dans sa pluralité – permettent de caractériser l'espace : ils participent du processus de territorialisation* qui survient à la surface de la Terre et qui façonne les territoires – entre autres – par l'agencement d'espaces vitaux pour l'humanité.

Le patrimoine est souvent considéré comme une entité unitaire, un corpus homogène qui *est là*. Nous sous-évaluons ainsi aisément – voire nous passons à côté de – l'interconnexion pourtant totale entre la question patrimoniale, l'histoire, la culture et la nature même des populations. Cette simplification aboutit à la perception d'un patrimoine qui constituerait un monolithe. Nous voudrions montrer ici que le patrimoine est bien sûr une entité extrêmement interconnectée et qu'il n'est certainement pas unitaire : il est composé de multiples sous-groupes cohérents. En conséquence, la patrimonialisation est un processus complexe.

Nous proposons d'utiliser les caractéristiques du langage afin de représenter, très schématiquement, ce processus de patrimonialisation, tel que nous l'envisageons, à l'aide d'une métaphore. Nous considérons la question patrimoniale, et plus précisément les actes de connaissance, de caractérisation et de choix qui y sont liés, comme une sorte de diphtongue : une séquence de sons formée par deux voyelles appartenant à la même syllabe. Lorsque, au contraire, deux voyelles se rencontrent dans le même mot mais appartiennent à deux syllabes différentes, il y a un hiatus, une séquence de deux sons distincts qui participent – distinctement – au même mot. La diphtongue est considérée comme un affaiblissement du hiatus car, dans la diphtongue, un de ses segments vocaux (un des deux sons, une des deux voyelles) perd son caractère syllabique, donc son indépendance, en étant en quelque sorte absorbé par l'autre. L'effet est celui d'une réduction du degré de force articulatoire du son.

Concernant la patrimonialisation des biens matériels, tangibles, nous souhaitons nous concentrer sur l'importance de la structure « hiatique » du couple caractérisation-sélection qui constitue une des étapes du processus de repérage. En d'autres termes, notre ambition est de traiter de manière distincte la caractérisation et la sélection comme deux éléments indépendants tout en considérant que toutes deux relèvent de la même question patrimoniale. Nous les pensons donc comme deux sous-groupes autonomes au sein du système patrimonial.

Nous estimons que la caractérisation des biens est un acte préalable à leur sélection, visant à les inclure dans un sous-groupe d'éléments du monde considérés comme patrimoniaux. Il s'agit d'organiser l'information de manière à ce qu'elle puisse constituer un des fragments de connaissance sur lesquels fonder des choix ultérieurs, qui sont essentiellement culturels et politiques. Nous estimons, et soutenons, que les choix de patrimonialisation – en d'autres termes d'accorder ou non le statut de patrimoine à des biens – sont une façon de caractériser et sélectionner des éléments pour les positionner dans un univers territorial spécifique, en les différenciant de l'univers

« normal ». Nous procédons ainsi à la constitution d'un multivers (ou d'univers multiples) actif et interactif. Nous avons tout intérêt à agir sur les deux composantes du système qui conduit au choix patrimonial, à savoir d'un côté la caractérisation et la sélection des biens, en considérant les étapes de construction (la transformation des diphtongues en hiatus), et de l'autre côté la production préalable (celle des diphtongues à partir du son).

Le processus de caractérisation que nous proposons ici doit permettre d'aboutir à la justification des choix que les communautés – institutionnelles ou non – peuvent opérer, exerçant ainsi une sorte de pouvoir. Mais de quel pouvoir s'agit-il ? Est-ce cette composante du pouvoir indiquée par N. Heinich quand elle aborde le pouvoir des enquêteurs de l'Inventaire ?

Quel pouvoir ? lui demandai-je avec toute la fausse ingénuité dont je fus capable. Le pouvoir des enquêteurs lorsqu'ils sélectionnent un bâtiment pour le mettre dans une liste ? Le pouvoir de leurs pairs et de leurs supérieurs hiérarchiques lorsqu'ils contrôlent leur travail ? Le pouvoir du ministère de la Culture lorsqu'il incite à la préservation du patrimoine national ? Le pouvoir des collectivités locales lorsqu'elles doivent arbitrer entre modernisation et sauvegarde des traditions ? Le pouvoir des propriétaires de détruire des biens qui font partie du paysage commun ? Le pouvoir de qui, le pouvoir de quoi, le pouvoir sur qui ? (Heinich 2009b).

Finalement oui, nous souhaitons conforter un acte qui permet la reconnaissance de la valeur patrimoniale de l'héritage tangible d'une communauté, en considérant cet acte comme le pouvoir de choisir une entité plutôt qu'une autre. Ce pouvoir, qui peut dès lors être exercé par tout un chacun, est complémentaire de ce que fait déjà l'Inventaire lorsqu'il choisit les éléments qui entrent ou non dans le recensement : *L'Inventaire général du patrimoine culturel recense, étudie et fait connaître les éléments du patrimoine qui présentent un intérêt culturel, historique ou scientifique* (art. 95 de la loi n° 2004-809 du 13 août 2004).

Il est évident que le tri opéré donne une valeur supplémentaire à l'objet choisi et un pouvoir à celui qui procède au choix. La sélection est en effet un acte fondamental et elle nécessite de nombreuses justifications : le choix des éléments à considérer comme patrimoniaux doit être appuyé sur une importante activité de caractérisation, fondée elle-même sur des critères précis, afin que le tri – qui pourrait paraître arbitraire – émane d'une connaissance pleinement responsable.

Le résultat des choix peut être représenté sous forme cartographique, donnant lieu alors à des atlas patrimoniaux ; leur particularité est empreinte de toute la complexité liée à cette composante des territoires : *Par rapport aux atlas géographiques traditionnels, les atlas patrimoniaux ont un caractère sélectif et interprétatif en ce qui concerne les informations contenues dans les cadres de connaissances territoriales. Ils sont en effet conçus pour représenter les éléments complexes (et décrire leurs règles de formation et de reproduction historiques) qui sont considérés comme*

ayant des valeurs patrimoniales (c'est-à-dire des biens communs) et qui peuvent être traités comme des ressources dans les projets de transformation, à condition que ces valeurs soient maintenues, voire augmentées (Magnaghi 2012).

La méthode que nous proposons peut aboutir à une telle cartographie, sous forme d'atlas des éléments légués qui participent de l'identité locale. Cette méthode résulte d'une longue réflexion, d'améliorations successives, mises à l'épreuve sur le terrain. Attardons-nous sur sa genèse⁷.

⁷ Cette partie – consacrée à la genèse de la méthode nommée ERIC, développée par l'Inventaire de la région Centre-Val de Loire – est majoritairement issue d'un long entretien que nous a accordé Claude Quillivic, responsable du service Patrimoine et Inventaire de la Région, à Blois, le 16 octobre 2020. Claude Quillivic a suivi l'évolution du projet PBC et les expérimentations méthodologiques qui ont été conduites dans ce cadre, concourant à la réflexion, apportant ses conseils. Nous saisissons ici l'opportunité de le remercier chaleureusement et de lui faire part de notre souhait de poursuivre notre collaboration.

**Les biens patrimoniaux
permettent de caractériser
l'espace : ils participent
du processus de territoria-
lisation qui survient
à la surface de la Terre
et qui façonne les territoires
par l'agencement d'espaces
vitaux pour l'humanité**

... le patrimoine territorial [...] n'est pas le catalogue des objets individuels, des monuments, des paysages, etc. qui le composent, mais l'ensemble des règles structurelles qui maintiennent vivante l'identité du territoire lui-même et garantissent sa reproduction (Magnaghi 2012).

La réalisation d'un recensement des biens patrimoniaux se distingue de la « simple » mise en forme d'une collection d'informations. Elle est une brique fondamentale dans la compréhension des dynamiques territoriales en cours. Elle est aussi un moyen de donner un sens collectif aux multiples entités singulières et elle peut dès lors être prise en compte dans la définition des instruments de planification territoriale.

Le lien entre l'Inventaire général créé en 1964 et l'aménagement du territoire procède d'une longue histoire. Il est en fait inscrit dans les textes fondateurs, qui décrivent la mission de ce service. Ce lien a été rapidement mis en lumière dans les territoires ruraux qui connaissaient alors de fortes transformations. La période en question correspond aux premières années de la PAC (Politique agricole commune⁸) en France, à un moment où cette politique œuvrait alors à l'intensification de l'agriculture (notamment par l'essor de la mécanisation). En conséquence, les plus petites exploitations étaient menacées de disparition. La Bretagne fut particulièrement concernée par ces évolutions qui concernaient l'agriculture mais affectaient plus largement la société. À titre d'exemple, la commune de Plouvien, dans le Finistère, fut considérée comme un cas d'étude prioritaire par le Service de l'Inventaire en raison des fortes transformations qu'elle subissait. La Bretagne a fait l'objet de réaménagements économiques massifs dès les années 1950-1960⁹. Étant par ailleurs dotée d'une forte identité, elle fut l'une des premières régions visées par des actions de l'Inventaire. La mission de celui-ci était de dresser un état des lieux avec un double objectif : constituer des bases de données nécessaires à la connaissance du patrimoine et servir l'aménagement du territoire. Il s'agissait de dévoiler ainsi des richesses qui servent à la fois l'historien de l'art et la citoyenneté.

Dans les territoires en proie à des transformations profondes, comme la Bretagne, l'enjeu était que les œuvres ne disparaissent pas à cause de choix économiques autres. Par œuvres, nous entendons les bâtiments mais aussi tout le matériel agricole d'une époque certes révolue mais qui avait participé de façon significative à la constitution d'une culture locale. Il importait de conserver au moins la représentation et l'image de ce matériel, même s'il n'était pas pour autant question de le protéger au titre des monuments historiques, comme ce pouvait être le cas de certaines églises ou autres châteaux. En termes de méthode, à cette époque, l'Inventaire fondait ses

⁸ Prévue par le traité de Rome de 1957, la PAC est entrée en vigueur dans les pays de la communauté économique européenne en 1962.

⁹ <http://www.atlasdespaysages-morbihan.fr/spip.php?article33>

recherches sur un inventaire « fondamental »*. Mais un tel travail en Bretagne aurait nécessité des siècles pour pouvoir être achevé, ce qui n'était pas envisageable, ni même concevable. La confrontation sur le terrain entre inventaire topographique et opérations d'aménagement dévoilait ainsi la difficulté – pour ne pas dire l'impossibilité – de les associer, le temps de l'Inventaire n'étant pas celui de l'aménagement qui nécessite des décisions rapides.

Au regard de cette expérience bretonne, la relation entre Inventaire et aménagement du territoire est ancienne et structurée mais elle se heurte, dans le rapport au temps, à un écart qui rend presque impossible les interactions. Pourtant, cela n'a pas empêché le maintien d'un lien, ni même la volonté de l'Inventaire d'honorer cet objectif d'interactions. Cette finalité est demeurée prégnante dans la deuxième moitié des années 2010, quand Marie-Anne Sarda (alors directrice du Service de l'Inventaire de la région Centre-Val de Loire), s'est engagée dans une mission du même ordre – entre temps est intervenue la régionalisation de l'Inventaire (en 2005). Dans le cadre de relations avec l'UDAP (Unité départementale de l'architecture et du patrimoine), elle proposa que l'Inventaire participe à la caractérisation du patrimoine sur un territoire qui apparaissait au centre d'enjeux en lien avec l'écriture d'un nouveau PLU (plan local d'urbanisme) sur la commune de La Riche. Les ressources humaines faisaient toutefois défaut pour faire vivre ce projet et Marie-Anne Sarda décida d'impliquer dans le projet un chercheur qui ne possédait en fait aucune expérience dans l'enquête de terrain. Ce détail revêt une grande importance car la formation spécifique d'un enquêteur au travail de l'Inventaire requiert au minimum six mois, voire un an. Le manque d'expérience du chercheur peut poser problème dans la caractérisation du patrimoine dès les premiers abords car il risque de ne trouver que peu d'éléments dans la documentation de l'Inventaire, au mieux une vingtaine d'œuvres pour une municipalité moyenne. Or, cela n'est pas suffisant quand on souhaite définir un outil opérationnel territorial comme un PLU. L'étape suivante est alors de se tourner vers ce que l'Inventaire appelle le « dossier collectif », un dossier particulier, fort intéressant, qui peut être un outil utile pour un aménageur ou un élu territorial, pour peu qu'il puisse y repérer les œuvres identifiées. Ce « dossier collectif » renferme le corpus des œuvres qui ont été recensées et repérées par les chercheurs de l'Inventaire. Parmi ces dernières, en moyenne, seules 10 % des œuvres environ ont été sélectionnées pour être renseignées en ligne, dans les bases de données publiques. La consultation de ce « dossier collectif » peut ainsi s'avérer fort instructive, car il contient un corpus bien plus étendu, plus complet. Ce dossier est toutefois difficile à trouver. Par ailleurs, davantage d'œuvres y sont répertoriées, mais elles sont peu caractérisées : vous y apprenez par exemple qu'une ferme du XIX^e siècle a été référencée et qu'elle est construite en tuffeau mais sans plus de précisions et il faut prendre en compte le fait que l'information n'est pas mise à jour. Si l'enquête a été menée il y a très longtemps, il n'est pas sûr que l'œuvre* (terme utilisé par l'Inventaire) – ici la ferme – existe toujours. Or, il va sans dire que cette information importe pour la collectivité territoriale qui est en train de définir son PLU : une mise à jour des données anciennes de l'Inventaire s'avère alors indispensable

et il importe aussi de réviser la manière dont on va rendre compte du tout. Pour revenir au terrain de La Riche, les premières expériences conduites par le chercheur inexpérimenté ont bien vite dévoilé leurs limites car il se fondait sur la méthode traditionnelle de repérage / sélection de l'Inventaire général ; or, elle n'a pas été conçue pour cette interaction rapide.

Après le départ de Marie-Anne Sarda et alors que Claude Quillivic a pris la responsabilité du service, la décision fut prise de procéder à un recensement qui rende compte du corpus complet des édifices, en identifiant les unités patrimonialisables et en les caractérisant. Il était entendu que cette caractérisation devait s'affranchir de la grille d'analyse habituelle, en répondant à des réponses simples : qu'est-ce que c'est ? À quel endroit du territoire se situe l'édifice ? Par qui a-t-il été construit ? Quelle est sa forme ? Quelle est son élévation¹⁰ ?

Cette méthode, qui ambitionne d'être exploitable à l'occasion des différentes transformations territoriales, se fonde sur une analyse plus rapide, mais est tempérée par le fait qu'elle n'autorise qu'une connaissance plus sommaire, moins précise, car il n'est pas toujours possible de pénétrer dans l'édifice en question. Cela différencie cette enquête du « diagnostic patrimonial » qui « repose sur un recensement exhaustif »¹¹. Pour pouvoir éprouver la méthode qu'il avait définie, le responsable du service s'est impliqué directement dans le travail conduit à La Riche comme opérateur.

Les premiers tests ont été conduits en 2015 dans la commune. L'équipe de l'Inventaire a « essayé de rendre compte de tous les édifices » selon la méthode proposée par sa direction, à savoir une analyse conduite depuis l'espace public, sans entrer dans ces édifices. Pour l'équipe, le choix de cette méthode fut loin d'être une tâche aisée, dans la mesure où cela ne correspond pas à la manière habituelle de procéder au sein de l'Inventaire : ses enquêteurs ont pour coutume de faire leur possible pour pénétrer dans les édifices, dans l'objectif de collecter davantage d'informations, de trouver des indices souvent précieux (en regardant la charpente par exemple, la présence de cheminées, etc.). Pour autant, le travail de recensement conduit à La Riche a été plus long que prévu, multipliant par trois les six mois initialement prévus. Mais il fut bénéfique. Au lieu de la vingtaine d'œuvres qui constituait la documentation déjà acquise par l'Inventaire – plus nombreuses certes dans le « dossier collectif » –, 1 058 édifices¹² ont été inventoriés sur les 2 000 environ présents sur le territoire. À chacun de ces édifices ont été associées des données. Après identification, ils ont été décrits en se fondant sur « quelques critères très simples », auxquels se sont ajoutées des informations complémentaires et une évaluation pondérée. Les précisions apportées ont été toutefois moindres que dans le cadre d'un inventaire topographique, les enquêteurs se limitant à apporter des réponses aux questions suivantes : de quel édifice s'agit-il, à quelle époque a-t-il été construit et est-il encore

¹⁰ L'élévation d'un édifice est la représentation de ce dernier dans sa projection géométrique verticale.

^{11, 12} <https://patrimoine.regioncentre.fr/gertrude-diffusion/dossier/pdf/2306d68e-a730-438a-b341-a14722d9d1d8/le-diagnostic-patrimonial-de-la-commune-de-la-riche.pdf?vignette=Vignette>

reconnaissable dans sa fonction primaire – par exemple, est-ce que la ferme qui est aujourd'hui devenue habitation principale d'une famille d'employés de bureau est encore repérable comme ferme qui était habitée par un maraîcher ?

Cette expérience conduite par le service de l'Inventaire en région Centre-Val de Loire a aussi pu être conduite dans d'autres services régionaux de l'Inventaire. Cette dynamique commune a notamment été dévoilée à l'occasion d'un événement organisé par le ministère de la Culture et de la Communication en janvier 2013 à Angers. Il s'agissait d'une rencontre consacrée au lien entre Inventaire général du patrimoine culturel et diagnostic patrimonial. Elle fut l'occasion de partager des réflexions autour de ce diagnostic : chacun a pu y faire part de ses expériences en la matière. Les services régionaux de l'Inventaire témoignaient ainsi d'une préoccupation commune – et même d'une action – loin d'être circonscrite à la région Centre-Val de Loire.

Il n'y a toutefois pas eu convergence, pour la définition d'une méthode commune, chaque service produisant sa propre méthode adaptée à son territoire et à ses préoccupations. Pour autant, toutes se fondent sur un socle commun, sur une méthodologie éprouvée dans le cadre du travail habituel de l'Inventaire, en l'occurrence dans les inventaires topographiques. Les enquêteurs veillent là à se fonder sur des critères qui sont au moins vérifiables, comme le notaient X. de Massary et G. Coste, dans le chapitre de leur ouvrage *Principes, méthode et conduite de l'inventaire général* (Massary et Coste 2007) consacré à l'enquête topographique sur le bâti et les espaces : *Les critères objectifs relevés ne sont certes pas neutres, ni exempts de relativité, mais ils répondent à des catégories vérifiables qui indiquent par exemple :*

- *si l'objet est exceptionnel ou rare ;*
- *s'il est représentatif de son type ;*
- *s'il appartient à un ensemble cohérent ;*
- *s'il est bien conservé, transformé ou en mauvais état.*

La méthode définie par le service de l'Inventaire de la région Centre-Val de Loire se devait donc de se conformer à cette exigence, et, nous allons le voir, elle s'est inspirée largement de ces critères. Pour mieux comprendre et percevoir l'originalité de cette méthode, il importe de revenir sur ses fondements méthodologiques.

Photo 3

Un corps de ferme,
édifice constitué
de différents bâtiments.
(Cravant-les-Coteaux).
©RC



Les fondements de la méthode proposée

Dans cette partie, nous précisons la démarche traditionnelle de l'Inventaire au cœur de la méthode que nous proposons dans ce livret.

Repérage et sélection : la démarche traditionnelle de l'Inventaire

La méthode traditionnelle de l'Inventaire est bien connue : c'est le repérage / sélection. Elle s'applique à tout et, pour ce qui concerne le Petit patrimoine, elle concerne ce que l'on appelle les œuvres communes, c'est-à-dire l'architecture domestique – ce que nous appelons *le Patrimoine de proximité*. Il s'agit notamment d'un repérage fonctionnel (au sens où il se base sur la fonction de l'élément édifice) : par exemple repérer l'exploitation, la ferme, lorsqu'on travaille sur des territoires agricoles. Il importe ici de préciser que le chercheur de l'Inventaire renseigne un édifice* et non le bâtiment* : l'édifice est composé de plusieurs bâtiments – on le perçoit particulièrement en prenant comme exemple un corps de ferme (photo 3) – et c'est cet édifice (constituant un tout) que le chercheur essaie de recomposer, en considérant sa nature initiale. Pour autant, on note qu'il s'intéresse parfois à certains bâtiments d'un même édifice plus qu'à d'autres. En l'occurrence, la ferme est évidemment composée d'un logis mais aussi de divers bâtiments agricoles ; or, si l'on s'attarde sur les études de l'Inventaire, on s'aperçoit bien vite que c'est finalement le logis qui fait l'objet d'une attention plus poussée que le reste. Ainsi, même si seul ce logis est dénaturé* (si par exemple la maison a été complètement éventrée par des rénovations du XX^e siècle, même si des parties agricoles sont en état), le chercheur de l'Inventaire peut écarter l'ensemble de l'édifice de son étude. Un bien doté d'une histoire significative n'est en effet pas systématiquement retenu : lors d'un inventaire, le chercheur procède à un repérage puis à une sélection qui restreint fortement le nombre d'édifices étudiés et renseignés ensuite dans les bases de données de l'Inventaire.

L'analyse des données de l'Inventaire, notamment celles issues des études datant de plus de 20 ans, montre que, sur une commune donnée, ce sont en moyenne une vingtaine d'œuvres qui sont sélectionnées et véritablement étudiées, parmi les œuvres de l'architecture domestique. Pourtant, cette commune peut compter de 100 à 400 maisons. En effet, la méthode de repérage / sélection a pour vertu de traiter le grand nombre mais en procédant en réalité à un échantillonnage : les individus sont rattachés à des micro-entités familles et, comme lors d'un recensement démographique, pour renseigner une famille, tous les individus ne sont pas sollicités ; une sélection significative et représentative est faite. C'est le fruit de cette sélection qui est valorisée pour le public dans les bases de données. La base de données Mérimée¹³ dévoile par exemple 20, 30, peut-être 50 résultats pour une commune donnée. L'Inventaire a pour cela collecté en moyenne 10 à 20 fois plus d'éléments patrimoniaux sur ce territoire et ceci vaut d'autant plus pour le Patrimoine de proximité.

L'Inventaire général du patrimoine culturel recense, étudie et fait connaître les éléments du patrimoine qui présentent un intérêt culturel, historique ou scientifique. Sans préjudice des opérations réalisées par l'État au plan national, la région et la collectivité territoriale de Corse sont chargées, dans leur ressort, de l'inventaire général du patrimoine culturel [...]. Elles confient aux collectivités territoriales ou aux groupements de collectivités qui en font la demande la conduite, dans leur ressort, des opérations d'inventaire général (art. 95 de la loi n° 2004-809 du 13 août 2004).

C'est en 1964 que le ministère de la Culture, alors conduit par André Malraux, crée le service de l'Inventaire général des monuments et des richesses artistiques de la France. Avant cette date, un Inventaire général des richesses d'art de France incomplet avait été publié à l'initiative du ministère de l'Instruction publique et des Beaux-Arts. Le service a, par la suite, été renommé Inventaire général du patrimoine culturel. En 2005, ses compétences sont décentralisées au profit des régions, même si la direction générale des Patrimoines en garde la coordination nationale. Il a conservé son nom d'usage : l'Inventaire général, nous réserverons d'ailleurs le plus souvent ce terme d'Inventaire (par antonomase et écrit avec une majuscule) à la désignation de ce service, pour éviter tout risque de confusion, de soucis de lecture générés par des doublons sémantiques.

La mission de l'Inventaire est d'identifier le patrimoine, dans un vaste champ qui inclut l'ensemble des biens créés par l'humanité sur la totalité du territoire national, entre le V^e siècle de notre ère et 30 ans avant la date de l'enquête. Ces biens relevant de l'architecture, de l'urbanisme, de l'aménagement mais aussi du mobilier ; ce sont des objets autant que des bâtiments ou plutôt des édifices* (d'où le terme d'œuvres* parfois utilisé par l'Inventaire) et ils peuvent être aussi bien des propriétés privées que publiques.

Le travail de l'Inventaire est localisé. Ses recherches et opérations visent une portion du territoire national sur lequel il observe le patrimoine *in situ*. Il enrichit au préalable ses connaissances sur les biens identifiés, en consultant les données d'archives et la bibliographie disponible.

Pour aller plus loin : les références sur l'Inventaire et ses activités sont nombreuses et ne peuvent être toutes indiquées, même en bibliographie. Ici, nous préférons renvoyer vers la webographie, dont l'utilisation est plus immédiate et plus facile : **présentation de l'Inventaire sur le site du ministère de la Culture :**

<https://www.culture.gouv.fr/Espace-documentation/inventaire-general-du-patrimoine-culturel>

site de l'Inventaire : <http://www.inventaire.culture.gouv.fr>

site du service Inventaire et Patrimoine de la région Centre-Val de Loire

<http://inventaire-patrimoine.regioncentre.fr/home.html>

Lorsque le chercheur de l'Inventaire sélectionne une œuvre, dans le cadre d'un inventaire topographique, il la choisit en vue de documenter non seulement son enveloppe mais aussi son intérieur et sa distribution spatiale. Pour cela, il ne se contente pas uniquement d'analyser l'élément bâti mais il va consulter aussi les documents d'archives, même s'il ne rend pas compte de tout : là aussi, il sélectionne. La position formelle de l'Inventaire n'est pas de témoigner nécessairement de tout. Mais, pour autant, il se doit de tout voir, afin d'être ensuite en capacité de choisir, de représenter pour caractériser, ce qui est loin d'être aisé. Sa mission n'est en l'occurrence pas de protéger, ni de conserver : elle est de donner à voir, à connaître. Cherchant à tout voir, le travail du chercheur de l'Inventaire s'inscrit dans la durée.

Ce temps long du travail vaut surtout pour l'inventaire topographique* qui repose sur un recensement général du patrimoine sur un territoire donné (Massary et Coste 2007). Cet inventaire constitue le cœur de la mission de l'Inventaire. Néanmoins, certaines de ces campagnes de recensement peuvent aussi se concentrer sur une famille d'œuvres en particulier, on parle alors d'inventaires thématiques*. Il existe aussi des inventaires préliminaires* qui consistent en un repérage préalable qui suppose déjà une forme de sélection : l'enquêteur repère un élément par rapport à un autre, ce qui implique un jugement.

Pour pouvoir comparer les données dans le temps et dans l'espace, la méthode d'inventaire se veut constante. Mais, en réalité, elle s'ajuste à chacun des opérateurs. Ainsi, la pratique d'inventaire change légèrement d'un territoire à l'autre, d'un opérateur à l'autre parce que les manières de procéder diffèrent. Cela peut aussi concerner un même opérateur parce que son expérience évolue. Par exemple, il y a 30 ou 40 ans, les chercheurs de l'Inventaire pouvaient juger sans appel la présence de béton ou ciment : ils excluaient alors systématiquement l'œuvre en question du corpus car ils considéraient que le patrimoine était ainsi dénaturé. Les chercheurs de l'Inventaire cherchaient alors les valeurs supérieures, exceptionnelles. Pourtant, s'ils avaient appliqué les textes de l'Inventaire *stricto sensu*, ils n'auraient pas dû exclure ces éléments patrimoniaux car ces textes ne le spécifient pas. Les interprétations changent dans le temps et l'Inventaire évolue. Un autre exemple concerne les églises. Quand l'inventaire général a commencé, en 1960, les églises du XX^e siècle étaient exclues, tout comme de nombreux spécimens du XIX^e siècle. Elles étaient considérées comme n'ayant pas la même valeur que les églises romanes et gothiques ; et seuls quelques architectes de qualité pouvaient être distingués comme Victor Laloux ou Eugène Viollet-le-Duc. Ce furent ensuite les éléments liés

¹³ « Créée en 1978 et mise en ligne en 1995, Mérimée est une base de données du patrimoine monumental et architectural français de la Préhistoire à nos jours : architecture religieuse, domestique, agricole, scolaire, militaire, industrielle. En octobre 2020, elle regroupe plus de 320 000 notices. »

<https://www.culture.gouv.fr/Espace-documentation/Bases-de-donnees/Fiches-bases-de-donnees/Merimee-une-base-de-donnees-du-patrimoine-monumental-francais-de-la-Prehistoire-a-nos-jours>

au processus d'industrialisation qui ont été écartés, surtout les constructions en série, alors que bon nombre de constructions anciennes des XVII^e et XVIII^e siècles ont pu aussi être sérieelles.

Initialement, la mission de l'enquêteur de l'Inventaire n'est pas d'évaluer. Il décrit et dévoile le caractère individuel des biens. Il donne ainsi les informations qui pourront être ensuite utilisées par d'autres qui se chargeront de l'évaluation, notamment pour l'aménagement du territoire. L'enquêteur doit être bien renseigné ; il doit livrer les éléments d'informations les plus riches possibles. Le fait de pouvoir pénétrer dans un bâtiment est alors primordial car cela va lui permettre de juger d'autant mieux l'authenticité* de l'édifice. Prenons deux biens, avec une date de construction identique donnée par les propriétaires. L'enquêteur peut être tenté de retenir l'édifice où il a pu pénétrer mais il n'est pas à exclure que l'édifice voisin soit en meilleur état de conservation. Si l'enquêteur n'a pas pu entrer, cela peut être dommageable, surtout si l'édifice est menacé, par le tracé d'une autoroute par exemple. Le cas échéant, un plus grand intérêt peut être révélé *a posteriori*. Mais, en attendant, cet édifice ne figurera pas dans les éléments repérés ; il pourra ne pas être considéré dans le PLU et, dans ce cas, il ne sera pas distingué comme élément du patrimoine dont il importe de défendre la conservation. Notons toutefois que, pour l'Inventaire et ses chercheurs, la sélection ou non d'un édifice reste un acte à visée documentaire, sans considération pour les enjeux de l'aménagement du territoire. Quel est alors le lien entre les données de l'inventaire et cet aménagement ?

Interagir avec l'aménagement du territoire, entre fondement et difficultés

Comme il a été souligné précédemment, dès les textes fondateurs, la mission de l'Inventaire a été pensée pour constituer une base de données du patrimoine national français devant servir à l'aménagement du territoire. Pour autant, d'après Claude Quillic, « on n'a pas trouvé le moyen d'articuler et de construire le dialogue » entre les chercheurs de l'Inventaire et les responsables de l'aménagement des territoires. Trouver un compromis entre les besoins de l'Inventaire et ceux de la réglementation des territoires est en fait complexe mais la tâche a été facilitée par quelques expériences antérieures, sur lesquelles il est possible de se fonder. Les premières mises à l'épreuve de l'Inventaire face aux préoccupations de l'aménagement ont eu lieu dès sa création, dans les années 1960, notamment en Bretagne, nous l'avons vu. Les chercheurs de l'Inventaire devaient alors faire vite car les œuvres étaient directement menacées de disparition par les transformations socio-économiques, notamment agricoles, en cours.

Dans la région Centre-Val de Loire un travail significatif a été conduit dans la région Centre-Val de Loire et notamment en Sologne ; il nous renseigne aussi sur la démarche de l'Inventaire. Il s'agit d'un inventaire général, massif et complet, qui a été réalisé sous la houlette de Bernard Toulhier¹⁴ entre 1972 et 1985. Ce fut un inventaire rapide et direct qui visait à l'essentiel. La consultation des dossiers le montre : ils

ne comportent pas de longues pages de commentaires ; néanmoins, c'est un travail remarquable où chaque œuvre est accompagnée de dessins. Les opérateurs avaient alors choisi de rendre compte des différents bâtiments qui composaient l'édifice, en les représentant par des crobars*. Malheureusement, ces dessins ne sont pas consultables en ligne parce qu'ils consistent en des annotations, pas totalement formalisées dans la documentation ouverte et publique. Mais ils sont bien présents dans tous les dossiers papier, dressés de manière systématique. Par la suite, les inventaires topographiques ont été produits de manière peut-être plus conventionnelle et ils ne comportent plus systématiquement de crobars : les dessins sont réservés aux œuvres sélectionnées. Leur intérêt est de dévoiler la disposition de la ferme, l'emplacement du logis, de l'étable, de la grange, de la porcherie, les uns par rapport aux autres. Dans ce cas, la description écrite n'est pas nécessaire ; le dessin suffit à décrire et cela permettait de dresser des inventaires rapidement. Aujourd'hui, avec les évolutions technologiques, le travail de l'enquêteur de l'Inventaire change. Les systèmes d'information géographique (SIG) sont susceptibles de remplacer les dessins mais il n'est pas certain que les enquêteurs aillent sur le terrain avec un ordinateur ou une tablette.

Quant à rendre compte des milliers d'éléments qui constituent le patrimoine aujourd'hui, on l'aura compris, beaucoup reste à faire. Ici réside la première difficulté rencontrée dans l'association des missions de l'Inventaire aux enjeux de l'aménagement du territoire. L'autre difficulté déjà soulignée réside dans le temps long nécessaire à l'opération d'inventaire qui ne peut s'inscrire dans la temporalité de la planification, c'est à dire de l'élaboration d'un PLU. En Bretagne, face aux destructions rapides en cours (voir *supra*), un « inventaire préliminaire rapide » a vu le jour, s'opposant à « l'inventaire topographique » auquel les chercheurs de l'Inventaire ont dû renoncer à cette occasion, au regard de son objectif trop ambitieux, de l'énergie et du temps ainsi consommés. En effet, par cette méthode plus rapide, il était possible de rendre compte du patrimoine de manière absolument inédite et originale mais sur un territoire tellement restreint que la qualité du recensement opéré ne compensait pas la perte d'information sur ce qui disparaissait dans le même temps sur le reste du territoire, au regard des transformations rapides en cours.

Il n'était plus possible de procéder ainsi sur les territoires en transformation, comme ceux de Bretagne. Des communes périurbaines de l'agglomération rennaise étaient notamment concernées par la multiplication rapide des lotissements et, dans ce contexte, la recherche d'informations dans les archives aurait été trop chronophage. Un compromis dut alors être trouvé. Il a conduit à renoncer à certaines démarches associées à la mission fondamentale de l'Inventaire, en l'occurrence la visite intérieure des édifices, nécessaire pour en connaître les caractéristiques. Ce fut là une évolution

¹⁴ Bernard Toulhier est conservateur général honoraire du patrimoine. Archéologue et historien de l'architecture, il fut pensionnaire de l'Académie de France à Rome (1980-1982). De 1990 à 2014, il exerça son expertise sur le patrimoine architectural des XIX^e et XX^e siècles au sein de la direction générale des Patrimoines.

majeure, imposée en quelque sorte par le contexte de transformation rapide. Mieux valait disposer d'informations sommaires que de voir disparaître à jamais l'édifice.

Aujourd'hui, une question se pose toutefois en lien avec l'aménagement du territoire : quel rôle faut-il reconnaître à l'Inventaire par rapport aux bureaux d'études en architecture ? Certains de ces bureaux savent très bien travailler avec l'Inventaire et mettre à profit les données de ce dernier dans leurs actions. On peut le constater au sein de la Commission nationale du patrimoine et de l'architecture où se pose la question des SPR* (sites patrimoniaux remarquables) où des collectivités, accompagnées de chargés d'études, viennent présenter le projet de délimitation ou le plan de gestion associé au périmètre de tels sites.

Les bureaux d'études procèdent aussi au recensement patrimonial mais les résultats de l'Inventaire ajoutent indéniablement une valeur. Celle-ci se situe surtout sur les intérieurs des bâtiments que les enquêteurs prennent le temps de visiter, obtenant ainsi des informations complémentaires précieuses – on mesure ici la difficulté pour les enquêteurs de renoncer à cette étape pour un inventaire plus rapide. Se pose aussi la question de la qualité de la caractérisation du patrimoine faite par les bureaux d'études. De manière générale, ces derniers vont plus vite et il peut y avoir des manques. En l'occurrence, certaines failles ont été perçues dans une étude qui a été présentée récemment en Commission nationale. Le bureau d'études n'avait pas su reconnaître les formes historiques les plus anciennes, notamment à travers les pans de bois. Il avait considéré que ces derniers n'apparaissaient que de manière accessoire, sur les parties annexes. Il en négligeait en fait la présence sur les parties principales qui avaient fait l'objet de reconstructions plus contemporaines, au XIX^e siècle. Or, certains indices permettaient de remonter au-delà dans le temps et ils laissaient à penser que les pans de bois étaient plus importants. Mais le bureau d'études n'avait pas pu pénétrer à l'intérieur, ni bénéficier d'enquêtes réalisées par l'Inventaire. Or, il est évident que « quand on reste à l'extérieur, on reste sur ce qui est superficiel » souligne Claude Quillivic. Cela montre une limite de la méthode d'inventaire préliminaire rapide proposée.

L'évolution vers l'inventaire participatif et l'évaluation au service de l'aménagement

De nombreux inventaires participatifs ont été testés sur le territoire français au point qu'il y a peut-être autant d'expériences d'inventaires participatifs que de services régionaux de l'Inventaire. Les modalités peuvent être variées, de l'implication directe des habitants dans le relevé – celle que nous retenons – à la collecte de récits (par exemple, dans le cadre d'ateliers ou de balades comme à Cergy-Pontoise : Hertzog, Poulot, et Auclair 2017). Cette multiplicité des approches est particulièrement ressortie lors des journées d'Angers (évoquées précédemment) organisées par le Ministère de la Culture et de la Communication en janvier 2013 (Groupe de travail IGPC et diagnostic 2013), sur le lien existant entre « Inventaire général du patrimoine culturel et diagnostic », alors même qu'il s'agissait, éventuellement,

d'imaginer une forme d'inventaire participatif normalisé. Finalement, l'Inventaire a renoncé à formaliser une autre démarche que l'inventaire topographique. Outre la diversité des approches, une autre limite fut globalement soulignée : ne prenant pas véritablement en compte les enjeux territoriaux, les résultats acquis ne pouvaient pas être intégrés dans les outils d'urbanisme comme les PLU.

Les échanges, autour de ces diverses expériences d'inventaires participatifs, qui se sont tenus à Angers ont été très instructifs. Mais la genèse de la méthode de caractérisation développée par l'Inventaire de la région Centre-Val de Loire trouve surtout son origine dans l'expérience de son chef de service acquise préalablement, en Bretagne ; lors de laquelle il a construit toute une réflexion, en amont du projet. En Bretagne, comme dans la plupart des autres expériences, le service de l'Inventaire s'est orienté vers des inventaires plus rapides (dès les années 1960 / 1970 pour les raisons évoquées précédemment) que les inventaires traditionnels, topographiques* : ce furent les inventaires préliminaires*. Le gain de temps résidait dans le fait que l'enquêteur ne rentrait pas à l'intérieur des édifices et les archives n'étaient pas systématiquement consultées. En revanche, la classification¹⁵ prenait une place importante et des éléments d'enjeux territoriaux pouvaient être introduits pour certains patrimoines.

À partir de là, l'enquêteur a porté un autre regard sur les éléments bâtis, sur ce qui constituait le Patrimoine de proximité et sur le patrimoine agricole. La question majeure était celle des reconversions de ces bâtiments vers d'autres formes d'usages productifs et résidentiels. Comme de forts changements et des enjeux de territoire étaient pressentis, il importait de porter la priorité sur le patrimoine agricole, dans une volonté de protection. Malgré cette orientation, la protection du système agricole traditionnel n'a pas été pleinement réalisée en Bretagne, du moins lorsque Claude Quillivic a quitté la région, « un peu frustré » de ne pas avoir tiré le meilleur profit de la méthode de caractérisation qui avait été initiée : *Aujourd'hui, les chercheurs ont des milliers et des milliers de données sur ce territoire mais est-ce qu'ils arrivent à les analyser de manière un peu différente, qui serve à l'aménagement du territoire, de manière plus efficiente que les bases de données communes de l'Inventaire général ? Je ne sais pas. Je ne suis pas sûr mais il n'empêche que je suis venu avec cette expérience.*

Fort de cette expérience, le responsable du service de l'Inventaire a pris ses fonctions en région Centre-Val de Loire avec l'intention d'améliorer le système qui avait vu le jour en Bretagne. Il s'agissait de l'orienter davantage vers un inventaire méthodologique au service de l'aménagement du territoire : *j'ai considéré que, pour mieux répondre aux questionnements des aménageurs, il fallait absolument ca-*

¹⁵ Nous souhaitons attirer ici l'attention du lecteur sur la différence entre *classifier* et *classer*, pour éviter toute confusion. En l'occurrence, classifier des édifices, autrement dit les rassembler en classes homogènes, n'est pas le même acte que classer des édifices, reconnus alors comme « monuments historiques » et dès lors protégés de manière formelle et officielle. Cf. « classer » dans le glossaire à la fin du livret.

racteriser [les biens recensés], autrement dit proposer une échelle de valeurs. Nous sommes là dans les années 2010 et l'expérience conduite dans la commune de La Riche venait de démarrer. La superficie de la commune permettait de tester le « tout repérage », c'est-à-dire de dresser un état des lieux complet et exhaustif. L'expérience était aussi facilitée par les bonnes relations entretenues entre le Maire, l'ABF¹⁶ d'Indre-et-Loire et l'Agence d'Urbanisme de l'Agglomération de Tours, en charge de la réalisation du PLU.

Pour l'Inventaire, le diagnostic patrimonial devait permettre de se rapprocher des problématiques de l'aménagement du territoire. À La Riche, la demande locale d'un support et d'éléments d'interprétation sur le patrimoine offrait la possibilité de ré- fléchir à une nouvelle méthodologie, visant à mettre à disposition des éléments d'évaluation aptes à supporter la prise de décision.

Le processus de l'inventaire préliminaire* a donc été lancé et des efforts ont été réalisés pour prendre en compte les enjeux territoriaux et s'orienter vers une caractérisation visant à l'évaluation de l'héritage bâti. Des critères de caractérisation, supports de cette évaluation, devaient alors être identifiés : ainsi est née la méthode dite « ERIC », fondée sur les critères d'Exceptionnalité, de Rareté, d'Intégrité et de Contextualité.

La méthode dite « ERIC »

À côté de la méthode d'enquête traditionnelle de l'Inventaire – méthode qui, certes, prend du temps mais qui pose aussi les jalons essentiels pour la connaissance profonde de l'héritage bâti –, le Service de l'Inventaire de la région Centre-Val de Loire propose désormais une démarche qui se veut complémentaire. Elle se fonde sur les expériences décrites précédemment.

Comme nous l'avons souligné, l'objectif est de réaliser un travail qui se veut davantage tourné vers l'aide à la décision en aménagement du territoire. Il s'agit alors de rendre l'inventaire plus rapide, plus flexible pour s'adapter aux besoins. Cette nouvelle méthode n'a pas vocation à être systématiquement utilisée par le service de l'Inventaire mais ce dernier souhaite concourir à sa définition, fort de son expérience et de sa connaissance en matière d'inventaire du patrimoine. La finalité est que cette méthode puisse être utilisée ensuite par d'autres, notamment selon une approche participative*.

¹⁶ ABF : Architecte des Bâtiments de France. Le corps ABF est né en 1946. Depuis 1993, il est associé au corps des urbanistes de l'État, au sein du corps des architectes et urbanistes de l'État (AUE), section patrimoine, afin de rendre cohérents le respect du patrimoine et l'aménagement du territoire. L'ABF dépend du ministère de la Culture et de la Communication et exerce, en général, sous l'autorité du Préfet de département au sein d'une UDAP (Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine) présente dans chaque département. <https://www.culture.gouv.fr/Regions/Drac-Occitanie/La-Drac/La-Drac-et-ses-services/Patrimoines-et-architecture/Espaces-protéges-Udap/Udap-31/Notre-service/Rôle-et-missions-des-architectes-des-Bâtiments-de-France>, consulté le 10/06/2021.

L'expérience et la connaissance de l'Inventaire s'avèrent là d'autant plus indispensables que la définition d'un inventaire (ou recensement) participatif suppose d'en définir au préalable les limites, dans le temps et dans l'espace, ainsi que les modalités de caractérisation des éléments d'un site. Les critères et leurs valeurs doivent être fiables et pertinents et ils doivent être paramétrés en amont. Or, l'Inventaire connaît déjà les contours de ces paramètres, puisque, au cours de son histoire, il n'a eu de cesse de les définir, de les construire.

L'Inventaire a défini un cadre théorique qu'il importe de prendre en compte pour définir les modalités et limites de la caractérisation en vue d'un recensement rapide et pouvant être participatif. Ce cadre doit inviter à la relativisation, à établir des ordres de grandeur, à attribuer des valeurs à tel ou tel édifice, en le situant dans son contexte à différentes échelles. Prenons l'exemple des lavoirs : ils relèvent du patrimoine local mais leur valeur varie, selon qu'on les apprécie à l'échelle d'un département ou d'une région. Le présent livret vise à diffuser ces « bonnes pratiques » émanant de l'expérience de l'Inventaire, au profit de ceux qui souhaitent encourager les recensements participatifs.

La méthode explicitée ici est celle qui, révisée par rapport à l'expérience bretonne, a été testée à La Riche. Elle repose sur des éléments sommaires de repérage : l'édifice est désigné, localisé, daté, puis il est décrit selon des critères de caractérisation. Ces critères (ou caractères) sont au nombre de quatre, renvoyant à l'acronyme « ERIC » : Exceptionnalité* (qui doit être pensée par rapport à une échelle régionale), Rareté* (qui doit être rapportée à une échelle locale), Intégrité* (en référence à un état initial de l'édifice en question) et Contextualité* (devant traduire le degré d'intégration dans un contexte de proximité). À chacun de ces critères est associée une échelle de valeurs, de 1 à 3, sauf pour l'Exceptionnalité, qui ne prend comme valeur que 0 ou 1 (illustration 1). Un coefficient multiplicateur permet ensuite de bonifier certains critères plus que d'autres et donc de les hiérarchiser : 3 pour l'Exceptionnalité, 1,5 pour la rareté et 1 pour l'intégrité et la contextualité jugées dès lors moins importantes. Les résultats sont ensuite resitués sur une échelle à quatre niveaux, distinguant un intérêt :

- **très élevé** dans le cas d'édifices réunissant des qualités historiques, artistiques ou techniques uniques ou exemplaires ;
- **élevé** pour des édifices potentiellement exemplaires, dignes d'intérêt ou d'être remarquables ;
- **moyen ou faible** dans le cas d'édifices ordinaires ou dénaturés, manquant ou ayant perdu leurs caractères spécifiques ou leur valeur d'exemplarité.

Attardons-nous plus longuement sur les spécificités de cette méthode « ERIC », en nous intéressant d'abord à la caractérisation qu'elle permet.

Illustration 1

Attribution
des valeurs selon
la méthode initiale
« ERIC ».

	Valeur comprise entre	Pondération	Total compris entre
Exceptionnalité	0 et 1 = E	$E * 3$	0 et 3
Rareté	1 et 3 = α	$\alpha * 1,5$	1,5 et 4,5
Intégrité	1 et 3 = β	$\beta * 1$	1 et 3
Contextualité	1 et 3 = γ	$\gamma * 1$	1 et 3
Somme totale	----	----	3,5 et 13,5

La méthode testée à La Riche a permis de caractériser davantage d'éléments du patrimoine, d'aboutir à la constitution d'un corpus complet, de fouiller le territoire et d'en rendre compte ainsi dans sa totalité. L'objectif étant de définir un outil d'aide à la décision et de satisfaire les attentes des collectivités territoriales, cette méthode ne pouvait se fonder sur un échantillonnage. Elle ne pouvait pas non plus reposer sur des recensements précis et détaillés pour chacun des édifices. La caractérisation suppose une réduction de la complexité du réel, consistant en une simplification pour se limiter à l'essentiel. Comme il n'est pas possible de rendre compte de la totalité du réel, la méthode traditionnelle de l'Inventaire est de procéder à un choix et implique de ne considérer qu'un échantillon. Avec la méthode « ERIC », la volonté d'aboutir à des résultats utilisables pour l'aménagement des territoires a engendré un changement dans la façon de construire l'échantillonnage, pour considérer le plus grand nombre mais avec moins de détails. L'avantage est de rendre les informations manipulables et exploitables. En contrepartie, le niveau de la complexité est abaissé, d'une manière ou d'une autre : on abandonne en l'occurrence la finesse des descriptions classiques de l'Inventaire.

La caractérisation, par la méthode « ERIC », est donc le fruit d'un double renoncement : celui de visiter les ouvrages, notamment pour rendre compte de leur distribution, et celui de prendre le temps de la recherche documentaire. Pourtant, lorsqu'il est question d'architecture, il apparaît réducteur de ne considérer que l'enveloppe, vue de l'extérieur. Renoncer à visiter les intérieurs implique en effet de renoncer à voir la charpente, les cheminées... alors que ce sont des éléments structurants très importants. Certes, une certaine forme d'architecture peut, par la seule vue extérieure, révéler la distribution à l'intérieur des édifices. Mais outre le fait qu'on n'est pas assuré que cela soit exact, seul l'œil de l'expert averti peut identifier pleinement et rapidement, en analysant le volume extérieur d'une construction, des éléments qui présagent de ce qu'il sera possible de trouver à l'intérieur. L'expert novice et plus encore l'amateur risquent de ne pas percevoir ces éléments et de passer à côté d'une information. Le recensement doit être rapide mais aussi être efficace.

Il faut considérer le fait que l'inventaire général repose non seulement sur l'enquête de terrain mais aussi sur la consultation de données d'archives, qui ont pu, à un moment donné, rendre compte de l'ouvrage visité. Or, la méthode « ERIC » suppose aussi de renoncer à ces archives, au moins en partie. Le service de l'Inventaire s'autorisait en effet à examiner les archives les plus aisément consultables, à savoir les fonds et séries des archives départementales (ce qui inclut notamment des cartes postales, qui sont accessibles sans trop de difficultés, étant numérisées et dès lors disponibles en ligne). Pour l'architecture publique, les enquêteurs de l'Inventaire pouvaient aussi mener des recherches dans les séries des archives publiques locales, pour y retrouver la date de construction et le constructeur¹⁷.

En laissant de côté le traitement proprement dit de tout ou partie des archives, l'enquête et la visite de l'édifice, la méthode « ERIC » aboutit à une moindre richesse d'information. En contrepartie, elle permet de rendre compte de quasiment toute construction dans une rue donnée, de recenser et identifier chaque maison sur l'ensemble du territoire d'étude. La perte d'information est d'ailleurs atténuée du fait que, même ainsi, le chercheur expérimenté de l'Inventaire est en fait capable de savoir si un édifice a été transformé et d'identifier sa forme originelle ; de déterminer aussi la capacité de cet édifice à former un ensemble cohérent avec ce qui l'entoure et d'en estimer la rareté, en le resituant à des échelles variables.

Une analyse à échelles territoriales variables, en considérant l'édifice comme unité

La caractérisation de l'héritage culturel doit se faire de manière relative : les édifices n'ont pas la même valeur et l'estimation de cette dernière est fonction de l'échelle territoriale considérée. Par ailleurs l'échelle la plus pertinente ne sera pas la même selon les phénomènes analysés. Si l'on considère les églises construites au XIX^e siècle par des architectes diocésains et départementaux, la circonscription du département sera l'échelle appropriée. Mais cette échelle n'est pas nécessairement pertinente pour caractériser d'autres églises, romanes ou gothiques par exemple. En travaillant à l'échelle d'un parc naturel régional (PNR) – celui de la Brenne –, dans l'objectif d'y recenser l'architecture rurale, le service de l'Inventaire s'est interrogé sur l'échelle territoriale la plus pertinente. Le canton était apparu comme une unité d'intervention intéressante d'un point de vue pragmatique. Mais est-il pertinent de caractériser des œuvres par canton, lorsque ces œuvres sont toutes semblables dans l'ensemble des cantons voisins ? La réponse est négative : il apparaît plus judicieux de se livrer à une caractérisation à l'échelle du PNR. Toutefois, des particularités sont à prendre en compte et peuvent amener à revoir l'échelle considérée *a priori*.

Le cas du PNR de la Brenne est à ce titre intéressant, son patrimoine devant autant au Poitou qu'au Val de Loire. Dans ce cas, ce sont plutôt ces deux territoires qu'il faudrait considérer pour évaluer la qualité des bâtiments de la Brenne, suivant que les œuvres sont le fruit de différentes influences. De ce fait, l'échelle spatiale d'analyse importe et doit se référer à l'histoire au cours de laquelle, les communautés de vie ont mis en œuvre des façons de faire distinctes. Dans le cas d'un recensement participatif, l'échelle d'application doit être variable ; elle n'est pas nécessairement la même que celle qui prévaut pour les travaux de l'Inventaire qui, de toute façon, ne procède plus à des inventaires à l'échelle des cantons. De plus vastes territoires sont désormais privilégiés : les pays, les PNR, etc. Notons que la pertinence de l'échelle choisie varie en fait selon les critères de caractérisation.

¹⁷ Dans une commune, les archives publiques sont municipales ou paroissiales.

Cette question de l'échelle d'analyse retenue est particulièrement importante pour apprécier la rareté au regard du territoire pris en compte. Mais elle peut poser certaines difficultés dans la mesure où le recensement doit être constant, alors que la caractérisation et la sélection risquent de varier selon le territoire et ses enjeux. En l'occurrence, d'autres enjeux risquent aussi de prévaloir dans le choix de l'échelle d'analyse – par exemple, dans le cas d'un recensement guidé par la définition d'un nouveau PLUi (plan local d'urbanisme intercommunal), c'est l'échelle intercommunale qui sera retenue.

Au-delà de l'échelle spatiale pertinente, c'est aussi l'unité de base de l'analyse qu'il importe de préciser. En la matière, une distinction fondamentale apparaît pour l'Inventaire entre *l'édifice* et le *bâtiment*. Cela renvoie à une identification fonctionnaliste à laquelle procède l'Inventaire. Différents bâtiments vont par exemple constituer l'édifice qu'est la ferme d'élevage : il y aura nécessairement un logis et une étable et celle-ci en marquera la spécificité. Elle sera en l'occurrence absente dans le cas d'une autre ferme, de maraîchage par exemple. Chaque agent de l'Inventaire doit être capable d'identifier ces édifices et de distinguer ainsi l'édifice du bâtiment. Cela fait partie de sa formation : le novice est très vite formé pour acquérir cette capacité. Mais la question se pose dès lors pour le recensement participatif : comment l'habitant parviendra-t-il à faire cette distinction, même s'il est un amateur éclairé ? Cela « paraît presque impossible » à Claude Quillivic. Comment faire pour que la distinction puisse être transmise à tout un chacun en vue de ce recensement participatif ? C'est un préalable complexe mais fondamental pour l'Inventaire : l'identification commence par cette distinction. La solution pourrait être de partir de l'unité la plus basse, autrement dit le bâtiment, et de considérer que des bâtiments proches et de même valeur seraient susceptibles de former un édifice. Mais le responsable du service de l'Inventaire n'est pas convaincu, notamment parce que c'est l'intégrité de l'édifice (et non du bâtiment) que la personne qui recense devra évaluer.

Le problème de la prise en compte de l'édifice n'est pas seulement valable pour les habitants. Dans le cadre des tests réalisés en Bretagne, les enquêteurs n'avaient pu se fonder que sur ce qu'ils voyaient rapidement de l'extérieur, selon le principe retenu pour le diagnostic patrimonial et il leur a été difficile de décrire les limites des édifices. Ils se sont alors référés à des photographies aériennes et au cadastre. Cela n'a pas empêché des erreurs, par exemple lorsque des ouvrages présents dans le cadastre napoléonien avaient disparu. Le problème s'était particulièrement posé à proximité de Rennes, nous explique Claude Quillivic.

Toute construction doit être identifiée, dans la démarche de l'Inventaire, en considérant – dans la mesure du possible – l'édifice comme unité de base. Mais ne perdons pas de vue qu'il s'agit de faire un recensement des biens susceptibles d'être patrimonialisés (et qui sont donc hérités) ; que faire dès lors des constructions récentes ?

Photo 4

Ancienne fenêtre
condamnée en recourant
au béton et au ciment,
dans une maison
en tuffeau.

© AR

Photo 5

La médiathèque de
La Riche (Indre-et-Loire),
œuvre de l'architecte
Patrice Vallée, construite
entre 1998 et 2000,
juste à côté de l'église
Sainte-Anne.

© AR

Photo 6

L'église Sainte-Anne
à La Riche (Indre-et-Loire),
construite en 1856.

© AR

Photo 7

Les jardins familiaux
de la Bergeonnerie
à Tours, un élément
du patrimoine local
d'après-guerre
(créés en 1961).

© AR



Dans le cadre du diagnostic patrimonial conduit à La Riche, les édifices de la fin du XX^e siècle et du XXI^e siècle ont été écartés par l'Inventaire, au motif que le recul historique n'était pas suffisant pour évaluer objectivement leurs qualités patrimoniales. Cette mise à l'écart a concerné aussi les constructions industrielles et toute autre œuvre aux caractères architecturaux singuliers, telles que les usines de traitement des eaux, les carrières d'extraction ainsi que les jardins familiaux. Les historiens se sentent en fait démunis face aux constructions contemporaines et particulièrement celles des zones industrielles et commerciales.

Le chercheur de l'Inventaire apprécie une œuvre en regardant son intégrité. Il est capable, dans un mur de moellons, de distinguer une intervention ultérieure, réalisée par exemple dans les années 1950, parce que les maçons n'interviennent pas de la même façon selon les époques (dans les années 1950, ils ont eu recours au béton et au ciment et il n'est pas rare de voir d'anciennes ouvertures ainsi rebouchées : photo 4). Mais, face à une réalisation contemporaine, construite par exemple en 2000, il est plus difficile, pour le chercheur de l'Inventaire, d'émettre un avis ; ne serait-ce même que de décrire ce bien, d'en préciser les matériaux, car il n'a pas cette expertise. Sa formation a porté sur l'histoire de l'art et l'architecture classique. Pour les époques récentes, ce sont des connaissances sur l'architecture industrielle du XIX^e siècle qui lui ont été transmises. Il est aussi plus complexe d'estimer la rareté des constructions récentes car il est difficile de savoir si l'architecte a développé le modèle analysé ailleurs, mais la reproduction sérielle de telles constructions est fréquente. Il faut garder en tête que « *l'Inventaire fait l'inventaire des objets hérités de la génération précédente et il ne s'occupe pas des objets que l'on construit sous ses yeux* », comme le rappelle Claude Quilivic. Le recul temporel nécessaire pour l'enquêteur est de 30 ans (Massary et Coste 2007) ; pour l'heure, ce qui est considéré est même plutôt antérieur, remontant à la fin de la Seconde Guerre mondiale. Ce n'est qu'en-deçà de cette période que l'on peut considérer que l'œuvre est « héritée ». Par ailleurs, pour la période plus récente, les données d'archives, permettant d'apporter des preuves sur l'historicité d'un bien, ne sont pas disponibles. Il est dès lors plus difficile de porter des jugements objectifs.

La question se pose bien sûr dans le cadre du recensement participatif. Elle s'est aussi posée lors du test réalisé à La Riche, en particulier face à la médiathèque de la commune (photo 5). Cette dernière est un ouvrage aux qualités architecturales évidentes, au point que le responsable du service de l'Inventaire considère qu'elle est aussi intéressante que l'église (photo 6). Mais, « par principe », elle a été exclue car elle n'est pas encore « héritée ». Quant aux autres formes, comme les jardins familiaux – héritages des jardins ouvriers¹⁸ – (photo 7), il n'est pas possible pour l'Inventaire d'en proposer une évaluation ou de rendre compte du patrimoine immatériel qui y est associé, même si des photographies anciennes portent témoignage de la vie dans ces jardins. Pour caractériser les biens qu'il recense, l'Inven-

taire se fonde sur des critères, mais qui ont dû être réinterrogés pour les adapter au diagnostic patrimonial et à son exigence de plus grande rapidité d'exécution comparée à l'inventaire topographique.

Les critères de caractérisation

Penchons-nous sur la méthode de caractérisation des héritages patrimoniaux dite « ERIC ». Le nom est un acronyme renvoyant aux quatre critères – l'Exceptionnalité, la Rareté, l'Intégrité et la Contextualité – que nous allons détailler.

E : l'Exceptionnalité*

L'Exceptionnalité concerne prioritairement des monuments historiques* qui sont des biens déjà officiellement reconnus en tant que patrimoine et pour lesquels une sélection a déjà été faite préalablement par les enquêteurs de l'Inventaire. Ces ouvrages peuvent donc être considérés comme exceptionnels (au sens où ils sont l'exception par rapport au bâti ordinaire) et ce critère permet de les distinguer d'emblée et de leur consacrer un traitement particulier. Notons que l'Exceptionnalité ne concerne pas exclusivement les monuments historiques ; elle peut aussi s'appliquer à d'autres biens non protégés qui correspondent à des formes d'architecture savantes mais qui ont été fortement dégradées ou retouchées. Le seul critère de la reconnaissance de l'intérêt patrimonial par l'État n'est donc pas suffisant. L'Exceptionnalité est d'abord liée à l'histoire et à la distinction de l'œuvre, et peut faire l'objet d'une protection juridique.

R : la Rareté*

La rareté d'une œuvre est relative. Elle dépend d'abord de la proximité temporelle et un ouvrage du XX^e siècle est moins rare qu'un ouvrage du XVII^e siècle par exemple. Mais la rareté est aussi fonction de l'échelle territoriale retenue pour le repérage. Son évaluation peut être différente selon le périmètre considéré, ce qui n'est pas sans poser difficulté pour le recensement qui doit normalement être constant. Elle demeure toutefois un critère important dans cette méthodologie au point qu'elle a été le critère le plus fortement pondéré, bonifié par le service de l'Inventaire, plus que l'intégrité ou la contextualité.

I : l'intégrité*

Ce critère peut être rédhibitoire pour le chercheur de l'Inventaire. Si celui-ci considère que l'œuvre a été transformée ou dénaturée, que son intégrité est alors faible,

¹⁸ À Tours par exemple, des traces écrites attestent de la présence de jardins ouvriers au début du XX^e siècle (mentionnée dans le compte-rendu du congrès international des jardins ouvriers : <https://www.tours.fr/services-infos-pratiques/276-jardins-familiaux.htm>, consulté le 12/06/2021), même si les plus anciens aujourd'hui toujours visibles datent de 1961.

il peut l'écarter et ne pas l'intégrer dans sa base de données. Néanmoins, il peut référencer l'œuvre dans une autre base de données, moins rigide : sa valeur patrimoniale est notée avec un faible niveau d'intégrité. Pour estimer cette dernière, il est possible de se référer à des témoignages mais il importe de souligner là une difficulté pour le recensement participatif, à laquelle le chercheur de l'Inventaire est, lui-même, confronté dans son propre travail d'enquête : l'habitant a normalement une mémoire plus courte que l'historien et son témoignage mérite d'être considéré avec précaution.

C : la Contextualité*

La contextualité est un critère difficile à manier ; c'est probablement le plus complexe car la contextualité doit rendre compte de la capacité d'un bâtiment singulier, considéré comme un individu, à former un ensemble avec les autres individus qui l'entourent. Il s'agit donc de considérer le caractère de l'individu pris dans son contexte de proximité. Par exemple, dans le cas d'un alignement de maisons, la même valeur est attribuée à chaque élément composant cet alignement, même si, intrinsèquement, aucun n'a de valeur individuelle. Le terme de contextualité a été préféré à « homogénéité » ou « ensemble » car si ces deux termes-ci peuvent renvoyer à la même idée, ils s'en distinguent en ce que la contextualité permet de rendre plus largement compte de l'intégration de l'individu dans le paysage de proximité et de souligner l'importance de ce dernier. Par exemple, dans le cas d'arbres plantés sur une digue, la digue elle-même mais aussi les arbres sont importants. Si leur alignement a été conservé, ces arbres pourront donner une valeur d'autant plus importante à la digue.

Dans la méthodologie de recensement testée à La Riche, chaque critère de caractérisation a été associé à une échelle de valeurs et une bonification a permis de hiérarchiser ces critères. C'est un système de caractérisation complexe qui a ainsi été utilisé.

Un système de caractérisation complexe

En France, comme cela a été souligné, les essais de diagnostic patrimonial ont été nombreux. L'originalité de la méthode « ERIC » réside dans l'intégration d'une logique d'évaluation par comparaison, ce qui est rarement proposé dans les autres méthodologies.

S'inspirant de l'évaluation « par accumulation d'étoiles » testée à Rennes *extra-muros*, dont il avait pu suivre l'expérience, Claude Quillivic a défini un système d'évaluation associant, à chaque critère, une échelle de valeurs, de 1 à 3. Cela permet de rendre compte de la plus ou moins grande rareté, intégrité et contextualité de l'œuvre considérée. Dans ce système, seule l'Exceptionnalité ne peut prendre comme valeur que 0 ou 1 : l'objectif est là de pouvoir repérer les œuvres d'intérêt, dont celles inscrites ou classées au titre des monuments historiques, en leur attri-

buant la valeur 1 (correspondant à ce qui est exceptionnel). Pour les autres critères, l'échelle de valeurs, de 1 et 3, a été définie au terme d'un échange avec l'expert en SIG (Système d'Information Géographique) de l'Inventaire. L'échelle choisie doit engendrer le moins d'ambiguïtés possible, lorsqu'on reporte ensuite les résultats sur une carte. La gradation de 1 à 3 constitue donc un choix pragmatique, fondé sur une démonstration, avec des tests faisant varier les valeurs et, en conséquence, les nuances de couleurs associées.

Outre les édifices exceptionnels, d'emblée écartés grâce au critère d'Exceptionnalité, certains objets ont pu être traités distinctement. Tel est le cas par exemple des églises. Une église est en général unique sur un territoire communal. En revanche, à l'échelle d'un département, elle devient banale. L'évaluation conduite à La Riche par l'Inventaire a été faite à l'échelle du territoire communal, de sorte que l'évaluation de la rareté de l'église a pu être conduite avec clarté. Habituellement, l'Inventaire recense puis étudie systématiquement toutes les églises, il n'y a aucune hésitation. Une église est un ouvrage qui mérite, dans tous les cas, d'être étudié. Mais l'Inventaire peut aussi se focaliser, à l'échelle d'un département, sur les cinq familles d'églises les plus intéressantes et n'étudier alors que les représentants de ces cinq familles. Dans cette hypothèse, seule une partie des églises sera documentée et le reste ne le sera qu'à l'occasion de l'inventaire général ultérieur. Dans tous les cas, les églises, tout comme les mairies ou toute autre construction qui peut être considérée comme unique sur un territoire, doivent bénéficier d'un traitement particulier lors du diagnostic patrimonial. Dans le cadre de la version d'« ERIC » testée à La Riche, l'église a alors bénéficié d'un bonus.

La bonification peut aussi prendre la forme d'une pondération des critères. Un coefficient multiplicateur permet alors de valoriser certains critères plus que d'autres. En l'occurrence à La Riche, ont été privilégiées l'Exceptionnalité (avec un coefficient de 3), puis la rareté (dont le coefficient était de 1,5).

L'illustration 2 (page 52) dévoile le fonctionnement de la caractérisation des biens et de la hiérarchisation des critères, en se fondant sur un exemple fictif, appliqué à 10 biens (de A à L), notés de façon aléatoire.

**L'Inventaire fait
l'inventaire des objets
hérités de la génération
précédente et il ne
s'occupe pas des objets
que l'on construit
sous ses yeux**

Illustration 2
Exemple fictif dévoilant le fonctionnement de la caractérisation hiérarchisée permise par « ERIC ».

Photo 8
les Grands Moulins de Buzançais (Indre).
© AR
Ils datent initialement du XI^e siècle mais ont été reconstruits au XVI^e siècle. Ils ne sont plus en activité depuis 2001.

élément Individu	E	R	I	C	Somme	Rang	Classe
					E+R+I+C		
A	0	1,5	1	1	3,5	10	Très faible
B	3	3	2	2	10	3	Élevé
C	0	4,5	3	3	10,5	2	Très élevé
D	3	1,5	1	2	7,5	6	Moyen/Faible
E	0	3	2	1	6	8	Très faible
F	3	4,5	3	2	12,5	1	Très élevé
G	0	1,5	1	3	5,5	9	Très faible
H	3	3	2	2	10	4	Élevé
I	0	4,5	3	1	8,5	5	Moyen/Faible
L	3	1,5	1	2	7,5	7	Moyen/Faible

élément Individu	E	R	I	C	Somme	Rang	Classe
					E+R+I+C		
F	3	4,5	3	2	12,5	1	Très élevé
C	0	4,5	3	3	10,5	2	Très élevé
B	3	3	2	2	10	3	Élevé
H	3	3	2	2	10	4	Élevé
I	0	4,5	3	1	8,5	5	Moyen/Faible
D	3	1,5	1	2	7,5	6	Moyen/Faible
L	3	1,5	1	2	7,5	7	Moyen/Faible
E	0	3	2	1	6	8	Très faible
G	0	1,5	1	3	5,5	9	Très faible
A	0	1,5	1	1	3,5	10	Très faible



Exemple fictif dévoilant le fonctionnement de la caractérisation hiérarchisée permise par « ERIC »

Individu : élément unitaire analysé, devant correspondre à un édifice (et non à un bâtiment), selon les exigences de l'Inventaire.

Les valeurs indiquées pour chaque critère correspondent à des valeurs pondérées telles que définies par l'Inventaire (illustration 2) ; pour rappel, selon les critères, ces valeurs sont comprises entre :

- pour l'Exceptionnalité : 0 et 3
- pour la Rareté : 1,5 et 4,5
- pour l'Intégrité et la Contextualité : 1 et 3

On remarque immédiatement que les trois notes les plus faibles appartiennent à des individus dont l'Exceptionnalité est de 0 ($E=0$) mais que cette note n'empêche pas l'obtention des individus de se distinguer par un intérêt très élevé (Individu C, qui se hisse même au 2^e rang).

Au-delà, d'autres critères ou objets pourraient être bonifiés, selon le même principe, au même titre que les églises évoquées précédemment. L'ancienneté, fondée sur la présence d'un indice écrit, pourrait par exemple être rajoutée comme une caractéristique supplémentaire. D'autres éléments sont susceptibles aussi d'être valorisés, portés par des spécificités locales, comme certains ouvrages liés à l'eau, aux rivières – cas des moulins par exemple (photo 8). Il peut s'agir, de granges céréalières qui se trouvent à l'intérieur des digues et ne bénéficient ainsi pas de la protection de ces dernières – on peut se demander pourquoi. Par leur rareté, elles peuvent être considérées comme des témoins historiques originaux.

Avec cette possibilité de pondération, adaptable aux préoccupations locales des élus, la caractérisation participe pleinement à l'aide à la décision. L'objectif in fine est que les valeurs, pondérées / bonifiées ou non, puissent être traduites par des couleurs distinctes et reportées sur une carte pour chaque construction présente sur le territoire. À La Riche, cette transcription cartographique de la caractérisation (illustration 3) a permis aux opérateurs urbanistes et aux élus de visualiser très vite les sites d'intérêt patrimonial élevé – ils représentent 17% des œuvres recensées sur ce territoire communal – et de les confronter à d'autres cartes, comme celle du futur tracé du tramway. Plus encore, la mise à disposition d'un système d'information géographique permet de mettre en relation ces « valeurs patrimoniales » avec d'autres informations se rapportant au territoire. Gage d'efficacité, la transposition cartographique de ces critères impose une codification simplifiée, traduite par exemple par une opposition de couleurs : une valeur égale à 3 peut être figurée par la couleur verte et une valeur égale à 1, par la couleur rouge.

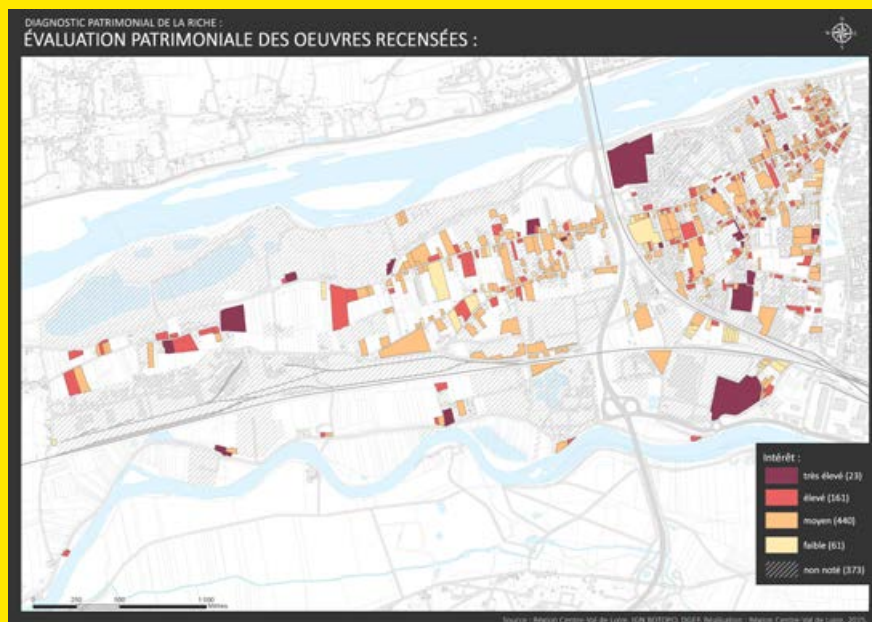
À La Riche, les personnes de l'Inventaire ont souvent rencontré sur le terrain les élus et les aménageurs chargés de la réalisation du PLU. Ce fut l'occasion d'échanges qui ont confirmé l'utilité technique et sociale de la méthode « ERIC ».

Illustration 3

Cartographie des œuvres recensées à La Riche, distinguées par classe d'intérêt patrimonial.
© Région Centre-Cal de Loire, IGN BDTOPO, DGFP, Diagnostic patrimonial de La Riche, 2015.

Illustration 4

Exemple de fiche *patrimoine* extraite du PLU de La Riche.
© Ville de La Riche, PLU approuvé le 26 Juin 2017.



Pour le responsable du service de l'Inventaire, le consensus que cette dernière a permis fut bien plus important que la décision qui en a résulté. Les données acquises au terme du recensement ont été intégrées dans les instruments de planification (illustration 4) : l'objectif était atteint. Soucieux toutefois d'évaluer et d'améliorer la méthode afin de la rendre transposable et réutilisable en l'étendant à d'autres territoires ou à d'autres échelles, Claude Quillivic a souhaité prolonger son expérimentation.

10 MAISONS INDIVIDUELLES DES ANNÉES TRENTE ET QUARANTE

Rappel du rapport de présentation

Maisons individuelles construites dans les années trente et quarante, inscrites de l'architecture de villageoise (bâilinaire et thermique). Souvent le pignon constitue la façade principale de la construction. Les façades sont composées, symétriques et comme les maisons étaient choisies sur catalogue, il arrive souvent que les maisons soient jumelées, sans être pour autant parfaitement identiques.

Valeur de rareté ++

Valeur contextuelle ++

Valeur d'intégrité ++

Potentiel d'évolution

Dénomination des immeubles

Liste des parcelles

- 3201.95 AM0203
- 3201.95 AM0204
- 3201.95 AM0205
- 3201.95 AM0206
- 3201.95 AM0235
- 3201.95 AM0236
- 3201.95 AM0237
- 3201.95 AM0238
- 3201.95 AM0239



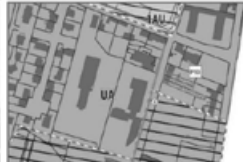
Rue de la Mairie, maison jumelées



Rue de la Mairie, maisons jumelées



Rue de la Parmentière, immeuble années 40



Extrait du plan de zonage — échelle 1:500



Extrait du plan de zonage — échelle 1:200



Extrait du plan de zonage — échelle 1:100

Prescriptions particulières

Forme	Aspect	Abords
♦ Implantation Les constructions nouvelles (extensions, annexes) devront obligatoirement être implantées à l'arrière du bâtiment principal afin de ne pas perturber la lecture de la façade principale et du front bâti composé. ♦ Volumétrie Les extensions nouvelles ne pourront être plus larges que la construction principale existante afin de s'intégrer dans un principe de composition avec celle-ci. Les toitures pourront être traitées avec des pentes, des terrasses zinc ou des toitures terrasses accessibles ou végétalisées. ♦ Hauteurs Les constructions nouvelles ne devront pas excéder la hauteur sous bandeau ou égout du niveau habitable principal.	♦ Façade Toute modification de la façade principale devra s'inscrire dans le principe de composition de la façade existante, en conservant notamment le principe de symétrie, de correspondance et de dimension des ouvertures. La création d'une ouverture supplémentaire sera réalisée suivant les mêmes exigences. ♦ Matériaux Les matériaux employés doivent s'inscrire dans une recherche de diversité de matières et de couleurs. Le dessin d'origine sera scrupuleusement respecté, tandis que l'aspect pourra évoluer à condition que la matière soit minérale : brique, enduit, céramique, terre cuite, etc. Le bois et les matériaux composites sont proscrits. ♦ Restauration, extension Le dessin de la façade doit être conservé. Les enduits pourront toutefois recevoir des teintes différentes de celles existantes (en restant dans une gamme soutenue et non saturée).	♦ Clôture, traitement des limites Lorsque le bâtiment est construit en retrait de l'alignement, la clôture sera obligatoirement constituée d'un mur berru maçonnerie surmontée d'une grille de teinte soutenue ou voisine des éléments de ferronnerie de la construction. ♦ Jardins, cours ♦ Sols, équipements techniques

**L'usager
peut témoigner
de ce que lui a dit
son grand-père,
dont le récit n'était
peut-être pas fondé
et qu'il a pu par ailleurs
réinterpréter.**

Des évolutions et améliorations de la méthode qui visent à élargir le nombre d'acteurs potentiels

La méthode « ERIC » a été développée dans l'objectif de définir une méthode ouverte transposable, afin qu'elle soit utilisable par d'autres personnes que les chercheurs de l'Inventaire, qu'il s'agisse d'enquêteurs mandatés par les institutions prêtes à réaliser le recensement ou d'habitants, dans le cadre d'un recensement participatif. Pour cela, la méthode se devait d'être opérationnelle et compréhensible par tous. Le test conduit à La Riche en a dévoilé l'intérêt, la portée mais aussi des limites. Pour l'Inventaire, des évolutions, des améliorations étaient souhaitables et souhaitées et cela devait passer d'abord par une évaluation de la méthode et par d'autres tests, permettant d'obtenir des retours d'expérience. Cela importait pour lever certaines limites, en l'occurrence surtout pour dépasser les difficultés que pourraient poser des recensements participatifs mais aussi pour améliorer le système de caractérisation, en le rendant plus opérationnel.

Évaluer et tester la méthode ou le besoin de retours d'expérience

En 2016, après le test mené à La Riche, le service de l'Inventaire émettait des réserves quant au protocole qu'il proposait et souhaitait l'améliorer. La méthode avait été conçue de façon pragmatique – « bricolée » dit, avec une grande humilité, le responsable de ce service. En effet, le protocole relevait nécessairement de l'expérimentation et le service de l'Inventaire n'envisageait pas d'en faire une nouvelle méthode d'inventaire normalisée tant il lui semblait délicat d'objectiver l'action conduite jusque-là. Une évaluation indépendante lui apparaissait indispensable. L'interaction avec les autres partenaires impliqués dans le projet PBC s'est révélée être l'occasion d'obtenir un avis critique argumenté sur cette méthode. C'est dans ce contexte qu'a été imaginé le test réalisé dans le cadre du projet PBC. Il a été conduit dans la communauté de communes du Grand Chambord et a ainsi permis d'aboutir à la méthodologie que nous présentons dans ce livret (volet 2 de cette 1^{re} partie et *vademecum*). Ce test a été réalisé par un ingénieur d'études qui, pendant un an, a recensé les biens présents dans les 16 centres-bourgs de la communauté de communes : il a appliqué la méthode « ERIC », en notant ses atouts et ses imperfections, ce qui s'est avéré indispensable pour imaginer des leviers d'amélioration. Son retour d'expérience est venu conforter l'idée d'une nécessaire évolution du système de caractérisation ; il a alimenté la réflexion sur la nécessité d'abandonner des critères, d'en tester de nouveaux et de refondre les modalités de notation-pondération.

Dans la perspective d'un recensement participatif, nous avons aussi fait tester – toujours dans le cadre du projet PBC – la méthode « ERIC », par une personne novice qui a dû se mettre à la place de l'habitant. Elle a parcouru trois communes de Tours Métropole Val de Loire, entre la Loire et le Cher. À la commune déjà connue

de La Riche se sont ajoutées les municipalités voisines, Saint-Genouph et Berthenay. La problématique du manque de compétences est bien sûr ressortie et elle est sans conteste apparue comme un élément fondamental à intégrer dans la méthodologie à mettre en place en vue d'un recensement participatif. Là aussi, le retour d'expérience s'est avéré enrichissant, en dévoilant les difficultés qui pourraient se poser à un habitant enquêteur dans la pratique ; il importait ensuite de trouver des solutions pour éviter qu'elles ne se posent dans le cadre de la méthodologie finalement retenue.

L'une des difficultés que ce test a dévoilée (moins attendue que la problématique du manque de compétences) et à laquelle peut se confronter l'habitant, comme l'opérateur, est celle du récit qui peut être tenu par des résidents qu'il risque de rencontrer. Ces derniers peuvent raconter une histoire, fondée sur leur mémoire mais il s'agit d'une mémoire familiale « flottante » : l'usager peut témoigner de ce que lui a dit son grand-père, dont le récit n'était peut-être pas fondé et qu'il a pu par ailleurs réinterpréter. Par exemple, il peut dater un bâtiment de la Révolution alors que le bâtiment en question peut être bien plus contemporain parce qu'il a été rebâti ultérieurement sans que l'usager, ni même son aïeul, en ait eu connaissance.

Des témoignages inconsciemment erronés peuvent ainsi être collectés sur le terrain. Ce sont des fragments, des indices, à partir desquels il faut reconstituer l'histoire : c'est là tout le travail de l'historien. Cette incertitude constitue une difficulté que connaissent bien les enquêteurs de l'Inventaire qui savent prendre avec distance ce type de récit. Ce n'est pas nécessairement le cas des habitants qui peuvent être dès lors influencés dans leur caractérisation.

Ces expériences menées dans le cadre du projet PBC ont ainsi été l'occasion de disposer de témoignages de personnes qui se sont confrontées à la collecte des informations en suivant la méthode « ERIC », en testant parfois de nouvelles pistes. Ces retours d'expériences sont venus alimenter les échanges et nourrir la réflexion des partenaires impliqués dans le projet PBC, ce qui incluait le service régional de l'Inventaire. Ils ont aussi été l'occasion de mener une véritable analyse critique de la méthode « ERIC ». Pour le service de l'Inventaire, la dynamique d'expérimentation de la méthode ne s'arrête pas là. Il s'est engagé sur le territoire du PNR du Perche dans un inventaire qu'il ne pourra pas achever avant 2050, en considérant qu'un inventaire topographique nécessite une année environ par commune. Au regard de cette échéance et de la perspective d'une finalisation à si long terme, le risque est de se heurter à un manque de financements et de ne pas pouvoir achever la mission d'inventaire de l'architecture rurale du PNR. Le service de l'Inventaire a dès lors envisagé de revoir les termes de ce recensement avec l'opérateur, pour accélérer le travail et fournir ainsi une information qui serve autant à l'organisation des connaissances qu'au développement des actions à mener sur ce territoire. L'idée a été alors d'expérimenter à nouveau la méthode « ERIC », revue à la lumière des retours d'expériences du projet PBC et à l'échelle

cette fois d'un PNR. Pour l'heure, il s'agit d'écrire les nouvelles modalités, en incluant une légère évolution dans la méthode. Sur ce territoire, l'enjeu majeur est la rédaction en cours d'un PLU et l'objectif a été de proposer aux collectivités un recensement hiérarchisé sous SIG. Ceci permettra de proposer une cartographie du patrimoine caractérisé, à partir de laquelle s'établiront les arbitrages des élus. Pour l'Inventaire c'est une évolution importante de sa démarche : en plus de caractériser et renseigner le patrimoine, ses travaux sont susceptibles de renforcer la connaissance objective des élus du territoire et de déboucher à terme sur des propositions de protection ou de valorisation patrimoniale intégrables dans les outils de planification territoriale.

En attendant, les tests conduits dans le cadre du projet PBC ont eu pour objectif – entre autres – d'aboutir à une méthode satisfaisante qui puisse servir à terme à mettre en place des recensements participatifs. Cet objectif a donc guidé les échanges entre les partenaires avec la volonté partagée de faire évoluer en ce sens la méthode initiale (dite « ERIC ») du service de l'Inventaire : il s'agissait de la rendre opérationnelle notamment pour des recensements participatifs. Ce qui suit demeure le fruit des réflexions du service de l'Inventaire ; nous continuons de livrer le regard que porte ce dernier sur sa propre méthode. Pour autant, comme ces réflexions ont été nourries par les expériences et les échanges subséquents qui ont eu lieu dans le cadre du projet PBC, se mêlent aussi les points de vue des autres partenaires et nous glissons ainsi peu à peu vers la méthode que nous proposons ici (plus précisément dans le 2^e volet de cette 1^{re} partie puis dans la 2^e partie correspondant au *vademecum*). Celle-ci est véritablement le fruit d'une collaboration, de réflexions communes.

La dénomination même utilisée pour désigner le travail de relevé a été pensée et discutée avec le service de l'Inventaire. En l'occurrence, le terme recensement a été préféré ici à inventaire, pour se distinguer de l'Inventaire (qui désigne la structure, se distinguant par une majuscule mais qui ne se perçoit évidemment pas à l'oral). L'Inventaire, lui, parle d'un repérage, lorsqu'il associe son travail à une sélection – c'est la méthode du repérage / sélection. Le repérage est fonction d'enjeux et, en l'occurrence, tout n'est pas repéré : on procède au préalable à une sélection. Dans le cas d'un recensement, on n'applique pas de sélection. Le terme est dès lors plus approprié. Il est par ailleurs connu, en lien avec le recensement de la population. Il fait aussi écho au recensement général de l'Inventaire qui était réalisé auparavant sans échantillonnage. On parle donc bien ici d'un recensement participatif. Mais pour que la méthode l'autorise pleinement, il importait de lever au préalable certaines limites et de bien s'entendre sur les objectifs.

Vers le recensement participatif : difficultés à lever et objectifs

Si le service de l'Inventaire est soucieux d'améliorer sa méthode, c'est qu'il souhaite qu'elle puisse être utilisée par d'autres sur différents territoires, afin de mettre

Photo 9

Le lavoir de Restigné
(Indre-et-Loire).

© AR

Photo 10

Croix de chemin
à Bellevigne-en-Layon
(Maine-et-Loire).

© AR

Photo 11

Une loge de vigne
dans le Bourgueillois
(Indre-et-Loire).

© AR



en lumière des zones nécessitant une attention particulière des enquêteurs de l'Inventaire. Cette démarche procède d'une volonté de travailler de manière collective et complémentaire. Pour ce faire, la méthode de recensement proposée doit pouvoir s'adapter aux territoires et aux personnes, qu'il s'agisse d'opérateurs ou d'enquêteurs mais plus encore d'habitants dans le cadre de recensements participatifs. Cette volonté se heurte toutefois, comme il a été souligné, à la problématique du manque de compétences : c'est là un frein majeur pour impliquer les habitants, qui peuvent n'avoir aucune connaissance en matière de patrimoine. Le problème qui semble *a priori* difficilement soluble et qui renvoie à un point central du travail de l'Inventaire est celui de faire comprendre ce qu'est l'édifice, en le distinguant du bâtiment.

Dans cette hypothèse d'un recensement participatif et pour pallier ce manque de compétences des habitants enquêteurs, une première possibilité envisagée par l'Inventaire consiste à organiser ce recensement sur une base thématique, de manière fragmentée, même si le recensement général n'est pas atteint. De la sorte, le travail peut être centré, par exemple, sur les monuments aux morts que tout le monde est capable de reconnaître ; sur les lavoirs qui peuvent aussi être identifiés aisément (photo 9) ou bien encore sur les croix de chemin (photo 10) – déjà repérées par certains organismes. De la même façon peuvent être recensées les loges de vigne (photo 11) ou les constructions en pans de bois dans le milieu rural.

Une deuxième possibilité, aux yeux de l'Inventaire, est de distinguer au préalable les édifices, dans la mesure où cette identification constitue un problème majeur, difficile à résoudre. L'enjeu est de transmettre à l'habitant suffisamment d'informations, d'éléments, de cadres, pour qu'il enrichisse ensuite plus aisément le relevé par ses propres connaissances. La méthode doit être suffisamment normalisée et cela peut impliquer la définition préalable de procédures excessivement complexes, afin qu'elles puissent être intégrées ensuite plus facilement dans un cadre participatif.

Une troisième possibilité, face à cette difficulté d'identifier les édifices, peut être d'inciter le participant à imaginer l'ensemble dont le bâtiment-individu fait partie et de lui laisser la possibilité de tracer lui-même dans un système d'information géographique (SIG) les limites de cet ensemble (qui serait l'édifice, tel qu'il le considère). Ces informations seront ensuite soumises au jugement de l'interprète, pour déterminer leur pertinence. De la sorte, si l'habitant n'a repéré que deux éléments sur les trois que comporte l'édifice, l'information sera lacunaire mais elle demeurera une information : les deux éléments reconnus auront été associés. Par ce recensement participatif, il s'agirait ainsi de déconstruire en plusieurs étapes ce que l'Inventaire fait normalement en une seule fois, directement.

Une dernière option envisagée aurait été de demander au participant de prendre des photographies mais elle a été bien vite écartée au regard des limites anticipées : les photographies sont souvent de mauvaise qualité, à contre-jour par exemple ; la redondance est fréquente et la photographie d'un édifice entier n'est

pas aisée (quel bâtiment photographier par exemple ?). Les photographies doivent pouvoir être aisément interprétées, stockées et visualisées, en étant éventuellement associées à des métadonnées définies aussi bien au moment de la prise de vue qu'*a posteriori*. Il faut, en tout cas, faire attention et limiter le nombre de prises de vue (deux ou trois au plus). Le crobar*, utilisé notamment lors de l'inventaire de la Sologne (voir *supra*), serait plus pertinent. La photographie ne peut pas le remplacer car elle ne révèle pas le contour de l'édifice, alors que cette information est majeure. Mieux vaut se tourner vers les photographies aériennes qui apparaissent plus pertinentes.

Qu'il soit participatif ou municipal – par le biais d'un opérateur mandaté par la municipalité –, le recensement est important pour la construction identitaire et pour l'apprentissage au sein du territoire même si l'information est incomplète. Inévitablement, il ne permettra de disposer que de données très fractionnées. Les participants livreront des indices ; certains sauront mieux que d'autres les relier les uns aux autres. Ces limites peuvent conforter l'idée de l'Inventaire de se tourner vers le recensement thématique. Disposer d'une cartographie des fragments de pans de bois serait déjà bénéfique à l'inventaire général, en prémisses d'un inventaire topographique.

Quelle que soit l'option retenue, les indices apportés par le participant constitueront une source d'information, à interpréter, pour l'Inventaire et pourront l'inciter à revenir sur le terrain pour une fouille plus approfondie et précise. Le recensement participatif présente ainsi de nombreux avantages, au-delà même de la production de connaissances en tant que telles. S'il n'alimente pas directement la réflexion des décideurs, il constitue bien un maillon de la chaîne, un élément qui permet d'attirer l'attention de l'Inventaire. C'est ainsi une chaîne de production et d'organisation de la connaissance qui peut se mettre en place, avec trois chaînons : le participant, l'Inventaire et la collectivité. Elle peut permettre d'aboutir à des connaissances structurées, à condition toutefois que l'Inventaire les passe *a posteriori* par son filtre d'analyse. De notre point de vue, le recensement participatif incite aussi – et surtout – le citoyen à se saisir de son Patrimoine de proximité et il pourrait ainsi, à son tour, attirer l'attention des élus sur ce qui compte pour lui, sur ce qu'il lui semble important de protéger sur son territoire. Nous considérons aussi qu'un tel recensement peut être prétexte à des discussions enrichissantes entre habitants, autour de leur territoire et de son patrimoine, en partant d'échanges autour du cheminement, des éléments et des motifs de choix de chacun retenus lors du relevé. *In fine*, l'ambition est de faire émerger au sein de la population une préoccupation patrimoniale, qui puisse renforcer l'identité et la conscience des habitants d'appartenir à une même communauté. Cela permettrait d'impliquer les habitants d'une manière plus directe dans la définition des documents d'urbanisme, avec des apports qui ne peuvent émaner de l'implication de tierces personnes, tels les bureaux d'étude, car liés au vécu.

Différents objectifs ont ainsi été assignés au recensement participatif qui s'imposait d'autant plus légitimement dans notre démarche, dans le cadre du projet PBC. Des améliorations devaient être apportées à la méthode, pour lever les difficultés identifiées. Les tests réalisés ont permis d'en questionner l'opérationnalité et des évolutions se sont alors avérées nécessaires concernant le système de caractérisation.

Une évolution nécessaire du système de caractérisation

La nécessité d'une évolution est apparue au terme des essais conduits dans le cadre du projet PBC, sur le territoire de la communauté de communes du Grand Chambord et dans des communes de Tours Métropole Val de Loire. Aux yeux du service de l'Inventaire, les échanges qui en ont émané ont été constructifs, permettant au responsable du service d'avoir ce regard critique qu'il souhaitait voir porter sur sa méthode.

Sur le système de caractérisation, une première réserve est apparue concernant le critère d'Exceptionnalité*, qui renvoie à une construction spécifique, alors que les autres critères ont davantage été imaginés par rapport aux principes de l'Inventaire, tels que définis notamment dans l'ouvrage qui fait référence quant aux travaux de l'Inventaire, le PMC (Massary et Coste 2007). Ce critère n'est peut-être pas le plus judicieux car, finalement, l'Exceptionnalité est plus ou moins une forme de rareté. Sur le territoire, les éléments qui peuvent être considérés comme très rares font fréquemment l'objet de mesures particulières de protection, au titre des monuments historiques, pouvant être classés ou inscrits : l'inscription est délivrée par des CRPA (commissions régionales du patrimoine et de l'architecture) ; le classement est, lui, décidé à l'échelle nationale par la CNPA (commission nationale du patrimoine et de l'architecture). Des monuments comme le château de Chambord, des châteaux du XVIII^e siècle, des églises du XII^e siècle... sont ainsi repérables. Toutefois, l'exemple de la basilique du Sacré-Cœur, à Paris, qui n'a été classée monument historique* qu'en 2020, démontre qu'une œuvre peut ne pas être classée sans que cela ne l'empêche d'être considérée comme exceptionnelle. Par ces exemples, on mesure que, parfois, la Rareté est telle qu'elle peut se rapprocher de l'Exceptionnalité. Le critère d'Exceptionnalité perd en soi de sa pertinence car il est redondant avec celui de Rareté et mieux vaut alors ne retenir à ce stade que les trois critères Rareté, Intégrité, Contextualité, sans le quatrième, Exceptionnalité. Reprenons les autres critères pour réfléchir à ce qui pourrait éventuellement remplacer l'Exceptionnalité. La Rareté renvoie à un rapport entre un bâtiment-individu / un bien et la société / la totalité des biens : il s'agit de voir si cet individu est fréquent dans la société / dans l'ensemble. L'Intégrité peut être vue comme un rapport de l'individu par rapport à lui-même mais à un autre moment dans le temps, par rapport donc à sa propre altérité historique. Le Contextualité renvoie aussi à un rapport, cette fois entre l'individu et son environnement. Mais il manque peut-être le fonctionnement qui permettrait d'ajouter un rapport aux personnes physiques, en considérant ce qu'elles font de l'individu étudié.

**Qu'il soit participatif
ou municipal,
le recensement est
important pour
la construction identitaire
et pour l'appropriation
des territoires**

Dans le test réalisé dans le cadre du projet PBC, c'est le critère d'authenticité qui a été testé, au lieu de celui d'Exceptionnalité, mais l'essai n'a pas été concluant. Le terme d'authenticité avait été envisagé pour se conformer aux critères du Patrimoine mondial de l'Unesco. Dans les documents émanant de cette institution, l'authenticité et l'intégrité sont présentes mais elles donnent parfois l'impression de se superposer.

Pour Claude Quillivic, cette notion d'authenticité ne fait pas toujours sens selon les types de patrimoines pris en compte. Le patrimoine recensé, étudié, inventorié par l'Inventaire est, en grande majorité, un patrimoine rural. La ferme est ainsi très présente et devient un exemple fréquent et pertinent. Comme elle est un « outil » de travail, un espace dédié à une activité productive, elle a beaucoup évolué dans le temps, notamment au cours de la période récente, où de nombreuses fermes ont perdu leur fonction d'origine. Dès lors, l'authenticité de ces fermes est perdue et la question ne se pose donc plus pour nombre d'entre elles.

La question de l'authenticité reste pertinente pour d'autres types d'édifices, comme les châteaux par exemple. Cependant, si les châtelains demeurent encore aujourd'hui dans le château, ils y vivent désormais différemment par rapport à leurs prédécesseurs. Ils vivent peut-être dans trois pièces au lieu des quinze utilisées avant ; ils n'ont plus de domestiques et leur famille est aussi moins nombreuse mais le château reste un château. Par comparaison entre le château, la demeure noble et l'exploitation agricole, l'authenticité ne s'apprécie pas de la même façon. Dans le cas d'une église aussi, l'authenticité peut poser question. Le concile de Vatican II a en effet engendré des modifications dans l'organisation intérieure des églises, notamment au niveau de l'autel qui a été déplacé pour que le prêtre soit face aux fidèles. L'église disposée suivant le modèle antérieur à Vatican II ou celle qui n'est plus fréquentée par le curé qu'à l'occasion de la messe, sont-elles plus authentiques que la chapelle rurale qui accueille une exposition de peintures une fois par an ? Le diagnostic patrimonial ne va pas jusqu'à ce point d'analyse mais la question se pose. Le critère du fonctionnement peut paraître plus pertinent d'autant plus que cela renvoie à un élément important pour l'Inventaire : l'établissement d'un lien entre les bâtiments et l'édifice, qui doit être, de son point de vue, l'unité de base du recensement. L'idée de fonctionnement renvoie à l'identification fonctionnaliste évoquée précédemment et à laquelle se livre l'Inventaire. Mais n'y a-t-il pas un risque de chevauchement avec le critère d'intégrité ? Prenons l'exemple d'une ferme du XVI^e siècle transformée en maison au XX^e siècle. La dénomination appliquée par l'Inventaire ne sera pas la même selon la fonction retenue. Cependant, les bâtiments auront pu conserver tout ou partie de leur intégrité : si l'étable est transformée en garage et que, plus largement, les bâtiments agricoles ont perdu leurs usages (alors que les bâtiments agricoles du XVI^e siècle intacts sont fort rares aujourd'hui), le logis pourra, lui, être resté inchangé (d'autant plus s'il n'y a pas eu de mariage des héritiers des premiers résidents). Dans ce cas, malgré le changement de fonction de l'édifice, le logis aura conservé son intégrité, en demeurant un espace de vie. Inversement, dans le cas de la grande exploitation agricole en Beauce, il est

Photo 12

Ancienne gare
de Monts-près-Chambord
(Loir-et-Cher)
transformée
en habitation.
© AP



possible de repérer des granges du XVI^e siècle inchangées mais le logis aura, lui, été le plus souvent reconstruit au XIX^e siècle. Cela interroge la valeur du critère du fonctionnement qui n'est pas nécessairement inclus dans la notion d'intégrité, du moins dans les cas de figure évoqués. En revanche, si l'on prend l'exemple de la grange qui devient habitation, elle perd en même temps sa fonction et son intégrité. On notera que le constat est le même dans le cas d'une ancienne gare transformée en maison (photo 12), d'une ancienne mairie devenue salle des fêtes (photo 2), d'un moulin transformé en chocolaterie ou d'une mairie et d'une école devenues habitations. Les exemples peuvent être nombreux ; la fonctionnalité est en fait toujours changeante. Elle est rarement conservée. Si l'on prend l'exemple d'une ferme toujours utilisée comme telle, elle peut, il est vrai, avoir été exploitée de la même façon du début du XVIII^e siècle au XIX^e siècle et sa fonction est alors restée stable. Mais, avec le début de la mécanisation et le recours aux engrais chimiques, des évolutions ont pu apparaître et s'accélérer au XX^e siècle, de sorte que la ferme ne remplit désormais plus la même fonction, même si elle est restée ferme. Prendre comme critère la fonctionnalité n'a donc pas de sens univoque.

Un autre critère pourrait être l'ancienneté, pour rendre compte de la valeur historique des œuvres. À défaut d'être un critère en soi, cela peut aussi constituer un paramètre de rang inférieur, pris de façon autonome et pouvant dès lors être utilisé comme facteur de multiplication. Il peut être fondé sur l'âge de l'élément considéré mais cela suppose de disposer de sources tangibles sur le terrain, ce qui peut devenir trop aléatoire. Ce critère nécessiterait en effet de pouvoir collecter des indices qui renvoient à l'histoire de cet élément, comme une date inscrite au-dessus d'une porte, des inscriptions portées sur des charpentes ou des cheminées, mais cela suppose de pouvoir avoir accès à cette information, ce qui n'est pas toujours le cas. De tels indices constituent un témoignage intéressant, qu'il serait dommage de ne pas prendre en compte, s'ils sont aisément disponibles. Dans le même temps, on peut s'interroger sur la valeur marginale de ce critère supplémentaire par rapport aux autres critères. Il ne faut pas négliger non plus le fait que, aujourd'hui, les objets du passé peuvent être déplacés : un linteau peut avoir été acheté à tel endroit pour être plaqué dans une autre construction. Le chercheur de l'Inventaire est capable de le voir mais pas un habitant qui se livrerait à l'exercice du recensement participatif.

En définitive et au vu de ces réflexions, combien et quels critères retenir ? Trois ou quatre critères restent acceptables pour maintenir un système simple à gérer. Ajouter un 5^e critère ne paraît pas judicieux car cela suppose une plus grande réflexion pour l'habitant-enquêteur, sans apporter d'avantages significatifs : c'est donc une surcharge inutile, notamment sur le terrain. Apprécier trois ou quatre critères reste faisable, simple ; cela devient plus compliqué quand il s'agit d'évaluer cinq, six ou sept critères. L'idée de rajouter un 4^e critère se pose, suite au renoncement au critère d'Exceptionnalité. L'authenticité a pu être testée dans le cadre du projet PBC, lors

de l'expérience menée dans les trois communes de Tours Métropole Val de Loire, mais ce test n'a pas donné de résultats concluants. Perçue comme le maintien d'une fonctionnalité, l'authenticité n'a pas de sens décisif pour l'Inventaire, comme il a été souligné précédemment. Pour l'expérience conduite dans la communauté de communes du Grand Chambord, nous avons pris le parti de retenir quatre variables, les mêmes que celles utilisées par l'Inventaire à La Riche, mais en modifiant les échelles de valeurs et le système de pondération précédemment évoqués. Nous avons donc retenu les quatre critères qui donnent l'acronyme « ERIC » et six niveaux de valeurs associés à chacun. Une telle échelle, désormais harmonisée (et non plus variable selon les critères), présente l'avantage d'être plus flexible, permettant un partage en deux ou trois sous-niveaux (oui / non pour le premier partage et élevé / moyen / faible pour le second). Ces expériences successives ont permis de confronter la méthodologie à la pratique du terrain et de la faire évoluer progressivement pour aboutir à la forme opérationnelle présentée dans le volet suivant.

Nous venons de retracer la genèse de la méthodologie de recensement du patrimoine que nous proposons dans le *vademecum* (2nde partie du livret) du point de vue de l'Inventaire. Du côté de la recherche, ce sont deux projets – PBC et PLU patrimonial¹⁹ – qui ont participé à son élaboration. Ils visaient particulièrement son intégration potentielle dans des processus décisionnels en matière d'aménagement du territoire.

À partir de ces deux projets de recherche, nous avons développé une réflexion autour de la caractérisation des entités bâties. Nous avons constaté la nécessité d'accroître les connaissances sur ce patrimoine culturel, pour mieux définir les outils de gestion territoriale mais aussi – et peut-être surtout – pour encourager la participation au « fait patrimonial » des non-spécialistes de la question. Il s'agit là, en quelque sorte, d'une volonté de « démocratisation » de l'attention portée au patrimoine bâti.

Dans le cadre du projet PLU patrimonial, nous avons pu observer le processus de caractérisation développé par le service de l'Inventaire de la région Centre-Val de Loire, lors de l'expérience menée à La Riche décrite plus tôt. Puis, dans le cadre du projet PBC, l'occasion nous a été donnée de tester des évolutions méthodologiques sur la communauté de communes du Grand Chambord. Avec le soutien constant de l'Inventaire, nous avons ainsi testé le processus de caractérisation et défini une méthode d'approche plus englobante, consensuelle, accessible à tous. C'est cette méthodologie que nous proposons de détailler ici : elle nous semble particulièrement adaptée à un élargissement du spectre de la participation en faveur de la création et de l'organisation des connaissances sur le patrimoine culturel matériel. L'analyse méthodologique et la réflexion sur la caractérisation des éléments recensés sont fondamentales mais elles se sont surtout révélées être la composante essentielle de ce travail. Pour autant, nous ne voulons pas que l'accent qui sera mis ici sur la caractérisation et la définition de ses critères fasse perdre de vue une autre composante, elle aussi indispensable, de la production de connaissances et de l'organisation de l'information, à savoir l'enquête et la collecte des données permettant d'identifier et de caractériser les bâtiments présents sur le territoire. Il est évident que le relevé des caractéristiques d'un bien, édifice ou bâtiment, ne peut pas être disjoint de sa dénomination, de sa géolocalisation et d'une description discrète du bien en question. Se concentrer sur les caractères ne signifie pas délaisser

¹⁹ PLU patrimonial est un programme de recherche financé par l'Agence nationale de la Recherche entre 2015 et 2019. Il a rassemblé principalement des géographes et des juristes et son objectif était d'étudier de manière scientifique la capacité des PLU à identifier et protéger les patrimoines dans le cadre d'une politique patrimoniale décentralisée. Cf. <https://plupat.hypotheses.org>, consulté le 13/06/2021.

les éléments d'identification. C'est dans le *vademecum* que nous ferons référence à cette partie du travail d'acquisition des connaissances, sur un plan plus pratique. Ici, nous souhaitons plutôt rendre compte de l'innovation méthodologique.

Définition des modalités pour une appropriation collective des territoires

La méthodologie développée par le service de l'Inventaire de la région Centre-Val de Loire nous a paru particulièrement intéressante et féconde en ce qu'elle contenait la graine permettant de développer l'acte d'inventaire au-delà des limites statutaires de cet organisme spécialisé (et même dédié), et d'en orienter la réalisation hors des stricts cadres de l'action publique. Nous considérons donc la méthode « ERIC » (telle que définie au départ par l'Inventaire) et son évolution comme une possibilité de (re)lancer des recensements participatifs. L'intérêt porté à ces derniers réside dans la dimension locale qui peut leur être attribuée et qui pourrait participer à une appropriation des dimensions patrimoniales de l'environnement habité. Par là même, il s'agit d'une opportunité de réfléchir à la structuration des connaissances en matière de patrimoine et à la définition des rôles des habitants et des corps intermédiaires dans la (re)connaissance – voire la création – patrimoniale à l'échelle locale.

La méthodologie repose avant tout sur la distinction des deux actes, « caractérisation » et « sélection » des biens qui peuvent être considérés comme patrimoniaux. De notre point de vue, la construction de cette méthode est une opération fondamentale, tant pour aborder scientifiquement le développement de la notion de patrimoine que pour élargir ce geste culturel qu'est la patrimonialisation. Celle-ci est particulièrement significative pour le grand public mais elle est bien souvent le seul fait des milieux professionnels qui finissent par se détacher, semble-t-il, des sociétés. Celles-ci considèrent pourtant des éléments bâtis qui les entourent comme faisant partie de leur patrimoine, les transformant dès lors comme tel ou s'intéressant – au moins – au fait patrimonial local.

En proposant à l'habitant de s'impliquer, *via* une démarche participative, dans le recensement des biens patrimoniaux, nous lui laissons la possibilité de « choisir », ce qui n'est pas anodin. En effet, nous pensons que le choix est un acte fondamental, même s'il se décline différemment en fonction des situations : il donne un pouvoir à celui qui choisit. Traditionnellement en France, le fait patrimonial est le fruit d'un choix émanant des institutions de l'État qui ont construit, petit à petit, ce qui constitue aujourd'hui officiellement le patrimoine national. Nous considérons toutefois que le choix doit se fonder sur une activité importante de caractérisation, afin qu'il puisse aboutir à une connaissance responsable, établie à partir de critères solides. Derrière cela, l'idée est d'éviter toute dérive arbitraire du choix. La référence à ce dernier, à la valeur qu'il porte, est ainsi évidente et prépondérante, même si elle doit demeurer prudente.

En bref, nous voulons et nous devons souligner combien il est fondamental de

caractériser un élément – quel qu'il soit – avant de lui donner une valeur. Dans le processus de décision, la caractérisation précède donc l'évaluation mais, dans le même temps, elles sont aussi liées entre elles, selon le même principe qui unit la diphthongue et le hiatus, celui d'une transformation de l'une en l'autre (voir préambule). La méthode proposée apporte une aide dans l'organisation de la connaissance sur les biens pouvant être considérés comme patrimoniaux. Elle permet en l'occurrence de créer des sous-ensembles de biens équivalents, au regard de leur position semblable pour chacun des caractères. Elle est aussi adaptable au contexte et aux enjeux locaux, par la hiérarchisation de ces caractères.

Ce processus méthodologique consiste en la transformation d'informations continues en informations *discrètes* (au sens mathématique du terme). Il s'agit d'un processus semblable à celui qui prévaut lorsque l'on transforme un enregistrement sonore avec des outils numériques. En tant qu'entités discrètes, ces informations peuvent se regrouper entre elles de manière variable, selon des règles autonomes et indépendantes.

C'est précisément en valorisant ces informations discrètes qu'il est possible d'adapter le processus méthodologique aux différents besoins, en maintenant toujours la possibilité de constituer des passerelles qui garantissent les interfaces entre les différentes données cognitives. De cette manière, l'information peut être utilisée et transformée en connaissances intégrables dans des parcours patrimoniaux différents. Cette possibilité rend possible l'adaptation de l'instrument de caractérisation aux besoins locaux, qu'il s'agisse de développer une conscience de groupe autour de biens patrimoniaux peu connus, de mettre en évidence des communautés patrimoniales et leurs biens matériels ou bien d'acquérir des éléments de connaissance organisée capables de faire évoluer la vision patrimoniale d'un territoire et de la faire interagir avec les outils de planification.

Dans cet objectif d'adaptabilité aux besoins locaux – qui nous semble essentiel – et forts de l'expérience de caractérisation menée dans la communauté de communes du Grand Chambord, nous avons souhaité faire évoluer la méthode « ERIC » afin qu'elle devienne plus concrète et flexible. Les principales dispositions que nous avons identifiées et que devait satisfaire la méthode mise en place sont les suivantes :

- créer des interfaces entre différentes instances ;
- identifier des caractères qui soient révélateurs de valeurs culturelles ;
- rendre ces caractères et ces valeurs compréhensibles pour le plus grand nombre, y compris les néophytes ;
- définir une méthode dont les résultats peuvent être intégrés dans les instruments de planification territoriale mais qui peuvent aussi s'adapter à ces derniers ;
- créer une base de données facilement partageable.

Dans la pratique, c'est-à-dire dans l'expérience quotidienne en général, nous remarquons la difficulté objective de décomposer l'acte consistant à choisir, le processus

Illustration 5
Décomposition
du processus
menant au choix.

Phase 1

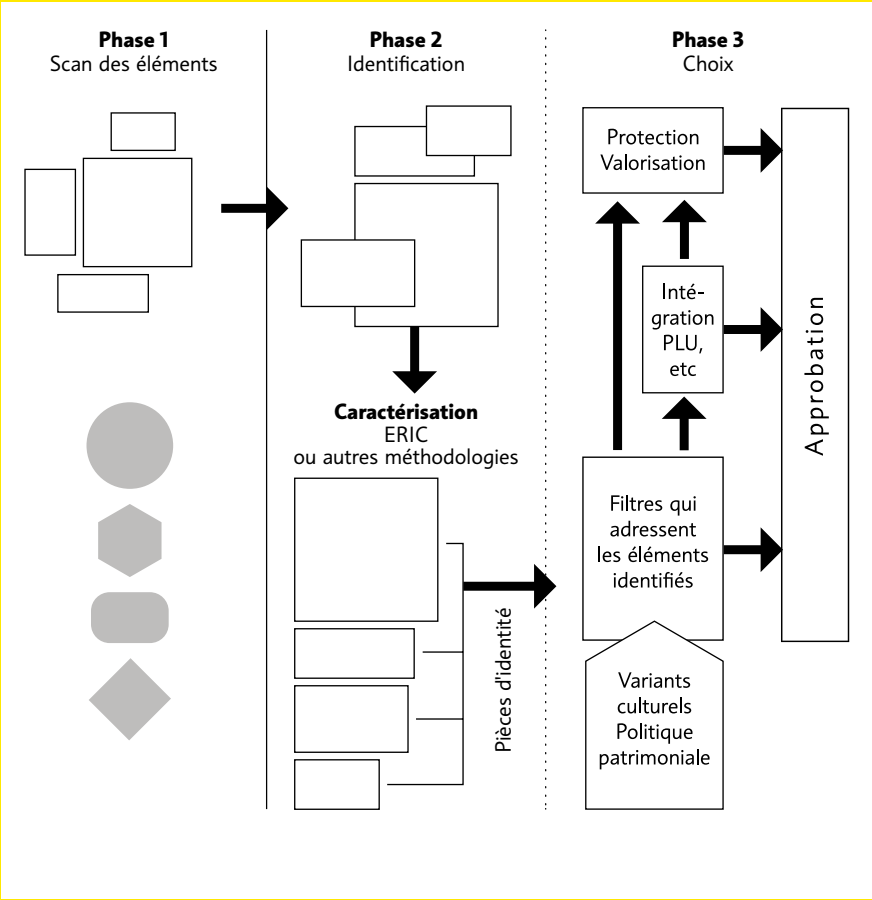
Scan des éléments : rectangles et carrés sont pertinents, les autres formes ne le sont pas.

Phase 2

Identification : les éléments pertinents sont identifiés et caractérisés

Phase 3

Choix : les éléments caractérisés sont dispatchés dans différentes classes d'évaluation



qui donne une valeur à un objet (ou à un groupe d'objets). Notre cerveau a l'habitude de juger et nous y sommes tellement habitués que nous considérons cet acte comme normal et surtout unitaire. Or, juger procède d'une série d'actes. Ceci vaut particulièrement en matière de patrimonialisation. L'illustration 5 (page 72) en décompose le processus, dévoilant les phases qui précèdent le choix : les éléments sont vus, identifiés et caractérisés avant d'être choisis, autorisant dès lors une appropriation.

Souvent, l'habitude ou la répétition de l'évaluation fait que le jugement est immédiat et fusionne totalement avec l'acte de caractérisation. C'est pourtant ce dernier qui précède le jugement et informe sur la situation. Cette habitude à évaluer trouve de nombreux exemples dans le quotidien : outre la montée d'un escalier (voir préambule), on peut mentionner l'évaluation du risque, lorsque l'on traverse une rue fortement fréquentée. C'est là un acte devenu normal pour les citoyens car répété des milliers de fois mais il n'a pas moins été appris. Dans le processus de patrimonialisation aussi, la caractérisation se mêle à la sélection (à la manière des deux voyelles de la diphtongue : voir préambule), alors même qu'elle est essentielle. C'est précisément sur ce moment de caractérisation que se positionnent notre réflexion principale et notre action fondamentale (illustration 5). Ce moment est celui de la réflexion que nous avons chaque fois que nous modifions ce qui est automatiquement accepté, en l'occurrence par la communauté patrimoniale qui est l'instance qui juge et décide de l'élévation au rang de patrimoine d'un bien. En amont de cette patrimonialisation possible de l'héritage culturel, nous proposons un moment d'attention préalable au choix. C'est dans cette temporalité que s'insère notre système d'analyse, avant qu'une « valeur » soit attribuée aux biens, avant que le résultat du jugement soit rendu, l'objectif étant de le guider, de donner des éléments pour aboutir à ce résultat.

Notre méthode vise en effet à fournir des indicateurs qui permettent de caractériser de manière fine, à l'échelle de l'individu* (de l'unité, du bâtiment), des éléments qui appartiennent à des groupes thématiques, dont les individus vont marquer plus ou moins densément le territoire : ce sont par exemple les églises, les fermes, les lavoirs... Ce sont aussi des groupes spatialisés, dont les individus sont non seulement situés dans un contexte (la contextualité) mais aussi géo-localisés.

Les retours d'expérience sur la méthode « ERIC », testée à plusieurs échelles territoriales, mettent en évidence les apports de cette démarche axée sur la caractérisation. En l'occurrence, les expérimentations menées en se fondant sur la première méthode, développée par le service Patrimoine et Inventaire de la région Centre-Val de Loire, confirment l'intérêt de la caractérisation pour identifier le patrimoine bâti, servant notamment dans le cadre de démarches de planification territoriale. L'outil apparaît bien plus puissant qu'il n'y paraît puisqu'il autorise, entre autres, l'engagement dans un réel processus de relevés participatifs qui permet aux habitants de mieux comprendre leur territoire et ses éventuelles dimensions patrimoniales.

La méthode permet en effet de caractériser plusieurs types d'objets, de biens selon des critères appropriables par le plus grand nombre et elle donne, par là même, des clés pour leur évaluation comme biens patrimoniaux. L'objectif de cette sous-partie est de présenter le cadre d'application de la méthode proposée, en se fondant sur les précédentes expériences de terrain. Pour en faciliter l'interprétation, nous nous appuyons sur une organisation en six questionnements structurants : pourquoi ? Qui ? Quand ? Où ? Quoi ? Comment ?

Pourquoi ? ou la nécessité de définir les objectifs poursuivis

Répondre à cette question – pourquoi ? – constitue une étape préalable indispensable, avant de s'engager dans une démarche de caractérisation des biens patrimonialisables sur un territoire. Les objectifs que le maître d'ouvrage se fixe participeront en effet à définir la palette des objets à identifier. En un sens, la question du « pourquoi » anticipe toutes les autres : ce sont les objectifs du relevé qui précisent et affinent la méthode. Le relevé peut être utile à la connaissance, à un processus de concertation citoyenne, aux réflexions sur un document d'urbanisme ou à la communication territoriale, *etc.* Cette palette, non exhaustive, montre la diversité des situations dans lesquelles un travail d'identification des biens patrimonialisables peut être utile, étant entendu que, dans tous les cas, la caractérisation de ces derniers apporte *a minima* une connaissance supplémentaire sur le territoire. L'enjeu de la définition des objectifs est fort mais il ne doit pas pour autant préjuger des résultats du relevé. Si les objectifs balisent la méthode, ils ne peuvent – et ne doivent – rien laisser présager du résultat. Bien que bornée, la méthode doit aussi rester suffisamment souple, pour pouvoir intégrer des situations inédites. En tout état de cause, une réflexion est à mener en amont de la phase de relevé pour donner les premiers éléments de cadrage : périmètre géographique, moyens humains et matériels à disposition, *etc.* C'est dès ce moment-là que doivent se poser les questions du quoi et du pourquoi, des biens à identifier et dans quels buts. En effet, la méthode peut s'appliquer à tous les éléments bâtis mais il est aussi possible d'envisager de ne la centrer que sur certains éléments (par exemple les fermes).

Qui ? ou l'importance de préciser qui effectue le travail de terrain

Les expériences qui ont été menées sur le terrain ont montré que la caractérisation des biens patrimonialisables diffère selon le degré de connaissance de la personne en charge du relevé. Nous avons souligné que, habituellement, ce travail est réservé aux experts du patrimoine : historiens de l'art (en particulier du côté de l'Inventaire), architectes du patrimoine, urbanistes... Mais il est aussi possible de confier cette tâche à des professionnels qui ne sont pas spécialistes de ce domaine, voire à des néophytes, à condition bien sûr de les guider, d'explicitier le champ d'action, les objectifs et les critères de caractérisation. Aussi, avant de mettre en place un recensement sur un périmètre d'étude donné, il est nécessaire de s'entendre sur

les profils des protagonistes, ceux qui assureront le travail de terrain. Cela sera notamment fonction du ou des objectif(s) fixé(s) préalablement : s'il s'agit par exemple de développer une conscience patrimoniale identitaire, on privilégiera les habitants. De leurs compétences dépendent les ajustements de la méthode.

Deux figures majeures peuvent être envisagées, conduisant à des recensements distincts mais qui peuvent aussi être menés en parallèle :

L'expert : lorsque la caractérisation est réalisée par un expert de l'architecture et / ou du patrimoine, le relevé peut être précis et / ou rapide. À titre d'information et pour donner une idée, le service de l'Inventaire de la région Centre-Val de Loire a conduit le diagnostic patrimonial de la commune (de La Riche) en six mois ; un ingénieur d'études, formé en histoire et ayant ensuite suivi un master *management des territoires et urbanisme*²⁰ en stage au service de l'Inventaire s'est, lui, lancé dans le même travail sur les centres-bourgs d'une communauté de communes (celle du Grand Chambord : 16 bourgs) en un an²¹. En moyenne, cet ingénieur d'études relevait 27 édifices par jour, ce qui constitue un nombre important. Dans les faits, le « rendement » varie selon l'expérience de l'expert en charge de l'étude et la réalité du terrain. En tout état de cause, cet expert est en capacité de produire un relevé scientifiquement fiable, en ayant conscience des limites de cet exercice (entre autres, l'impossibilité de pénétrer dans les édifices et, par conséquent, l'obligation de ne conduire la caractérisation qu'en se fondant sur l'enveloppe extérieure des bâtiments). L'expert est aussi en mesure de croiser son propre relevé avec les informations existantes, dont les plus usuelles sont le cadastre napoléonien, les bases de données du ministère de la Culture, les cartes postales anciennes et les multiples notices bibliographiques. La caractérisation des biens peut alors être bien plus précise, documentée, étayée. Par ailleurs, l'évaluation des édifices qui suivra se basera, elle, sur une routine d'action éprouvée qui la rend d'autant plus fiable et, surtout, comparable, si elle s'applique, dans les mêmes termes, à différents territoires – même si personne, pas même les experts de l'Inventaire, n'est exempt d'une variabilité de son propre jugement, fonction du moment (voir le point de vue du service de l'Inventaire, dans le 1^{er} volet de cette 1^{re} partie).

L'habitant : lui aussi est expert, peut-être pas des questions patrimoniales mais de son lieu de vie ; les habitants peuvent être considérés comme *experts de leur quartier* (Loustau et Gellereau 2008) et ils donnent de la valeur – leur valeur – à ces espaces puisqu'*habiter implique que les espaces où la vie se déroule soient des lieux au vrai sens du mot, des lieux de mémoire, d'ancrage symbolique et dotés*

²⁰ Ce master de l'université de Tours offre une formation professionnelle bi-disciplinaire (droit et géographie) aux métiers de la planification et de l'urbanisme ; pour plus d'information : <https://mtu.univ-tours.fr>, consulté le 13/06/2021.

²¹ Nous tenons à remercier Arnaud Penguilly pour l'important travail qu'il a réalisé dans le cadre du projet PBC et pour son retour d'expérience qui a largement contribué à améliorer la méthode proposée ici.

d'un caractère qui les distingue (Vassart 2006). Dès lors, on peut considérer que les habitants sur une certaine durée, porteurs de ces connaissances qui leur sont en quelque sorte intrinsèques, sont à même – voire les plus à mêmes – de caractériser les héritages qui constituent leur cadre de vie, leur environnement le plus proche. Ce sont eux, les habitants, qui interagissent avec les éléments bâtis et peuvent former la première des communautés patrimoniales actives. Cette lecture de l'héritage patrimonial, par ceux qui le vivent au quotidien, est intéressante et utile, notamment si l'on veut connaître le rapport affectif des habitants aux lieux qui les entourent et aux biens qui s'y trouvent. Elle devient fondamentale, voire incontournable, lorsque la question porte sur l'appropriation des territoires par les communautés résidentes. Croisée avec le regard de l'expert, cette lecture peut se révéler passionnante et constituer un outil d'aide à la décision pertinent. On a là la possibilité d'appréhender des éléments qui ne rentrent pas nécessairement dans les cadres d'une évaluation patrimoniale conduite par un professionnel – qu'il soit d'ailleurs expert ou non –, voire par un néophyte non résidant – c'est ce que nous a appris aussi l'expérience conduite par une novice dans trois communes de Tours Métropole Val de Loire. Ces éléments rendent compte en l'occurrence d'une valeur culturelle, voire sentimentale, qui s'avère être importante pour l'habitant : elle est une valeur patrimoniale mais qui est spécifique et ne peut être qu'ignorée par un non-habitant. En somme, la caractérisation des héritages par les habitants constitue une forme d'expertise qu'il importe de prendre en compte, en ce qu'elle permet d'enrichir la question patrimoniale dans les territoires. Cependant, cette caractérisation, réalisée par des non-experts, sera plus difficilement objectivable et surtout justifiable sur un plan scientifique. Plus encore, elle pourra ne pas être effective et, dans tous les cas, elle risque de souffrir de lacunes et d'erreurs, liées à une absence de compétences ou, au mieux, à d'inévitables interférences affectives et mémorielles qui marquent le rapport des habitants à leur lieu de vie. On perçoit là que cet attachement est un atout mais aussi un inconvénient. La définition d'une méthode normée, fondée sur des critères précis de caractérisation, vise à limiter ces biais. D'autres biais méthodologiques devront aussi être considérés, comme la peur de mal faire que certains habitants risquent de ressentir par exemple et qui influencera inévitablement leur contribution. Ils pourront en effet ne pas se sentir légitimes pour caractériser un bien (par manque de compétences en la matière) au point peut-être de préférer ne pas essayer par peur de l'erreur. Les recensements participatifs nécessitent donc, au préalable, une phase pédagogique, de formation ou du moins d'explication : elle s'avère indispensable pour expliciter la méthode, le processus et les critères de caractérisation, etc. Elle permettra de lever un certain nombre de biais. D'autres pourront être corrigés, du moins atténués par le nombre : alors que l'expert peut être seul, il est attendu que ce ne soit pas un mais bien plusieurs habitants qui conduisent le recensement, avec une certaine complémentarité qui permettra d'enrichir les relevés individuels en les rendant aussi plus objectivables.

Les questions « qui » et « pourquoi » sont intimement liées. Ainsi, la dimension participative est fonction des motivations qui ont amené le maître d'ouvrage à vouloir

caractériser les héritages culturels d'un territoire donné. Si ces motivations sont clairement définies et qu'elles justifient le recensement participatif, alors celui-ci peut se révéler extrêmement enrichissant. En l'occurrence, il permettra de connaître la façon dont une communauté se représente le patrimoine sur son territoire, sachant que cette communauté pourra être constituée de tout habitant – comme déjà évoqué – mais aussi correspondre à une partie d'entre eux (par exemple, les maraîchers à La Riche, les vigneronns sur un territoire viticole, si l'on souhaite se focaliser sur le patrimoine agricole), à une association spécialisée et / ou à une école. Le relevé participatif implique de mettre les participants en position active dans le processus visant à renseigner le fait patrimonial. Dans tous les cas, un tel recensement sera représentatif de la manière dont les populations locales se représentent le patrimoine présent dans leur espace de vie. Néanmoins, il sera préférable de confronter ensuite les résultats au point de vue de l'expert, à la caractérisation à laquelle il a abouti lui-même ; cet expert devra être assermenté si l'objectif est que le patrimoine identifié bénéficie ensuite d'une reconnaissance officielle, en suivant le parcours institutionnel de la protection administrative du patrimoine.

La méthode, telle que nous avons pu la voir à l'œuvre, permet un « premier passage » capable de constituer un socle opérationnel sur lequel baser la dynamique patrimoniale. En effet, elle encadre et autorise ainsi une première étape, visant à mettre en lumière des biens du patrimoine dignes d'intérêt, pour les acteurs du territoire, les spécialistes mais aussi – et peut-être surtout – les habitants. Une fois identifiés, ces biens pourront faire l'objet d'une analyse plus approfondie, par le service de l'Inventaire cette fois : il pourra alors procéder à une analyse documentaire et à un relevé précis, y compris en considérant les intérieurs. Un tel travail ne peut être systématique sur tout le territoire à court terme, tant le temps nécessaire pour le conduire est long et tant il implique de disposer de compétences et connaissances expertes. L'intérêt du recensement participatif est, là, de permettre de cibler, de procéder à une sélection. Il s'agit de précisions importantes car le maître d'ouvrage qui ordonne le recensement doit avoir conscience des apports mais aussi des limites du résultat qui sera obtenu et des suites éventuelles à y donner. Cette méthode, permettant de caractériser les éléments bâtis, fournit une première pierre dans la production de connaissances approfondies sur le Patrimoine de proximité.

Quand et combien de temps ? ou la nécessité de réfléchir aux temporalités

La question des temporalités est ici double : il s'agit de s'interroger, d'une part sur le temps de l'étude à proprement parler (corrélé à plusieurs facteurs) et d'autre part, sur le moment le plus opportun pour se lancer dans un recensement de l'héritage culturel.

En ce qui concerne la première temporalité, la pertinence du moment où une opération de recensement est lancée est le produit d'une alchimie dont – très probablement – il n'existe ni recette ni analyse structurée et significative. Cependant, nous nous autorisons à réfléchir à la question du temps en signalant deux cas de

Photo 13

L'église de Saint-Nicolas-de-Bourgueil, en partie détruite par une tornade.

© AR

Le clocher est tombé dans la nef : les destructions ont engendré émoi et solidarité ; la volonté est de reconstruire le clocher à l'identique, en tuffeau.



figure possibles que nous avons rencontrés sur le terrain et qui sont effectivement intéressants à considérer :

Il s'agit tout d'abord du moment lié à des revendications. Nous n'entendons pas parler ici des revendications patrimoniales, en tant que moments de conflit liés à de grandes pertes (même si nous ne pouvons pas effacer de notre mémoire les mouvements comme celui qui a suivi la destruction dramatique des Halles de Baltard ou celui qui a conduit à sauver la gare d'Orsay, menacée elle aussi et désormais transformée en musée). Nous ne considérons ici que des revendications conduisant à la reconnaissance de valeurs patrimoniales : le moment où elles s'expriment paraît être particulièrement opportun pour lancer une campagne de caractérisation des biens patrimonialisables, dans la mesure où la caractérisation, proposée dans le cadre de notre méthode, peut constituer un acte de connaissance et / ou de structuration des valeurs. Caractériser un ensemble de biens permet en effet de les (re)connaître et laisse la possibilité de mettre ensuite en place une politique adéquate de sauvegarde et de valorisation de ces biens (ou pas, car la production de connaissances n'est pas systématiquement suivie d'une reconnaissance et d'une valorisation). Le moment le plus opportun peut aussi être dicté par une volonté de structurer la revendication elle-même, à partir d'éléments conséquents et incontestables. Généralement, de tels moments correspondent à des étapes de prise de conscience de l'existence d'une famille de biens encore mal connus et qu'une communauté patrimoniale va revendiquer. Ceci se vérifie en tout lieu, autour du monde : ce fut le cas pour l'architecture moderne à Casablanca ou pour les forteresses portugaises sur la côte atlantique du Maroc (Carabelli 2016 et 2018). La revendication peut aussi survenir après des événements tragiques, comme lors des travaux de reconstruction qui ont suivi l'explosion du 4 août 2020 à Beyrouth ou en Palestine. Des événements affectant le patrimoine, comme un incendie – dans le cas de la cathédrale de Notre-Dame de Paris en 2019 – ou une tornade – comme celle qui a fait vaciller le clocher de l'église de Saint-Nicolas-de-Bourgueil (Indre-et-Loire) en 2021 (photo 13) – peuvent aussi être l'occasion d'une prise de conscience de l'importance de ce patrimoine. La revendication peut également être suscitée par des institutions qui remarquent la présence de biens d'intérêt patrimonial et dont il leur paraît important qu'ils soient reconnus pour être mis en valeur. On peut évoquer ici le Val de Loire, dont l'inscription sur la liste du Patrimoine mondial de l'Unesco résulte d'une volonté collective des institutions, à l'échelle du bassin de la Loire. La principale motivation des collectivités d'aboutir à cette reconnaissance patrimoniale est le développement de leur territoire car une telle reconnaissance, surtout à l'échelle internationale, a des retombées positives, d'abord économiques, dans la mesure où le patrimoine (quelle que soit sa nature) engendre souvent un essor de la fréquentation touristique. Dans tous les cas, nous sommes bien face à des processus de revendication d'une valeur culturelle, imaginée ou avérée, qu'il s'agit d'attribuer, de raccrocher à des éléments territoriaux.

Un second cas de figure, significatif pour définir le moment opportun pour lancer un recensement, renvoie à l'expression d'un besoin, qui découle – lui-même – de

la production d'un autre élément : cela peut être une étude particulière ou l'élaboration d'un document d'urbanisme. Une telle opportunité se distingue, en l'occurrence, par la présence d'une instance capable d'instruire les pratiques de production du document lui-même. Dans le cadre de nos expériences, ce fut le cas des plans locaux d'urbanisme (PLU) de la commune de La Riche et de la communauté de communes du Grand Chambord.

À l'issue du recensement de La Riche, la mise à disposition de cartographies rendant compte de la caractérisation (illustration 3), associée à des interventions directes et pédagogiques, a permis d'attirer l'attention des responsables locaux sur les enjeux possibles liés à l'héritage patrimonial. Forts de ces informations avérées et explicites, ils ont pu choisir de manière raisonnée les actions d'aménagement et de protection à envisager. Ce sont ensuite les professionnels de l'agence d'urbanisme de l'agglomération de Tours qui ont intégré ces connaissances et guidé la politique de développement choisie dans l'outil de planification.

Dans le cas de la communauté de communes du Grand Chambord, la démarche de recensement s'est insérée plus tardivement dans le processus de définition du plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi), de sorte que seuls des éléments intermédiaires du résultat ont été intégrés. Dûment présentés lors de la phase d'élaboration de ce dernier, ils ont permis d'étayer les intentions en matière de patrimoine dans le document. Le temps nécessaire à la caractérisation n'a pas permis d'intégrer le reste des données – collectées par la suite – mais des échanges réguliers ont eu lieu avec le bureau d'études chargé de la question patrimoniale. Malgré le décalage temporel, les informations collectées demeurent particulièrement utiles car elles permettent d'argumenter les instructions en matière d'auto-risations d'urbanisme sur le territoire. La documentation produite, renvoyant à la connaissance intégrée, permet donc de justifier une attention patrimoniale. Les instructeurs y trouvent plus aisément les caractéristiques patrimoniales. L'influence est aussi positive pour le choix des outils de planification, au sein desquels, le patrimoine peut être valorisé.

Le second élément de temporalité à prendre en compte concerne la durée du recensement, c'est-à-dire le temps de l'étude. Le commanditaire doit y réfléchir en amont. Pour cela, il prendra bien sûr en compte les moyens humains et financiers qui peuvent être mis à disposition pour réaliser le travail. Mais il importera aussi de considérer l'ampleur de l'étude, la densité des éléments à caractériser, leur répartition sur le territoire en question ou bien encore l'importance de leurs caractéristiques. En effet, le nombre et la concentration (ou, à l'inverse, leur dispersion) des bâtiments influent sur la durée de l'étude. S'il y a une grande densité de biens anciens, le temps de l'étude sera bien évidemment long. Mais la dispersion peut aussi rallonger le temps de l'étude, car il faudra considérer, dans ce cas, la logistique de déplacement. Les compétences et l'expérience de la (ou des) personne(s) qui sera (seront) en charge du relevé exerceront aussi une influence sur le temps de l'étude, d'autant plus s'il faut intégrer une étape pédagogique, de formation au

préalable. Pour bien cadrer le travail, il est donc nécessaire de réfléchir en amont au temps disponible et au temps nécessaire pour l'étude, en intégrant la force à disposition (main d'œuvre volontaire, budget...) autant que la logistique et l'ampleur de l'étude, spatiale et / ou quantitative. Ce dernier point implique de répondre à une autre question, celle des échelles spatiales.

Où ? ou la nécessité de penser à la dimension spatiale du recensement

Le périmètre géographique de l'étude est un élément important qui a une influence conséquente sur le travail et qui peut modifier la méthodologie du relevé de terrain. Il change notamment la manière d'appréhender certains critères. Sa définition est par conséquent un préalable requis, avant le lancement de la démarche de caractérisation des biens patrimonialisables.

L'échelle change tout : les expériences de recensement des biens patrimoniaux ont montré que l'échelle d'analyse influençait considérablement les résultats. La caractérisation des éléments bâtis à l'échelle d'une rue, d'un quartier, d'une commune ou d'une intercommunalité ne se fait pas de la même manière parce qu'un certain nombre de critères s'apprécie différemment en fonction de l'échelle géographique choisie. La rareté d'un bien, par exemple, n'est pas la même si l'on considère l'échelle d'une commune ou d'une intercommunalité. Une église est souvent unique dans une petite commune et acquiert, de ce fait, une valeur particulière en raison de son unicité. Elle sera, en tout état de cause, plutôt bien évaluée en termes de rareté, du fait de ce caractère unique. Considérée à l'échelle d'une intercommunalité, la rareté s'amoindrit et, si l'église ne conjugue pas d'autres valeurs (en termes d'intégrité par exemple), elle pourrait être mal évaluée. L'échelle géographique est donc une donnée à définir en amont du relevé ce qui nécessite de se questionner sur les objectifs poursuivis dans la caractérisation des biens patrimonialisables.

Rechercher l'exhaustivité du relevé sur un territoire : une telle prétention peut être un but en soi, notamment lorsqu'il s'agit d'analyser l'ensemble d'un territoire pour mieux connaître son épaisseur patrimoniale. Néanmoins, elle reste difficile à atteindre eu égard au nombre généralement important de biens à caractériser. Là aussi, les objectifs poursuivis par les commanditaires participeront à résoudre la question de l'exhaustivité. S'il s'agit, par exemple, de se concentrer sur un relevé thématique (les moulins, les calvaires, etc.), alors l'exhaustivité sera plus facile à atteindre. En revanche, plus le spectre des objets à analyser sera large, plus il sera compliqué d'être exhaustif, sauf à pouvoir dégager une énergie importante en force et / ou en temps de travail. Tout dépend aussi, bien sûr, de l'échelle spatiale de l'étude, du territoire retenu et de sa superficie, étant entendu que le choix de l'échelle géographique nécessite d'interroger finement les enjeux du sujet et / ou du territoire à radiographier. Les hypothèses sont multiples et peuvent ainsi aller de la connaissance des patrimoines à des fins pédagogiques jusqu'au cadrage d'une politique publique (projet urbain ou touristique, etc.). En fonction de ces objectifs, l'approche géographique ne sera pas la même et la caractérisation des héritages

L'édifice constitue l'unité de base par excellence des études conduites par l'Inventaire et celui-ci y accorde une importance majeure. Pourtant, sur un plan pratique, davantage centré sur le terrain et ses modalités, nous avons ressenti la nécessité de nous éloigner de cette unité de base de l'Inventaire, au regard des expériences antérieures et des échanges mêmes que nous avons eus avec le responsable du service de l'Inventaire (voir 1^{er} volet de cette 1^{re} partie). En effet, faire comprendre au novice ce qu'est un édifice et ce qui le distingue du bâtiment n'est pas chose aisée, même si, pour l'expert, l'édifice peut être « généralement facile à reconnaître » (Massary et Coste 2007). Nous avons donc préféré renoncer à cette exigence, qui risquait de compromettre les relevés, d'autant plus que nous souhaitions privilégier les recensements participatifs : le risque d'erreur ou de confusion aurait été trop important. Pour autant, nous ne remettons pas en cause la pertinence de la notion d'édifice en soi. Le choix de l'Inventaire de le retenir comme unité est logique et légitimé, en ce qu'il est bien une entité globale, un ensemble qu'il importe de caractériser comme tel. La ferme, généralement composée de plusieurs bâtiments, est bien un ensemble et c'est cet ensemble dans sa globalité qui mérite l'analyse et le récit. En effet, il s'agit là d'une unité fonctionnelle dont le sens global peut échapper à l'analyse des conditions spécifiques associées à chacun des bâtiments qui composent l'édifice. Mais la méthode définie implique que la personne en charge du relevé de terrain soit capable de bien distinguer les caractères des bâtiments, afin d'aboutir à une caractérisation correcte et significative de l'édifice. Outre la grande difficulté à expliquer à des non-experts la différence entre la notion de bâtiment et celle d'édifice, nous avons aussi noté la presque impossibilité de renseigner les caractères, spécifiques à chaque bâtiment, de manière claire, légitime et constante, si l'édifice est considéré comme unité de base. Nous proposons donc de caractériser chaque élément – chaque bâtiment – et de faire remarquer l'appartenance à un ensemble complexe dans la numérotation des éléments. Alors que chaque élément/bâtiment doit nécessairement avoir un identifiant numérique unique (nommé ID élément), seuls les ensembles/les édifices se voient alors attribuer des identifiants complémentaires, qui permettent de les considérer comme tels, de les distinguer. Cet identifiant, nommé ID groupe, est un numéro identique pour tout bâtiment d'un même édifice.

pourra se focaliser sur des secteurs à enjeux. Dans le cadre d'une planification territoriale par exemple, ces secteurs peuvent être soumis à une forte pression foncière et / ou concernés par une évolution du bâti. À l'inverse, dans une perspective de développement touristique, l'intérêt peut se porter sur des espaces marqués par certains types d'objets comme les châteaux, les moulins, les arbres remarquables... Ces objets considérés doivent eux aussi être définis au préalable.

Quoi ? ou la nécessité de définir les biens pris en considération

Aussi banal que cela puisse paraître, il nous semble important d'insister sur le fait qu'une attention particulière doit être accordée à la définition précise des objets, des biens à caractériser. Leur nombre, leurs propriétés ou leur localisation peuvent modifier considérablement le travail à réaliser. Nous avons vu précédemment la difficulté que peut poser l'identification de l'édifice, distinct du bâtiment, et, même si c'est là un point important pour l'Inventaire, constituant l'unité de base de ses inventaires, nous conseillons de privilégier plutôt le bâtiment pour les recensements participatifs (encadré ci-contre). Pour autant, notons que le recensement pourra s'étendre à tout type de biens et intégrer ainsi d'autres éléments, qui ne sont pas nécessairement des bâtiments, comme les croix de chemin (photo 10, page 60) par exemple ; plus encore, il est aussi envisageable de considérer des biens non bâtis, comme les jardins ouvriers (devenus jardins familiaux : photo 7, page 46). Les entités à recenser devront d'emblée être clairement délimitées, pour être identifiées sans équivoque pour les enquêteurs, et leurs propriétés, précisées. Dans bien des cas, les propriétés des biens pris en compte peuvent avoir un impact significatif sur l'enquête, ne serait-ce que sur le temps à y consacrer. Le type de biens peut aussi influencer le calendrier de l'étude. Prenons l'exemple de certains moulins à huile encore en activité. Leur fonctionnement n'est pas constant au cours de l'année et la caractérisation sera significativement différente selon la période de relevé, si elle survient ou non au moment de la transformation des graines – correspondant généralement aussi à un moment particulier sur le plan social. Le même moulin à huile sera perçu comme dénué de valeur car abandonné ou presque et semblant délabré à une période de l'année et, à l'inverse, digne d'intérêt, car en fonctionnement, à une autre période.

Une autre propriété des biens étudiés à questionner est leur ancienneté. En effet, l'élévation au rang de patrimoine d'un objet peut également être liée à son âge. Revenons sur la définition de patrimoine. Il s'agit là d'une notion très vaste qui est associée à un certain nombre de marqueurs. Elle renvoie à la notion d'héritage, intégrant la transmission et l'appropriation de ce dernier. Ainsi, parmi ce qui fabrique le patrimoine, nous devons compter sur la valeur d'ancienneté, au sens où un élément constitutif du patrimoine doit être assez ancien pour être considéré comme tel. Cela renvoie à l'étymologie même du terme patrimoine : *patrimonium* en latin, dérivé de *pater* qui signifie « père », désigne des biens transmis aux héritiers. Le passage générationnel (marqué par cette composante

liée au *pater* du patrimoine) apparaît ainsi comme le signe distinctif premier, une valeur qui transcende les autres caractéristiques, même si ce critère n'est pas retenu par la législation. En effet, une grande partie de la jurisprudence – du moins en Europe – intègre la possibilité que tout élément puisse faire l'objet d'un processus de patrimonialisation, quel que soit son âge.

Dans le cas du patrimoine bâti non monumental et non antique – patrimoine qui coïncide facilement avec ce que nous appelons le Patrimoine de proximité –, il devient particulièrement important d'intégrer une composante d'historicisation, même minimale, comme critère de distinction dans l'analyse. Ceci suppose que soient précisées les limites temporelles au-delà desquelles il ne serait pas pertinent de prendre en considération et de caractériser les constructions. Il va sans dire que la datation n'est pas forcément aisée et on le perçoit bien vite dès lors que l'on veut préciser les limites temporelles souhaitées.

La valeur d'ancienneté, qui peut paraître une évidence *a priori*, est en réalité difficile à définir précisément. Sujette à interprétation, cette valeur acquiert des sens différents en fonction des acteurs qui l'utilisent. À titre d'exemple, les chercheurs de l'Inventaire estiment qu'un édifice acquiert cette valeur d'ancienneté à T-30 ans (Massary et Coste 2007). Lors de relevés d'éléments d'architecture, les chercheurs ne prennent en compte pratiquement que les édifices d'avant-guerre, c'est-à-dire avant l'industrialisation massive du secteur de la construction, et certains excluent même tout ce qui peut avoir été dénaturé par le béton. Dans le même esprit, le patrimoine du XIX^e siècle a longtemps été délaissé, car considéré comme trop récent et trop peu intéressant pour faire l'objet d'études sérieuses. Mais d'autres positions existent. En l'occurrence, dans la loi LCAP de 2016 (relative à la Liberté de Création, à l'Architecture et au Patrimoine), le ministère de la Culture et de la Communication a modifié la dénomination du label « Patrimoine XX^e siècle » en « Architecture contemporaine remarquable », afin de pouvoir inclure des bâtiments du XXI^e siècle dans la démarche de valorisation : *Il est attribué aux immeubles, ensembles architecturaux, ouvrages d'art et aménagements réalisés il y a moins de 100 ans, non protégés au titre des monuments historiques, et dont la conception présente un intérêt architectural ou technique*²².

Il apparaît donc difficile d'arrêter la notion de patrimoine à une période donnée. Se tourner vers l'Unesco et sa liste du Patrimoine mondial n'apporte pas plus de réponses ou plutôt des réponses différentes. En effet, le Val de Loire fait partie du patrimoine reconnu, distingué pour ses paysages et constructions datant de la Renaissance, mais au même titre que Le Havre, reconnu pour l'œuvre d'après-guerre signée Auguste Perret.

Malgré des points de vue variés, il peut être nécessaire de définir, en vue de la caractérisation, des bornes historiques, au-delà desquelles s'arrêterait le recense-

²² <https://www.culture.gouv.fr/Regions/Drac-Ile-de-France/Patrimoines-Architecture/Monuments-Historiques/Label-Architecture-contemporaine-remarquable>, consulté le 18/01/2021.

ment. Dans ce cas, les critères d'exclusion doivent être facilement reconnaissables, et ce depuis l'extérieur des bâtiments. La prise en compte de la morphologie territoriale d'une ville ou d'un village peut aider en ce qu'elle dévoile les grandes phases historiques de construction des biens.

Comment ? ou l'exigence de définir des critères

La définition des critères constitue une étape fondamentale pour une opération de recensement visant à caractériser l'héritage culturel bâti.

Lors du relevé sur le terrain, ces critères vont permettre d'apprécier les différentes caractéristiques des constructions. Leur définition dépend notamment des objectifs assignés au relevé : s'il s'agit de travailler sur les héritages bâtis par exemple, certains critères pourront porter sur l'intégrité du bâtiment, la persistance de sa fonction originelle et on pourra porter attention à la coloration des façades ou à la présence de signes distinctifs comme des plaques par exemple, etc. D'autres critères peuvent être ajoutés et renseigner alors sur la fréquence d'un bien sur un territoire donné : l'information peut être utile pour déterminer si le bâtiment ou l'édifice est rare. Ce sont là certains des critères qui avaient été définis par l'Inventaire, pour la définition de sa méthode « ERIC » et qui nous sert de fondement. Nous les reprenons en les confortant, en les précisant et, au besoin, en les complétant (ce qui sera détaillé dans le 2.2. de cette 1^{re} partie).

De la méthode « ERIC », nous reprenons aussi l'idée d'apprécier ces critères (voir le 1^{er} volet de cette 1^{re} partie) par une échelle de niveaux, correspondant à une forme de « notation ». Cette échelle doit permettre de caractériser assez finement les biens relevés, en les distinguant, avec la possibilité de les hiérarchiser. À ce titre, la pondération des appréciations ainsi obtenues s'avère indispensable pour que la hiérarchisation puisse être établie aussi entre les critères, en fonction de ce qui apparaît le plus pertinent au regard des exigences du commanditaire et / ou des enjeux locaux. Cette pondération pourra se faire *a posteriori*, en fonction de ces exigences. Par exemple, si la commande implique de relever l'ensemble des bâtiments d'un bourg, il sera possible, grâce à la pondération, de mettre l'accent sur l'un ou l'autre des critères, comme la rareté ou l'intégrité des bâtiments. En d'autres termes, le travail de terrain doit être conduit avec un certain nombre de critères prédéfinis, qui serviront à apprécier les objets relevés, et le traitement ultérieur des données permettra alors, grâce au système de pondération, de privilégier un angle plutôt qu'un autre dans la restitution.

Le processus qui a conduit à cette méthodologie et en particulier à la formulation d'« ERIC » est particulièrement significatif. Il a en effet impliqué de démêler l'écheveau des caractéristiques possibles des bâtiments, afin de ne retenir que les principaux traits et fondements d'une caractérisation raisonnable. Nous entendons par là une caractérisation suffisamment fine pour répondre aux besoins opérationnels du recensement (qu'il s'agisse d'une revendication culturelle ou d'un support pour l'établissement d'un document de planification) et en même temps suffisamment simple

pour être bien maîtrisée, même quand on a à faire à un grand nombre d'éléments recensés, qui plus est si le recensement est réalisé par des enquêteurs néophytes. C'est là l'apport de cette méthode. Elle est en effet particulièrement intéressante car elle offre deux avancées fondamentales pour l'orientation vers des recensements participatifs : elle permet à la fois d'intégrer des non-spécialistes dans la démarche mais aussi de traiter un grand nombre d'éléments. Ces avancées sont permises par le fait que la caractérisation est séparée d'un quelconque jugement sur la valeur patrimoniale et par le fait qu'elle est modulaire et facilement mise en schémas et cartographiée. La possibilité d'évaluer, par une note attribuée à chaque caractère (ou critère), permet d'avoir une combinaison de situations assez variées, pour être significatives, mais suffisamment restreintes pour être toujours représentables. Ce facteur de représentabilité, sous forme cartographique, est un autre élément précieux du système de caractérisation. Ce sont là les apports de la méthode proposée par l'Inventaire et ils nous ont permis d'imaginer une démocratisation de la pratique de caractérisation, par l'approche participative. Pour atteindre cet objectif, rendre en ce sens la méthode opérationnelle, il nous a toutefois fallu nous assurer des critères considérés et, au besoin, les faire évoluer : « ERIC » est ainsi devenu « RIC+ ».

Les critères de caractérisation : « ERIC » devient « RIC+ »

La proposition initiale « ERIC » comptait 4 caractères (ou critères de caractérisation) : Exceptionnalité, Rareté, Intégrité et Contextualité. Y étaient associées deux modalités différentes de notation : binaire pour l'Exceptionnalité (oui / non) et à 3 niveaux pour la Rareté, l'Intégrité et la Contextualité. Les tests réalisés sur le terrain et le désir de mettre à disposition cette méthode à un public plus large nous ont amenés à éliminer le E de l'Exceptionnalité, à renommer temporairement Fréquence ce qui était Rareté et à introduire – également temporairement, pour tester – le caractère d'Authenticité. La formule finale s'est aujourd'hui arrêtée sur trois variables (RIC) – nous reviendrons sur les raisons de ce choix –, tout en conservant la possibilité d'utiliser une quatrième qui, non définie *a priori*, pourra ainsi être propre à chaque recensement, en fonction du territoire et / ou de la commande.

De manière générale, au-delà des seuls caractères, il nous semblait nécessaire de faire évoluer la méthodologie et de l'émanciper par rapport aux compétences spécifiques aux chercheurs de l'Inventaire. Pour cela et pour pouvoir aussi l'utiliser dans différents domaines, nous avons modifié également le mécanisme de notation, en introduisant un système à 6 niveaux, valable pour les différents critères. Le système est ainsi plus homogène et il nous permet d'introduire différents niveaux de pondération, obtenus par de simples coefficients de somme ou de multiplication.

²³ Le lecteur consultera aussi avec profit le glossaire où il pourra trouver des définitions de ces critères fondés sur la littérature. Ici, nous les discutons surtout au regard de notre objectif méthodologique, de caractérisation des biens patrimonialisables, dans une perspective de recensement participatif.

Une première description des variables peut être trouvée dans le texte issu du témoignage de Claude Quillivic – responsable du service régional de l'Inventaire – (voir page 48). Ici, nous les présentons telles que nous les imaginons²³, forts des retours d'expériences conduites sur différents terrains : comme nous l'avons déjà évoqué, après l'essai mené par l'Inventaire à La Riche, nous avons poursuivi sur le terrain de la communauté de communes du Grand Chambord et dans trois municipalités de Tours Métropole Val de Loire, où l'expérience fut menée par une néophyte ; la méthode fut également testée sur deux terrains à Marrakech.

Exceptionnalité* - un critère refondu dans les autres

Le premier critère de caractérisation identifié par l'Inventaire était l'Exceptionnalité. Si un bien – en l'occurrence, un édifice, éventuellement composé de plusieurs bâtiments, si l'on s'en tient à l'unité de base de l'Inventaire – est déjà présent dans les listes des biens classés ou inscrits au titre des monuments historiques, il va de soi qu'il s'agit d'un édifice exceptionnel, car il fait déjà officiellement partie du patrimoine reconnu institutionnellement. Cela nous a semblé de prime abord évident. Pour autant, nous avons finalement préféré écarter ce critère, en considérant que l'Exceptionnalité est en fait un cas particulier de la Rareté, deuxième variable du système « ERIC » (lui donnant son R).

Le rapport entre la Rareté et l'Exceptionnalité est en effet le même qu'entre le carré et le rectangle, le premier étant un cas particulier du second. Pour cette raison, l'Exceptionnalité est finalement apparue redondante par rapport à la Rareté et ceci nous a amenés à l'éliminer de la liste des variables, censées être indépendantes et autonomes. Outre cette question purement technique, l'Exceptionnalité posait problème pour deux autres raisons :

La première est liée au fait qu'elle suppose que tous les éléments « exceptionnels » fasse partie d'un registre déjà rempli. Or, cela ne vaut pas pour les éléments non bâtis, ce qui importe dans notre cas. En effet, en construisant notre méthodologie, nous avons souhaité pouvoir prendre en compte des éléments qui ne sont pas nécessairement des bâtiments, ne serait-ce que pour pouvoir confirmer la logique constitutive de la méthodologie – même si cela impliquerait l'enregistrement ou le classement de l'ensemble du patrimoine national, ce qui n'est pas possible, sur un plan technique et surtout conceptuel. Néanmoins, il faut aussi noter qu'il existe encore des édifices que l'on pourrait considérer comme exceptionnels et qui ne sont ni classés, ni inscrits au titre des monuments historiques. Sur le terrain, cette réalité est apparue lorsque nous avons constaté que l'exceptionnelle halle du village de Bracieux, dans la communauté de communes du Grand Chambord, n'était pas protégée. Ce n'est pas un cas particulier, puisque nous avons mentionné précédemment l'exemple de la basilique du Sacré-Cœur de Paris qui n'a été classée au titre des monuments historiques qu'en octobre 2020.

La seconde raison est que la conservation de cette variable d'Exceptionnalité reviendrait à accepter une sorte d'immuabilité de la composante patrimoniale du

cadre bâti, qui serait en contradiction avec la notion moderne de patrimoine en évolution perpétuelle puisqu'il s'agit d'une notion culturelle.

Pour ces raisons et en concertation avec le responsable du service de l'Inventaire, nous avons préféré supprimer ce critère de caractérisation. Ainsi, dans la version que nous proposons, l'Exceptionnalité prend désormais la forme d'une rareté « non négociable » qui trouve son caractère particulier dans le niveau de notation « 0 », en dehors des niveaux « actifs ». La multiplication avec les valeurs prises pour les autres critères donnera systématiquement un produit nul, ce qui permettra de distinguer l'élément exceptionnel des autres. L'Exceptionnalité pourra ainsi retentir sur les trois autres variables : le caractère extra-ordinaire pourra concerner, outre la rareté, l'intégrité, la contextualité et / ou la variable spécifique.

Rareté*

La rareté est la deuxième variable indiquée dans la méthode « ERIC » ; c'est le R. Elle peut se définir en termes de fréquence. Celle-ci s'exprime comme un rapport : celui entre l'objet (le bien) et le monde, entre le 1 et le « tout ». La rareté est donc un rapport de l'entité vis-à-vis de l'extérieur qui constitue ce tout, qui est considérable et considéré. Pour N. Heinich, la rareté est ambivalente *dans la mesure où elle se révèle positive dans certains cas, et négative dans d'autres. C'est donc une valeur que l'on peut dire contextuelle* (Heinich 2009b) – mais à ne pas confondre avec la variable de contextualité sur laquelle nous reviendrons et qui se place à une autre échelle, plus locale, que la rareté même si celle-ci peut s'apprécier de manière multiscalaire. En l'occurrence, selon le contexte, la rareté peut certes être synonyme d'Exceptionnalité et être ainsi valorisante pour un bien mais elle peut aussi devenir synonyme d'excentricité et elle sera dès lors dévalorisante : *un décor de mauvais goût, un bâtiment au style atypique dans un ensemble homogène, seront disqualifiés comme excentriques, alors même qu'ils sont rares* (Heinich 2012). Cette ambivalence, N. Heinich la note aussi pour l'ancienneté. L'auteure rapproche les deux notions pour une autre raison : elle les considère non pas comme des valeurs mais comme des amplificateurs de valeur : *... la rareté est un facteur démultiplicateur d'émotions, qui intensifie ce qu'on peut ressentir face à l'authenticité, à la beauté, à la présence humaine dans un objet. [...] S'il faut avoir investi la logique du patrimoine pour considérer l'ancienneté comme une valeur allant de soi, il faut aussi avoir investi la logique de la collection pour en faire de même avec la rareté. Autant dire qu'ancienneté et rareté ne produisent pas à elles seules de la valeur : elles ne sont qu'un facteur, si l'on peut dire, orthogonal d'amplification d'une valeur (valeur de beauté, valeur de présence, valeur d'authenticité) : autrement dit « un amplificateur de valeur ».*

Le lien entre rareté et ancienneté transparaît aussi dans les discours des chercheurs de l'Inventaire. Pour eux en effet, la notion de rareté se combine avec celle d'ancienneté mais aussi celle d'authenticité. Ils partent du principe que les objets les plus anciens et les plus authentiques sont les plus rares et que, à ce titre, ils acquièrent

une valeur élevée, du moins leur valeur s'en retrouve-t-elle amplifiée, si l'on considère, comme N. Heinich, que *la rareté n'est pas une valeur en soi* (Heinich, 2009). Il est dès lors nécessaire d'aborder cette notion en l'extrayant de cette logique de valeur pour ne considérer la rareté que comme le rapport entretenu par l'objet en question avec les autres objets, replacés dans le temps et l'espace, comme un rapport extérieur entre une unité et l'ensemble des unités.

Reste que ce rapport est difficile à construire, d'une part parce qu'il nécessite de définir des catégories de biens et d'autre part parce que l'échelle d'appréciation est un facteur qui joue beaucoup sur son calcul. Nous pouvons reprendre là l'exemple de l'église, rare à l'échelle d'une municipalité, bien plus commune à l'échelle d'une intercommunalité : c'est là la question de l'échelle spatiale d'analyse. Mais le rapport change aussi en fonction de l'objet : une maison n'est pas rare – loin de là – dans un village, mais si la typologie s'affine, pour se concentrer par exemple sur une maison de maître ou une maison d'ouvrier, le rapport n'est plus le même. En d'autres termes, si la rareté d'un objet s'apprécie comme le rapport de cet objet à un tout, encore faut-il s'attacher à définir les contours de cet objet autant que les contours du tout.

Résultat du rapport entre l'élément analysé et la totalité des éléments composant le recensement, la rareté pourrait dès lors être traduite par une fraction : $1/\Sigma$, où Σ correspond à la somme des éléments existant dans le champ du recensement. Comme ce champ est variable, dans l'espace et dans le temps, il est évident que la rareté va de la même manière varier. Comme indiqué, elle change en fonction de l'échelle territoriale prise en considération par l'étude mais aussi selon la zone géographique et ses caractéristiques historiques. Elle est aussi fonction bien sûr de l'œuvre considérée, de sa nature, mais aussi de l'espace où elle existe et de son historicité. En effet, si l'on s'intéresse aux fermes céréalières agricoles, leur rareté sera bien différente selon que l'on se trouve au nord ou au sud de la Loire et que dire des loges de vigne, entre l'Indre-et-Loire et l'Indre ou plus généralement entre région viticole et région non viticole ; ou bien encore des fermes en fonctionnement sur un territoire communal, entre un chef-lieu régional et des villages de la Petite Beauce par exemple : la rareté sera bien différente.

Nous avons commencé par souligner que la rareté peut être définie comme une fréquence. Les deux termes sont alors synonymes et le terme de fréquence pourrait être préféré. Cela vaut en théorie mais, sur le terrain, nous avons pu remarquer que les deux termes ne sont pas interchangeables. La fréquence est plus difficile à expliquer et à faire comprendre car elle semble être davantage inhérente au contexte. La rareté est aussi contextuelle, d'autant plus peut-être dans le domaine du patrimoine. On lui associe surtout un sens plus positif qu'à la fréquence, qui souffre peut-être de sa connotation plus statistique, suggérant une plus grande complexité et donc une manipulation plus difficile. Quoi qu'il en soit, notre essai de remplacer le terme de rareté par celui de fréquence dans les critères proposés, ne s'est pas avéré concluant et nous sommes donc revenus sur nos pas, en retenant la notion de rareté.

Intégrité*

L'intégrité est l'une des variables les plus simples à renseigner et utiliser. Il s'agit de la relation que l'élément analysé possède avec sa propre condition antérieure, dans sa composante matérielle. On considère que, lors de sa création, l'élément est dans une forme complète et primitive, dans une condition de complétude primaire. Cette condition initiale, supposée ou connue, va permettre d'évaluer, par comparaison, l'intégrité qui, elle, renvoie à l'état actuel de l'élément. Il est évident que l'évolution n'est pas si linéaire qu'elle pourrait paraître, en comparant seulement ces deux états des lieux, initial et actuel. Surtout pour les bâtiments anciens, les traitements appliqués aux matériaux sont multiples ; des opérations de rénovation et / ou de restructuration successives sont à prendre en compte. Au fil du temps, ces différents travaux ont pu se succéder à l'extérieur mais aussi à l'intérieur d'un même bâtiment. Ils ont alors pu viser à répondre à l'évolution des besoins, tout en conservant les mêmes fonctions. Les fonctions ont également pu être modifiées. Mais les modifications peuvent aussi ne pas concerner les fonctions (ou de manière non substantielle), étant plutôt dictés par des motivations culturelles. C'est, par exemple le cas de nombreuses églises qui ont évolué avec l'avènement de l'ère baroque.

L'intégrité est un rapport entre ce qu'on a face à nous au moment présent (qui renvoie au 1 actuel, le bien dans son état actuel) et le même 1 mais à un autre moment de l'histoire (le bien tel qu'il fut dans le passé). L'intégrité est donc un rapport entre ce bien et sa propre altérité matérielle / tangible dans le temps. Elle est un rapport interne au bien lui-même qui s'extériorise par sa dimension temporelle : entre ce bien à un temps Tx (souvent aujourd'hui) et ce même bien à un temps Ty (à un moment passé).

La caractérisation du bien par ce critère pourrait paraître simple, en ce qu'il suffit de comparer deux états des lieux et d'indiquer la proportion matérielle inchangée entre ces deux situations. Mais elle est rendue complexe sur le terrain car l'état initial d'un objet n'est pas nécessairement unique et, surtout, il n'est pas toujours connu. L'évaluation du degré de transformation, considéré comme dégradation, du bien est alors complexe. Plusieurs indices permettent néanmoins de se faire une bonne idée du niveau d'intégrité d'un bâtiment : différences ou non de matériaux utilisés, forme de toiture, rajouts visibles...

Contextualité*

La quatrième variable de la méthode « ERIC » est la Contextualité. Elle permet de qualifier le rapport entre le bien et les autres biens à proximité immédiate. En considérant ce critère, nous partons du postulat qu'une série de biens peut avoir des règles communes qui leur permettent de bien fonctionner ensemble, en plus de leurs propres règles d'organisation et de composition. Ces règles communes rendent ainsi le groupe cohérent. On estime généralement que la valeur associée à cette cohérence de groupe est supérieure à la somme des valeurs prises par chacun des éléments individuels qui composent l'ensemble : il est reconnu que l'existence

de règles affectant plus d'un élément est une particularité qui doit donc être signalée, caractérisée et valorisée. Par exemple, un linéaire de façades ordonnancées aura plus de valeur en tant qu'ensemble que si l'on considère chacune des façades d'immeuble individuellement. C'est donc ce que doit permettre de faire ressortir et valoriser le critère de contextualité : des sous-ensembles qui se distinguent, dans la totalité du recensement, par leur cohérence d'ensemble.

Le critère de contextualité permet donc de mesurer la plus ou moins grande cohérence entre un bien (le 1, au sens d'unicité) et un autre bien qui est situé à côté (un autre 1) ou plus largement entre ce bien et son voisinage (au sens mathématique d'espace topologique, régi par des règles). En d'autres termes, cette incohérence se situe à une échelle locale, celle du relevé (contrairement à la rareté, la contextualité replace le bien à une échelle variable mais nécessairement plus petite) et elle exprime un rapport entre une entité et son environnement immédiat (au sens de proche mais aussi de dépourvu de médiation), entre le bien (le 1) et un des sous-ensembles du recensement, qui se limite à l'environnement immédiat. Dans la contextualité, le rapport s'exerce donc avec une altérité immédiate et limitée et, même si ce rapport est externe par rapport au bien, il demeure interne à un sous-champ spécifique qui est guidé, déterminé par une logique de regroupement par proximité.

Ce critère avait été proposé par l'Inventaire et les tests réalisés en ont confirmé la pertinence : il a donc été conservé. « ERIC » est ainsi devenu « RIC », le système de caractérisation perdant l'Exceptionnalité. Pour autant, il nous semblait opportun de réfléchir au maintien d'un 4^e critère. Et, au fil des réflexions, nourries par les retours d'expérience et les discussions subséquentes entre partenaires, est progressivement apparue l'idée de retenir un critère qui soit adapté ou plutôt adaptable aux besoins locaux et / ou aux objectifs du recensement ; qui soit un espace d'appropriation par les usagers intégré dans le système même de caractérisation.

Une variable indéterminée et spécifique – « + » – ou la possibilité d'une adaptation de la méthode aux particularités du territoire et / ou du recensement

La caractérisation proposée par l'Inventaire était basée – comme nous l'avons vu – sur quatre variables qui devaient être estimées et qui, une fois renseignées, permettaient de produire une caractérisation de chacune des entités recensées. Cette caractérisation, propre à chaque entité, permettait aussi de comparer les entités entre elles. Lors des tests réalisés sur le terrain, nous avons pu constater qu'une de ces variables s'avérait inutile – l'Exceptionnalité – et nous avons donc choisi de l'éliminer. Pour la remplacer, nous avons introduit la variable d'Authenticité mais celle-ci s'est révélée inappropriée, comme nous venons de le voir, et le système ne se fondait donc plus que sur trois variables ou critères. Chacune de ces trois variables est indépendante. Elle témoigne d'un rapport particulier de l'entité recensée avec sa propre altérité (intégrité) ou les autres entités qui lui sont extérieures, plus ou moins

proches, plus ou moins limitées (de la contextualité à la rareté), comme le résume la figure suivante.

Nous aurions pu nous arrêter là. Toutefois, l'idée d'ajouter au moins une variable demeurerait présente ; c'est en ce sens que le critère d'authenticité a été testé. Des tests pratiques ont été réalisés en regardant non plus les caractères de chaque élément pris individuellement mais en s'intéressant à la manière dont ils interagissent entre eux au sein de sous-ensembles ou d'ensembles au sein du système de caractérisation. Ceci nous a permis de vérifier que ce système peut aisément contenir une quatrième variable, sans devenir excessivement lourd et difficile à gérer, sur le terrain comme dans les traitements ultérieurs. Au terme de nos réflexions et échanges avec l'ensemble des partenaires, l'intérêt a été confirmé. En l'occurrence, afin de permettre aux futurs recensements de s'adapter aux contextes locaux et / ou aux commandes, nous avons décidé de proposer un champ laissé à disposition du commanditaire : c'est la quatrième variable (ou critère de caractérisation). Elle est ouverte, libre. Nous nous permettons toutefois des suggestions. Cette variable peut correspondre à l'âge du bâtiment, exprimé en années, ou à l'année de sa construction. On peut aussi envisager d'utiliser tout de même la variable d'Authenticité, afin d'indiquer des changements fonctionnels mais elle devra alors être fortement contrainte et bornée pour faire véritablement sens. La quatrième variable pourra aussi être en lien avec une règle chromatique particulière : on pense là par exemple aux volets des portes et fenêtres traditionnellement teintés en bleu à Sidi Bou Saïd, près de Tunis ; ceci fait la particularité de cette localité, la distinguant de Marrakech, surnommée la ville ocre. Dans ces cas, la variable viendrait en support de la contextualité. Elle peut aussi renvoyer à une localisation, à un périmètre particulier, qu'il s'agirait de mettre en avant : cela pourrait être, par exemple, pour distinguer les biens situés près d'une ligne de tramway, bénéficiant d'un panorama remarquable ou d'une distinction administrative particulièrement significative ; de tels éléments peuvent être difficilement détectables sur le terrain mais rien n'empêche d'imaginer une méthode mixte de caractérisation qui associerait le terrain et la mobilisation d'autres informations. Cette variable indéterminée *a priori* reste à imaginer. Elle peut donc aussi être autre, pour peu qu'elle fasse sens localement et qu'elle soit correctement identifiée. On peut en l'occurrence imaginer aussi qu'elle soit l'occasion, pour les habitants, d'exprimer une valeur sentimentale ou identitaire, permettant alors de faire ressortir les éléments du patrimoine qui sont représentatifs du territoire recensé. Pourraient alors être mis en avant des monuments jugés significatifs par les habitants comme le silo agricole situé à Oucques (Loir-et-Cher). À l'inverse, des éléments considérés comme moins importants sur le plan identitaire pourraient être dépréciés ; on pense là aux tonnes à eau présentes à La Riche et qui témoignent d'un passé maraîcher important sur ce territoire proche de Tours. Pour autant, les maraîchers actuels sont bien peu nombreux à trouver un intérêt à leur préservation et à leur valorisation patrimoniale (à moins de leur trouver une nouvelle fonction, ce qui impliquerait de fait une perte de valeur patrimoniale), cette variable laissée libre dévoile ainsi de nombreuses possibilités.

En nous fondant sur les instructions d'Orientations de l'Unesco (Unesco Centre du Patrimoine mondial 2019) pour la constitution d'un dossier d'inscription d'un nouveau site sur la liste du Patrimoine mondial, nous avons introduit le critère d'Authenticité, faisant ainsi évoluer, pendant un certain temps, la méthode « ERIC » en RIAC (l'authenticité remplaçant l'Exceptionnalité). Ce critère, qui n'avait pas été pris en compte par l'Inventaire, aurait dû permettre d'estimer l'éventuel changement lié à la fonctionnalité ou l'usage du bien estimé.

Vaste et polysémique, le terme n'est sûrement pas le plus adapté. Il vient d'*aythéntēs* qui, en grec ancien, signifie « auteur suprême, celui qui est capable d'opérer par soi-même » et donne l'adjectif *aythentikós*. Pour N. Heinich, *l'authenticité d'un artefact résulte de la continuité à la fois substantielle et stylistique entre le moment présent et celui de sa fabrication* (Heinich 2009a). On lui associe la notion de pureté : *dans le langage officiel de l'Inventaire, c'est la non dénaturation, alors que l'expression courante, sur le terrain, est plutôt dans son jus* (Heinich 2012). C'est là une valeur primordiale en matière patrimoniale mais le mot même d'authenticité est implicitement proscrit par les chercheurs, qui le jugent sans doute trop profane (Heinich 2012).

L'authenticité renvoie à une lecture « tangible » du bien dans son rapport à ses configurations antérieures. Sur le terrain, nous nous sommes attachés à prendre en compte les changements de fonctionnalité subis par les biens au fil du temps. Mais nous nous sommes heurtés à des difficultés pour considérer ce critère dans son entièreté. Finalement, confortés par une série d'échanges avec Claude Quillivic, nous avons décidé d'abandonner cette variable, même si elle avait pu paraître *a priori* intéressante et facile à utiliser. Son absence dans « ERIC » n'était en fait pas accidentelle. Dès lors, l'acronyme « ERIC » prend une autre forme, que l'on nommera « RIC+ », le « + » renvoyant à cette variable à imaginer et intégrer.

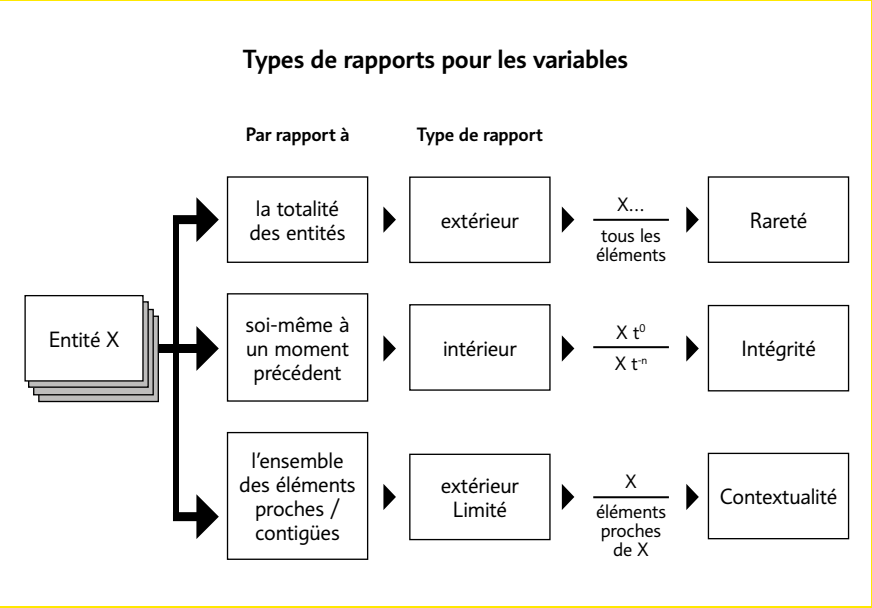
Un système pondérable à 6 niveaux + 1

La méthode « ERIC / RIC+ » doit autoriser un certain nombre de configurations afin de caractériser assez précisément les bâtiments, selon des critères (ou variables), de les hiérarchiser aussi, par des niveaux distincts, atteints pour chacun de ces critères. Sur le terrain, il est toujours singulièrement difficile de trouver le moyen de décrire une réalité complexe de manière homogène, tout en faisant en sorte qu'une (micro-)réalité soit comparable à d'autres. En effet, la richesse infinie de la réalité du terrain tend à donner à chaque élément sa propre « personnalité ». Elle grandit plus encore si on y ajoute la subjectivité de celui qui observe cet élément, une subjectivité à laquelle aucun observateur n'échappe selon A. Berque (2000), malgré toute la volonté qu'il puisse déployer à la rendre la plus objective possible. Le système de caractérisation que nous proposons, en l'ayant – nous l'espérons – amélioré (par rapport à sa version d'origine, proposée par l'Inventaire, « ERIC » : voir 1^{er}

Illustration 6

Les rapports de l'entité recensée selon les trois critères retenus (RIC). Le caractère et le positionnement de chacune des entités recensées se manifestent à travers trois types de rapports, différents selon les critères :

- La Rareté est un rapport extérieur de l'entité vis-à-vis de la totalité des entités recensées ;
- L'Intégrité est un rapport intérieur de l'entité vis-à-vis d'elle-même à un autre moment ;
- La Contextualité est un rapport extérieur de l'entité mais limité puisque vis-à-vis des entités situées uniquement à proximité.



volet de cette 1^{re} partie), n'est autre qu'un moyen de dévoiler la particularité d'un élément mais de manière simplifiée et surtout normée. L'élément en question peut ensuite être groupé en ensemble d'éléments possédant les mêmes caractéristiques (mêmes valeurs pour toute variable de caractérisation) et on parlera alors d'une particularité de groupe. Celle-ci peut être réduite en possibilité – celle de la mettre ou non en exergue – mais elle est certainement renforcée par cette possibilité même d'être activée au sein d'une multitude de caractéristiques susceptibles de s'appliquer à ces éléments.

Ces possibilités de regroupements des éléments recensés sont fonction du nombre de niveaux distingués dans les échelles de valeurs associés à chaque critère. Afin de pouvoir préciser les conditions d'existence d'un élément (bâtiment ou édifice), l'Inventaire avait intégré, dans la mise en application d'« ERIC », la nécessité de rendre l'information cartographiable, en respectant les codes graphiques en vigueur. Pour cette raison, les possibilités de choix étaient réduites. Mais cela s'avère, quoiqu'il en soit, indispensable si l'on souhaite rassembler les éléments en un nombre gérable de sous-ensembles cohérents.

À l'origine, la logique de base était guidée par un objectif précis, à savoir renforcer la connaissance patrimoniale dans le contexte particulier d'élaboration d'un PLU. Il s'agissait donc de renseigner les élus et les techniciens sur les caractéristiques de certains biens patrimoniaux diffus dans l'environnement urbain, afin qu'ils puissent définir en conséquence une stratégie de planification opérationnelle éclairée. Le système comportait alors une possibilité de caractériser un élément de manière binaire (de type oui / non), appliquée uniquement au caractère d'Exceptionnalité. Pour les autres critères – Rareté, Intégrité et Contextualité –, le bien était évalué selon une échelle à trois niveaux de valeurs (voir 1^{er} volet de cette première partie). L'évaluation était ensuite rééchelonnée sur une échelle à quatre niveaux de valeurs – très élevé, élevé, moyen et faible.

La possibilité de moduler l'évaluation sur quatre variables et un nombre réduit de niveaux correspondants permet d'aboutir à une série de combinaisons suffisantes pour pouvoir attribuer des valeurs distinctes aux sous-ensembles et qui soient significatives pour les équipes décisionnelles et techniques, cela leur permettant d'identifier les caractéristiques réelles des éléments. Dans cette configuration, la méthode correspondait bien à un outil d'aide à la décision. Le principe a donc été conservé pour « RIC+ ». Pour autant, nous y avons apporté quelques modifications.

Nous avons préféré simplifier le processus : l'étape de rééchantillonnage des valeurs a été supprimée et le nombre de niveaux possibles pour les différents critères a été homogénéisé. Le système est ainsi plus simple, plus cohérent et ainsi plus significatif dans sa fonction d'identification de la « patrimonialité » des éléments. Cette évolution permet de considérer les particularités d'un grand nombre d'éléments, en laissant la possibilité de combinaisons multiples. Pour nous, il s'agissait là d'un impératif, pour deux raisons : il permettait de répondre de manière plus adéquate aux besoins de planification et il fallait prendre en compte les implications d'une ouverture aux

La notion de valeur est une notion polysémique que nous mobilisons à plusieurs reprises, renvoyant à un caractère quantitatif ou symbolique. Plusieurs valeurs peuvent en fait être associées au patrimoine lui-même. Comme le rappelle F. Cominelli (2020), citant V. Hugo, la question de la valeur du patrimoine et de sa sauvegarde n'est pas récente. Elle était déjà multiple, situant le patrimoine au centre d'une dichotomie, entre valeurs individuelles et valeurs universelles : [Cette dichotomie] *sera plus tard approfondie par Aloïs Riegl (1903) dans son célèbre ouvrage Le Culte moderne des monuments* (Riegl 1984). *L'auteur cerne cinq dimensions des valeurs patrimoniales : la valeur historique, la valeur d'ancienneté, qui est révélée par l'action décomposant des forces naturelles, la valeur de remémoration intentionnelle, qui revendique la pérennité de l'état original du monument, la valeur d'usage et la valeur d'art. Ces deux dernières, étant des valeurs de contemporanéité, liées au présent, sont moins stables que les valeurs précédentes et soumises à un changement continu* (Cominelli 2020).

Dans la méthode que nous proposons, les critères de caractérisation peuvent être aussi considérés en ce sens comme des « valeurs », au fondement de ce qui définit le patrimoine. Notons que ces valeurs de patrimonialisation sont éminemment culturelles et qu'elles varient en fonction de l'expérience d'une personne. Dans le sens commun, le terme de patrimoine est souvent utilisé pour désigner quelque chose qui est simplement vieux, ancien, sans aucune considération d'une quelconque valeur, qu'elle soit culturelle ou autre : le patrimoine prend lui-même des sens différents. Pour la valeur, nous utilisons aussi, dans notre méthode, la notion dans un autre sens, quantitatif : elle renvoie alors au chiffre attribué aux biens recensés lors de la caractérisation, pour chacun de ces critères ou variables. La valeur est également la « note » finale obtenue par chacun des biens, au terme de la caractérisation, et qui vise à évaluer leur degré de patrimonialisation. Le risque est qu'il y ait une confusion entre ces termes et particulièrement entre les caractéristiques évaluatives et l'évaluation finale du patrimoine lui-même. Nous préférons donc parler de niveaux de caractérisation plutôt que de valeurs proprement dites qui seraient attribuées aux caractères. Les niveaux proposés doivent permettre de hiérarchiser les éléments recensés entre eux mais n'ont pas vocation à être considérés comme des valeurs en tant que telles, du point de vue culturel, ou sinon comme valeurs au sens de valeurs numériques. L'idée est que nous n'avons pas pour ambition d'évaluer à proprement parler le patrimoine, autrement dit de lui donner une valeur qui serait nécessairement culturelle. Nous donnons seulement les clés pour permettre cette évaluation, en s'arrêtant à l'étape précédente. Pour autant, notre méthode repose bien sur une évaluation mais qui se rapporte à des critères objectifs (« RIC+ ») : ce sont alors des valeurs objectivables – que nous préférons appeler niveaux – qu'il s'agit d'attribuer aux éléments recensés en fonction de leur degré de rareté, d'intégrité, de contextualité.

recensements participatifs. Nous avons donc élaboré un système *in fine* légèrement plus complexe mais plus ordonné et plus malléable.

Le nombre de niveaux distingués avait à l'origine été décidé sur des critères cartographiques : l'enjeu pour l'Inventaire était alors de pouvoir représenter au mieux les résultats finaux de la caractérisation des éléments. Dans notre cas, la préférence est donnée à une plus grande facilité de choix du niveau au moment de l'analyse sur le terrain. Elle s'explique aussi par la liberté qui doit être laissée aux commanditaires dans la manière de représenter ensuite les résultats. Dès lors ignorée, la restitution graphique de ces derniers ne pouvait plus servir de guide, de cadre de référence. Un nouveau schéma, structurant les critères et leur niveau, a donc été élaboré.

La priorité donnée à la facilité de choix sur le terrain nous a conduits à retenir une échelle à six niveaux de valeurs. Celle-ci permet de répondre à différents usages. Elle est surtout le fruit de nos expériences de terrain, des réflexions qui y ont été conduites, en l'occurrence par l'ingénieur d'études qui s'est prêté à l'exercice comme expert, sur le terrain de la communauté de communes du Grand Chambord.

Le choix des six niveaux s'explique par la volonté de mettre à disposition un outil facile et rapide à comprendre, tout en conservant une certaine souplesse, gage d'adaptabilité. Nous avons noté l'importance que les niveaux aient une référence numérique directe, afin que les résultats obtenus puissent être intégrés dans des applications numériques de base. Les 6 niveaux, exprimés de manière scripturale, peuvent donc l'être aussi de manière numérique, de 1 à 6, sachant qu'on y ajoutera le 0 : ce chiffre, devient ainsi utilisable pour indiquer numériquement un élément extraordinaire, exceptionnel de par sa rareté, son intégrité et / ou sa contextualité. En proposant une échelle à six niveaux, cela autorise des choix progressifs, teintés de subtilités, allant d'un niveau inférieur – indiqué par le chiffre 1 – à un niveau supérieur – correspondant au chiffre 6. Comme le chiffre 6 est le plus petit multiple commun des nombres 2 et 3, il autorise la création d'échelles imbriquées :

binaire : dans ce cas, les trois premiers chiffres (1, 2 et 3) indiquent une plage – par exemple, *Non* –, tandis que les trois chiffres suivants (4, 5 et 6) en indiquent une autre – par exemple, *Oui* ;

ternaire : à l'image des feux de circulation routière, elle renvoie à un système de distinction en trois couleurs, qui est très répandu et est donc facile à appréhender et exploiter. Dans ce cas, chacune des trois possibilités intégrera deux des chiffres initiaux, avec 1 et 2 en niveau 1 ; 3 et 4 en niveau 2 ; 5 et 6 en niveau 3 ; chacun des niveaux pourra respectivement renvoyer aux réponses *Oui*, *Peut-être* et *Non* ou *Positif*, *Intermédiaire* et *Négatif*.

Ce système à six niveaux offre également la possibilité de recourir à une approche plus riche mais qui demeure simple. Elle peut être scripturale et s'exprimer en termes d'indicateurs de niveau : *très négatif*, *négatif*, *tendanciellement négatif*, *tendanciellement positif*, *positif* et *très positif* ; ou selon une approche par gradient : *très faible*, *faible*, *moyen faible*, *moyen élevé*, *élevé* et *très élevé*.

Il est évident que le système en six niveaux est limité dans ses choix et, au moins

numériquement, il pose un problème de référence dans le calcul des pourcentages. Mais ce type de calcul est répandu et il est ainsi probablement déjà intégré dans les connaissances des chargés de relevé. Pour pouvoir résoudre ce problème de calcul des pourcentages, c'est-à-dire pour que ceux-ci correspondent à des valeurs rondes, nous aurions dû choisir une échelle de valeurs à cinq niveaux : chacun de ces niveaux correspondrait à 20 %. Mais nous serions face à un chiffre impair, empêchant tout redécoupage pour une réponse binaire (qu'elle soit simple ou composée). Cela nous a semblé constituer un inconvénient important. La solution serait de ramener le nombre de niveaux à 8. L'échelle aurait ouvert à des niveaux de choix trop nombreux et proche de la base 10 avec laquelle nous avons l'habitude de compter, ce qui aurait donné lieu, à tout moment, à des sensations de calculs faussés. Utiliser une échelle à dix niveaux devient surtout trop difficile à gérer pour les enquêteurs sur le terrain. L'inconvénient serait alors bien trop important pour ne résoudre qu'un problème de calcul moins aisé de pourcentages, non arrondis à la dizaine près. C'est donc bien l'échelle à six niveaux de valeurs qui a été définitivement retenue.

Dans le cas, assez improbable, où un système d'évaluation en pourcentages serait nécessaire, nous proposons la mise en correspondance suivante : au niveau initial 1 correspondrait 15 % ; au niveau 2, 30 % ; au niveau 3, 45 % ; au niveau 4, 60 %, au niveau 5, 75 % et au niveau 6, 90 %. Le 0, permettant de désigner l'exceptionnel, se verrait, lui, attribuer le pourcentage de 100 %.

En notant les éléments sur six niveaux, nous obtenons – à la première lecture – 216 combinaisons possibles, si seules 3 variables sont retenues ($6 \times 6 \times 6$), et leur nombre s'élève à 1 296 si nous utilisons la quatrième variable (qui est également notée sur six niveaux). À ces combinaisons, il faut toujours ajouter la possibilité d'introduire un niveau « exceptionnel », indiqué par le chiffre « 0 ».

Au moment du choix de la méthode de discrimination, avant le lancement du recensement, il sera essentiel d'explicitier – sinon de justifier – les critères permettant de renseigner les niveaux. Cette étape est fondamentale car elle permet d'homogénéiser les indications des différents chargés de relevés et de rendre ensuite comparables, donc exploitables, les résultats du recensement (puisqu'établis sur une même base). Certes, un système de ce type ne permet pas d'élaborer des analyses fines des différents éléments, ni de décrire précisément les conditions et les caractéristiques d'un territoire. C'est un outil qui organise les informations et les récits de manière simplifiée et codifiée et il permet ainsi de considérer et caractériser un grand nombre d'éléments. Il ne remplace pas une analyse et une narration spécifiques (à l'image de ce qui a pu être réalisé à Cergy-Pontoise, par exemple : Hertzog, Poulot et Auclair 2017), mais il aide à l'opérationnalité, par une description normée, identique des éléments. Ces derniers peuvent ainsi être plus aisément comparés, en fonction d'une seule variable donnée ou de l'ensemble des trois ou quatre variables de la méthode « RIC+ ». En effet, ces différentes variables, qui permettent de caractériser un élément donné, peuvent être regroupées, considérées distinctement ou dans leur totalité.

L'intérêt de transformer les indications qualitatives et scripturales en un système

numérique est la possibilité offerte d'apporter des corrections, surtout d'assembler et de pondérer les valeurs prises par un même élément pour les différentes variables. Ces valeurs prises pour chaque variable peuvent en effet être rassemblées et donner lieu ainsi systématiquement à des synthèses numériques, plus ou moins complexes. Pour établir ces synthèses, le plus simple est d'additionner les valeurs prises par un même élément. On aboutit alors à une caractérisation ordinaire sur 18 ou 24 niveaux (6 pour chacun des 3 ou 4 variables). Mais une autre possibilité semble plus pertinente, dans la mesure où elle permet de distinguer plus aisément le caractère exceptionnel d'un élément – l'extra-ordinaire – affublé d'un zéro. Son introduction peut apparaître comme un facteur d'accroissement de la complexité. Mais les tableurs numériques nous permettent de simplifier cette opération et de la rendre aisément reproductible, applicable systématique à tout élément. Il suffit de générer une colonne pour laquelle sera renseignée une formule dans l'onglet approprié (voir *vademecum*, 2^e partie du livret).

Afin d'obtenir des données agrégées plus significatives et surtout adaptées aux enjeux locaux et / ou à la commande, il est possible d'introduire des pondérations, uniques ou multiples, pouvant s'appliquer à une ou plusieurs variables, avec la possibilité qu'elles soient aussi différentes. Ces pondérations pourront renvoyer à une volonté politique, des particularités locales, des dispositions culturelles ou des contextes objectifs.

Ces pondérations seront obtenues au regard de règles qui pourront être définies par le commanditaire et vont permettre de modifier les paramètres numériques des évaluations. En l'occurrence, elles laisseront la possibilité de valoriser – ou, à l'inverse, de déprécier – tel(s) ou tel(s) critère(s) de caractérisation, ici considérés comme variables ; en d'autres termes, on a ainsi l'opportunité de les hiérarchiser. On peut par exemple avoir intérêt à privilégier le critère d'Intégrité au prétexte qu'il est préférable de valoriser la persistance matérielle de certains éléments. De la même manière, la Contextualité peut être mise en valeur, dans le cas de normes réglementaires impliquant une linéarité – en lien, par exemple, avec le tracé des routes ou avec la volonté politique d'uniformiser la hauteur des bâtiments ou plus largement de renforcer l'homogénéité d'un cadre urbain. À l'inverse, on peut aussi envisager de réduire les valeurs d'un critère qu'il s'agirait alors de minorer. Ceci est rendu possible, dans un cas comme dans l'autre, grâce à des pondérations appropriées, qui apparaissent simples. On peut aussi envisager des cas de figure plus complexes, où la pondération serait conditionnée par la valeur obtenue par l'élément recensé. Cela suppose de définir une valeur seuil, en plus du critère concerné. Imaginons qu'une municipalité souhaite distinguer les biens les plus rares, afin d'attribuer des subventions à leurs propriétaires. Dans ce cas, les éléments obtenant une valeur supérieure à 4 pour la rareté pourraient être valorisés en les augmentant systématiquement. Ces pondérations, simples ou plus complexes, peuvent bien sûr être appliquées à toute variable, voire à plusieurs à la fois, y compris de manière différente (en valorisant l'un des critères plus que l'autre, voire en dépréciant cet autre dans le même temps). Ceci concerne donc en particulier aussi la variable spécifique, introduite en quatrième

position – correspondant au « + » dans « RIC+ », autrement dit à la variable non définie *a priori* et qui est à imaginer : sa pondération pourrait permettre de mettre en avant des particularismes locaux.

La transformation de variables qualitatives en un résultat numérique engendre, certes, une perte de singularité et de spécificité. Mais, on le voit, elle permet d'utiliser les propriétés du calcul numérique et de moduler la matrice des résultats, en agissant par variable sur chacun des éléments pris en considération. Comme tout choix, elle va favoriser certaines actions mais elle en empêche, par là même, d'autres. Pour autant, *in fine*, notre expérience forgée sur le terrain nous permet d'affirmer l'efficacité de cette méthodologie, visant à caractériser les biens patrimonialisables. Elle se révèle utile et pertinente dans de nombreux cas, en particulier lorsque les éléments à caractériser sont nombreux et dispersés sur un territoire donné.

À travers l'illustration 7 (page 102) suivante, nous souhaitons montrer des configurations potentielles. Il s'agit d'exemples imaginés uniquement pour la démonstration, pour illustrer ce qui a été présenté précédemment par un affichage numérique. Dans ces cas de figure pris en exemple, nous avons tenté de prendre en compte l'amplitude des possibilités, en intégrant les extrêmes : maximaux, minimaux et exceptionnels, mais aussi intermédiaires.

Les valeurs indiquées pour chaque variable « RIC+ » (Rareté, Intégrité, Contextualité et celle destinée à intégrer la spécificité du recensement en cours) permettent d'aboutir à un premier résultat, primaire, indiqué pour chacun des neuf éléments pris en exemple : il correspond à la somme de ces valeurs « RIC+ ». Au préalable, la colonne « extra-ordinaire » aura permis d'écarter les éléments exceptionnels. Des pondérations peuvent ensuite être envisagées : elles sont ici au nombre de deux.

Pour la première pondération, le cas de figure envisagé est de valoriser l'Intégrité et nous avons donc opté pour un doublement des valeurs attribuées à cette dernière. Cette pondération modifie donc le résultat primaire, obtenu par addition, en amendant les valeurs correspondantes pour chacun des éléments recensés. Ce choix pourrait indiquer un intérêt particulier pour la cohérence matérielle historique du patrimoine ; en d'autres termes, il pourrait s'agir de la volonté de valoriser les bâtiments qui ont gardé le plus leur forme et leurs matériaux d'origine. En doublant les valeurs d'intégrité, par exemple par rapport à celles de la rareté, cela signifie qu'on privilégie des éléments certes moins rares mais qui ont été mieux préservés.

Pour la seconde pondération a été choisie une multiplication par 3, avec l'intérêt de distinguer de manière plus significative encore une variable donnée : les répercussions sur le résultat final, autrement dit sur la caractérisation globale des éléments, sont ainsi notables. Cette pondération s'applique à la variable à imaginer (le « + »), variable spécifique qui n'est pas définie *a priori* : il pourrait ainsi mettre en avant une particularité locale dans un objectif de valorisation touristique du territoire ou de définition de l'identité villageoise. Dans l'exemple considéré, on s'est toutefois orienté vers une éligibilité à une aide à la restructuration, conditionnée aussi par un seuil d'ancienneté (elle ne s'applique pas à tous les éléments recensés, seulement aux plus anciens).

**La caractérisation
des héritages par
les habitants constitue
une forme d'expertise
qu'il importe de prendre
en compte, en ce qu'elle
permet d'enrichir la
question patrimoniale
dans les territoires**

Illustration 7

Système d'assemblage
et de pondération
des variables.

Intitulés	ID		Variables				Extra ordinaire	Résultat primaire obtenu par somme Σ	Pondérations		Résultat pondéré Somme des variables pondérées et non pondérées
	ID élément	ID groupe	R α	I β	C γ	+ Δ			Pondération 1 P1	Pondération 2 P2	
Exemples	1	-	1	1	1	1	$\neq 0 \gg$ non	4	$I^2 = 2$ $\Sigma = 5$	$\alpha + \beta^3 = 3$ $\Sigma = 6$	$1+2+1+3=7$
	2	-	6	6	6	6	$\neq 0 \gg$ non	24	$I^2 = 12$ $\Sigma = 30$	$\alpha + \beta^3 = 18$ $\Sigma = 36$	$6+12+6+18=42$
	3	-	3	3	3	3	$\neq 0 \gg$ non	12	$I^2 = 6$ $\Sigma = 15$	$\alpha + \beta^3 = 9$ $\Sigma = 18$	$3+6+3+9=21$
	4	-	0	6	6	0	0 $\gg$ oui	----	----	----	----
	5	1	3	3	6	-	$\neq 0 \gg$ non	12	$I^2 = 6$ $\Sigma = 15$	$\alpha + \beta^3 = -$ $\Sigma = 12$	$3+6+6+0=15$
	6	1	3	3	6	-	$\neq 0 \gg$ non	12	$I^2 = 6$ $\Sigma = 15$	$\alpha + \beta^3 = -$ $\Sigma = 12$	$3+6+6+0=15$
	7	1	3	3	6	3	$\neq 0 \gg$ non	15	$I^2 = 6$ $\Sigma = 18$	$\alpha + \beta^3 = 9$ $\Sigma = 21$	$3+6+6+9=24$
	8	2	1	3	2	6	$\neq 0 \gg$ non	12	$I^2 = 6$ $\Sigma = 15$	$\alpha + \beta^3 = 18$ $\Sigma = 24$	$1+6+2+18=27$
	9	2	1	1	2	6	$\neq 0 \gg$ non	10	$I^2 = 2$ $\Sigma = 11$	$\alpha + \beta^3 = 18$ $\Sigma = 22$	$1+2+2+18=23$

* correspond au signe de la multiplication, tel qu'utilisé dans les logiciels de calcul.

Valeurs ou formules des colonnes :

- ID élément et ID groupe = 1 à n
- Variables : R et I et C et + = 0 ou 1 à 6
- Extra-ordinaire = $\alpha * \beta * \gamma * \Delta = 0 \gg$ oui ou bien $\alpha * \beta * \gamma * \Delta \neq 0 \gg$ non
- Résultat primaire = 4 à 24
- Pondération 1 (P1) = $\beta * P1$ où $P1 = 2$
- Pondération 2 (P2) = $\Delta * P2$ où $P2 = 3$
- Résultat pondéré = $\alpha + (\beta * P1) + \gamma + (\Delta * P2) = ?$

La ligne des intitulés inclut :

ID : il s'agit de l'identifiant unique et indispensable pour chaque élément à recenser. En effet, ce numéro permet la liaison effective entre l'objet réel, sa fiche d'analyse et le tableau permettant le traitement des informations collectées. Pour permettre des regroupements, l'ID de l'élément de base peut (mais sans que ce soit une obligation, car il existe des éléments autonomes) être complété par un ID de groupe. Ce second ID permet la mise en relation directe d'éléments unitaires avec les entités collectives fonctionnellement homogènes auxquelles ils appartiennent; l'objectif, derrière cela, est d'identifier les bâtiments qui composent un même édifice.

- **L'ID élément est un nombre progressif utilisé une seule et unique fois pour un bien donné.**
- **L'ID groupe est un nombre progressif utilisé une fois pour un groupe de biens donné.**

Variables : il s'agit des quatre variables (ou critères de caractérisation) prises en considération : Rareté, Intégrité, Contextualité et la variable libre et spécifique désignée par le « + ». Ces variables sont associées à une échelle d'appréciation à 7 niveaux, de 1 à 6 auxquels s'ajoute le zéro. Ce dernier indique la nullité de la variable lorsque l'élément en question sort de l'ordinaire : il s'agit d'un élément extra-ordinaire. Les chiffres de 1 à 6 indiquent des niveaux croissants dans la complétude de la variable.

- **Le niveau extra-ordinaire de la variable est le « 0 ».**
- **Les niveaux des variables ordinaires varient entre 1 et 6.**

Extra-ordinaire : il s'agit de la première opération imposée. Elle consiste en une multiplication des valeurs prises pour toute variable et, en cas de nullité pour l'une d'elles – cas d'un bien exceptionnel –, l'élément en question se distingue aisément dans le classement : son résultat sera lui aussi de « 0 ». Il sera alors écarté car, d'emblée considéré comme extra-ordinaire, il n'est pas nécessaire de lui appliquer les mêmes traitements que pour les biens ordinaires.

- **Le caractère « extra-ordinaire » est indiqué par un quotient.**
 - S'il est égal à « 0 », l'élément est extra-ordinaire, exceptionnel.
 - S'il est compris entre 1 et 1296, l'élément est ordinaire.

Résultat primaire : il s'agit d'une deuxième opération. Il consiste en une somme (Σ) des valeurs prises par les biens dans les différentes variables : on obtient ainsi une valeur globale. Celle-ci est une sorte de positionnement brut du niveau global de l'élément, une synthèse numérique traduisant son degré de patrimonialité *a priori*, sans priorisation des critères / variables car n'ayant pas encore fait l'objet de pondérations.

- **Le résultat primaire est un nombre compris entre 4 et 24.**

Pondérations : l'introduction de pondérations, appliquées à une ou plusieurs variables, permet d'indiquer, de manière numérique, des priorités dans les critères correspondants ; elle n'est pas obligatoire et dépend de volontés politiques ou de situations contingentes. Nous suggérons d'utiliser uniquement des pondérations par multiplication des valeurs numériques des variables, même s'il est tout à fait possible de les réaliser aussi par somme. L'avantage de la multiplication est de faciliter les éventuelles combinaisons entre pondérations (théoriquement, il est possible d'introduire un nombre infini de pondérations, directement liées aux variables ou bien liées à d'autres pondérations, mais nous estimons que deux possibilités de pondérations sont suffisantes dans la majorité des cas). Une pondération s'applique donc à une variable (R, I, C ou +) et elle va modifier la valeur associée à celle-ci mais aussi, par conséquent, le résultat final. Pour mesurer l'effet de chacune des pondérations (P1 et P2), dans l'illustration, est reporté systématiquement, en dessous de la valeur pondérée, le résultat de l'addition (Σ) de cette valeur et des autres valeurs acquises pour les autres variables, non pondérées.

Les pondérations ont comme résultat un nombre qui s'éloigne du Résultat primaire et c'est justement cet éloignement qui est recherché lorsqu'on recourt à la pondération.

Résultat pondéré : il s'agit de la somme des valeurs prises pour chaque variable, celles non pondérées et celles qui l'auront été. Cette somme peut aboutir à un résultat aussi bien positif que négatif, si l'on considère que la pondération peut être négative (dans le cas où elle viserait à une dépréciation de la variable concernée). Pour autant, on estime plus simple de ne travailler qu'avec des pondérations positives, en augmentant les valeurs plutôt qu'en les abaissant.

Le résultat pondéré est un nombre qui, théoriquement, peut être négatif ou positif, entier ou décimal. On estime que, dans la majorité des cas, il sera positif et entier et qu'il résultera de pondérations appliquées à une ou plusieurs variables, soit : résultat primaire + variation(s) introduite(s) par les pondérations (ce qui revient à la somme des valeurs acquises pour les variables pondérées ou non).

Attardons-nous sur les neuf combinaisons proposées dans l'illustration

1 : il s'agit du cas de figure où le bien obtient la valeur la plus faible, égale à 1, pour toutes variables. En l'absence de notation extra-ordinaire (un ou plusieurs « 0 »), le résultat de la multiplication des niveaux minimaux est 1 (dans le cas où l'élément serait exceptionnel, au regard même d'un seul critère, ce quotient serait de 0). L'addition permettant d'aboutir au Résultat primaire donne la valeur 4, ce qui correspond au résultat minimal pour un élément non extra-ordinaire.

2 : le deuxième exemple est l'inverse du précédent : le bien obtient les valeurs maximales, égales à 6, pour toutes variables. En l'absence de notation extra-ordinaire, le résultat de la multiplication de ces niveaux maximaux est de 1 296.

La somme des niveaux maximaux est, elle, égale à 24.

3 : dans notre série de cas, nous proposons, en plus des cas mineur et majeur, le cas intermédiaire : c'est celui où le bien obtient, pour toutes les variables, des valeurs égales à 3. En absence de caractéristique extra-ordinaire attribuée à ce bien, le résultat de la multiplication des valeurs obtenues est 81. L'addition donne un Résultat primaire égal à 12.

4 : c'est le cas d'un élément extra-ordinaire. Celui-ci est ici considéré comme exceptionnel à la fois par rapport à sa rareté et par rapport à la variable indéfinie *a priori* (le « + » de « RIC+ ») ; bien évidemment, le résultat de la multiplication sera égal à 0 (il le serait aussi avec une seule variable nulle). Il se distingue des éléments ordinaires et est mis à part, écarté pour être traité distinctement : les calculs ultérieurs, réservés aux éléments ordinaires, ne lui sont donc pas appliqués. Le cas envisagé est possible : un élément extra-ordinaire pour sa rareté peut bien avoir une Intégrité maximale et, par ailleurs, s'intégrer parfaitement dans un ensemble architectural, de sorte qu'il jouisse d'une Contextualité maximale.

5 : l'élément fait partie d'un groupe (identifié G1 dans ce cas) : cet exemple vise à montrer la possibilité d'identifier des édifices, du moins d'intégrer des groupes d'éléments interdépendants et dont les liens sont évidents. L'élément en question s'intègre dans ce groupe de manière homogène et unitaire (en l'occurrence, on considère là qu'il s'agit d'un bâtiment qui compose un édifice), sans qu'il soit exceptionnel : il obtient une note maximale pour la contextualité. On ne considère là que trois variables, l'élément en question n'étant pas concerné par la variable « + », par exemple parce qu'elle ne s'applique qu'aux bâtiments les plus anciens. L'élément se situe à un niveau intermédiaire pour ce qui est de la rareté et de l'intégrité. Il obtient un résultat, par multiplication, différent de « 0 », en l'occurrence égal à 54. Son Résultat primaire sera égal à 12, tout comme l'élément 3 aux valeurs intermédiaires.

6 : il s'agit du deuxième bâtiment de l'édifice G1. Il possède les mêmes valeurs que l'élément précédent.

7 : l'élément possède des caractéristiques identiques aux deux précédents, faisant partie du même groupe G1, mais lui est concerné par la variable « + », se situant en position intermédiaire, égale à 3. La multiplication donne alors un résultat de 162. Le Résultat primaire sera égal à 15.

8 : l'élément fait partie d'un autre groupe, nommé G2. Il n'est pas exceptionnel, ni même rare ($R=1$). Son niveau d'intégrité est intermédiaire et, même s'il fait partie d'un groupe homogène (comme un bâtiment faisant partie d'un édifice), peut-être paradoxalement, cet élément possède un niveau assez faible de contextualité ($C=2$). En revanche, il obtient la note maximale pour la variable introduite, non définie *a priori*. Il pourrait être l'élément résidentiel d'une grange, qui n'est pas rare, dont l'état de conservation est moyen ($I=3$) et qui est déconnecté esthétiquement des autres bâtiments voisins, dont celui du même groupe. Il est, en revanche, éligible à une aide à la restructuration, celle qu'a été choisie en tant que quatrième variable, conditionnée aussi par un seuil d'ancienneté (comme stipulé

précédemment). Le résultat de la multiplication sera différent de « 0 », égal à 36 et le Résultat primaire sera égal à 12.

9 : l'élément appartient au même groupe, G2, que le précédent. Il possède les mêmes caractéristiques que ce dernier, à ceci près qu'il a été moins bien conservé : son niveau d'intégrité est plus faible ($I=1$). Il obtient alors un résultat, par multiplication, qui est faible (égal à 12) mais différent de « 0 » et son Résultat primaire sera égal à 10, inférieur donc au résultat des valeurs intermédiaires. Cet exemple est surtout considéré pour son intérêt pédagogique : il sert à montrer le fonctionnement des pondérations, sur lesquelles nous allons maintenant nous attarder.

Il nous semble important, pour finir, de revenir sur les pondérations et leurs effets :

Pondération 1

Si on considère par exemple le 3^e élément du tableau, celui qui obtient des niveaux intermédiaires pour toutes les variables, on remarque qu'il voit sa note portée à 15, au lieu des 12 initiaux. Les deux premières lignes du tableau, correspondant aux éléments n'obtenant que des valeurs minimales ou maximales, portent toujours les totaux les plus bas ou les plus hauts mais désormais augmentés respectivement à 5 et 30. L'élément le moins intègre – le 9^e du tableau – se détache clairement, avec une valeur basse, sans être la plus faible.

Pondération 2

Les deux premiers cas de figure envisagés dans le tableau montrent l'amplitude de la réponse possible et on perçoit que la valeur pondérée de la variable « + » pourra osciller entre 3 et 18, pour une valeur intermédiaire égale à 9, dévoilée à la troisième ligne. Les éléments 5 et 6, appartenant tous deux au groupe G1 ne sont pas concernés par cette variable, ce qui n'est pas le cas pour le 7^e, qui appartient au même groupe (édifice) : il évolue de la même façon que le 3^e, atteignant un niveau intermédiaire pour la variable « + ». Les deux derniers éléments, appartenant au groupe G2, se distinguent, eux, à l'inverse, par une valeur élevée pour cette variable « + », atteignant le maximum, comme en 2^e ligne, mais elle est contrebalancée par des valeurs plus faibles pour les trois premières variables. On perçoit là l'effet d'une pondération par un coefficient assez conséquent, qui favorise nettement les éléments qui correspondent le plus à la variable privilégiée : ils se placent parmi les éléments ayant les totaux les plus élevés, quand bien même leur niveau dans les autres variables pouvait être plus faible. On note une différence importante avec le premier résultat, non pondéré, comme avec celui issu de la première pondération. À l'issue de la 2^e pondération, l'addition des valeurs donne un résultat supérieur à 18 pour tous les éléments qui se situent au moins à un niveau intermédiaire pour la variable « + » et on peut imaginer qu'un tel résultat puisse être celui à partir duquel l'obtention de la subvention concernée par cette variable soit envisageable.

Si on le souhaite, il est bien évidemment possible d'introduire toute autre pondération pertinente au regard des besoins spécifiques. Le système est ainsi adaptable et c'est là l'un de ses points forts, comme a pu le souligner la communauté de communes du Grand Chambord (voir encadré suivant).

Si nous additionnons ensuite les valeurs, initiales (α et γ) ou pondérées ($\beta \cdot P1$ et $\Delta \cdot P2$) selon les variables, nous pouvons vérifier les possibilités de gestion des combinaisons obtenues. Il importe là de souligner que la valeur ajoutée de la méthode que nous proposons n'est pas de convertir le traitement culturel des critères de caractérisation vers une évaluation purement quantitative, mais d'introduire un artifice qui permet d'utiliser les capacités d'opérations matricielles dans le traitement de classes de caractères qui sont alors représentées par des nombres. La méthode proposée offre ainsi des possibilités de hiérarchisation, de discrimination qui sont objectivables. Les caractères sont d'abord décrits ; ils sont ensuite convertis en chiffre et c'est ainsi que la méthode « RIC+ » devient pleinement un outil d'aide à la décision.

Le territoire de la communauté de communes du Grand Chambord (CCGC) a été le terrain d'un test grandeur nature du processus de caractérisation de l'héritage bâti. Cette communauté de communes a intégré l'équipe du projet PBC dès les premières heures, lorsque nous avons commencé à définir les critères de caractérisation des biens patrimonialisables. Le 26 mars 2021, nous nous sommes retrouvés dans les locaux de la communauté de communes à Bracieux. Étaient présents, le président de la CCGC, Gilles Clément ; le directeur général, Pascal Pareau ; la responsable du service urbanisme, Karine Renaud et, pour les laboratoires CITERES et CRJP, Amélie Robert et Romeo Carabelli. Nous étions à la fin du projet et cette rencontre – après une année marquée par la pandémie de la Covid-19 – nous permet de revenir sur l'expérience de terrain avec un certain détachement, profitant d'une distance formelle et temporelle. Nous avons ainsi pu porter un regard critique, en prenant une certaine hauteur. Ce moment d'échange fut aussi l'occasion de faire le point sur les caractéristiques structurantes de la méthode, d'avoir un retour d'expérience et d'en identifier ainsi les points forts et les éventuelles limites. Le diagnostic patrimonial conduit au sein de la CCGC s'est fondé sur la méthode dite « ERIC », dans le cadre du projet PBC. Il devait permettre de répondre à certaines questions que se posait la CCGC engagée dans un processus politique de transformation et de valorisation du territoire. Un tel processus politique s'inscrit nécessairement dans un temps très court, celui même de l'immédiateté des actions, en lien avec les enjeux électoraux. Pour autant, il va de soi que le diagnostic patrimonial du territoire n'a que peu d'effet sur de tels enjeux et, en l'occurrence, il n'a joué aucun rôle dans la confirmation de Gilles Clément à la présidence de la CC, lors des élections de 2020.

Lors des Rendez-vous du Val de Loire de 2015 (rencontre patrimoniale organisée par la Mission Val de Loire Patrimoine Mondial), l'équipe dirigeante de la CCGC manifestait déjà un intérêt pour l'approche participative appliquée notamment à la question patrimoniale. Elle souhaitait alors produire un PLUi dit patrimonial et, au cours de cette manifestation, elle a été particulièrement intéressée par les présentations de recensement et de diagnostic réalisés à Luynes et surtout à La Riche (les deux seules expériences conduites en Indre-et-Loire). Cet intérêt est à mettre en lien avec une volonté d'intégrer la CCGC dans le réseau des Grands Sites de France, dans une optique de développement territorial à long terme.

Cette expérience témoigne de l'importance des interactions entre les collectivités territoriales et des institutions comme le service Inventaire et Patrimoine de la région Centre-Val de Loire mais aussi le CAUE 41 (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement du Loir-et-Cher). Ce contexte a créé des conditions favorables, prédisposant la CCGC à participer avec l'Université de Tours, au projet

PBC porté par le laboratoire CITERES et financé par la région Centre-Val de Loire. La méthode « ERIC » apporte un cadre simple et efficace, en réponse à un intérêt patrimonial manifeste, exprimé par les uns ou les autres. Les motivations peuvent être variées et c'est là une des forces de la méthode : elle peut être mobilisée dans un objectif de production des documents d'urbanisme mais aussi – et peut être plus encore – dans une volonté de standardisation des données patrimoniales.

Il est ainsi possible d'intégrer des informations portant sur de petites municipalités et faisant sens pour les citoyens, qui habitent ces territoires et représentent la société civile : ce sont eux qui poussent et rendent possibles les actions des élus et ceci vaut en particulier en matière de patrimoine. Dans cette dimension de médiation culturelle patrimoniale, la méthode de caractérisation se montre particulièrement efficace, mobilisable notamment dans les territoires souvent soumis à de multiples pressions, aux conséquences économiques mais aussi paysagères. Au cours de l'expérience de terrain conduite au sein de la CCGC, la méthode s'est révélée particulièrement propice à l'engagement d'un dialogue avec les élus des communes et les populations. Elle apparaît ainsi comme un facilitateur d'échanges / d'interactions autour du patrimoine, entre les acteurs des territoires. La raison est qu'elle repose sur des critères simples, aisément compréhensibles par tous : elle met des mots sur des connaissances non formalisées que les acteurs locaux possèdent mais qu'ils ne parviennent pas à définir. Les maires se sentent ainsi valorisés, au regard de l'intérêt porté à ce Patrimoine de proximité qui est présent sur leur territoire mais qui malheureusement reste souvent marginalisé face à de grands monuments. C'est le cas du château de Chambord qui apparaît à la fois comme un élément d'attractivité, facteur de dynamisme, et comme « piège » oppressant pour les territoires voisins comme celui de la CCGC. Les patrimoines monumentaux – et reconnus – finissent par occulter le Petit patrimoine de proximité qui pâtit, dès lors, d'un moindre intérêt, ce que l'on perçoit particulièrement à l'occasion des Journées européennes du patrimoine.

Finalement, le diagnostic conduit au sein de la CCGC a permis de mettre en exergue, dans le tissu local, des éléments patrimoniaux, qui étaient jusque-là sous-évalués ou dont l'intérêt était enfoui dans l'imaginaire des habitants. Les possibilités d'utilisation des connaissances ainsi générées apparaissent nombreuses, pour l'équipe dirigeante de la CCGC. Pour l'heure, elles lui ont permis de donner une dimension patrimoniale au PLUi mais de nombreux autres usages leur apparaissent d'ores et déjà, dans une optique de développement de leur territoire.

Nous avons vu, jusqu'à présent, comment nous avons mis en place une méthodologie permettant de recenser les éléments bâtis, en étant attentifs à leurs caractères, susceptibles de faire d'eux des biens patrimoniaux. Ici, nous souhaitons donner une présentation schématique et synthétique des composantes de la méthodologie, en nous intéressant particulièrement à la partie « caractérisation ». Il s'agit là d'un apport, d'une innovation que nous proposons, alors que la composante descriptive est davantage connue, plus habituelle. Surtout, c'est sur cette étape du choix que se centre la méthodologie « RIC+ » (illustration 3, page 54). Pour autant, nous ne pouvons faire l'économie de l'étape préalable, l'identification. Pour pouvoir choisir et ainsi agir, nous avons besoin d'un certain nombre d'informations qui se réfèrent autant à l'identification qu'à la caractérisation des éléments que nous souhaitons recenser.

Pour identifier un élément tangible, nous devons pouvoir le reconnaître parmi l'ensemble des éléments qui constituent notre champ d'action. Cela suppose de pouvoir se fonder sur des critères objectifs, fiables pour être en mesure de le distinguer avec certitude à l'intérieur du champ. Les éléments indispensables à sa localisation sont :

- **sa position par rapport au champ spatial global : c'est sa géolocalisation ;**
- **sa position par rapport au système culturel de référence : c'est son adresse ;**
- **son identifiant dans la société dans laquelle il se trouve : c'est son nom.**

Entre l'identification et la caractérisation apparaît une étape intermédiaire permise par la technologie, en l'occurrence la photographie : elle permet de donner un « visage », un caractère individuel, à ce qui n'est pour l'heure qu'une localisation. Pour pouvoir caractériser un bien désormais identifié, individualisé, nous avons besoin de quelques critères qui vont permettre de le détacher de l'ensemble. *A minima*, ces éléments sont :

- **ceux qui le caractérisent par rapport à sa propre altérité dans le temps : la correspondance matérielle entre son état actuel et son état à un moment antérieur, souvent le moment de sa construction primaire : c'est l'Intégrité*.**

On pourrait ajouter ici l'Authenticité*, en tant que correspondance fonctionnelle entre l'usage qui avait été prévu pour l'élément au moment de sa conception et la fonction actuelle, même si ce critère a finalement été écarté, sauf à être considéré comme critère spécifique, en étant alors strictement borné, défini.

- **ceux qui le caractérisent par rapport aux autres biens qui font partie d'un même groupe :**

– participation – fonctionnelle ou esthétique – de l'élément en question à un sous-ensemble homogène (son être en tant que partie d'un groupe, d'un élément complexe) : **c'est la Contextualité*.**

– la fréquence d'éléments similaires à l'intérieur de l'ensemble considéré ; il s'agit du critère qui nous permet de déterminer si l'élément est rare ou bien s'il est un élément ordinaire ou non : **c'est la Rareté*.**

On ajoutera bien sûr la variable indéterminée, à imaginer – le « + » – qui permettra de mettre en relation les éléments recensés avec les spécificités locales et les exigences propres à la commande.

À partir de ces informations, il est possible d'établir une sorte de carte d'identité de l'élément en question. Ses caractères peuvent y être évalués dans un système composé de critères hiérarchisés sur l'échelle de valeurs. Ce sont ces critères qui vont permettre d'apprécier les caractères.

L'acte d'« individualisation » des éléments – qui consiste à leur redonner une individualité, une unicité grâce à la reconnaissance de leur spécificité – permet aussi de recomposer ensuite l'ensemble, de regrouper les individus en fonction de leurs caractères, désormais identifiés. C'est ainsi qu'on peut (re)prendre les éléments individuels et les recomposer en fonction de normes, de règles auxquelles se conforment les caractères des éléments eux-mêmes.

À la décomposition de l'ensemble des éléments en individus succède donc une recombinaison de l'ensemble ou plutôt de sous-ensembles constitués d'éléments possédant un ou plusieurs caractère(s) aux propriétés similaires, voire identiques. C'est justement le traitement de ces sous-ensembles qui permet de bien positionner le curseur de l'analyse et de l'activation du fait patrimonial.

L'objectif général de ce travail n'est pas seulement de décrypter le fait patrimonial au sein des sociétés à un instant T. Il peut être, plus largement, la production de « chaînes technico-conceptuelles pour un catalogue participatif ». Il permet ainsi de dépasser un des problèmes majeurs de la question patrimoniale qui est lié à son caractère éphémère, toujours en transformation. Ce problème est d'ailleurs renforcé par le fait que les communautés patrimoniales (entités sociales liées à certains éléments patrimoniaux) sont en constante évolution et, par là même, elles modifient l'image qu'elles donnent à leur propre patrimoine. Il s'agit donc de travailler sur une entité en mouvement perpétuel.

« RIC+ », héritier d'« ERIC », fournit la méthodologie permettant de transformer la continuité du mouvement perpétuel du fait patrimonial – via les valeurs données aux critères et leurs combinaisons – en une temporaire discontinuité qui se révèle utile à la compréhension des caractères des éléments mais aussi à la participation à des acteurs non spécialisés. Cette transformation passe par des subdivisions de l'univers des biens (des « uns ») en sous-groupes tendanciellement homogènes, délimités par le biais de règles, de lois et en fonction de tolérances admises.

Une fois l'ensemble des « uns » caractérisé, il devient possible d'introduire de nouvelles requêtes, en lien avec des choix politiques, qui peuvent reconfigurer la lecture faite de la complexité du réel, en considérant de nouveaux sous-ensembles et des nouveaux regroupements.

Tout cela est conditionné par la collecte d'informations précises par les enquêteurs sur le terrain (photo 14) : ils apparaissent comme les chaînons majeurs de la « chaîne technico-conceptuelle » visant à mieux connaître le Patrimoine de proximité. Il importe dès lors de bien définir en amont leur travail. Le *vademecum* qui suit, 2^e partie

Photo 14

Le recenseur sur
le terrain, un chaînon
majeur de la « chaîne
technico-conceptuelle »
visant à mieux
connaître le Patrimoine
de proximité.
© RC

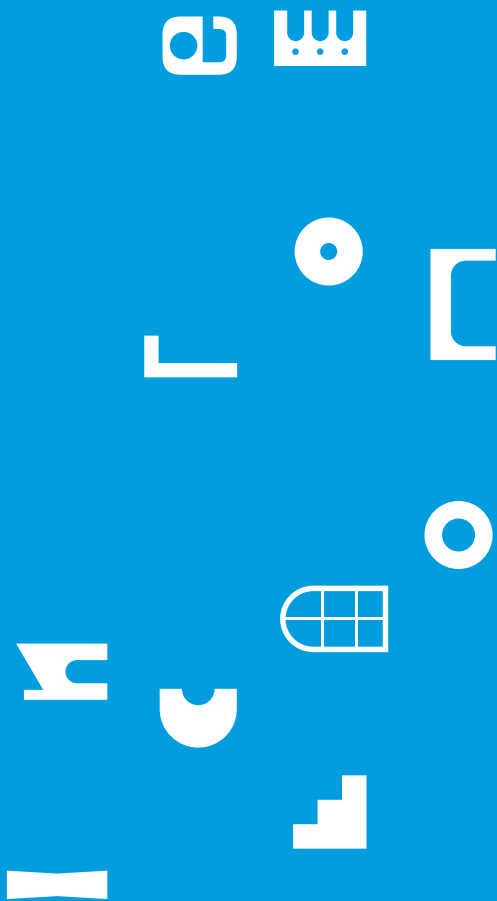


de ce livret, vise à y concourir : il donne les clés de compréhension de la méthode « RIC+ » sur un plan pratique et dévoile les « bonnes pratiques » pour un recensement participatif réussi, en se fondant sur l'expérience de l'Inventaire et sur les leçons tirées des différents tests menés.

Vademecum pour la réalisation d'un recensement des biens patrimonialisables

Identifier et caractériser le Patrimoine de proximité

2



**Définir le champ
d'intérêt d'un univers
conceptuel de référence
pour les activités
de collecte et
l'organisation
des informations**

La volonté de proposer un *vademecum* pour mettre en pratique la méthodologie décrite précédemment trouve ses racines dans l'envie de considérer nos territoires comme des biorégions, au sens où D. Poli les envisage, et de proposer un des instruments pour la *boîte à outils* territoriale et participative.

La biorégion est un horizon d'espérance. Elle voit dans la communauté locale l'acteur principal de l'inversion de cette tendance et, à travers les nouvelles générations d'urbanistes, la possibilité de reconstruire une boîte à outils pour revenir au territoire et de mettre en valeur les patrimoines territoriaux qui se sont accumulés dans le temps grâce aux différents savoirs contextuels et aux savoir-faire des habitants (Poli 2018).

Derrière cela se dévoile une volonté de promouvoir les interactions entre les habitants et les institutions pour la constitution d'un nouveau *milieu ambiant* (Berque 1993 ; Clément 2013). Cela passe notamment par les approches participatives, auxquelles l'outil que nous proposons ambitionne de concourir. En effet, nous sommes convaincus que ce sont d'abord les habitants qui sont générateurs de valeurs patrimoniales et qu'il importe de les impliquer dans le processus de patrimonialisation. Ce sont eux qui habitent les territoires, qui en connaissent le mieux les héritages et qui sont les mieux à même d'identifier les éléments qui font sens. De tels biens relèvent alors du bien commun : *Il y a deux choses dans un édifice, son usage et sa beauté. Son usage appartient au propriétaire, sa beauté à tout le monde ; c'est donc dépasser son droit que de le détruire* (Hugo 1832).

Certes, le texte d'Hugo a vieilli mais il indique clairement le caractère dual des biens patrimoniaux, des héritages culturels qui appartiennent à la fois au propriétaire qui en fait usage mais tout en relevant du bien commun : le patrimoine appartient à tous, non pour l'usage que l'on en fait mais pour le plaisir que l'on a de l'admirer, d'en contempler sa beauté, son caractère esthétique ; pour les souvenirs aussi – surtout – qu'il évoque, la mémoire qu'il porte, qui peut être heureuse autant que tragique. Derrière cela, on perçoit aussi que les biens patrimoniaux possèdent des caractéristiques multiples et pas toujours unitaires.

Ici, nous proposons une vision schématique de la méthodologie d'action, offrant une mise au point sur les processus spécifiques d'action à destination des différentes structures, désireuses de recenser les biens patrimonialisables sur leur territoire et intéressées par cette méthode. Il s'agit là d'en faciliter l'application, d'en détailler les modalités pratiques, après en avoir précisé la genèse et les caractéristiques théoriques en 1^{re} partie.

L'action que nous mettons en forme vise à (re)découvrir des lieux, à participer à la réalisation d'une description dense des territoires (Magnaghi 2012 ; Geertz 1998), en considérant leur richesse systémique. Pour cela, la méthode doit passer par la définition d'un champ d'intérêt et d'un univers conceptuel de référence pour les activités de collecte et l'organisation des informations.

Même si la finalité est d'identifier les biens patrimoniaux, le système de caractérisation « RIC+ » doit pouvoir fonctionner en dehors du système patrimonial : il doit être capable de caractériser des biens classiques. La raison est que le patrimoine et son concept même sont mouvants dans le temps et dans l'espace, en fonction des sociétés, voire des communautés, qui accorderont une importance plus ou moins grande aux legs du passé. Par ailleurs, les biens patrimoniaux ne sont pas uniquement patrimoniaux, bien au contraire, ils ont toutes les autres caractéristiques des biens bâtis ! Et, pour les identifier, il faut s'intéresser au tout, à la totalité des biens, donc les caractériser.

L'évaluation et, avant cela, la caractérisation de l'héritage sont au cœur du processus visant la valorisation de ce dernier car elles permettent de le transformer, en lui donnant un « nouveau » statut, celui de patrimoine. C'est la première partie du processus, la caractérisation, que nous souhaitons expliciter. Pourquoi ce souhait ? Il n'y a aucun intérêt *a priori* de développer une nouvelle méthode, généralisable, de recensement du patrimoine ; non pas parce que les méthodes existantes sont parfaites, mais parce que chaque structure a la possibilité de développer sa propre méthode. Il peut en effet paraître normal que chaque institution ou groupe de professionnels travaillant sur le patrimoine, développe une version particulière des registres patrimoniaux, liée à sa vision du patrimoine. La raison est précisément que chaque patrimoine est spécifique et que chaque institution pour la réalisation d'un recensement des biens patrimonialisables apporte son regard ; souvent, ce sont d'ailleurs différents acteurs qui travaillent ensemble à la mise en œuvre des registres. Ainsi, les expériences de recensement ou de diagnostic patrimonial se sont multipliées au sein des services régionaux de l'Inventaire. En proposant cette méthode universelle, notre objectif n'est pas de nier ces particularités, bien au contraire ; il est de proposer une méthode qui puisse être utilisée par tous (pas seulement des spécialistes), qui soit interopérable mais qui fasse aussi sens pour tous, Bien que centrée sur les héritages, notre démarche est pleinement tournée vers l'avenir, d'autant plus qu'il s'agit de rendre les recensements utiles dans le cadre d'une activité de gestion et de valorisation du patrimoine et / ou d'aménagement des territoires. Nous proposons ainsi un outil opérationnel, qui doit faciliter la gestion future du patrimoine, en considérant que la dynamique qui soutient – voire justifie – cette gestion peut (et même doit) être populaire et non seulement impulsée par des spécialistes ; elle doit être collective et multidimensionnelle (sociale, politique...).

Pour être en mesure de proposer cette méthode nous avons « désassemblé » le processus de caractérisation. Comme nous l'avons souligné dans la 1^{re} partie, identifier un bien comme relevant du patrimoine culturel peut être une action « naturelle », réalisée par automatisme. Par conséquent, il n'est pas évident, pour tout un chacun, de percevoir que le fait de rendre un élément « patrimonial » procède en réalité d'un cheminement de caractérisation, préalable à l'évaluation et qui peut se décomposer en différentes phases et critères. Nous avons retenu quatre critères, ce qui permet d'avoir un ensemble d'informations gérables mais

suffisamment précises et discriminantes. Nous avons donné à ces quatre critères la configuration qui nous a semblé la plus appropriée, afin de les rendre opérationnels et en l'occurrence capables de s'articuler avec les futurs outils de gestion ; on pense là aux outils de planification comme les plans locaux d'urbanisme (PLU).

Pour atteindre cet objectif, il importait de : décrypter le processus de patrimonialisation ; le décomposer pour le rendre intelligible et surtout objectivable ; en construire un modèle qui permette de traduire une partie du réel, tel que nous le pensons, patrimonialisable. *In fine*, il s'agissait d'identifier des normes génériques qui puissent être intégrées dans une méthodologie désormais consolidée. Nous avons ainsi abouti à une méthode qui permet de caractériser une multiplicité de cas et de répondre à des besoins variés. Bien que visant l'interopérabilité, elle consiste en une procédure adaptative et en l'occurrence adaptable à différents systèmes territoriaux. Les modalités pratiques en sont ici précisées, en laissant toujours une certaine liberté.

Pour pouvoir exercer toute activité liée au fait patrimonial, il est indispensable de disposer d'un système d'information organisé, solide et cohérent. Normée, la méthode que nous proposons doit aider ceux qui se lanceront dans le recensement à atteindre cet objectif. Pour autant, certaines précautions doivent être prises. En l'occurrence, il importe que les données soient collectées en gardant bien en tête l'objectif du recensement et que les modalités de ce dernier soient précisées et expliquées, avant de lancer véritablement les opérations. Pour désigner ces dernières, qui se déroulent principalement sur le terrain, nous utilisons le terme de recensement*, qui peut être défini comme : *Inventaire, relevé effectué sur un sujet donné dans un domaine donné* (ATILF 1994). Il est notamment utilisé – popularisé pouvons-nous même dire – par l'INSEE, pour qui en particulier : *Le recensement de la population a pour objectifs le dénombrement des logements et de la population résidant en France et la connaissance de leurs principales caractéristiques : sexe, âge, activité, professions exercées, caractéristiques des ménages, taille et type de logement, modes de transport, déplacements quotidiens.*

[... les connaissances acquises] sont une aide pour définir : au niveau national les politiques sociales et les infrastructures à mettre en place ; au niveau local les politiques urbaines, de transport, de logement, d'équipements culturels et sportifs, les infrastructures scolaires et la mise en place de structures d'accueil pour les jeunes enfants et les personnes âgées (INSEE 2016a).

Se rapportant au patrimoine, le recensement vise, de la même façon, le dénombrement des biens patrimoniaux, la connaissance de leurs principales caractéristiques, afin d'apporter une aide pour définir les politiques publiques liées. Ainsi, X. de Massary et G. Coste (Massary et Coste 2007) définissent le recensement comme une *opération d'inventaire ou phase préalable à une étude d'inventaire ayant pour but d'identifier de manière exhaustive les œuvres selon les critères définis préalablement dans le cahier des clauses scientifiques et techniques. Le recensement est un constat de terrain qui se traduit par l'élaboration de fiches*

minimum illustrées et cartographiées. C'est un dénombrement qui rend possible un diagnostic patrimonial selon quelques critères sommaires : désignation, localisation, datation, attribution, évaluation.

On réalise alors une enquête de recensement que l'INSEE définit ainsi pour la population : [...] *L'enquête de recensement est l'action par laquelle sont collectées, chaque année, les informations permettant que le recensement remplisse les missions que la loi lui assigne, à savoir le dénombrement de la population de la France et de ses circonscriptions administratives, la description des caractéristiques démographiques et sociales de la population et le dénombrement et la description des caractéristiques des logements* (INSEE 2016b).

L'enquête est donc le moyen de collecter l'information, de dénombrer et caractériser les individus ou éléments. Le recensement aboutit ensuite à une liste d'informations structurée, en fonction d'une organisation qui peut être riche et complexe. Mais elle doit rester structurée. Chacun des éléments doit y être reconnaissable et identifiable. Pour faciliter la tâche, nous mettons à disposition une fiche, semblable à une carte d'identité, contenant un certain nombre d'informations à renseigner pour chacun des éléments ou « individus » présents sur le territoire recensé.

Dans ce *vademecum*, nous prenons en compte le fait que l'acteur de terrain, celui qui réalise le relevé, ne doit pas se trouver confronté à une trop vaste possibilité de choix, ni à une obligation d'« inventer » des parties de son action. L'activité de terrain est dense et complexe à réaliser et il importe donc qu'elle soit bien précisée et bornée, même si une certaine latitude peut et doit même être laissée. Fournir des référentiels s'avère indispensable pour permettre le bon déroulement du recensement, afin de guider la collecte des données sur le terrain par les opérateurs. Ces référentiels sont aussi une condition pour permettre les échanges et les interactions – sur une même base – avec des recenseurs ayant conduit d'autres recensements. Ils doivent être communiqués dès la première phase du recensement, celle de préparation qui s'avère indispensable, car c'est là que sont précisés à toutes les personnes impliquées les objectifs, modalités et règles. Le recensement intègre deux autres phases successives qui peuvent être conduites en étant liées entre elles ou de manière distincte : les enquêtes de terrain et le traitement des données ainsi collectées.

Il nous semble important d'insister ici sur un premier point : la dimension pratique du relevé même, tant elle est centrale dans le travail de terrain. Il s'agit ici de définir les conditions matérielles du relevé. A minima, il est nécessaire de prévoir un support pour noter les informations et un appareil-photo pour illustrer chaque objet relevé (son usage sera précisé ultérieurement). En fonction des moyens, le travail peut se faire à la main ou sur un support numérique (tablette, smartphone). Dans le premier cas, il est nécessaire de prévoir un tableau pré-rempli, à compléter sur site et à reprendre informatiquement par la suite (un exemple de formulaire est

donné ensuite : encadré page 151). Dans le cas d'un relevé sur support numérique, il faut nécessairement envisager un outil numérique capable d'intégrer rapidement des données, y compris iconographiques. De plus, si l'outil est connecté, il faut s'assurer de la bonne couverture réseau de la zone à recenser. En l'occurrence, un outil numérique peut s'avérer moins utile si les manipulations induites par l'utilisation d'une ou plusieurs application(s) s'avèrent chronophages, sachant que, au temps de saisie, il faut ajouter celui nécessaire à la vérification des données enregistrées à l'issue du relevé. *A contrario*, le relevé manuel peut être plus rapide mais il doit être bien préparé (le tableau pré-rempli doit être pensé en amont et doit pouvoir être mis à disposition des enquêteurs). Il implique aussi de s'astreindre quotidiennement à retranscrire sur support numérique les informations : nous le conseillons fortement car cela permet de corriger au fur et à mesure les erreurs de relevé. Ces modalités pratiques sont des aspects importants, à ne pas négliger lors de l'élaboration de la méthode et de la rédaction du cahier des charges.

Dans la suite de ce *vademecum*, nous apportons d'autres précisions d'ordre pratique, pour faciliter le recensement, guider les opérateurs à chacune des étapes, en donnant des astuces et des conseils. Nous allons ainsi revenir de façon plus concrète sur le choix du champ d'application, la définition de la carte d'identité des éléments recensés, la caractérisation des biens puis leur regroupement en des ensembles qui puissent faire sens localement.

La collectivité ou structure qui souhaite se lancer dans un recensement des biens patrimonialisables doit d'abord définir clairement le ou les objectif(s) qu'elle y assigne : c'est un préalable indispensable qui va ensuite guider les choix à faire et permettre de préciser les modalités du recensement. En effet, avant de lancer la phase de terrain, d'autres choix doivent être faits, à commencer par le champ d'application. En l'occurrence, il est indispensable de fixer les limites spatiales, temporelles mais aussi conceptuelles du recensement. Il importe donc d'identifier d'emblée les éléments à recenser, car on peut décider de s'orienter vers un recensement général – c'est-à-dire systématique – ou opter pour un recensement thématique, plus spécifique, centré sur certains éléments (voir ci-dessous). Doivent également être définies les variables (ou critères) et l'ampleur des échelles de valeurs associées ainsi que les caractéristiques de ces variables, de façon à donner une idée concise mais non moins précise de ce à quoi chacune renvoie : cela est primordial pour que ceux qui seront en charge du recensement soient rapidement en mesure de distinguer ces caractéristiques et les renseigner sur le terrain.

Le champ d'application doit être identifié en amont car il conditionne des éléments de la méthodologie et les différents choix doivent survenir avant que le travail de terrain ne commence, surtout parce qu'ils doivent être précisés aux parties prenantes, ce qui inclut les enquêteurs en charge du recensement. Il est essentiel que la tâche à accomplir soit, au préalable, clairement définie et que les critères de référence aient été bien identifiés pour être ensuite explicités. Entendons-nous : il ne s'agit pas de construire un système de caractérisation aussi riche et complexe que celui élaboré par les institutions pour des cas spécifiques (Massary et Coste 2007). Notre ambition est plutôt de proposer un cadre de référence pour l'action, qui doit être plus explicite que celui de l'Inventaire, d'autant plus que notre méthode a vocation à être utilisée par des personnes très diverses : le cadre doit être intelligible autant pour des spécialistes que pour des non-spécialistes qui seraient formés sur le terrain, surtout si le recensement est participatif.

Nous proposons ici de revenir sur tous ces éléments qui doivent être définis en amont des étapes préalables, à savoir communiquer sur l'objectif du recensement ; définir les entités à prendre en compte, en précisant leurs caractéristiques ; circonscrire les champs d'existence et de référence des éléments recensés ; préciser les modalités de la caractérisation et identifier les limites du recensement.

Communiquer sur l'objectif du recensement et ses enjeux

Le rappel fait dans ce premier point peut paraître trivial. Pourtant, sa clarification s'avère fondamentale, d'autant plus si le recensement est réalisé de manière collaborative et implique alors de nombreuses personnes. L'objectif initial doit non seulement être bien identifié mais aussi partagé. Une communication autour de cet objectif est nécessaire ; une telle mise au point est toujours utile car elle permet de mettre chacun en phase avec le groupe opérationnel. Ceci suppose d'ailleurs

Photos 15 et 16

Plaques Michelin,
des objets aisément
identifiables (parfois
en mauvais état) sur
lesquels les recensements
peuvent se centrer.

© AR

Photo 17

Juger la contextualité...
mais selon des priorités
à définir : élévation
ou matériaux / motifs ?
Deux habitations à
l'élévation différente mais
aux motifs identiques,
à La Chapelle-sur-Loire
(Indre-et-Loire).

© AR



que ce groupe et / ou les parties prenantes soient eux-mêmes déjà bien identifiés. Préciser la(les) raison(s) pour laquelle(s) un recensement est réalisé conduit également à :

- Soulever des problèmes qui sont souvent sous-estimés parce qu'ils sont implicites et donc jamais vraiment au centre de l'attention – et c'est là extrêmement utile. Ce sont, par exemple, les relations avec les institutions qui peuvent renforcer ou limiter la portée des travaux. Ce sont aussi les tensions possibles qui peuvent être générées par le recensement ou la mise en valeur subséquente qui pourraient être perçus comme une invasion, une atteinte au droit de propriété – ce qui pourrait être le cas, par exemple, d'une chapelle qui serait sur une parcelle privée ou d'une loge de vignes située au milieu d'un champ cultivé... Il ne faut en effet pas négliger le fait que le recensement et l'éventuelle valorisation ultérieure peuvent produire des effets « négatifs » pour certains propriétaires ou être perçus comme tels par un acteur ou une institution. En identifiant ces problèmes, l'intérêt est de pouvoir les anticiper et de les atténuer.
- Identifier d'éventuels « complices » qui peuvent rendre le recensement plus cohérent, lui donner une plus grande ampleur ou l'ancrer sur d'autres territoires non imaginés au départ. Il est en effet fréquent de découvrir que certains spécialistes travaillent sur des thèmes similaires ou complémentaires, sur les mêmes territoires ou sur des zones voisines, ou encore qu'ils développent des pratiques qui pourraient interagir positivement avec le recensement.

Définir les entités à recenser, en précisant leurs caractéristiques

Les recensements « patrimoniaux » peuvent se décliner à l'infini, tant les possibilités sont nombreuses. En effet, l'idée première peut être de conduire un recensement général des éléments bâtis. Un tel recensement suppose de prendre en compte l'ensemble des bâtiments présents sur le territoire concerné. L'action est donc extrêmement riche mais elle est aussi, en conséquence, longue à mener. Pour autant, elle peut être réduite en ne se focalisant que sur certains éléments. Les recensements – qui, dans ce cas, ne sont plus généraux mais spécifiques, autrement dit thématiques – peuvent ainsi se concentrer sur les lavoirs (photo 9, page 60) ou des croix de chemin (photo 10, page 60), sur les églises paroissiales d'un département ou – pourquoi pas – une collection d'éléments dispersés sur le territoire national comme les anciennes plaques et bornes Michelin en béton (photos 15 et 16)... : Les possibilités sont nombreuses, tant les entités peuvent être variées. Elles auront, dans tous les cas, des caractères extrêmement forts, significatifs de l'identité de l'objet concerné qui les rendront aisément reconnaissables sur le territoire étudié. Mais les objets auront chacun une géolocalisation bien différente car ils seront, de toute façon, dispersés. Dans le premier cas, celui du recensement général, systématique, les objets seront, à l'inverse, fortement concentrés mais d'une grande diversité, au regard de leurs caractéristiques matérielles mais aussi fonctionnelles. Le recensement pourra alors, par exemple, se centrer sur le centre-bourg d'un village ou sur un quartier urbain. Les possibilités vont ainsi de l'étude exhaustive de zones

précises à l'étude spécifique d'entités dispersées extrêmement bien caractérisées, aisément identifiables. Notons que, dans le cas d'éléments bâtis, nous conseillons de recenser les bâtiments, plutôt que les édifices*, dans la mesure où ces derniers peuvent être difficiles à identifier, surtout si le recensement est participatif, ouvert à des néophytes, même si l'édifice est l'unité de base considérée par l'Inventaire (voir 1^{re} partie).

La structure à l'initiative du recensement doit avoir une idée claire et précise des éléments à recenser, de leurs propriétés et elle doit être en capacité de transmettre ces informations aux enquêteurs. Ceux-ci doivent en effet pouvoir identifier sans hésitation les biens qu'ils doivent caractériser. Par exemple, si l'étude porte sur l'ensemble du bâti, on pourra avoir intérêt à exclure d'emblée les constructions plus récentes mais il faudra alors clairement fixer la limite, quitte à montrer les exclusions sur des photographies. Il est essentiel de décrire le plus précisément possible les éléments à recenser, en imaginant les cas limites, ceux qui pourront poser question aux enquêteurs. Cela suppose de considérer les éléments individuels (quels éléments sont concernés, quelles sont leur cohérence, leur configuration et leur utilisation ?) mais aussi la manière dont ils s'organisent et s'assemblent (exemple des différents éléments qui composent une ferme...). Il importe aussi d'en identifier la répartition spatiale, surtout dans le cas de recensements thématiques (sur un territoire vaste, resserré, linéaire...).

Une brève réflexion doit également être menée sur le statut des éléments pris en considération. En effet, ce n'est pas la même chose d'enquêter sur des éléments ayant un statut public – ou appartenant au domaine public – que sur des éléments privés. En l'occurrence, certains bâtiments tels que les villas ou les immeubles isolés sont plus difficiles que d'autres à visiter car y accéder peut être chronophage, quand ce n'est pas tout simplement impossible (à cause de la réticence de certains propriétaires, ou de leur absence, notamment dans le cas des résidences secondaires ou en semaine pendant les horaires de travail). C'est la raison pour laquelle la méthode que nous proposons repose d'abord sur l'enveloppe, c'est-à-dire le bâtiment vu de l'extérieur.

Circonscrire les champs d'existence et de référence des éléments recensés

Circonscrire le champ d'existence des éléments recensés est essentiel et cela suppose d'indiquer clairement les limites géographiques du recensement. L'espace concerné peut être une entité administrative, comme une commune ou un département, un diocèse du XVII^e siècle ou bien les abords d'une route... Il importe, de la même manière, de préciser les limites fonctionnelles, logiques. Il s'agit là de définir le champ de référence. Il peut correspondre à une région qui, à la manière de la biorégion, correspond à l'aire de répartition de l'élément étudié. Ce peut être une zone d'influence, comme le Val de Loire, où les éléments bâtis sont marqués par une certaine uniformité (par exemple, construits en tuffeau) mais les éléments de convergence, les caractéristiques communes peuvent aussi être liés à un phénomène : les chapelles le long de la route menant à un lieu de pèlerinage, les stations d'un chemin de croix,

les ports fluviaux le long de la Loire navigable... Notons que cette région, ce champ de référence aura bien souvent une extension plus grande que celle du recensement, du champ d'existence des éléments recensés.

Préciser le champ de référence s'avère fondamental, car il en découle l'estimation de la rareté et, par là même, de l'exceptionnalité. Ainsi, l'évaluation sera, par exemple, différente entre les vestiges des fortifications cathares et ceux du Mur de l'Atlantique. Connaître le champ de référence peut aussi permettre de relativiser les valeurs d'intégrité : si l'on se concentre par exemple sur les croix de chemin, au style emblématique d'une région donnée, et que l'on s'aperçoit qu'elles ont été bien conservées dans la région en question, on pourra alors être plus exigeant quant à l'évaluation de l'intégrité et rééchelonner en conséquence les valeurs. On perçoit ainsi que le fait de (re)positionner les éléments recensés dans un ensemble spécifique plus large s'avère le plus souvent heuristique, quand bien même cet ensemble plus large n'est pas nécessairement étudié : cela permet de resituer l'élément dans son contexte, de conduire une analyse plus fine, tant en lui donnant une autre portée, plus globale et ainsi plus intéressante et enrichissante.

Le champ de référence peut aussi renvoyer à un contexte plus global et il s'agit alors de positionner l'action menée dans le monde. En effet, un élément à ne pas négliger est relatif à la situation sociale, politique et culturelle du territoire concerné par le recensement. Il importe de le prendre en compte sur le plan pratique car il peut influencer l'étude, notamment son calendrier. Ce dernier pourra se calquer sur le calendrier solaire, scolaire ou autre. Il peut aussi être dicté par un financement public et nous n'omettons pas l'impact cyclique des processus électoraux qui peut être non négligeable sur le recensement. Certaines forces politiques peuvent s'opposer à ce type de valorisation et affecter, en conséquence, le recensement. Il importe d'en être informé, pour être mieux à même de dépasser ces contraintes. De la même manière, si le champ d'existence doit être rendu explicite, clarifié, c'est aussi pour pouvoir aborder avec pertinence les difficultés et ainsi les anticiper, mieux s'y préparer, s'y adapter et éviter que le recensement ne conduise à un résultat décevant, qui ne soit pas celui qui était escompté.

Préciser les modalités de caractérisation

Dès lors que les éléments à recenser ont été clairement identifiés, que les champs d'existence et de référence ont été circonscrits, il est indispensable de préciser les modalités de caractérisation, pour permettre un travail homogène entre les enquêteurs. Ceci suppose de bien définir les variables (ou critères) et de préciser les échelles de valeurs associées, en donnant des repères pour faciliter l'évaluation de chaque variable pour chacun des biens recensés. Nous proposons trois critères mais un quatrième reste à inventer et, pour évaluer ces critères, des précisions peuvent être apportées, en fonction de l'objectif du recensement : juge-t-on la contextualité d'abord au regard de l'élévation des bâtiments ou en considérant plutôt les matériaux, les motifs par exemple ? (Photo 17, page 124). En ayant une connaissance globale des caractéristiques, du champ des possibles, les enquêteurs seront mieux

à même de percevoir les singularités et ainsi de caractériser les biens recensés, en prenant pleinement en compte les différents niveaux de rareté, d'intégrité et de contextualité, ce au regard du champ de référence précédemment évoqué et qui aura été défini en amont.

Identifier les limites et contraintes du recensement

Comme toute action, un recensement a aussi ses limites. Souvent l'enthousiasme initial, la volonté d'agir, l'implication culturelle et patrimoniale amènent à définir des limites géographiques, thématiques et opérationnelles trop ambitieuses, ce qui est paradoxalement un risque d'échec élevé. Cet échec peut conduire à des résultats qui ne seront que partiels et, malheureusement, un recensement « presque achevé » ne rend pas justice à la quantité de travail accompli et à l'énergie déployée dans l'action car il exalte davantage les « inachevés ». Pour que le recensement parvienne à son objectif, il importe donc de bien prendre en compte les ressources à disposition.

Les ressources humaines et budgétaires

En ce qui concerne les limites, il est impératif de se faire une idée aussi précise que possible des ressources disponibles, qu'il s'agisse du budget – qui est toujours un problème, mais sans être le seul – ou d'une autre ressource limitée, comme la main d'œuvre ou le temps.

Les ressources humaines sont les plus importantes et, en même temps, les plus difficiles à estimer et à gérer. Un recensement est un projet opérationnel qui nécessite un système de gestion.

Quelques points doivent à ce titre être précisés :

- comme il s'agit d'un projet opérationnel comportant un volet culturel, le fait de disposer d'un gestionnaire-animateur proactif est un avantage conséquent car il va permettre non seulement une meilleure gestion des énergies mais aussi une valorisation des enjeux et des facteurs culturels. Ceux-ci sont parfois imperceptibles et pourtant significatifs : la vitalité et la sensibilité d'une équipe permet de le percevoir.
- dans le cas des recensements participatifs, il est fort probable qu'une partie du travail sera effectuée par des bénévoles. L'estimation de la main d'œuvre à disposition est alors complexe car elle va surtout dépendre de l'engouement. Par ailleurs, les bénévoles ont entre eux un différentiel de compétences potentiellement assez important. Certains volontaires passionnés ont des connaissances spécifiques élaborées et fines, quand d'autres ont beaucoup de volonté (au point que certains s'investissent démesurément dans la tâche) mais pas forcément les compétences requises pour effectuer ce type de travail. *Cette pluralité des expertises habitantes patrimoniales* a notamment été décrite par A. Hertzog, M.-L. Poulot et E. Auclair (2017) et l'on perçoit ainsi que les figures types des bénévoles sont nombreuses. C'est dans leur différence que résident, à la fois la richesse mais aussi la difficulté de la gestion.
- selon le type de travail à réaliser, les objectifs du recensement et les caractéristiques des objets concernés, il est parfois nécessaire de combiner des équipes opération-

nelles distinctes. Si un professionnel peut être efficace en travaillant seul, il peut être plus approprié, dans le cas d'activités participatives, d'imaginer un travail en binôme ou en petits groupes, dans lesquels la dimension sociale compense le manque de professionnalisme. Cela rend aussi la tâche plus agréable, plus motivante, chacun s'entraînant l'un l'autre – moins contraignante, bien que concentrée sur une seule et même activité.

Les ressources techniques

Ces ressources sont plus faciles à calculer, prévoir et gérer mais elles n'en nécessitent pas moins un moment de réflexion et d'organisation.

L'équipement informatique doit être fonctionnel et permettre d'échanger des données. Les systèmes – tant opérationnels que de gestion – sont différents et les solutions sont multiples mais il est bien sûr essentiel de réfléchir en amont à cette question, avant le lancement du recensement. Les données devront être collectées de manière homogène, en se fondant sur le même cadre, les mêmes paramètres. Par exemple, il existe de multiples façons de (géo)localiser un bâtiment et il est essentiel que les procédés utilisés par tous les opérateurs soient, sinon identiques, au moins intégrables et compatibles. Certains pourront utiliser le GPS de leur smartphone ; d'autres, se référer à Google Maps (<https://www.google.fr/maps>), OpenStreetMap (<https://www.openstreetmap.fr> : projet de cartographie ouvert et collaboratif) ou encore Géoportail (<https://www.geoportail.gouv.fr/> : plate-forme proposée par l'IGN - Institut national de l'information géographique et forestière). Cette diversité de références risque de conduire à des coordonnées légèrement différentes (pour de nombreuses raisons : système de coordonnées utilisé, résolution spatiale...), voire impossibles à conjuguer et exploiter correctement. Par ailleurs, dans le cas d'un travail réalisé directement en ligne, nécessitant un téléchargement des données en temps réel, il est impératif de s'assurer au préalable de pouvoir disposer d'une bonne connexion sur le terrain, sur l'ensemble du territoire recensé.

Les procédés numériques de collecte, d'intégration et de traitement des données peuvent être particulièrement complexes, souvent précis et enrichissants, mais peu intuitifs. Si un opérateur travaillant toute la journée sur le terrain peut en automatiser sans problème les manipulations, il n'en va pas de même pour des volontaires. N'opérant que ponctuellement, ils ne peuvent pas mémoriser toutes les procédures. Au final, le travail peut leur sembler fastidieux pour des raisons essentiellement techniques et cela pourrait affecter la qualité et la quantité des données collectées. L'approche du volontaire est, dans tous les cas, différente de celle du professionnel. On peut noter une certaine fascination pour le premier, dont la tâche relève du loisir. Le travail du second s'ancre davantage dans des routines qui peuvent paraître rébarbatives mais qui sont pourtant bien plus performantes, tant sur un plan théorique que pratique. Pour autant, à devenir ennuyeuses ou difficiles, elles finissent par perdre de leur efficacité, au point de ralentir, voire d'entraver parfois l'action.

Le temps de l'action

Ce temps est important pour deux raisons. La première est que ce temps s'ancre dans celui des activités qui ont une nature cyclique – dont la base est souvent annuelle. La seconde raison est liée à l'ancrage de ce temps dans le cycle de valorisation d'un héritage culturel qui peut passer par d'autres temporalités, d'autres schémas temporels. C'est ce que nous entendons préciser dans ce point.

Au cours de l'année, la collecte peut être rythmée par des phénomènes naturels comme les saisons ou d'autres phénomènes spécifiques. Dans tous les cas, ces phénomènes influencent clairement les possibilités d'action. La volonté de passer du temps à l'extérieur va évoluer en fonction des conditions climatiques, dont la température. Il est ainsi plus agréable de s'adonner au recensement en été, en y voyant là une opportunité de parfaire son bronzage¹ ; même s'il ne faut pas négliger les difficultés que posent les fortes chaleurs, particulièrement en cas de canicule. Il ne faut pas non plus sous-estimer l'influence cyclique des périodes de vacances, alternant avec des périodes de plus forts engagements, qu'ils soient scolaires ou professionnels. Ceci doit être intégré dans le planning prévisionnel de travail, en particulier dans le cas de recensements participatifs : il importe là de considérer le caractère aléatoire de la disponibilité des bénévoles.

Au cours de l'année, la disponibilité des bénévoles n'est pas seule à évoluer. Certains éléments recensés peuvent aussi voir leurs fonctions varier. Il est alors préférable que les enquêtes soient menées les mois d'activités les plus intenses, où vont se dévoiler les fonctionnalités de ces éléments. On perçoit là que la question du calendrier du travail de terrain n'est pas anodine car elle peut ainsi avoir une influence sur la caractérisation : celle-ci ne sera pas la même selon que l'élément recensé est en activité ou non ; l'intégrité sera en l'occurrence évaluée différemment.

Bien qu'il puisse sembler secondaire, un autre élément doit être intégré, en lien avec le traitement des fonds publics : le passage d'une année civile à l'autre, pour la gestion comptable, correspond au moment inévitable de clôture budgétaire qui peut compliquer la gestion et la programmation des actions nécessitant d'être rémunérées. De la même manière, les différents calendriers électoraux doivent être pris en compte car ils peuvent entraîner à la fois des retards et des accélérations soudaines. Ils engendrent aussi des changements de personnels, technique ou politique, qui ne sont pas anodins.

Le calendrier de l'action

Comme pour tout projet, le calendrier de l'action doit faire l'objet d'une planification prévisionnelle. Le plan d'action envisagé sera probablement modifié en cours de

¹ On pense là à notre collègue qui fut en charge du recensement au sein de la communauté de communes du Grand Chambord au cours de l'été 2018.

projet, pour s'adapter à des imprévus qui peuvent toujours survenir. Pour autant, ce plan permet d'anticiper et de fournir un point de référence opérationnel, tant pour le contrôle du temps que pour la synchronisation des différentes interventions : il autorise une harmonisation des efforts entre les parties, qui peuvent trouver là la raison d'être de leur implication et surtout gagner en efficacité.

Le rendu graphique de ce calendrier d'action (illustration 8, page 132) permet d'avoir une visualisation synoptique de l'organisation du travail et facilite la transmission des informations à l'ensemble de l'équipe impliquée dans le recensement. Cette diffusion est essentielle pour permettre à chaque individu de comprendre son rôle et de se situer dans le cadre plus large des travaux en cours.

[illegible]

Le tableau propose un plan d'action possible pour la réalisation d'un recensement. Il existe diverses façons de gérer les projets ; nous suggérons de réaliser un résumé des activités dans un document synoptique que constitue ce tableau. Les activités sont listées dans une colonne à gauche, associées à des codes (1^{re} colonne) et à des responsables ou autres personnes ressources (3^e colonne). Suit, vers la droite, la partie du tableau qui montre le déroulement prévisionnel du projet, réparti sur 3 ans, divisés en trimestre (T1 à T12). Chaque activité est ainsi située dans le temps. Cette représentation dérive du « diagramme de Gantt » (au regard du nom de son concepteur, Henry L. Gantt). Un tel diagramme permet d'ordonnancer les activités et il est souvent accompagné d'un autre diagramme, dit PERT, qui permet de mettre en exergue les liens de dépendance entre les tâches, en faisant aussi apparaître les ressources nécessaires.

Les recensements peuvent être représentés de manière simplifiée mais la nécessité d'organiser les actions et ressources dans le temps est fondamentale.

Dans cette représentation opérationnelle du projet, on voit que la colonne des « tâches, livrables et jalons » donne un code unique à chacun de ces éléments ; la colonne des activités, chapotée par la case avec le titre du recensement, nomme les Tâches, les Jalons et les Livrables prévus par le projet.

La colonne « responsable ou personne ressource » indique quelle(s) personne(s) (pouvant faire partie de l'équipe ou être externe) est (sont) indispensable(s) pour la bonne réussite de la tâche concernée.

- Nous avons intérêt à renseigner les ressources – humaines mais on peut aussi imaginer ajouter les autres ressources – indispensables aux multiples activités, pour pouvoir ainsi s'assurer qu'elles n'aient pas été surestimées ni sous-estimées tout au long du projet.
- Les personnes sont représentées par des lettres, à remplacer, dans un cas concret, par les noms des participants effectifs au recensement.
- On indique aussi les éventuelles ressources extérieures (ici deux, avec une première intervenante dans la formation – T2 – et une seconde dans l'Analyse des documents – L8.1)

Les 12 sections temporelles indiquées dans le tableau correspondent à des trimestres, mais d'autres unités de temps peuvent être utilisées : selon les besoins, elles peuvent être des jours, des mois, des trimestres ou bien des années.

Dans le tableau, le temps dédié à chaque tâche est indiqué. On y perçoit aussi le passage d'une tâche à l'autre figuré par des flèches, montrant les liens de dépendance : une tâche pourra avoir besoin de la production issue de la ou des tâche(s) précédente(s). Ici, par exemple, les tâches T4 et T6 fournissent les livrables L4.1 et L6.1 nécessaires à la tâche T7. Les flèches pointillées indiquent le suivi que les organisateurs peuvent et doivent effectuer dans le cadre de leur tâche de coordination ; elles pointent les jalons car ce sont normalement les moments les plus significatifs concernant l'avancements du projet.

Un tel tableau synthétique permet de bien concevoir les recensements, en les résolvant plus largement dans le projet, et il offre, à chacun des participants, une visibilité sur son action propre et la manière dont elle s'insère dans le projet.

Pour que le Patrimoine de proximité soit pris en compte dans les décisions et pour faciliter pleinement ces dernières, il est nécessaire d'identifier les éléments et de leur attribuer une sorte de « carte d'identité » qui leur sera propre. L'identification de l'objet suppose d'en connaître ses caractéristiques, en termes de localisation ou de noms, et de pouvoir les organiser. Ces données fondent sa singularité. Il s'agit donc de noter ce qui le rend unique à l'intérieur d'un ensemble, ce qui permet de le repérer, de le distinguer des autres objets.

Les éléments considérés sont (normalement) des éléments bâtis qui appartiennent à un territoire ; la première information recherchée est donc la position de chacun de ces éléments dans l'espace. Où se trouvent-ils ? Comment peuvent-ils être localisés ? Ils doivent être positionnés et, pour cela, deux procédés sont envisageables : Les situer par rapport à une valeur spatiale physique, globale ou par rapport aux usages d'un système culturel de référence.

Identifier, géolocaliser et donner une adresse à l'élément

L'identifiant de l'objet pour la société dans laquelle il se trouve : son nom

Normalement, des identifiants sont utilisés pour nommer les éléments. Mais les éléments qui doivent être caractérisés n'ont pas toujours un identifiant prédéfini. Celui-ci peut être un nom qui les désigne clairement, à la manière des noms et prénoms qui, dans nos cultures, permettent d'identifier chaque individu (un identifiant par rapport au groupe familial, le prénom, et un identifiant par rapport à la communauté, le nom). Dans le cas des bâtiments, certains portent un nom – « Villa Marie », « Palazzo Venezia », « Matignon », « école George Sand » – mais la plupart n'en ont pas. Ils sont reconnus par un nom générique tel qu'immeuble d'habitation, immeuble commercial, résidence. L'identifiant propre au bâtiment / à l'élément recensé, permettant de le désigner plus précisément, peut ne pas exister, sans que cela n'affecte la capacité à identifier la propriété. Notons à cette fin que les services des impôts utilisent, eux, des identifiants cadastraux : ils sont plus précis mais ils ne sont pas adaptés pour la réalisation d'un recensement ; en l'occurrence, un bâtiment peut s'étendre sur plusieurs parcelles cadastrales et, dans ce cas, il aurait plusieurs identifiants cadastraux ou plusieurs bâtiments peuvent aussi avoir été construits sur une même parcelle.

Il importe, dans le cadre d'un recensement, qu'un seul et unique système de dénomination soit utilisé. Dans certains cas, différentes possibilités peuvent se présenter, parce que le nom a pu changer au cours du temps ou parce que la dénomination traditionnelle peut différer de celle officielle. Le stade San Siro de Milan, par exemple, s'appelle officiellement stade Giuseppe Meazza. L'une ou l'autre des dénominations peut être utilisée mais il est nécessaire de n'en considérer qu'une, donc de garder en mémoire celle qui est retenue, pour éviter les confusions. Plus largement, il importe de convenir d'une règle à laquelle se conformer au moment du recensement. Dans

le cas de changements, il est préférable d'utiliser la dénomination la plus récente, même si, dans l'usage, elle n'a pas encore changé. On pourra aussi envisager de laisser un espace disponible pour inscrire un second nom, qui peut aussi être l'ancien ou un nom plus informel.

La position par rapport au système culturel de référence : l'adresse

Pour identifier un bâtiment, on se réfère le plus souvent à une indication quant à son emplacement, sur la base du système de localisation de référence qui est utilisé par la culture concernée. Dans le monde occidental, ce système de localisation est homogène : il renvoie à une indication publique qui peut être une rue, une place, un boulevard... à laquelle est associé un numéro. C'est ce numéro qui permet de distinguer les différents bâtiments d'une même rue. Il augmente normalement à mesure que l'on s'éloigne du centre historique de l'agglomération ou d'un élément structurant comme un fleuve. En France, le numéro figure en premier dans une adresse et il est suivi par le type puis le nom de la voie. Notons que ce système suit en grande partie le système nominatif des êtres humains, allant de la désignation de l'individu à celle du groupe auquel il appartient, du prénom au nom de famille, du numéro au nom de la voie.

Dans certains cas, il existe d'autres moyens de fournir l'adresse d'un bâtiment. Par exemple, la ville de Venise n'a pas de noms de rues ; elle a conservé l'ancien système d'indexation qui associe un numéro progressif à chaque porte donnant sur l'espace public, selon un regroupement par quartier (3458 Cannareggio est un exemple d'adresse vénitienne). Les noms des chemins, d'ailleurs le plus souvent inexistant, ne sont pas indiqués dans les adresses officielles. Au Japon, les bâtiments – et non les portes – n'ont pas toujours leur propre adresse ; ils sont tout simplement désignés par rapport à un bloc ou à un bâtiment voisin important.

En milieu urbain, l'adresse est, en général, un indicateur très précis de localisation de la propriété. Dans les espaces extra-urbains, où il n'y a pas de contiguïté entre les bâtiments, l'adresse indique bien une famille de bâtiments mais elle les situe souvent moins précisément, par exemple dans un lieu-dit, parfois sans autre indication.

De même que le nom des éléments recensés peut varier (voir ci-dessus), les rues peuvent elles aussi être renommées. De tels changements sont plus fréquents dans les pays anciennement colonisés : lors de l'accession à l'indépendance, les noms d'un grand nombre de rues ont été modifiés ; mais, en France aussi, des changements de toponymes peuvent se produire, à l'occasion de travaux d'envergure ou d'événements particuliers. Peuvent aussi exister des noms plus informels : à Tours, par exemple, la place Jean Jaurès est traditionnellement appelée place du Palais (car elle est celle où se situe le palais de justice). Dans tous les cas, comme pour le nom du bâtiment, il est nécessaire de se mettre d'accord sur le nom à retenir.

La position par rapport au système spatial global : la géo-localisation

Pour des non-spécialistes, il peut être complexe de localiser précisément un élément. Le recours à une carte peut paradoxalement s'avérer contreproductif, source d'erreurs

ou du moins d'imprécisions. Grâce au développement des systèmes numériques, il existe des possibilités de localisation accessibles via les GPS ou des applications en ligne (celles déjà évoquées : Google Maps, OpenStreetMap et la plateforme de l'IGN Géoportail, ou bien encore Bing Maps (<https://www.bing.com/maps>), Apple Maps (<https://www.apple.com/fr/maps>)... La position de l'objet va se faire sur un plan spatial global et va être exprimée par un jeu de coordonnées, correspondant à la latitude et à la longitude de l'élément, si elles sont géographiques. Par ces coordonnées géographiques, il est possible de connaître la position latitudinale (sa distance par rapport à l'équateur) et la position longitudinale (sa distance par rapport au méridien principal, celui qui passe par Greenwich, UK) de l'objet. Ces coordonnées géographiques sont souvent exprimées en degrés (elles correspondent à des distances angulaires). Elles correspondent à un seul et unique site sur Terre. Sur les applications précitées, elles s'affichent souvent directement, au bas de l'écran : ce sont les coordonnées où se place le curseur, par défaut là où on se situe. Sur certaines applications, il faut demander l'affichage des coordonnées ; tel est le cas sur la plateforme Géoportail², où il faut aussi positionner le curseur à l'endroit où se situe l'élément recensé.

Quand on est sur le terrain, il est préférable d'utiliser un GPS (Global Positioning System) : c'est un système de positionnement qui permet de connaître sa localisation en utilisant une série de satellites et qui est intégré dans les navigateurs des véhicules et dans presque tous les smartphones. C'est lui qui positionne le curseur à l'endroit où l'on se trouve sur les applications susmentionnées. Sur le terrain, il suffit de consulter son navigateur ou son smartphone pour connaître les coordonnées. Il faut toutefois faire attention à l'endroit où l'on se positionne pour que le terminal considère bien les coordonnées de l'élément que l'on est en train de recenser et non l'endroit depuis lequel on l'observe c'est-à-dire à quelques mètres de distance.

Tout navigateur et la plupart des smartphones sont géolocalisés par GPS, à chaque instant. Ils le sont même en l'absence de réseau Internet, pour peu que l'appareil puisse capter les signaux des satellites. Dès lors, l'appareil peut communiquer sa position et permettre ainsi d'en connaître les coordonnées. Celles-ci sont en l'occurrence utilisées en permanence par les applications, les sites web ou les réseaux sociaux (WhatsApp, Facebook, Snapchat...) pour connaître votre localisation. Mais elles peuvent aussi être récupérées par une application de localisation, souvent associée à l'outil « boussole » sur les smartphones. Les possibilités d'acquisition sont ainsi normalement très faciles.

Selon les fonctionnalités utilisées, les smartphones vont permettre de voir les coordonnées de l'appareil sur l'instant ou bien de les enregistrer. Il est aussi possible de les obtenir simultanément à l'acquisition de données, en l'occurrence lorsque l'on prend une photo avec son smartphone ou au moyen d'un appareil-photo, si celui-ci

² Sur Géoportail, un clic droit sur la souris permet d'ouvrir une fenêtre contextuelle qui propose, parmi les choix possibles, « Adresse/coordonnées du lieu » : en cliquant dessus, il est ici possible d'obtenir aussi bien les coordonnées que l'adresse officielle de l'élément recensé.

possède une fonction GPS. Comme pour la prise directe de coordonnées sur un appareil, il faudra toutefois faire attention car les coordonnées enregistrées lors de la prise de vue seront celles de l'endroit où se trouve l'appareil et non celles du sujet photographié. Cette différence, qui pourrait paraître anodine, est en fait loin de l'être car elle pourrait entraîner des erreurs en plaçant les bâtiments caractérisés au mauvais endroit, souvent de l'autre côté de la rue³. On pourrait alors se dire que l'usage de la photographie géoréférencée n'est pas approprié. Pourtant, il apparaît être le plus pratique car l'enregistrement est automatique.

Astuce 1

Une astuce est de se positionner au pied de l'élément, à l'entrée du bâtiment recensé et de photographier ses pieds ; ainsi repère-t-on aisément la photographie qui contiendra les coordonnées à utiliser pour localiser l'élément / le bâtiment. Ce n'est qu'ensuite (ou avant, selon la manière dont on préfère s'organiser, pour peu que l'on soit rigoureux et que le choix soit précisé) que l'on prend des photographies de l'élément/du bâtiment proprement dit, en s'en éloignant mais leurs coordonnées n'ont, elles, pas besoin d'être prises en compte.

Entre identité et caractère : la question de l'image des éléments recensés

Entre l'identification et la caractérisation, apparaît une étape intermédiaire qui est celle de la représentation iconographique de chacun des éléments / bâtiments recensés : en un mot, leur image. C'est à cette étape proprement dite que les photographies s'avèrent utiles, en tant que telles (et non plus seulement pour localiser le bâtiment, dans le cas de photographies géolocalisées). Elles permettent de donner à l'élément / au bâtiment un premier caractère individuel, dévoilant sa singularité. D'autres représentations iconographiques sont envisageables. On peut par exemple se tourner vers des représentations, schématiques ou non, dessinées à la main. Mais cela suppose des compétences en dessin et la probabilité de disposer d'un dessinateur qualifié est malheureusement faible, d'autant plus dans le cadre de recensements participatifs. Pour autant, de simples rectangles (figurant les bâtiments) peuvent s'avérer utiles, ne serait-ce que pour montrer la manière dont les multiples bâtiments, qui composent un édifice, s'organisent spatialement, aidant ainsi à clarifier des aspects fondamentaux.

Les photographies, surtout à l'ère du numérique, sont extrêmement répandues et peuvent servir de base à une description sérieuse des éléments. Leur grande disponibilité à un moindre coût est un atout indéniable. Mais elles peuvent se révéler redondantes et leur trop grand nombre crée bien vite un problème de gestion, même si, au moment de l'enquête, on s'imagine pouvoir les gérer aisément. Il faut en effet

³ Ceci vaut particulièrement en milieu urbain dense, où l'on a tendance à se positionner de l'autre côté de la rue pour prendre un bâtiment en photo ; dans tous les cas, on s'en éloigne pour pouvoir le prendre en entier.

s'attendre à des problèmes d'organisation ultérieurs qui se poseront à un moment ou à un autre. Au final, les photographies (et, avec elles, toute autre image restituant les biens recensés) peuvent alors s'avérer contre-productives, devenant sources de lourdeurs et, dès lors, uniquement d'inconvénients, faisant disparaître leurs atouts, pour l'organisation des informations qu'un recensement est appelé à proposer. Il ne s'agit pas pour autant de renoncer définitivement à ces sources iconographiques. Nous conseillons de ne prendre qu'un nombre très limité de photographies par élément recensé lors de l'enquête. Il est aussi possible de reporter les prises de vue complémentaires à un moment ultérieur, une fois le travail d'enquête achevé : ceci offre l'avantage de pouvoir les classer directement de manière thématique et les intégrer à une base de données et sur des cartes déjà renseignées et structurées. Le responsable du service de l'Inventaire de la région Centre-Val de Loire conseille de ne considérer qu'une ou deux photographies par objet au maximum. Cette restriction peut être frustrante mais elle se fonde sur une solide expérience et des raisons bien justifiées, pour éviter une surabondance de données qui serait finalement contre-productive. L'idéal serait même de ne prendre qu'une photographie, mais qui soit bien éclairée, significative et qui montre de manière globale l'élément / le bâtiment. Bien sûr, face à la réalité du terrain, on s'aperçoit qu'une telle photographie est bien souvent difficile à réaliser. Il faut d'abord compter sur les conditions météorologiques qui peuvent ne pas être idéales ; la lumière et en l'occurrence la position du soleil peuvent aussi ne pas être des plus favorables. Souvent (particulièrement pour les recensements en milieu urbain), le manque de recul peut aussi empêcher de prendre une photographie de l'ensemble du bien recensé.

Astuce 2

Il nous semble judicieux de proposer des adaptations et d'accorder ainsi une certaine flexibilité quant au nombre de photographies conseillé. Lorsque la photographie idéale n'est pas réalisable, pour des raisons diverses, deux photographies peuvent être prises pour illustrer l'élément, surtout s'il s'agit d'un bâtiment : l'une pour l'encadrer dans son ensemble, en incluant peut-être les entités immédiatement adjacentes ; l'autre pour en montrer le front, en se centrant par exemple sur l'entrée du bâtiment. La première offre alors une vue « panoramique » qui peut témoigner de l'état matériel du bien tout en dévoilant une mise en contexte immédiate. Même restreinte, la vue devrait donner un peu de profondeur à la vision. Pour la seconde photographie, prise face au bâtiment, l'idéal est qu'elle le soit perpendiculairement à une ligne partant du centre de l'entrée : de cette façon, même s'il n'est pas possible de reculer suffisamment, pour avoir l'ensemble du bâtiment dans l'objectif de l'appareil-photo, une correction ultérieure demeurera possible, au moins partiellement, afin de réduire les excès d'effet de perspective sur les photographies.

Malgré ces conseils, il nous semble peu probable que l'exigence de ne retenir qu'une ou deux photographies seulement soit respectée, pour les raisons pratiques évo-

quées, auxquelles nous avons pu nous-mêmes être confrontés sur le terrain. Sans conteste, d'autres seront prises, sur le moment ou plus tard, en complément, afin d'améliorer la restitution initiale de l'élément et de ses caractéristiques.

Il est essentiel de penser à bien légender la photographie. Bien sûr, cela ne semble pas important à première vue car, dans l'immédiat, nous nous souvenons de la photographie et de son cadre. Mais le temps efface les informations de la mémoire et, ce, d'autant plus dans le cas de grands recensements. Nombreux, les bâtiments pouront finir par se ressembler ; leurs photographies, se confondre. Elles auront certes pu être localisées mais le cadre de la prise de vue pourra disparaître de la mémoire de l'enquêteur, d'autant plus si le recensement s'étend sur une longue période et / ou si l'analyse ne peut être réalisée qu'après un temps long. Il faut aussi se projeter au-delà et imaginer un usage potentiel bien ultérieur, peut-être plusieurs décennies après le recensement et / ou un usage par d'autres personnes que celles qui auront pris les photographies ; ceci est d'autant plus à envisager dans le cas de recensements participatifs. Pour cette raison, l'ajout d'une légende descriptive semble fondamental.

Astuce 3

Dans la mesure du possible, la légende de la photographie doit être ajoutée directement dans les métadonnées de la photographie : sur l'ordinateur, en faisant un clic droit sur l'image, il est possible d'ouvrir une fenêtre d'information, où apparaissent par exemple les coordonnées et où il est possible d'ajouter des commentaires, qui constituent la légende. L'information étant directement rattachée à l'image, on s'assure ainsi qu'elle ne sera pas dispersée, avec des risques d'égarements.

Notre expérience de terrain nous a permis de vérifier qu'une série d'images non pertinentes contribue à fragmenter une collection iconographique numérique, ce qui peut être dommageable pour la reconstitution de l'ensemble. Comme mentionné précédemment, une photographie de ses propres pieds ou du ciel (ou des crochets s'il y en a) prise avec un smartphone ou un appareil-photo possédant une fonction GPS, au seuil de l'élément recensé, permet d'en connaître la géolocalisation exacte. Si cette photographie est systématiquement la première (ou la dernière) prise de chaque bâtiment, elle présente alors un autre avantage, organisationnel : elle va permettre de distinguer les photographies de bâtiments distincts, fonctionnant comme un repère.

Astuce 4

Dans le cas d'un déplacement entre deux espaces distincts à recenser, une image indiquant le mouvement fonctionne aussi comme un repère utile : ce peut être une photographie de la voiture ou du vélo servant au déplacement ou bien une photographie de paysage prise le long du parcours. Elle permet de séparer rapidement les photographies prises en deux sous-ensembles, se rapportant respectivement aux deux espaces recensés.

À cette étape, l'élément à recenser a été identifié : il a été repéré, localisé et photographié. En d'autres termes, il a déjà été « extrait » de l'ensemble des biens, distingué de l'ensemble générique des éléments présents sur le territoire considéré. Ainsi lui a-t-on donné sa propre autonomie existentielle. Il importe dès lors de le caractériser.

Caractériser un bien / un élément implique de rendre compte, par sa description, de sa condition sur le plan de la patrimonialité, certes de manière simplifiée et partielle. La réalité est complexe et il n'est pas possible d'en rendre compte en totalité ; ceci vaut en particulier pour la question du patrimoine et nous proposons donc de l'appréhender à travers une série de traits limités mais significatifs, de manière absolue et surtout relative, par rapport au recensement réalisé. Cela implique d'identifier des caractères pour lesquels chaque élément considéré prendra une valeur – ou niveau – propre, qui en fera son originalité et permettra de le distinguer parmi l'ensemble des éléments présents sur le territoire à recenser.

Ces caractères (ou variables) utilisés pour caractériser un élément / un bien peuvent être distingués selon la relation que cet élément, dans sa condition actuelle, entretient avec :

- sa propre altérité, autrement dit par rapport à lui-même à un autre moment dans le passé, souvent celui de sa construction, c'est à dire à son stade initial ou primaire ; on considère là à la fois son état matériel et sa fonctionnalité (en interrogeant la correspondance ou non entre les deux moments, actuel et passé) ;
- les autres biens qui font partie d'un même groupe, étant entendu que celui-ci peut renvoyer à un même type de constructions (par exemple, des églises, s'il s'agit de bâtiments, ou des lavoirs, etc.) ; on considère là :
 - l'intégration – fonctionnelle ou esthétique – de l'élément en question dans un ensemble homogène (son être comme partie d'un groupe, d'un élément complexe) ;
 - la fréquence des éléments similaires au sein du territoire considéré : il s'agit de déterminer si l'élément est rare ou s'il est ordinaire, fréquent.

De là découlent les variables retenues dans le système de caractérisation. Nous les avons définies plus précisément dans la première partie du livret (2nd volet) ; en nous y référant, nous souhaitons ici apporter des précisions, donner des éléments de réponses à des questions qui pourraient se poser dans la pratique, concernant la discrimination en différents niveaux d'intégrité, de rareté, de contextualité et pour la variable laissée libre. Les organisateurs du recensement devront donner des instructions claires aux volontaires et / ou aux professionnels qui conduiront la collecte sur le terrain. Ils devront en l'occurrence, pour cela, imaginer quels sont les éléments à caractériser dans le recensement lui-même, afin de pouvoir donner des clés de lecture homogènes. Nous souhaitons ici les y aider, en donnant quelques conseils et repères, à partir de nos expériences.

Photo 18

L'hôtel du Cygne à
Bracieux (Loir-et-Cher),
illustrant une intégrité
relativement élevée.

© MG

Les volumes et
les ouvertures ont été
conservés. Cet exemple
montre que, malgré un
ravalement de façade
qui peut faire disparaître
les matériaux bruts
d'origine, l'intégrité de
l'élément peut demeurer
élevée.



Comme nous venons de le voir, l'intégrité est une relation interne à l'élément, entre ses états à deux moments différents. Avant de lancer le recensement, il est alors nécessaire de donner des indications concernant la période temporelle de référence. Si, de manière théorique et abstraite, l'intégrité peut être facilement comprise, elle devient très difficile à gérer dans la phase opérationnelle. En fait, il est pour ainsi dire impossible de préciser comment établir un point de départ précis et il est extrêmement complexe d'estimer l'intégrité réelle du bien. Dans le même temps, l'intégrité est une composante fondamentale de la caractérisation d'un bien bâti et, par conséquent, le sujet ne peut et ne doit pas être éludé. Il est donc impératif d'établir deux échelles de référence. Ceci s'impose d'autant plus pour deux raisons : la première tient à ce qu'il est nécessaire de permettre l'intégration des résultats avec ceux d'autres recensements et inventaires ; la seconde vise à rendre plus clairs et opérationnels les recensements spécifiques.

Donner des repères pour percevoir les transformations

Pour que les enquêteurs estiment de manière homogène l'« Intégrité », sur une base commune, il est indispensable de leur proposer des repères. Il peut s'agir d'une période de référence, censée être celle d'une intégrité totale, en l'occurrence celle de la construction des biens. En effet, il s'agit d'évaluer la différence d'états d'un bien, son degré d'intégrité matérielle entre le moment de l'enquête et le moment de sa construction. Connaître ce moment-ci ou plus largement la période temporelle de référence peut servir à vérifier la fidélité de l'état actuel par rapport à l'état initial du bien. Cela peut valoir pour un recensement conduit dans un centre-bourg ou un quartier dont les habitations ont été construites à la même période : connaître celle-ci permet d'en préciser ensuite les grandes caractéristiques de construction. Pour autant, il est évident que, en réalité, la période de référence, qui serait celle initiale, varie en fonction des œuvres qui peuvent ne pas avoir été construites en même temps. Donner des éléments de repère s'avère donc complexe *a priori* mais possible.

De manière concrète, estimer le degré d'intégrité signifie en réalité être en capacité d'identifier des modifications survenues après la construction. Ce peut être l'ajout d'éléments esthétiques baroques sur une église : cet ajout aura modifié l'état initial, en introduisant des variantes mais qui, au fil des siècles, n'en auront pas moins pris aussi une valeur patrimoniale non négligeable. On pourrait en l'occurrence considérer un autel baroque comme présentant une intégrité élevée et, même s'il peut dissimuler des couches historiques antérieures (cf. Chartes d'Athènes, de Venise et les suivantes). Sur des constructions plus récentes, ce peut être le type de fenêtres d'une habitation qui peut témoigner d'une perte d'intégrité. Des fenêtres en PVC sur des bâtiments des années 1950 ou antérieurs auront peu de chance d'être considérées comme datant de l'état initial : la perte d'intégrité sera évidente,

même si les fenêtres en question sont en excellent état. Il en est de même pour des bâtiments du Mouvement moderne dont les fenêtres en métal auront été remplacées par des fenêtres en bois : celles-ci seront le signe d'une discontinuité de l'élément construit, avec des conséquences sur son intégrité.

Des niveaux ou degrés d'intégrité devront être définis et, pour en faciliter l'identification, il importe de donner des repères, des éléments caractéristiques de grandes périodes de construction. Ces repères sont laissés à l'appréciation de ceux qui organiseront le recensement car ils sont fonction du contexte local.

Définir une échelle de valeurs adaptée, plus ou moins précise, fonction des objectifs et des compétences des enquêteurs

Une fois les repères définis, l'importance des transformations pourra être estimée et, en conséquence, le degré de perte d'intégrité liée sera évalué, en considérant les niveaux proposés par le système de caractérisation.

Ces niveaux sont adaptables. Il est en effet possible de recourir, en premier lieu, à une classification binaire, certes simple mais efficace : elle permet de diviser la totalité des biens recensés en deux parties. L'une est alors constituée de l'ensemble des éléments qui ont conservé leur état initial ; l'autre, à l'inverse, rassemble les éléments qui ont connu des modifications. La partition est là extrêmement grossière mais peut s'avérer utile lorsque les niveaux intermédiaires sont impossibles ou trop compliqués à distinguer correctement.

On peut souhaiter aller plus loin et proposer un niveau intermédiaire. Dans ce cas – de manière toujours simplifiée – trois niveaux sont distinguables : *élevé, moyen, faible*. On peut aussi nuancer davantage, en considérant deux niveaux intermédiaires, l'un plus élevé que l'autre. La déclinaison peut aller jusqu'à six niveaux, si l'on souhaite une plus grande précision (à réserver plutôt dans le cas de recensements réalisés par des experts) : *très élevé, élevé, intermédiaire élevé, intermédiaire faible, faible et très faible*. L'échelle de caractérisation, ainsi étalonnée sur l'ensemble des six niveaux proposés, permet de distinguer plusieurs seuils mais ces derniers doivent être clarifiés au préalable, du moins de manière globale, à l'échelle de l'analyse.

Un regard critique est nécessaire pour conduire la caractérisation, même si tout jugement est, au moins partiellement, personnel et subjectif. Pour guider la personne qui conduira le recensement, une série de questions précises peut être utile. Pour un lavoir par exemple, dans le cas d'une approche binaire, la question pourrait être : l'eau coule-t-elle encore dans le lavoir ? Une réponse négative pourrait indiquer que le site a perdu son intégrité. Dans le cas d'une caractérisation à plusieurs niveaux, la présence réelle de tous les éléments qui ont permis à la construction d'être utilisée comme lavoir pourrait être synonyme d'une forte intégrité : dans ce cas, on pourrait imaginer que, si la fonctionnalité d'une telle construction était de nouveau en vogue, appuyée par quelques actes administratifs, le lavoir pourrait être de nouveau utilisé comme lavoir. Dans la mesure où la réactivation du lavoir

pourrait se faire en conservant son état actuel, on peut estimer que son niveau d'intégrité se situe dans le trio supérieur (*très élevé, élevé, intermédiaire élevé*). En revanche, si, pour le remettre en activité, de nombreux travaux sont nécessaires, alors on se trouve dans le trio inférieur (*intermédiaire faible, faible, très faible*). Un autre exemple peut être une habitation à pans de bois : le maintien des pans sur la façade permet probablement d'écarter les deux options négatives, synonymes d'absence d'intégrité. Les photographies suivantes dévoilent aussi quelques éléments pour estimer l'intégrité de bâtiments.

La Rareté ou la question de la fréquence du bien

Concernant la définition de la Rareté, nous renvoyons le lecteur au glossaire et surtout à la première partie (page 88), où la notion a été précisée telle que nous la concevons. La notion implique une relation externe au bien considéré, entre celui-ci et la totalité des autres biens. Cette totalité est toutefois relative : elle concerne l'ensemble des biens recensés et reste donc fonction du territoire auquel le recensement se rapporte. Elle peut toutefois aussi correspondre à un territoire plus vaste, considéré comme espace de référence, mais qui doit alors être précisé en amont du recensement – c'est le champ de référence évoqué précédemment. La rareté d'un élément renvoie à sa fréquence : elle est un rapport entre l'élément et le nombre total d'éléments identiques. L'idéal serait donc de connaître ce rapport, d'être en capacité de le chiffrer. Mais cela est impossible à calculer au moment de l'enquête car l'opérateur n'a pas encore une vue d'ensemble. On peut toutefois envisager de l'évaluer ultérieurement.

Théoriquement, un objet est à son niveau maximum de rareté lorsqu'il est unique. Bien sûr, l'unicité par rapport à un petit territoire est une rareté relative, comparée à l'unicité par rapport à un territoire plus vaste : le sens est donc différent en fonction du territoire de référence retenu – qui peut donc être plus vaste que celui du recensement. La rareté est aussi fonction du type d'élément : les casernes de pompiers et les hôpitaux par exemple sont bien moins fréquents que les maisons ou les magasins et les aéroports sont, eux, encore plus rares. En conséquence, le niveau de rareté est fondamentalement relatif et celui qui organise le recensement doit alors préciser clairement la situation et les attentes. Dans les instructions que l'organisateur du recensement donnera aux acteurs de terrain, devra figurer une échelle de rareté facilement utilisable dans la pratique. L'option la plus simple est, comme pour l'intégrité, une division binaire. Elle implique alors de répondre à la question suivante : est-ce le seul élément de ce type observé aujourd'hui (ou dans une unité de temps donnée) ? Si oui, l'élément peut être considéré comme rare. Si on s'oriente vers une échelle à six niveaux, il importe aussi de donner des repères. Le niveau 6, le plus élevé, est réservé aux biens les plus rares, ceux qui ne se rencontrent que tous les deux ou trois jours, voire moins : c'est le cas, par exemple, de la grange aux Moines de Berthenay (Indre-et-Loire), un bâtiment *a priori* commun – une grange – mais qui est inscrite au titre des monuments

historiques depuis 2003 : c'est une grange monastique de la fin du XIII^e siècle (photo 20). Le niveau 5 peut, lui, être réservé aux éléments vus tous les dix ou vingt éléments ou une fois par jour. En revanche, les constructions très fréquentes, au point qu'elles sont les unes à côté des autres, identiques ou similaires, se voient, elles, attribuer la valeur de « 1 ». Cela peut concerner des habitations du centre-bourg, toutes construites de la même manière.

La Contextualité ou la mise en relation du bien avec son environnement proche

Nous ne revenons pas ici sur la définition de la Contextualité, donnée dans la première partie (page 91), sauf pour rappeler qu'elle est une relation externe au bien considéré, mais qui ne se rapporte qu'à d'autres biens qui lui sont proches. La contextualité est en effet un critère permettant d'évaluer des variations locales dans un sous-groupe qui doit être cohérent, doté de ses propres règles, lui conférant une certaine uniformité, à une échelle plus large que celle d'un seul bâtiment.

Les niveaux de contextualité permettent de caractériser un élément unique, en le jugeant ancré plus ou moins fortement dans son environnement immédiat. Ceci suppose d'identifier la règle qui relie cet élément aux autres qui l'entourent. Les bâtiments offrant une perspective sont, par exemple, sujets à la même règle d'alignement : la Grande Rue de Richelieu (Indre-et-Loire), construite au XVII^e siècle, en est un exemple emblématique. Cet alignement des bâtiments est le critère de contextualisation le plus fréquent – il peut s'agir d'alignements complexes, comme celui en forme de croissant du Royal Crescent, à Bath (Royaume-Uni, XVIII^e siècle) – mais la limitation des hauteurs importe aussi : à Richelieu, les immeubles de la Grande Rue ont tous la même élévation (photo 19). Le niveau de contextualité peut augmenter fortement localement, surtout s'il est porté par des réglementations, comme ce fut le cas lors des grands travaux lancés par G. E. Haussmann, qui ont homogénéisé des pans entiers de Paris, ou lors de la création de lotissements ouvriers.

Dans les centres-bourgs en zones rurales et dans les vieux quartiers, les biens, construits à la même époque, sont souvent marqués par une homogénéité. Cette dernière est ici liée aux techniques de construction elles-mêmes : les mêmes matériaux ont souvent été utilisés, selon les mêmes pratiques et ceci engendre aussi une contextualité élevée. Cette dernière peut également être jugée comme telle, lorsque des éléments voisins se complètent sur un plan fonctionnel : ce sont des bâtiments qui permettent de satisfaire des besoins croisés, dont le fonctionnement symbiotique engendre une interdépendance. Il peut s'agir de bâtiments relevant du même édifice. Ce peut être un logis résidentiel et une écurie, une église et son presbytère – comme à Monts-près-Chambord – mais aussi une étable et un puit. Comme ce critère de caractérisation est lié à l'environnement de l'élément considéré, il y aura nécessairement au moins un autre élément doté du même niveau de contextualité, si celui-ci est élevé. Dans le cas d'un alignement par exemple, tous

les éléments de cet alignement seront concernés par le même niveau de contextualité. Mais un élément peut être seul à s'en détacher et être alors caractérisé par une faible contextualité.

Comme pour les autres critères, il est possible d'utiliser un système binaire de caractérisation. Dans ce cas, pour juger de la contextualité, la question à se poser est simple et directe : y a-t-il un lien contextuel entre cet élément et un autre dans le voisinage immédiat ? En d'autres termes, cet élément forme-t-il un ensemble homogène et/ou cohérent avec ses voisins ? La réponse binaire – oui ou non – a une valeur indicative. Mais on peut aussi augmenter le nombre de niveaux, jusqu'à six, ce qui autorise alors une caractérisation plus fine, plus précise.

Une variable spécifique « libre », marquée « + »

La méthodologie proposée est ouverte à différentes options. Elle repose en effet sur un système matriciel qui, utilisé comme support pour la caractérisation, apparaît fort flexible. En l'occurrence, outre les trois variables précédentes, il peut en intégrer une quatrième, voire plus encore. Comme nous l'avons expliqué dans la première partie, cette quatrième variable (comme les suivantes possibles) est laissée libre, afin de répondre à des besoins spécifiques. Elle peut être utilisée pour introduire le critère d'authenticité mais elle peut aussi permettre d'intégrer un autre critère, un élément particulier, capable de rendre compte des spécificités des biens hérités présents sur le territoire. Par exemple, dans le cas d'un recensement axé sur les usages du bois, une indication sur la présence ou non de cheminées dans les habitations pourrait être intégrée. Cette case-critère laissée libre peut être fort enrichissante pour le recensement : elle peut permettre de mettre en exergue une particularité locale ou de s'adapter à un objectif propre au recensement. D'autres propositions ont été faites précédemment (voir 1^{re} partie) : l'âge du bâtiment, une couleur de façade ou de volets emblématique, une localisation ou un périmètre particulier à distinguer, une valeur sentimentale ou identitaire que pourraient exprimer les habitants enquêteurs... Les possibilités sont nombreuses et l'important est que cette variable fasse sens localement et/ou permette de répondre à des problématiques spécifiques – ce peut être aussi pour faciliter l'attribution d'une subvention. Mais il importe qu'elle soit précisément définie. Ceci doit être réalisé pour chaque recensement, avant même son lancement, au moment où les fiches de recensement sont conçues.

Nous proposons ici d'explorer l'hypothèse où la variable ajoutée serait l'authenticité. L'authenticité – comme l'intégrité – est un rapport interne au bien, lié à son état de fonctionnement, entre l'instant T0 (souvent d'aujourd'hui) et l'instant Tn (appartenant au passé). Rapportant le bien à sa propre altérité à un autre moment dans le passé, la notion se rapproche de celle d'intégrité mais en se focalisant sur la fonction du bien. Cette dernière peut avoir changé mais, pour peu que le bien reste en état de fonctionnement, il demeure intègre ; en revanche, il n'est plus authentique : il ne raconte plus la même chose. Un commerce de proximité

Photo 19

Alignement d'immeubles
identiques dans la Grande
Rue, à Richelieu
(Indre-et-Loire) :

une contextualité élevée.

© RC

Photo 20

La grange aux Moines
à Berthenay (Indre-et-Loire),
un bâtiment rare, inscrit.

© RC

Photo 21

Bâtiment commercial
ayant perdu toute fonction
mais conservant son intégrité
(maintien de la façade
commerciale).

Hôtel, salon de coiffure
et boucherie à Continvoir
(Indre-et-Loire).

© AR



reconverti en logement a perdu sa fonction même s'il a conservé les éléments tangibles qui font référence au commerce (enseigne, vitrine...). Comme il n'est plus un commerce mais un logement, il n'est plus authentique même si la structure matérielle demeure intègre : la façade commerciale existe toujours. Notons que le plus souvent, lorsque l'activité cesse, le local demeure abandonné sans qu'une nouvelle fonction ne lui soit attribuée ; la transformation en habitation s'accompagne parfois aussi d'une perte d'intégrité (photo 21).

L'inconvénient est que le critère d'authenticité peut difficilement être utilisé dans un sens absolu. En effet, les transformations techniques et sociétales ont été importantes au cours des dernières décennies, au point que nombre de biens ont perdu leurs fonctions initiales. Ceci vaut moins pour les habitations que pour les bâtiments agricoles. On pourrait envisager de préciser ces changements de fonction mais ils sont complexes à déterminer, de sorte qu'il est pratiquement impossible d'en rendre compte de manière simple. Le processus même de patrimonialisation peut d'ailleurs lui-même être à l'origine d'un changement de fonction. Ainsi, en prenant l'exemple d'une usine désaffectée, K. Pomian (1990) a montré comment sa patrimonialisation a modifié sa signification : sans machine et sans ouvrier, *elle fonctionne désormais dans le circuit sémiotique* ; elle a acquis une nouvelle fonction qui lui donne un nouveau sens. Le critère d'authenticité doit être délimité dans le temps, dans l'espace et en fonction des possibilités de transformation admises, pour que le recensement puisse se faire sur une base commune mais aussi pour que les informations ainsi générées soient réutilisables et interopérables. De cette façon, il est possible de créer un système révélateur de transformations spatiales. On pense là en particulier aux mutations agricoles mais aussi à celles qui affectent les commerces présents sur les territoires : on peut avoir intérêt à noter ces dernières dans la mesure où elles sont révélatrices de l'état de « santé » des centres-villes ou centres-bourgs qui oscillent entre activité liée à l'attractivité touristique et désertification ; il s'agit là d'un sujet majeur et d'actualité pour les territoires ruraux.

Pour le critère d'authenticité, la classification binaire peut être largement suffisante et significative. À titre d'exemple, prenons un bâtiment urbain qui comporte plusieurs étages destinés au logement et un rez-de-chaussée commercial. En considérant la classification binaire, on peut considérer que, si les étages demeurent habités et si le rez-de-chaussée a conservé sa fonction commerciale, alors le bâtiment est authentique ; si le commerce a fermé, alors le bâtiment n'est plus authentique. On peut aussi vouloir apporter plus de nuances en distinguant différents niveaux d'authenticité. De telles orientations données au recensement nécessitent une analyse préalable, pour s'assurer que cela constitue une opportunité réelle d'enrichir les relevés de terrain ; le risque est sinon de les rendre longs et complexes. Une possibilité est aussi que les relevés d'authenticité soient conduits en parallèle, par d'autres acteurs mais le risque est alors de produire de fortes redondances et peut-

être aussi des incohérences, des contradictions. Une dernière possibilité est que les relevés soient totalement distincts, avec l'un se centrant sur l'authenticité. Ce sont là des suggestions et, dans tous les cas, la forme que prend le travail sur le terrain doit impérativement être imaginée dès la conception du projet de recensement.

Pour faciliter le recensement, nous proposons un exemple de formulaire de recensement (encadré ci-contre), qui peut bien sûr – et même doit – être adapté aux exigences locales. Il importe que cette fiche soit bien réfléchie et définie en amont, afin que l'ensemble des enquêteurs puissent se fonder dessus et renseigner ainsi les bien recensés selon le même format, avec les mêmes entrées, en d'autres termes de manière normée. Une telle fiche s'avère ainsi indispensable et elle facilitera ensuite le traitement des données qui visera à les structurer selon les objectifs du recensement.

Nous proposons ici un canevas pour le formulaire qui sera utilisé sur le terrain, pour chacune des unités de base du recensement – *a priori* surtout des bâtiments, voire d'autres constructions (croix de chemin, loges de vigne, plaques Michelin, *etc.*).

Précisions pour la lecture

- 1 Champ des titres de paragraphes de la fiche
 - a. Champ de la fiche
 - i. Exemple (ici totalement inventé)

1. Informations sur le recensement
 - a. Titre du recensement
 - i. Recensement des bâtiments du Village du 14 juillet
 - b. NOM, Prénom de l'enquêteur.rice
 - i. DUPONT, Marie
 - c. Date du relevé sur le terrain
 - i. 23 juin 2021
 - d. Éléments spécifiques éventuels
 - i. Il fait très chaud et le soleil brille très fort, de sorte que les photographies sont partiellement surexposées...

2. Identification de l'élément
 - a. Identifiant unique de l'élément dans le recensement
 - i. D35
 - b. Nom propre de l'élément
 - i. Villa de la paix
 - c. Nom générique de l'élément
 - i. Résidence individuelle (ou grange ou lieu de culte, immeuble de rapport ...)
 - d. Localisation / adresse
 - i. 4 rue des pins, Village du 14 juillet
 - e. Géolocalisation (coordonnées)
 - i. 47.5053 – 1.4156 (exemple de coordonnées Google Maps)
 - f. Description brève de l'élément
 - i. Il s'agit d'une maison d'habitation, sur deux étages, avec garage et petit jardin.
Bon état général vu de l'extérieur.

3. Photographies de l'élément (se souvenir de bien légender les images)
 - a. Photographie globale de l'élément, possiblement frontale
 - i. Ladite image
 - b. Une éventuelle deuxième photographie de l'élément

- i. Ladite image
- c. Une éventuelle photographie centrée sur un élément spécifique remarqué sur place (une décoration sur les murs, un portail spécial...), une vue particulière
 - i. Ladite image

4. Caractérisation de l'élément

- a. Rareté
 - i. 0-1-2-3-4-5-6
- b. Intégrité
 - i. 0-1-2-3-4-5-6
- c. Contextualité
 - i. 0-1-2-3-4-5-6
- d. + Caractère spécifique
 - i. 0-1-2-3-4-5-6

5. Description libre, notes et remarques

L'élément semble appartenir à l'ancien boulanger du village qui s'en servait de lieu de stockage pour son matériel. De la vigne et des pieds de tomates ont été plantés dans le jardin attenant, montrant que le bâtiment est toujours utilisé. La toiture a apparemment été réparée récemment. La maison ne paraît pas ancienne...

Attention au chien...

Les biens à recenser font d'abord partie d'une masse générale de biens indifférenciés et, en les identifiant et en les caractérisant, le recensement permet de révéler la singularité de chacun. Étant connus, les biens peuvent ensuite être rassemblés pour former des sous-ensembles, homogènes et significatifs. Cette étape est importante : dès lors que l'opération est achevée sur le terrain, les données collectées doivent être structurées. En l'occurrence, les biens présentant des caractéristiques identiques ou proches peuvent être rapprochés.

Rassembler les biens recensés en sous-ensembles cohérents, qui fassent sens

Les regroupements doivent être réalisés au regard de règles à définir en fonction de l'objectif du recensement et qui feront particulièrement sens sur le territoire et / ou au-delà : ces « applications » (au sens mathématique du terme) permettront aux biens recensés de s'agréger entre eux. Là apparaît l'un des principaux intérêts que nous attribuons aux recensements : ce n'est pas tant de renseigner sur des éléments individuels – bien que cela soit utile – que de décrire des caractéristiques des ensembles ou regroupements d'éléments. Ce passage de données individuelles, propres aux éléments, à des données plus globales, se rapportant à des ensembles d'éléments, nous oriente davantage vers une approche territoriale.

Dans un ensemble donné d'éléments recensés, des sous-ensembles nombreux et variés peuvent être créés. Même si les regroupements sont déterminés par les caractéristiques des éléments, il existe de nombreuses combinaisons possibles, peut-être même infinies : elles peuvent se fonder sur une ou plusieurs variables et correspondre à un nombre plus ou moins important de classes qui déterminera la précision. Les combinaisons à retenir sont fonction des besoins et des souhaits du commanditaire ; les critères de classification doivent être définis au regard des objectifs poursuivis. Il est, dans tous les cas, intéressant – voire parfois essentiel – de s'interroger sur la manière de procéder pour former des sous-ensembles homogènes, afin qu'ils puissent être mobilisés collectivement. Pour simplifier la démarche, nous proposons de nous attarder ici sur quelques logiques possibles de regroupement des éléments recensés, en nous fondant d'abord sur les données d'individualisation puis sur les critères de caractérisation (ceux correspondant à RIC+).

L'individualisation consiste à retirer un élément de l'ensemble, en lui conférant une individualité. Dans le cas des bâtiments, elle peut être liée à leur utilisation, au-delà même de la question de la propriété privée. Ainsi, lorsque l'on réside dans un bâtiment, ce dernier est retiré de la liste générique des éléments (composée de tous les bâtiments) pour prendre sa propre essence indépendante (notre habitation). Ici, ce sont les caractéristiques du bâtiment qui vont nous permettre de révéler son essence propre et ainsi de l'individualiser, de le rendre unique et de le distinguer de l'ensemble.

La première caractéristique qui peut permettre d'individualiser un bâtiment est sa localisation, son adresse, et c'est aussi en fonction de ce critère que peuvent être formés les premiers sous-ensembles, les plus simples. Les bâtiments recensés sont alors distingués en fonction des entités administratives (commune...) auxquels ils appartiennent, des entités paysagères (sur le plateau, sur le coteau, dans la vallée...) où ils se situent ou par rapport à leur distance à des lieux caractéristiques, jugés clés et structurants (le long de la rivière, près du château...). Les sous-groupes peuvent aussi être fonction des zonages liés aux risques (par exemple d'inondations) ou aux paysages et au patrimoine : on pense là aux instruments territoriaux de protection et de mise en valeur du patrimoine, comme les anciennes ZPPAUP⁴ et AVAP⁵ et les nouveaux Sites Patrimoniaux Remarquables*. Les zonages peuvent aussi correspondre aux périmètres des sites inscrits sur la liste de l'Unesco, comme le Val de Loire. On peut également envisager de créer des sous-ensembles en fonction des rues, même si cela semble moins significatif ; ou de quartiers construits à différentes dates – délimités en amont du recensement, ils pourraient faciliter ensuite l'évaluation de l'intégrité. Les possibilités de regroupements sont nombreuses, présentant plus ou moins d'intérêts. Il s'agit donc de choisir dans ces propositions (ou d'autres) celles qui peuvent faire sens.

Dans le cas de périmètres particuliers, l'inclusion ou non des bâtiments peut avoir une influence sur ces derniers et leurs caractéristiques, avec deux logiques selon le type de périmètre :

- **soit le périmètre est caractérisé par une règle liée à la propriété elle-même** : il peut s'agir d'une servitude *non aedificandi* (désignant une zone non constructible) ou *non altus tollendi* (interdisant de bâtir au-delà d'une certaine hauteur) ou toute autre limitation liée à un document de planification territoriale comme le PLU (Plan Local d'Urbanisme) ;

- **soit le périmètre est un périmètre de protection et la règle est liée à la localisation relative par rapport à un autre élément bâti**, dont la valeur patrimoniale est reconnue, tel un bien classé (ou inscrit). La réglementation peut être continue sur une zone donnée, s'appliquant à toute construction jusqu'à une certaine distance (500 m en l'occurrence par rapport aux biens classés ou inscrits). Elle peut aussi être irrégulière et discontinue si elle est définie par rapport à une co-visibilité. Dans ce cas, elle s'appliquera aux bâtiments qui peuvent être vus à partir d'un bien patrimonial et/ou à partir desquels ce bien patrimonial peut être vu.

Lors de la construction de la centrale nucléaire de Saint-Laurent-des-Eaux en 1963, la question de la visibilité des tours de refroidissement depuis le château de Chambord a été examinée. Pour savoir à quelle hauteur les tours pouvaient être construites, des ballons freinés ont été soufflés dans le ciel à leur emplacement. L'observation depuis les hautes terrasses du château de Chambord a permis d'indi-

⁴ ZPPAUP : Zone de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager.

⁵ AVAP : Aire de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine.

quer la hauteur limite, tolérable sans être vue depuis cet édifice de la Renaissance⁶ : les biens situés dans le secteur concerné pourraient constituer un sous-groupe d'éléments, dont la construction a pu être contrainte par la réglementation.

De nombreux autres regroupements peuvent être réalisés. On peut par exemple envisager de rassembler les éléments au regard de leurs fonctions actuelles (maisons d'habitation, bâtiments commerciaux, lieux de culte, mairies ou tribunaux...). Mais ce sont surtout les caractéristiques notées lors du recensement, distinguées au regard des critères « RIC+ », qui apparaissent pertinentes pour rassembler les biens recensés en sous-ensembles : ceux-ci témoigneront alors d'une importance attribuée au fait patrimonial, étant définis au regard du degré de patrimonialité des biens. On peut ainsi envisager de créer des catégories en se fondant sur l'un ou l'autre des quatre critères. Il peut s'agir par exemple de l'intégrité, si l'on envisage d'œuvrer au maintien des biens dont l'intégrité est menacée, sans être totalement compromise : peuvent être distingués les biens dont le niveau d'intégrité est jugé moyen par exemple. La création de ce sous-ensemble permet de cibler aisément les biens concernés et d'envisager des actions de sensibilisation, accompagnées ou non de subventions, à l'intention de leurs propriétaires. On peut aussi envisager de conduire des actions en considérant les autres critères, selon les priorités identifiées localement. Des sous-ensembles peuvent ainsi être créés en fonction du degré de contextualité, de rareté et / ou au regard de la variable ajoutée (correspondant à celle laissée libre). Ces différents critères de caractérisation peuvent être mobilisés seuls, pour créer leurs sous-ensembles respectifs, mais ils peuvent aussi l'être de manière croisée, ce qui permet *in fine* de se focaliser par exemple sur les biens rares, bien intégrés dans leur environnement mais dont l'intégrité est moyenne et nécessite des actions.

On perçoit là l'intérêt de retranscrire la caractérisation sous forme quantitative. Fondés sur des valeurs numériques, les regroupements d'éléments seront plus faciles à faire que s'ils l'étaient sur des éléments descriptifs. Les niveaux indiqués sont progressifs mais permettent de distinguer les valeurs élevées des valeurs plus faibles, pour chacune des variables, avec la / les valeur(s) médiane(s) comme intermédiaire(s), neutre(s). On peut ainsi distinguer autant de groupes de biens que de valeurs. Si on se focalise sur l'intégrité et que l'on a distingué six niveaux, il est possible de retenir six groupes, voire sept si on ajoute le cas particulier des biens exceptionnels affublés de la valeur « 0 ». Mais on peut aussi faire le choix de n'en distinguer que trois – *élevés, moyens, faibles* – ou quatre avec l'exceptionnel. Les combinaisons possibles se complexifient si on mobilise les quatre variables :

⁶ Un autre exemple peut être mentionné sur la problématique que pose la construction des tours de refroidissement des centrales nucléaires situées dans le Val de Loire ; c'est celui de la centrale nucléaire de Chinon, implantée sur la commune d'Avoine dès la fin des années 1950 : une technique particulière de refroidissement a été retenue, à moindre hauteur, pour affecter le moins possible les vues sur le paysage fluvial.

Illustration 9
Exemple d'application
de la méthode « RIC+ »,
de l'attribution de valeurs
aux classements.

Individu	R	I	C	+	Résultat primaire	Rang
A	0	1	1	1	3	extra
B	1	1	1	3	6	11
C	2	2	1	5	10	8
D	3	2	2	1	8	9
E	4	3	2	3	12	6
F	5	3	2	5	15	3
G	6	4	3	1	14	5
H	1	4	3	3	11	7
I	2	5	3	5	15	4
L	3	5	4	6	18	2
M	2	2	2	2	8	10
N	1	1	1	1	4	12
O	4	4	4	0	12	extra
P	6	6	6	6	24	1

Individu	Résultat primaire	Rang	Classement 1 en 6 classes égales en nombre d'éléments	Classement 2 en 4 classes égales en nombre d'éléments	Classement 3 en 3 classes à priorité choisie
P	24	1	Très élevé	Élevé	Élevé
L	18	2	Très élevé	Élevé	Élevé
F	15	3	Élevé	Élevé	Intermédiaire
I	15	4	Élevé	Intermédiaire élevé	Intermédiaire
G	14	5	Intermédiaire élevé	Intermédiaire élevé	Intermédiaire
E	12	6	Intermédiaire élevé	Intermédiaire élevé	Faible
H	11	7	Intermédiaire faible	Intermédiaire faible	Faible
C	10	8	Intermédiaire faible	Intermédiaire faible	Faible
D	8	9	Faible	Intermédiaire faible	Faible
M	8	10	Faible	Faible	Faible
B	6	11	Très faible	Faible	Faible
N	4	12	Très faible	Faible	Faible
O	12	extra	---	---	---
A	3	extra	---	---	---

Cette illustration montre le fonctionnement du système de caractérisation, aboutissant à une hiérarchisation des individus (nommés de A à P de manière aléatoire).

Individu : élément unitaire recensé, dans ce cas un bâtiment (et non un édifice, plus complexe à identifier).

Exceptionnalité / Extraordinaireté : elle se manifeste par un 0 pour au moins un des critères. Cela concerne le premier individu (A) et l'avant-dernier (O) Csq : ces individus sortent de l'ordinaire et doivent dès lors être mis à part dans les évaluations, réservées aux autres éléments, ordinaires – leur rang et leurs classements ne sont ainsi pas notés.

Rareté, Intégrité, Contextualité et caractère spécifique « + » : notés de 1 à 6, ici de manière aléatoire.

Résultat primaire : somme des valeurs acquises pour chaque critère : R + I + C + « + » Csq : la somme oscille entre 3 et 24. Notons que nous aurions pu aussi opter pour la multiplication, au lieu de l'addition (voir point suivant).

Rang : réorganisation hiérarchique des individus selon leur note pondérée (entre 12 et 72).

Classement 1 : les individus recensés sont répartis en 6 classes de façon à avoir un nombre égal d'individus dans chaque classe.

Classement 2 : les individus recensés sont répartis en 4 classes de façon à avoir un nombre égal d'individus dans chaque classe.

Classement 3 : les individus recensés sont répartis en imaginant des règles liées à des priorités locales impliquant de considérer comme suit le résultats primaires acquis :

- même valeur, Csq : même classe
- valeur inférieure à la moyenne, Csq : degré de patrimonialité légèrement faible
- valeur supérieure à la moyenne, Csq : séparation entre élevé et intermédiaire qui intègre les individus dont la valeur avoisine 15 (+ / -1).

les notes obtenues par les éléments pour chacune de ces dernières doivent alors être croisées. On procède *in fine* de même, par proximité de notes obtenues : les éléments ayant des niveaux similaires seront regroupés, étant entendu que ces notes traduisent en fait une caractérisation patrimoniale des biens recensés.

Des propositions de regroupement sont faites dans le tableau suivant, simulant la caractérisation de bâtiments : trois classements sont envisagés, avec un nombre variable de classes. Tous trois se fondent sur un degré de patrimonialité évalué à partir des quatre critères « RIC+ ». Ce sont là des exemples et d'autres possibilités peuvent être imaginées, selon les territoires, les biens recensés et surtout les priorités locales.

Une fois les groupes constitués, ils peuvent être évalués, jugés au regard des valeurs obtenues. Il est alors possible de leur attribuer un niveau de patrimonialité potentielle. Cette distinction par niveau s'avère particulièrement intéressante, par la possibilité de cartographie qu'elle offre. Il sera ainsi aisé de connaître la valeur patrimoniale de tout bien présent sur le territoire, en considérant leur localisation, de visualiser la répartition de ces biens de manière distincte, par niveau de patrimonialité. Le système de caractérisation que nous proposons s'intéresse à une réalité qui peut être complexe, d'autant plus riche qu'elle est spécifique à chaque élément et à chaque personne qui s'y intéresse. Il vise donc à retranscrire cette réalité, en suivant une logique cohérente, compréhensible et linéaire, pour aboutir à une forme beaucoup moins complexe et artificiellement établie. Le système proposé consiste ainsi en une modélisation de la réalité. Cette réduction de la complexité du réel nous amène à négliger certaines caractéristiques de ce réel, au profit de celles retenues. Cela peut alors donner le sentiment de perdre une partie de l'information et en l'occurrence une certaine finesse de caractérisation mais une telle modélisation permet *in fine* de faire ressortir les caractères communs et ainsi de dégager des règles. Ce sont ces règles qui nous permettent de créer des sous-ensembles et ainsi de mieux comprendre la réalité, celle du fait patrimonial, dans toute sa complexité mais appliquée aux territoires. Le système que nous proposons simplifie certes la réalité mais il permet ainsi de caractériser tous les biens et surtout de traiter un grand nombre d'éléments et de les comparer entre eux.

En l'occurrence, le nombre de niveaux conseillé pour la caractérisation demeure limité, même s'il peut s'élever à 6. Il implique donc une simplification mais il offre, par là même, une plus grande facilité de traitement, de classification des biens recensés en fonction de caractéristiques comparables. Le système d'attribution des niveaux a été développé en pensant aux caractères qui constituent les fondements potentiels de la patrimonialité d'un élément : la rareté indique la fréquence du type de biens ; la contextualité précise la présence ou l'intégration plus ou moins effective du bien dans son environnement, en considérant sa capacité à constituer un tout homogène avec les autres biens du voisinage ; l'intégrité permet de vérifier un autre caractère significatif de la patrimonialité potentielle des biens. Les quatre

variables fonctionnent sur le même principe : plus le niveau est élevé, plus la possibilité de patrimonialisation est élevée. Pour autant, ces variables peuvent être considérées individuellement ou non, en fonction des besoins, des volontés politiques et des actions que l'on souhaite mettre en place ensuite.

Comme nous l'avons souligné précédemment, chaque recensement aboutit à une représentation originale de la réalité : il possède donc ses propres caractéristiques, en fonction des spécificités du territoire concerné mais aussi de la commande. Pour autant, le système de caractérisation a été défini en vue de rendre les recensements interopérables entre eux, dans l'objectif d'enrichir les bases de données patrimoniales et de pouvoir croiser les résultats et intégrer les éléments patrimoniaux qui ont été caractérisés dans différents recensements. Malgré cette volonté, la méthode proposée se devait de ne pas être trop rigide non plus, d'où la liberté laissée pour la quatrième variable. Surtout, ce sont les opérations subséquentes – qui interviennent après la caractérisation proprement dite – qui permettent d'aboutir à des résultats spécifiques, propres au territoire et fonction de l'objectif recherché. La première de ces opérations est celle qui consiste à établir les regroupements que nous venons d'évoquer, laissant des possibilités de combinaisons multiples ; la seconde, complémentaire, est celle qui vise à pondérer les critères de caractérisation.

Pondérer les valeurs ou la possibilité de hiérarchiser les critères

Le processus de caractérisation que nous proposons repose sur une transcription des éléments de description des biens en valeurs numériques, réparties sur une échelle adaptable (page 156). L'avantage est notamment que ces valeurs peuvent ensuite être pondérées, même si l'inconvénient d'un tel système est qu'il ne fait pas ressortir les caractéristiques individuelles de chacun des éléments : ceux-ci sont intégrés dans des classes rassemblant les éléments dont les caractéristiques sont identiques ou proches.

Avant d'aborder la question proprement dite des pondérations, il importe de préciser la manière dont les différentes valeurs associées à chacune des variables « RIC+ » sont mises en relation, afin d'obtenir une unique valeur finale, qui soit la résultante des autres. On peut envisager d'additionner les valeurs intermédiaires, ce qui peut être le plus simple mais laisse moins d'opportunités de distinction et de pondération. On peut aussi envisager de multiplier ces valeurs, ce qui donne très vite des résultats très élevés mais autorise ainsi plus de nuances. Surtout, la multiplication va permettre de distinguer clairement l'exceptionnel, si on lui associe la valeur de 0. Les valeurs pondérées seront aussi plus aisément distinguables.

La pondération des valeurs ou notes attribuées aux biens pour chaque critère entraîne une modification des notes finales et, dès lors, l'avantage est qu'elle permet d'introduire ainsi, dans le système de caractérisation, des choix issus d'arbitrages locaux. En effet, l'une ou l'autre des variables introduites dans ce dernier peut ainsi être valorisée, par l'augmentation des valeurs qui lui sont associées – elle peut aussi, à l'inverse, être dépréciée, par l'abaissement des valeurs associées. Si on

souhaite valoriser un critère, il suffit d'en augmenter la valeur, en la multipliant par un coefficient plus ou moins élevé. Ce peut être par exemple la Rareté que l'on souhaite mettre en avant. Dotée d'un coefficient de pondération, elle sera alors surreprésentée par rapport aux autres variables dans le résultat final.

En théorie, plusieurs pondérations peuvent être intégrées dans le système de caractérisation, en associant à chaque variable une pondération distincte, les différentes valeurs pondérées étant ensuite croisées. Il est ainsi possible, par exemple, de considérer la Contextualité comme étant importante (en lui associant un coefficient élevé), l'Intégrité comme peu significative (par un coefficient faible ou une absence de coefficient, voire un coefficient nul, si on souhaite véritablement faire fi de ce critère) et la Rareté comme fondamentale (par un coefficient très élevé). Les pondérations apparaissent dès lors utiles – pour ne pas dire indispensables – afin de moduler les critères entre eux. Derrière cela, ce sont des choix politiques qui peuvent s'exprimer ; ces choix ne sont pas directement liés à l'élément mais sont influencés par des traits culturels ou par des besoins de la société. Par le jeu de ces pondérations, un élément totalement intègre peut voir sa valeur finale minimisée s'il est peu rare et que la rareté est considérée comme un critère prioritaire.

Dans l'exemple (fictif) considéré dans l'illustration 10, page 166, nous avons opté pour une pondération correspondant à une multiplication. Nous aurions pu proposer une pondération consistant en l'ajout d'une valeur constante mais l'incidence sur le résultat final est alors faible. La Contextualité voit ainsi sa valeur multipliée par 3 ; la Rareté jugée moins importante fait, elle, l'objet d'une multiplication par 2, alors que l'intérêt, plus faible encore, porté à l'Intégrité se traduit par une absence de coefficient multiplicateur. Les pondérations mises en place révèlent, en d'autres termes, que nous souhaitons ici privilégier les éléments rares et surtout organisés en ensembles cohérents et / ou homogènes, plutôt que des éléments dont l'intégrité a été préservée.

Pour expliciter leur fonctionnement, nous avons introduit deux pondérations dans l'illustration 9 (page 156), étant entendu que, en théorie, il serait possible d'en intégrer un nombre infini (une *a minima*, pour au moins une des variables). Ici, nous utilisons uniquement des nombres entiers et positifs mais on pourrait aussi envisager de recourir à des nombres négatifs ou décimaux.

La première pondération retenue intervient sur le critère de Rareté : elle permet de doubler la valeur correspondante, pour tous les éléments recensés sur le terrain ($R \times 2 = 2 \alpha$). Elle profite surtout à ceux dont la valeur initiale est la plus élevée, autrement dit aux bâtiments rares ; il pourrait s'agir de bâtiments aux caractéristiques emblématiques, propres à une période historique précise et courte (comme la période Art Déco) ou bien des biens qui tendent à disparaître (comme les étables urbaines). La colonne suivante nous dévoile les résultats pondérés obtenus pour chaque élément et, en comparant avec les résultats primaires, on perçoit clairement la différence et, par là même, l'apport de la pondération.

La seconde pondération vise une mise en exergue du critère de Contextualité, plus importante encore. Cela pourrait correspondre à une volonté de valoriser les séquences similaires et / ou des ensembles architecturaux possédant une forte cohérence esthétique (des alignements haussmanniens par exemple). Par cette pondération, le critère de Contextualité voit ses valeurs initiales tripler ($C \times 3 = 3$). Nous obtenons ainsi un autre Résultat pondéré (2) qu'il est possible de comparer au Résultat primaire, pour mesurer l'apport de la pondération, comme au Résultat pondéré 1, issu de la première pondération : on perçoit alors l'influence de l'une et l'autre des pondérations, la Contextualité étant davantage valorisée.

Nous obtenons ainsi trois résultats distincts – Primaire, Pondéré 1 et Pondéré 2 – auxquels on peut ajouter immédiatement un quatrième qui est le résultat des deux pondérations cumulées – le Résultat final.

Les pondérations permettent ainsi de hiérarchiser les critères de caractérisation et de mettre en exergue le ou les plus significatifs au regard des objectifs recherchés. Notons que les opérations peuvent être répétées autant de fois que souhaité : il est en effet tout à fait possible de procéder à de premiers traitements visant à valoriser la Rareté puis de repartir des données initiales pour privilégier cette fois l'intégrité et la contextualité. *In fine*, les pondérations permettent d'aboutir à des regroupements d'éléments recensés qui sont plus significatifs et adaptés aux besoins et objectifs du commanditaire et/ou des territoires.

Une illustration concrète : le cas du parking⁷

Pour évaluer la pertinence du système et s'assurer du bon fonctionnement de la logique de caractérisation, nous avons appliqué la méthode à un cas extrême : un parking, plus précisément le parking de l'université de Tours et de la Maison des Sciences de l'Homme - Val de Loire.

C'est donc cet exemple que nous vous proposons d'analyser ici, comme cas concret : il permet de se confronter à la réalité du relevé, de se projeter davantage, de mieux percevoir ainsi les questions à se poser en amont et mettre au point, en conséquence, les procédures opérationnelles les plus adaptées, avant le lancement du recensement proprement dit.

1 : la première question est celle de l'insertion de l'étude dans un contexte plus global. En effet, afin de lui donner une portée plus globale, il importe de laisser l'analyse ouverte et exploitable par ailleurs. Ceci suppose donc de s'enquérir au

⁷ Nous avons choisi de proposer un exemple qui peut paraître décalé mais qui possède l'avantage de confirmer les choix logiques qui fonctionnent, justement en sortant du cadre spécifique du patrimoine. Une deuxième raison tient à ce que les objets recensés sont bien connus de toutes et tous et une troisième raison, qui nous paraît la plus importante, est le caractère courant du cas d'étude – un parking – et la possibilité de le voir d'un seul coup d'œil. En cas de doutes, il est aisé de tester la logique en s'intéressant au premier parking visible.

préalable du champ des possibles : à quoi pourront servir les données collectées ? Les possibilités sont nombreuses, comme en ont témoigné les responsables de la Communauté de communes du Grand Chambord (encadré 4, page 108). Le recensement vise à mieux connaître les éléments recensés, en termes de patrimonialité ; ici, il s'agit d'approfondir la connaissance des éléments présents sur le parking, en l'occurrence des véhicules. L'objectif est alors d'en favoriser certains qui correspondent plus aux attentes. Cela peut passer par des incitations financières, des subventions, ou bien par une mise en valeur, en agissant sur l'environnement : des emplacements privilégiés. L'objectif peut aussi être de communiquer sur ces véhicules, de les mettre en avant pour attirer des visiteurs, avec des retombées qui pourraient être financières. Il importe aussi d'envisager une ouverture des retombées du recensement au-delà du strict cadre du parking étudié : les informations collectées pourraient alimenter une base de données dédiée aux véhicules à l'échelle de Tours par exemple, si ce n'est à une échelle départementale, voire nationale. Les données pourraient être comparées avec celles acquises sur d'autres parkings, en considérant soit l'ensemble des véhicules, soit certains seulement, les plus anciens par exemple ou ceux de couleur rouge.

2 : la deuxième étape est la définition du champ d'application :

- nous commençons par définir le cadre de notre analyse : dans notre exemple, un recensement des moyens de transport qui se trouvent à l'intérieur du parking. En conséquence, les éléments possibles sont tous les véhicules qui sont autorisés à entrer dans le parking considéré : voitures, motos, vélos, chariots à vélos, side-cars, camping-cars, véhicules de sécurité divers (police, pompiers, ambulances...) ;
- les véhicules de sécurité sont considérés comme exceptionnels, extraordinaires, car ils occupent très rarement le parking ;
- les limites du domaine d'application sont les limites physiques du parking. Pour peu que le conducteur soit muni d'un badge ou qu'il ait été invité, il peut s'y garer, sous réserve de la disponibilité des places. Dans les faits, l'accès aux motos est rendu malaisé (difficulté à sortir son badge avec des gants, passage trop étroit sur le côté de la barrière) et certains préfèrent alors se garer en dehors du parking : comme les véhicules de sécurité, les motos pourraient être considérées comme des éléments exceptionnels ;
- un badge ou une invitation sont nécessaires pour entrer. Par conséquent, une caractéristique des véhicules qui sont garés à l'intérieur est qu'ils ont été autorisés à entrer : soit ils sont « avec une personne » qui a un badge ; soit ils sont invités, ils ont appelé à l'interphone et se sont faits ouvrir la barrière à distance. La modalité d'accès pourrait constituer une variable spécifique.

3 : quel est l'objectif de ce recensement ? Évaluer l'empreinte carbone des utilisateurs du parking et identifier des solutions de déplacement permettant de polluer moins :

- nous pouvons avoir besoin de savoir combien d'espace il faut consacrer aux différents moyens de transport ;
- il peut également être nécessaire de caractériser la flotte de véhicules des per-

sonnes qui fréquentent le bâtiment, afin de déterminer les véhicules à encourager : l'idée est là de contrôler, voire de réduire les émissions de CO₂, en favorisant les véhicules qui consomment le moins.

4 : ressources disponibles :

- nous disposons de sources limitées à l'observation directe et à l'estimation « de loin » : nous simulons ainsi l'analyse depuis l'extérieur, qui s'impose dans le cadre du recensement des bâtiments, tel que nous le proposons. Nous pouvons ainsi reconnaître les véhicules mais sans avoir plus d'informations sur leurs caractéristiques intrinsèques, celles qui nécessitent des recherches complémentaires pour les bâtiments et qui sont, pour les véhicules, par exemple l'année de production, le carburant, l'état du moteur, etc ;
- pour les localiser, nous pouvons utiliser les coordonnées ou les positionner par rapport aux numéros de places de parking qui sont indiqués.

5 : planification de l'action : quand conduire le recensement ?

- au cours de l'année alternent des moments de pointe et des moments de creux. Il semble judicieux de procéder à deux campagnes de relevé pour chacun d'eux. Là est une différence par rapport aux bâtiments : la présence même des véhicules varie ;
- point d'importance à souligner : nous sommes en période Covid et, par conséquent, le décompte est bien différent de ce qu'il aurait été auparavant et – espérons-le – de ce qu'il sera par la suite. L'intérêt de procéder à un recensement pendant cette situation pourrait être mis en doute mais notre objectif premier était de tester la méthode et la situation le permettait. Par ailleurs, on pourrait ajouter qu'un tel recensement permet de connaître les implications d'une période si particulière, par comparaison avec une situation ultérieure (qui devrait être un retour « à la normale ») : les modalités de déplacement des usagers ont varié, au profit par exemple des vélos (mais peut-être aussi des voitures), au détriment des transports en commun.

6 : statut et description de l'élément :

- nous devons préciser quels véhicules nous pouvons trouver sur ce parking. Ce peut être :
 - des véhicules à moteur à 4 roues : voitures, camionnettes, appartenant aux employés ou aux étudiants (mais nous ne pouvons pas le déterminer de l'extérieur), véhicules thermiques, électriques ou hybrides. Cette caractéristique fait sens pour des prévisions d'aménagement, avec l'installation possible de bornes de recharge, mais aussi en termes d'estimation des émissions de CO₂ : elle pourrait constituer la variable « + » ;
 - des véhicules à moteur à 2 roues (thermiques ou électriques) : motos, scooters, tricycles et side-cars ;
 - des véhicules non motorisés : vélos.

Différentes données permettant d'identifier les éléments recensés peuvent être notées :

- la plaque d'immatriculation ;
- la marque / le modèle du véhicule et des données de base sur le type de véhicule ;

- la couleur du véhicule ;
- la géolocalisation / l'emplacement sur le parking (remplaçant l'adresse du bâtiment).

Comme pour les bâtiments, l'individualisation des véhicules pourra passer d'abord par l'image, avec une photographie de chacun. Puis on s'intéressera à leurs caractéristiques :

- rareté par rapport au parc de véhicules ;
- intégrité : état extérieur du véhicule (est-il neuf ou non ? est-il cabossé ?) ;
- contextualité : le véhicule est-il garé correctement, en l'occurrence en dehors des places réservées aux personnes handicapées (en l'absence de macaron correspondant) pour les voitures ou sur l'aire de stationnement réservée aux vélos et motos ? Est-il assorti avec les véhicules voisins (couleur semblable par exemple) ?...
- la variable « + » : elle peut correspondre au droit d'entrée (dont nous avons besoin pour simuler une règle extérieure au système et qui a un effet significatif) et, dans ce cas, le niveau sera plus élevé pour les véhicules qui ont le droit d'entrer, pour les conducteurs munis donc de leur badge ; il le sera moins pour les utilisateurs qui ont dû sonner à l'interphone. Une autre variable « + » doit impérativement être ajoutée au regard de notre objectif : elle correspond aux émissions de CO₂. Les véhicules à essence ou diesel se verront attribuer la valeur 1 ; les vélos, la valeur 6. Cette variable est mise en avant par le jeu des pondérations.

Si notre objectif est d'encourager un changement de pratiques au profit du vélo et / ou des transports en commun, on peut imaginer cibler ceux qui possèdent des véhicules émettant le plus de CO₂, possédant un badge – variables « + » –, dont le véhicule est âgé – Intégrité – et qui se sont bien garés – contextualité – : ils pourront bénéficier d'une prime pour l'achat d'un vélo ou la souscription à un abonnement annuel aux transports en commun.

Recourir aux outils numériques pour faciliter les traitements et cartographier les résultats

Le recours aux outils numériques s'avère indispensable pour faciliter le traitement des données et la transcription des résultats sous forme cartographique. Ces outils permettent en l'occurrence d'automatiser les opérations et ainsi d'appliquer autant de pondérations que souhaité de manière fort aisée, par simple ajout d'une nouvelle colonne et en y associant la formule souhaitée. Pour cela, un tableur suffit. Les tableaux suivants en donnent une illustration, montrant la manière dont les données peuvent s'y présenter, s'y organiser et y être codifiées pour aboutir à des sous-ensembles ou classes de biens faisant sens localement sur le plan de la patrimonialité. Dans le tableur, les éléments peuvent être reclassés en un clic, en considérant par exemple le résultat final : c'est ce que montrent les illustrations 12 et 13 (page 170), où les résultats sont rangés par ordre décroissant, mettant en avant le regroupement par classes.

Les résultats obtenus peuvent ensuite être spatialisés, retranscrits sur des cartes, permettant de re-contextualiser les éléments recensés. Les couleurs utilisées, pour distinguer les valeurs prises par ces éléments, peuvent alors être les mêmes que celles définies dans le tableur. L'illustration 14 (page 174) donne une idée d'une telle représentation possible des résultats, de manière spatialisée, ici schématique. Plus que la réalisation de cartes qui figent les résultats, il est souhaitable d'envisager l'intégration des données dans un SIG (système d'information géographique) : le tableau des valeurs ne sera autre que la table attributaire associée aux vecteurs qui figureront les éléments recensés. Deux possibilités se présentent : soit les données sont directement entrées dans cette table qui offre, comme le tableur, des possibilités d'automatisation des opérations ; soit elles sont renseignées dans un tableur qui peut ensuite être intégré dans le SIG. L'intérêt de ce dernier est de permettre de filtrer les données par caractère, par élément, par valeur acquise pour tel caractère, voire pour plusieurs, au moyen de requêtes qui se traduisent directement par des représentations cartographiques. Il est ainsi possible par exemple, en quelques clics, d'afficher les bâtiments qui ont obtenu les valeurs les plus élevées en termes d'intégrité et de rareté et, dès lors, d'en connaître la répartition sur le territoire. Il est aussi envisageable de créer des sous-ensembles en se fondant sur des critères de localisation, par exemple au regard d'éléments structurants ou de zonages réglementaires (évoqués précédemment), pour peu que ceux-ci soient eux-mêmes vectorisés.

Illustration 10
exemple d'application
de la méthode « RIC+ »,
des valeurs initiales
aux valeurs pondérées.

ID élé men t	ID grou p	R A	I β	C Y	+ Δ	Extra ordinaire α "β" γ Δ ≠0 = non =0 = oui	Résultat primaire Σ = α + β + γ + Δ	Pondéra tion 1 (R + 2) P1	Résultat pondéré 1 = 2α + β + γ + Δ	Pondération 2 (C + 3) P2	Résultat pondéré 2 = α + β + 3γ + Δ	Résultat final (double pondération) RP + P1 + P2 = 2α + β + 3γ + Δ
1	-	1	1	1	1	≠0 = non	4	1*2=2	5	1*3=3	6	7
2	-	4	4	4	4	≠0 = non	16	4*2=8	20	4*3=12	24	28
3	-	6	6	6	6	≠0 = non	24	6*2=12	30	6*3=18	36	42
4	-	2	2	6	6	≠0 = non	16	2*2=4	18	5*3=15	28	30
5	-	6	6	2	2	≠0 = non	16	6*2=12	22	2*3=6	20	26
6	-	0	4	5	6	=0 = oui	-	-	-	-	-	-

Dans ce tableau, nous considérons six éléments ou biens, sur lesquels les pondérations sont appliquées. Ils ne correspondent pas à des cas réels ; ils sont fictifs, imaginés pour l'exemple, même s'ils offrent des combinaisons qui pourraient tout à fait correspondre à la réalité. Ils permettent surtout d'explicitier le fonctionnement du système de pondérations.

Attardons-nous sur ces six cas. Le 6^e est d'emblée écarté car il correspond à un élément extra-ordinaire, exceptionnel en raison de sa rareté : il est donc hors-cadre de l'analyse qui s'applique aux éléments plus ordinaires. Les cas 1 et 3 dévoilent les deux extrêmes possibles des résultats que permet le système de caractérisation.

L'élément n° 1 obtient uniquement des valeurs minimales – égales à 1 – et son Résultat primaire est ainsi de 4, quand le résultat pondéré 1 atteint 5 et le pondéré 2, 6. Le résultat final, qui intègre les deux pondérations, est, lui, de 7. Cette série (aboutissant aux valeurs 4, 5, 6 et 7) est la plus basse possible. L'élément n° 3 n'obtient, lui, que des valeurs maximales – égales à 6 – et son Résultat primaire est 24. Son Résultat pondéré 1 atteint 30 ; le résultat pondéré 2, 36 et le résultat final, 42. Cette série (aboutissant aux valeurs 24, 30, 36 et 42) est la plus haute possible.

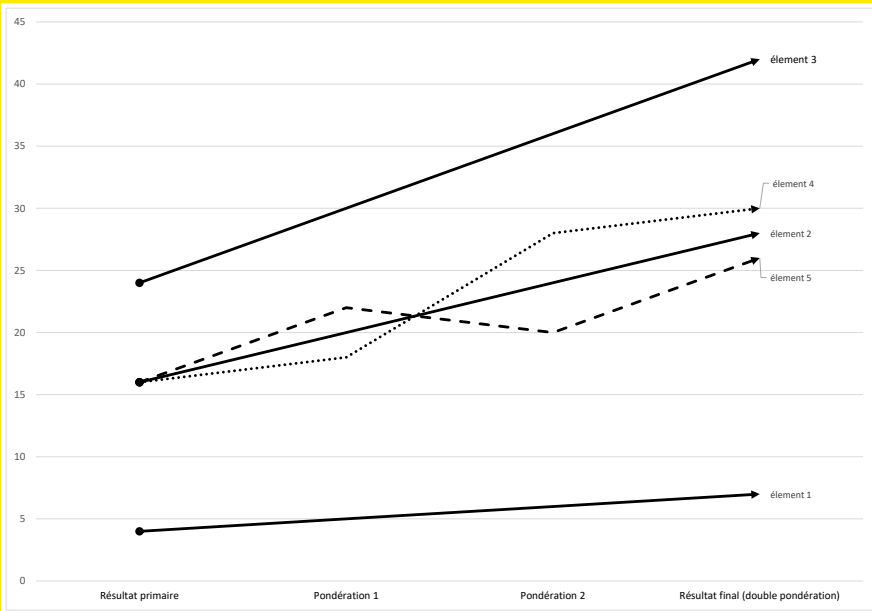
Il importe de noter que les autres possibilités sont toutes comprises entre ces deux séries extrêmes. On peut remarquer que les différences de résultats entre ces dernières sont croissantes, étant successivement de 20, 25, 30 et 35 points car les coefficients multiplicateurs augmentent et se cumulent ensuite entre eux.

Entre ces deux extrêmes – éléments n° 1 et n° 3 – apparaît, à la 2^e ligne, un élément positionné à un niveau toujours intermédiaire, prenant la valeur 4 (pour éviter des valeurs décimales qui complexifieraient les calculs) pour chaque critère. Son résultat primaire est de 16, se situant de manière logique entre les éléments n° 1 et n° 3. De la même manière, ses résultats pondérés correspondent à des valeurs intermédiaires : 20 pour la première, 24 pour la seconde et 28 pour le résultat final. À ce stade de l'analyse, nous avons trois courbes croissantes, la plus haute, la plus basse et une intermédiaire entre les deux précédentes (Illustration 11).

À côté de ces éléments, nous en ajoutons deux fictifs dont les valeurs ont été choisies de manière arbitraire pour servir notre démonstration. Pour atteindre un résultat primaire égal à celui de l'élément intermédiaire (qui atteint systématiquement 4), nous attribuons à ces deux éléments fictifs deux valeurs fortes et deux valeurs faibles, soit deux fois la valeur 6 et deux fois la valeur 2. Pour les différencier entre eux, notons que l'élément n° 4 se distingue au regard de la Contextualité et de la variable spécifique « + » (valeurs élevées), alors que l'élément n° 5 se démarque en étant fort rare et intègre. Trois éléments (2, 3 et 5) ne sont pas extraordinaires (aucun niveau 0) et ont le même Résultat primaire, égal à 16 ($4 \times 4 = 2 \times 2 + 2 \times 6 = 2 \times 6 + 2 \times 2$). La première pondération, qui privilégie la variable Rareté, fait davantage augmenter le résultat de l'élément 5, illustration 10), alors que la seconde pondération, qui favorise la variable Contextualité, engendre une plus forte augmentation de l'élément 4, qui surpasse alors l'élément 5. Comme le coefficient de pondération qui s'applique à la Contextualité est plus important, le résultat final, prenant en compte les deux pondérations, positionne encore – même si c'est avec un moindre écart par rapport à la pondération simple – l'élément 4 au-delà de l'élément 5.

Ainsi, alors que le résultat primaire met les éléments au même niveau, le jeu des pondérations amène à privilégier l'un ou l'autre. La comparaison de ces trois éléments démontre ainsi l'intérêt de ces pondérations, qui peuvent renvoyer à des choix politiques et doivent donc être intégrées comme tels.

Illustration 11
Impact des pondérations
sur les valeurs prises
par les éléments
recensés.



ID	Résultat primaire	Pondération 1	Pondération 2	Résultat final (double pondération)
1	4	5	6	7
2	16	20	24	28
3	24	30	36	42
4	16	18	28	30
5	16	22	20	26

Le graphique dévoile de manière visuelle l'impact des pondérations. L'élément 2 (celui qui obtient la valeur 4 pour tous les critères), comme les extrêmes (éléments 1 et 3), montrent la progression moyenne du Résultat primaire vers le résultat final. La comparaison des éléments 2, 4 et 5 révèle les modifications qu'introduisent les pondérations : les pondérations créent des écarts qui n'existaient pas dans le Résultat primaire.

Notons que l'élément 6 n'est pas considéré ici car, exceptionnel, il est écarté de l'analyse.

Les pondérations permettent ainsi de hiérarchiser les critères de caractérisation et de mettre en exergue le ou les plus significatifs au regard des objectifs recherchés. Notons que les opérations peuvent être réitérées autant de fois que souhaité : il est en effet tout à fait possible de procéder à de premiers traitements visant à valoriser la Rareté puis de repartir des données initiales pour privilégier cette fois l'intégrité et la contextualité. *In fine*, les pondérations permettent d'aboutir à des regroupements d'éléments recensés qui sont plus significatifs et adaptés aux besoins et objectifs du commanditaire et/ou des territoires.

Illustration 12
Exemple d'organisation
et de codification
des données issues
de la méthode « RIC+ »
dans un tableau.

ID élément	ID group	Caractères				Extra ordinaire	Résultat primaire Σ = α +β+ γ+Δ	Pondération 1 (R * 2) P1 2	Résultat pondéré 1 = 2α +β+ γ+Δ	Pondération 2 (C * 3) P2 3	Résultat pondéré 2 = α +β+ 3γ+Δ	Résultat final (double pondération) RP + P1 + P2 = 2α +β+ 3γ+Δ
		R α	I β	C γ	+ Δ							
ID		R	I	C	+							
A		1	2	1	6	12	10	2	11	3	12	13
B		2	1	2	4	16	9	4	11	6	13	15
C		3	6	3	2	108	14	6	17	9	20	23
D	1	4	5	4	4	320	17	8	21	12	25	29
E	1	5	4	1	6	420	16	10	21	3	18	23
F	1	6	3	2	4	144	15	12	21	6	19	25
G		1	0	3	2	0	6	2	7	9	12	13
H		2	2	4	4	64	12	4	14	12	20	22
I		3	1	1	6	18	11	6	14	3	13	16
L		4	6	0	4	0	14	8	18	0	14	18
M	2	5	5	2	2	100	14	10	19	6	18	23
N	2	6	4	3	4	288	17	12	23	9	23	29
O	2	1	3	4	6	72	14	2	15	12	22	23
P	2	2	2	1	4	16	9	4	11	3	11	13
Q		3	1	2	2	12	8	6	11	6	12	15
R		4	6	3	0	0	13	8	17	9	19	23
S		5	5	4	6	600	20	10	25	12	28	33
T		6	4	1	4	96	15	12	21	3	17	23
U		1	3	2	2	12	8	2	9	6	12	13
V	3	2	2	3	4	48	11	4	13	9	17	19
Z	3	0	1	4	6	0	11	0	11	12	19	19

Ces deux tableaux sont identiques : seule la présentation des résultats change (voir ci-dessous). Ils dérivent directement des précédents tableaux, qui ont été l'occasion de « mettre en scène » la méthode « RIC+ », en proposant des exemples d'application (illustration 7, page 102 – Système d'assemblage et de pondération des variables ; illustration 9 – Exemple d'application de la méthode « RIC+ », de l'attribution de valeurs aux classements ; Tableau 6 – Exemple d'application de la méthode « RIC+ », des valeurs initiales aux valeurs pondérées). La différence est qu'ici, le nombre d'éléments considérés est plus grand, l'objectif étant de montrer l'intérêt d'un tableur : traiter plus aisément un grand nombre de données, en laissant la possibilité d'automatiser les opérations comme les codifications, associant des couleurs à des valeurs (ou intervalles de valeurs) prédéfinies.

Les éléments (ici des bâtiments) sont désignés par une unique lettre, correspondant à leur indicatif à renseigner sur leur « pièce d'identité » (le formulaire de recensement) ; certains font partie d'un groupe (un édifice) et un numéro correspondant à l'identifiant du groupe (ID groupe) leur est alors attribué en plus. À chacun des éléments sont associées, pour les quatre critères « RIC+ », des valeurs, échelonnées entre 1 et 6 ; ici, elles ont été attribuées de manière aléatoire, pour l'exemple. Une couleur est associée à chacune de ces valeurs initiales, du rouge pour la valeur la plus faible (1) au vert pour la valeur la plus élevée (6), en passant par l'orange pour les niveaux intermédiaires ; pour les résultats, primaire et final, l'étalement des valeurs, donc des couleurs, est plus grand (voir ci-dessous). La coloration retenue suit celle ternaire des feux de circulation routière : renvoyant à un système de distinction répandu, elle est plus facile à appréhender et exploiter ; elle permet une lecture plus intuitive. Le « 0 » de l'exceptionnel ou de l'extra-ordinaire est aussi distingué visuellement par une case laissée blanche, puis par une case bleue dans la colonne destinée à identifier les éléments concernés – colonne « extra-ordinaire ».

La coloration des cases en fonction des valeurs permet d'imaginer plus aisément des classes ou sous-ensembles d'éléments : ces regroupements laissent apparaître la possibilité de mettre en place des stratégies d'action ciblées, concernant certains éléments aux caractéristiques identiques ou proches, nous l'avons vu. Ici, par l'ajout de couleurs, ils sont plus aisément visibles, ce à chaque étape, pour chacun des critères puis pour les résultats, primaire et final. Les couleurs permettent de voir plus facilement les changements introduits par les pondérations ; elles dévoilent aussi la possibilité de ne considérer qu'un seul critère, pour les regroupements en sous-ensembles, et non seulement les résultats issus du croisement des différents critères. Par rapport à l'illustration 9, l'illustration 10 révèle des résultats finaux rangés par ordre décroissant, mettant ainsi en avant les sous-ensembles qu'il est possible de distinguer au regard de ces résultats. L'illustration 9, elle, est organisée en suivant l'ordre du relevé, celui des éléments, de A à Z. On perçoit là l'un des avantages d'entrer les données dans un tableur : pour chaque colonne, il est possible de ranger les valeurs, par ordre croissant ou décroissant, et ainsi de voir plus aisément les possibilités de regroupements des éléments par valeur.

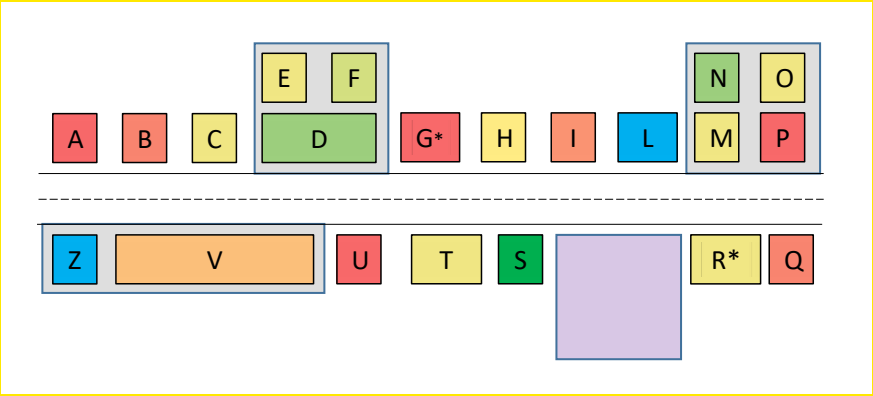
Les pondérations appliquées aux valeurs, distinctement selon les critères, sont les

Illustration 13
Exemple d'organisation
et de codification des
données issues de la
méthode « RIC+ » dans
un tableau, après range-
ment des résultats finaux
par ordre décroissant,
dévoilant plus aisément
les classes retenues.

ID élément	ID group	Caractères				Extra ordinaire	Résultat primaire	Pondération 1	Résultat	Pondération 2	Résultat	Résultat final (double pondération) RP + P1 + P2
		R α	I β	C γ	+ Δ		Σ = α +β+ γ+Δ	(R * 2) P1 2	pondéré 1 = 2α +β+ γ+Δ	(C * 3) P2 3	pondéré 2 = α +β+ 3γ+Δ	= 2α +β+ 3γ+Δ
ID		R	I	C	+							
S		5	5	4	6	600	20	10	25	12	28	33
D	1	4	5	4	4	320	17	8	21	12	25	29
N	2	6	4	3	4	288	17	12	23	9	23	29
F	1	6	3	2	4	144	15	12	21	6	19	25
C		3	6	3	2	108	14	6	17	9	20	23
E	1	5	4	1	6	120	16	10	21	3	18	23
M	2	5	5	2	2	100	14	10	19	6	18	23
O	2	1	3	4	6	72	14	2	15	12	22	23
R		4	6	3	0	0	13	8	17	9	19	23
T		6	4	1	4	96	15	12	21	3	17	23
H		2	2	4	4	64	12	4	14	12	20	22
V	3	2	2	3	4	48	11	4	13	9	17	19
Z	3	0	1	4	6	0	11	0	11	12	19	19
L		4	6	0	4	0	14	8	18	0	14	18
I		3	1	1	6	18	11	6	14	3	13	16
B		2	1	2	4	16	9	4	11	6	13	15
Q		3	1	2	2	12	8	6	11	6	12	15
A		1	2	1	6	12	10	2	11	3	12	13
G		1	0	3	2	0	6	2	7	9	12	13
P	2	2	2	1	4	16	9	4	11	3	11	13
U		1	3	2	2	12	8	2	9	6	12	13

mêmes que dans les précédents tableaux, valorisant la rareté puis la contextualité. Pour percevoir les effets de ces pondérations, il faut comparer le résultat primaire, calculé à partir des valeurs initiales, notées sur le terrain, et le résultat final, obtenu à partir de valeurs pondérées (pour les critères de rareté et de contextualité) : les couleurs associées à chaque valeur et le rangement des résultats finaux par ordre décroissant (illustration 10) facilitent la lecture. On perçoit des différences dans les regroupements envisageables. Surtout, du résultat primaire au résultat final, les éléments aux valeurs les plus faibles et moyennes deviennent plus nombreux, au détriment de ceux aux valeurs plus élevées. Notons ici que, pour les colonnes « résultat » (primaire et final), l'attribution des couleurs a été faite proportionnellement aux chiffres présents et à leur écart : ceci explique que plus de vert apparaît pour les valeurs initiales (dans les colonnes « RIC+ ») que pour les valeurs composées. Pour le résultat final, il faut ajouter que plusieurs éléments obtiennent les mêmes valeurs, alors que leurs valeurs initiales diffèrent ; or ce sont des valeurs faibles (13) ou moyennes (23), d'où l'importance de celles-ci. On remarque que la pondération de la variable « C », qui est la plus forte, fait légèrement descendre dans le tableau des éléments obtenant de faibles valeurs de contextualité : ce sont en l'occurrence les éléments « T » et « E ». Ils passent d'un résultat primaire assez élevé (respectivement 15 et 16) à un résultat final intermédiaire, en raison de leur faible contextualité (égale à 1) ; l'élément « E » se fait ainsi dépasser par l'élément « F » qui obtient une valeur de 2 pour la contextualité.

Un dernier point à mentionner concerne les éléments exceptionnels ou extra-ordinaires : ils doivent être écartés, dès lors qu'ils ont été identifiés ; sinon leur « 0 » fausse le calcul. Mais on peut aussi souhaiter ne pas les distinguer ; par exemple, si la variable « + » n'est pas jugée prioritaire, comme dans notre exemple où les pondérations visent à valoriser la rareté et la contextualité. Dans ce cas, il faudra veiller à remplacer le « 0 » par la valeur « 6 », niveau le plus élevé, avant de lancer les calculs. Ici, les 0 ont été laissés et on perçoit ainsi les incohérences générées : un élément pourtant extra-ordinaire sur le plan de la contextualité, ici valorisée, se retrouve avec un résultat final parmi les plus faibles ; c'est l'élément « L ». . Les autres éléments extraordinaires sont de la même manière paradoxalement désavantagés : l'intérêt du « 0 » est de pouvoir les écarter d'emblée.



Les carrés et rectangles représentent, de manière très schématique, les bâtiments recensés. Les couleurs qui leur sont associées sont celles qui figurent dans les illustrations 12 et 13, attribuées dans la colonne « résultat final ». Deux exceptions apparaissent : ce sont les bâtiments « L » et « Z » qui se distinguent par leur caractère exceptionnel, en termes de rareté et de contextualité. Deux autres éléments sont aussi extra-ordinaires mais au regard de l'intégrité et de la variable « + » qui ne sont pas des critères valorisés dans notre exemple – ce sont la Rareté et la Contextualité qui sont privilégiées, bénéficiant d'une surestimation par l'application de coefficient de pondérations. Ces deux éléments ne sont donc pas distingués ici et c'est donc la couleur correspondant à leur résultat final qui leur est donc associée. La représentation montre que les bâtiments sont disposés de part et d'autre d'une rue. Ils sont de taille variable ; certains groupés, formant des édifices, au nombre de trois – ce sont les trois groupes identifiés dans les tableaux. Un espace est laissé vide, le carré violet : il peut figurer une friche non bâtie, un espace vert ou une place. On perçoit ainsi la localisation des bâtiments les uns par rapport aux autres et surtout la répartition des bâtiments dans la rue en considérant leur degré de patrimonialité. L'intérêt est de voir très rapidement les espaces à préserver (en vert) de ceux présentant un moindre intérêt (en rouge). Une telle information s'avère fort utile en matière d'aide à la décision, par exemple dans le cadre d'une démarche visant à réaliser des travaux : il est plus aisé de définir ainsi un tracé qui épargne des bâtiments à plus fort degré de patrimonialité. Il est aussi plus simple de cibler des secteurs pouvant bénéficier d'une politique de mise en valeur du patrimoine : l'espace laissé libre – le carré violet – pourrait en l'occurrence être mis à profit pour mettre en valeur le bâtiment « L » jugé extraordinaire. La réflexion peut également se situer à l'échelle des édifices (les groupes) en révélant le degré de patrimonialité variable de certains en leur sein. L'action pourrait viser à réduire les écarts, par exemple pour le 3^e groupe qui intègre un élément exceptionnel, le bâtiment « Z » ; elle se centrerait alors sur l'élément « V ».

C'est à une réalité complexe que nous nous sommes confrontés dans ce livret : le patrimoine, un *objet en mouvement*, comme le soulignent X. de Massary et G. Coste (Massary et Coste 2007) dans leur ouvrage qui fait aujourd'hui référence quant à la description des méthodes de l'Inventaire. Le patrimoine est en effet une réalité changeante, dans l'espace, mais aussi dans le temps selon les sociétés. En France, la notion de patrimoine est devenue une notion majeure, dont l'importance n'a cessé d'augmenter – *le champ patrimonial, depuis une quarantaine d'années, n'a cessé de s'élargir* (Massary et Coste 2007) – et les missions de l'Inventaire ont pris de l'ampleur en conséquence. Le patrimoine renvoie aujourd'hui à tout ce que l'on reçoit et que l'on veut transmettre, sous quelque forme que ce soit, matérielle, visant donc sa conservation, ou immatérielle et dont on conserve alors la mémoire au travers d'un enregistrement (Massary et Coste 2007). Se saisir de cette réalité est d'autant plus complexe que : *Comme l'ont déjà souligné des historiens, le rapport au patrimoine est souvent empreint d'une forte charge émotionnelle* (Rioux 1985 ; Poulot 2006). *L'on pourrait même dire que l'émotion est la preuve du patrimoine : si la preuve du pudding, selon un célèbre adage, est qu'on le mange, la preuve du patrimoine serait qu'on en est ému* (Heinich 2012).

Le patrimoine est ainsi une affaire de sensibilité et donc de subjectivité. Mais il est difficile de l'identifier en se fondant sur ce seul critère émotionnel, chacun portant un regard propre sur les éléments patrimoniaux qui l'entourent. Surtout, le processus d'identification doit être objectivé pour être applicable à tous, transposable et reconnu. Ceci importe pour que les résultats puissent être intégrés dans des bases de données, en complément d'autres recensements, et utilisables par les collectivités territoriales, notamment au service de l'aménagement. Certaines expériences ont pu se tourner vers des témoignages, collecter les points de vue d'habitants, dans un objectif identique au nôtre, orienté vers le recensement participatif : celui d'un « partage d'expertises » entre chercheurs de l'Inventaire et habitants ou usagers. Le savoir collecté est ainsi celui qui provient de la personne qui vit le territoire, ressent le patrimoine, y rattachant ses souvenirs personnels, ses anecdotes. Cette démarche est celle qui a été retenue dans le cadre d'une recherche-action conduite à Cergy-Pontoise et à laquelle ont pris part A. Hertzog, M.-L. Poulot et E. Auclair qui la relatent. Elle diffère de la nôtre, malgré des objectifs similaires : *La première étape doit permettre de réintroduire les gens dans les édifices et de leur donner la parole. Un second temps, d'importance, visera à les rendre acteurs de cette histoire et de cette construction patrimoniale* (Auclair, Hertzog et Poulot 2017).

Dans le cadre de cette étude, les points de vue des habitants ont été collectés lors d'entretiens, de balades ou d'ateliers participatifs et, *au final, les experts de l'Inventaire n'ont pas vraiment réussi à intégrer la parole habitante dans l'identification et la qualification patrimoniale sur le terrain étudié* (Auclair,

Hertzog et Poulot 2017). Dans notre cas, il importait que la démarche puisse servir l'Inventaire tout en rendant compte aussi du sentiment patrimonial des habitants, que les résultats soient mobilisables et utilisables par des experts autant que par des néophytes et des « usagers des patrimoines » et, *in fine*, que la méthode puisse être transposable sur différents terrains. La démarche se devait donc de s'appuyer sur des méthodes éprouvées, plus encore de compter sur des regards experts et rien de mieux que de se tourner vers ceux qui sont en charge de l'inventaire du patrimoine depuis plusieurs décennies : l'Inventaire. En effet : *Les professionnels de l'Inventaire portent l'expertise, ils incarnent le discours autorisé du patrimoine (Smith 2006) et possèdent donc bien le pouvoir et la légitimité d'identifier le patrimoine* (Auclair, Hertzog et Poulot 2017).

Pour autant, de notre point de vue, la parole des habitants importe. Elle se manifeste par la volonté même de participer au recensement : l'acte exprime une parole, celle d'un intérêt certain porté au patrimoine. Mais, pour être pleinement intégrée, cette parole habitante ou de tout un chacun doit être collectée de manière normée ; elle l'est, dans notre cas, au moyen de critères associés à des échelles de valeurs. Les critères et plus largement la méthode ont été testés, mis à l'épreuve sur différents terrains, à différentes échelles (commune et Communauté de communes), d'abord par l'Inventaire lui-même, puis par nous-mêmes dans le cadre du projet PBC. Les retours d'expérience nous ont permis d'en vérifier la pertinence autant que la simplicité, ce qui importe particulièrement dans la mesure où les critères doivent d'abord pouvoir être utilisés et donc compris par tous. Bien sûr, cela n'empêchera pas des mises au point en amont du lancement des recensements – nous le conseillons d'ailleurs – des adaptations aussi. Mais ces dernières nous semblent nécessaires pour que la démarche aboutisse à des résultats qui soient au plus proche du territoire et des attentes de ses acteurs, usagers et habitants autant que du commanditaire du recensement. C'est d'ailleurs là un point considéré comme fort par la communauté de communes du Grand Chambord ; les acteurs que nous avons interrogés sur ce territoire, en aval de notre expérience, en témoignent : ils pointent deux avantages, la simplicité et l'adaptabilité de la méthode (voir encadré page 108). D'après eux, notre méthode a notamment permis aux élus de mettre des mots sur leur intérêt porté à leur « petit » patrimoine : *C'est très lisible. Moi, je trouve que la force d'« ERIC » [dénomination originelle de notre méthode], c'est que c'est lisible. Après, chacun aura son degré de lecture en fonction de ses connaissances, de ses compétences. [...] [Même le maire a priori le plus récalcitrant face aux méthodes innovantes a été séduit] : un homme parfaitement intelligent et qui s'est senti valorisé quand quelqu'un avec un bagage et une connaissance dans le domaine du patrimoine vient lui apporter des clés à ce qu'intuitivement il avait en tête et donc, là, ça a très bien fonctionné.*

Notre pari était donc gagné et cela nous a conforté dans notre volonté de diffuser la méthode définie, à travers la publication de ce livret. Cette méthode consiste,

nous l'avons vu, en un système de caractérisation, reposant sur quatre variables associées à des échelles de valeurs adaptables et pondérables. Elle a pour vocation à être appliquée à tous les éléments bâtis, voire non bâtis, présents sur un territoire donné. Tous doivent être recensés, caractérisés mais cela ne signifie pas que tous obtiendront le statut de patrimoine, quand bien même il s'agirait de biens hérités. En effet, tout bien hérité n'est pas patrimoine et *Le processus de patrimonialisation n'est pas un simple enregistrement d'objets au registre de l'histoire. Il implique constamment une interprétation et une identification qui conduisent à un changement de statut des objets dans une redistribution des valeurs* (Guillemard 2018).

L'interprétation et l'identification reviennent ensuite aux acteurs des territoires. La méthode que nous proposons dans ce livret ambitionne en fait de donner des clés pour aider à identifier le patrimoine, en évaluant les critères significatifs : rareté, intégrité, contextualité, auxquels s'ajoute une variable libre, qui devra faire sens pour le commanditaire et / ou les habitants. Dans ce but, nous avons pris le parti de décrypter ce qui fonde le patrimoine : nous avons décidé de déconstruire, de désassembler le processus de patrimonialisation pour donner ces clés de compréhension, aider ainsi à l'interprétation et à l'identification du patrimoine. Cette déconstruction renvoie au passage de la diphtongue au hiatus évoqué dans la 1^{re} partie, figurant la décomposition du couple caractérisation-sélection qui est au cœur du processus de patrimonialisation. La méthode proposée se focalise, nous l'avons vu, sur l'un des volets de ce couple, la caractérisation. La sélection est donc laissée, elle, au libre arbitre du commanditaire mais, s'appuyant sur cette méthode, ce dernier pourra désormais procéder à des choix raisonnés et construits sur une base stabilisée. Chacun des critères a fait l'objet de longues discussions, de tests, pour s'assurer de leur pertinence. Surtout, la méthode s'appuie sur l'expertise de l'Inventaire ; plus encore, c'est lui-même qui en a défini les fondements : nous l'avons retravaillée pour la rendre pleinement opérationnelle. Elle a ainsi été longuement éprouvée et elle peut d'autant plus faire autorité qu'elle émane aussi de l'Inventaire lui-même. C'est un cadre méthodologique commun que nous proposons, afin de rendre les résultats « interopérables », ce qui importe particulièrement pour l'Inventaire qui manifeste un *souci constant de constituer une documentation homogène, pérenne, interopérable et accessible à tous les publics* (Massary et Coste 2007).

Nous guidons mais sans trop contraindre, en laissant à chaque étape une marge de manœuvre : adaptations possibles des échelles de valeurs, ajout d'un critère supplémentaire à définir (la quatrième variable, le « + » de « RIC+ ») et choix des pondérations, mettant en avant l'un ou l'autre des critères, les hiérarchisant en fonction des priorités locales. Il s'agit de laisser ainsi une certaine liberté, parce qu'il nous semble important que le système ne soit pas rigide, qu'il puisse s'adapter aux exigences et particularités locales ; l'objectif est qu'il permette d'aboutir

à des résultats qui soient au plus près de la réalité patrimoniale sur les différents territoires, où la méthode pourra s'appliquer, et des attentes de leurs acteurs. Il importe qu'il y ait véritablement appropriation de la méthode et surtout de ses résultats, pour qu'ils fassent sens localement. Le pouvoir du choix est laissé aux commanditaires et, si la démarche est participative, comme nous le souhaitons, aux habitants et usagers : notre méthode ne vise pas à évaluer le patrimoine mais invite plutôt à l'évaluation de critères qui vont ensuite permettre aux acteurs des territoires de décider du statut du bien considéré et s'il mérite d'être sauvegardé, préservé, voire mis en valeur.

Il nous semble primordial que le patrimoine puisse faire sens pour ceux qui le vivent au quotidien. Rappelons là que c'est d'abord au Patrimoine de proximité que nous nous intéressons et auquel la méthode « RIC+ » s'applique, cet héritage mineur, quotidien ou ordinaire, voire familial, intime même et pas nécessairement monumental. Dès lors, *la légitimité patrimoniale n'est plus l'ancienneté mais l'attachement que nous portons à notre cadre de vie ou à notre mode de vie, dans un monde en rapide bouleversement*, comme le souligne A. Auduc (citée par Auclair, Hertzog et Poulot 2017). Cet attachement est donc d'abord celui des habitants. On est là pleinement dans le cadre de démarches participatives qui connaissent aujourd'hui un intérêt croissant. Sans s'y borner, loin de là, ceci se perçoit particulièrement en matière de patrimoine. Comme le rappellent A. Hertzog, M.-L. Poulot et E. Auclair (Auclair, Hertzog et Poulot 2017) : *La question de la démocratie participative est au cœur de nombreux textes, chartes et conventions dans le domaine patrimonial, telle la Convention de Faro au niveau européen, dont l'article 12 prévoit que les États s'engagent à encourager chacun à participer au processus d'identification, d'étude, d'interprétation, de protection, de conservation et de présentation du patrimoine culturel.*

V. Négri (2014) parle, à ce sujet, d'une *révolution épistémologique* en ce sens qu'un *nouveau paradigme de l'inventaire du patrimoine [est] en cours de définition* et que, dans ce contexte, *l'expertise et les processus d'identification et de qualification patrimoniales ne sont plus l'apanage des seules instances gouvernementales et institutionnelles*. Nous sommes pleinement dans ce cadre ; plus encore, en proposant la méthode « RIC+ », nous encourageons même cette évolution. Nous sommes en effet convaincus qu'il importe que les citoyens prennent part au processus de décision en matière de patrimoine, d'autant plus qu'il s'agit aussi et d'abord de leur patrimoine, celui « dit » *de proximité* qui participe à leur cadre de vie. *En devenant patrimoine, les biens changent de statut ; ils sont alors reconnus comme « bien[s] collectifs »* (Vernières 2015). Dès lors, l'importance des démarches participatives se comprend d'autant plus et ceci est à mettre en lien avec les caractéristiques intrinsèques du patrimoine. En effet : *Pour être qualifié de patrimoine, un ensemble de biens, matériels ou immatériels, doit être reconnu comme tel par la collectivité considérée qui lui attache une valeur liée à son histoire et qui souhaite le transmettre. L'une de ses caractéristiques est donc de permettre*

d'établir un lien entre les générations, tant passées que futures. Le patrimoine est nécessairement lié à un héritage à transmettre, issu de l'histoire, plus ou moins ancienne, du territoire ou du groupe pris en considération. Le patrimoine a donc nécessairement une dimension collective.

Certes, les divers éléments qui le constituent peuvent être l'objet d'une propriété soit privée, soit publique. Mais, il est un bien collectif, au sens économique du terme, c'est-à-dire un bien dont l'existence et l'usage ont une implication forte sur le bien-être de la collectivité dans son ensemble (Vernières 2015).

Ainsi, sous ses diverses formes, le patrimoine a nécessairement une dimension collective et sa conservation relève de l'intérêt général (Vernières 2015). Le patrimoine doit donc bien être affaire de tous et la démocratisation du processus de patrimonialisation s'impose en conséquence. Notre méthode y concourt ; elle autorise cette démocratisation, dans la mesure où elle a pour vocation d'être utilisée par tous. Elle propose en effet un cadre mobilisable pour des recensements participatifs, ce qui n'exclut pas pour autant qu'elle puisse aussi n'être utilisée que par des spécialistes, experts, professionnels, selon les besoins locaux. Elle repose sur un système qui se veut à la portée de tous : comme nous l'avons souligné, les critères sont simples, aisément compréhensibles et distinguables sur le terrain et ils s'adaptent aux connaissances et compétences de chacun. C'est ainsi dans un souci de meilleure compréhension que nous avons souhaité expliquer, dans ce livret, la démarche : il nous importait de retracer le cheminement de notre réflexion, pour ne pas nous contenter d'« imposer » une méthode mais bien en donner à voir tous les tenants et aboutissants. Par le biais de cette méthode, nous laissons à tous la possibilité de s'exprimer, tout en étant conscients que chacun porte un regard différent, façonné par des connaissances variées et empreint d'émotions distinctes. La *diversité des formes d'expertises habitantes* a été explorée par E. Auclair, A. Hertzog et M.L. Poulot (2017) ; leur expérience n'a pas abouti à une convergence des expertises, entre habitants et professionnels. Dans notre cas, nous avons opté pour une expression normalisée des avis, étant entendu que ce qui nous intéresse n'est pas tant l'expression de points de vue individualisés qu'une convergence des avis, en considérant le plus grand nombre, au profit de biens hérités qu'il s'agit de distinguer entre eux, qu'ils soient patrimoniaux ou non. Au-delà de ces objectifs, les possibilités d'usage des résultats du recensement ainsi mené sont nombreuses. Nos interlocuteurs à la communauté de communes du Grand Chambord en sont convaincus : *Je pense qu'on est vraiment au tout début de l'exploitation et je reste persuadé que ça va être très riche au fil du temps.* Pour eux, les résultats acquis au terme du recensement par la méthode alors nommée ERIC peuvent constituer un levier pour motiver les élus sur la question du patrimoine, notamment pour leur proposer d'adhérer au réseau « Petites cités de caractère », dont l'objectif est de « fédérer les différents acteurs autour d'un objectif : la sauvegarde du patrimoine comme levier de développement des territoires » (www.petitescitesdecaractere.com, consulté le 30 / 05 / 2021). Selon les acteurs interrogés, le recensement que nous avons conduit leur a fourni des informations directement mobilisables pour

constituer le dossier : *Cela permettrait d'avoir une stratégie de marketing territorial valorisant autour du label Petites cités de caractère en lien avec Chambord et cetera parce que ces aspects-là sont aussi le moteur du développement du territoire.* Nous pouvons identifier ainsi trois usages majeurs des résultats du recensement fondé sur la méthode que nous proposons :

Concourir à l'intégration du patrimoine dans les documents d'urbanisme et œuvrer ainsi à la protection des biens identifiés comme tels

En effet, cela offre la possibilité d'une prise en compte des biens patrimoniaux lors des opérations d'aménagement qui auront alors d'autant plus de chances d'éviter la destruction, en d'autres termes d'être sauvegardés, préservés, voire, valorisés. On retrouve là l'une des missions de l'Inventaire, dans ses liens avec l'aménagement du territoire, requis dès les textes fondateurs de la structure.

Au-delà : *En se soumettant au régime de la patrimonialité, les objets quittent la sphère de l'utilité pratique et de la soumission à l'usure, pour entrer dans celle de la culture (s'ils ne l'étaient déjà) où ils acquièrent un statut qui les soustrait à l'obsolescence, pour devenir ce que Pomian appelle des sémiophores⁸. Ils gagnent en valeur ce qu'ils perdent en usage. Ils se voient attribuer une signification dont l'origine est dans l'invisible qu'ils représentent, le passé, l'histoire que littéralement ils rendent présents (présentifient) : c'est le processus par lequel quelque chose vient à apparaître, se donne à la vue (Guillemard 2018).*

Participer à l'émergence d'une identité collective

S'intéresser au Patrimoine de proximité, au Petit patrimoine présent sur un territoire, c'est aussi porter un intérêt à l'histoire de ce territoire et des personnes qui l'habitent et l'ont habité ; c'est en identifier les valeurs culturelles. Par là même, cela peut aussi faire émerger un intérêt au sein des populations locales, si celles-ci sont impliquées dans le recensement. Un dialogue peut s'enclencher sur les territoires concernés, entre habitants-enquêteurs. Ceux-ci peuvent en effet être tentés d'échanger sur leurs recensements respectifs. Dès lors, cela peut concourir à l'émergence ou au renforcement de « communautés patrimoniales », se retrouvant autour d'un intérêt commun pour le patrimoine de leur territoire. Dans tous les cas, le recensement favorisera le lien au territoire, en le considérant dans sa dimension historique, ce qui concourra sans conteste à la définition d'une identité locale.

Œuvrer au développement des territoires, à leur (re)dynamisation

Le patrimoine apparaît actuellement comme une ressource qu'il convient de valoriser dans une perspective de développement économique et social du territoire qui en dispose (Vernières et GEMDEV (Group) 2011 ; Vernières 2015). En effet, le patrimoine attire et il peut, à ce titre, déclencher ou renforcer l'attractivité d'un territoire. Cela se traduit alors par une augmentation de la fréquentation touristique, génératrice d'activités, donc de développement et de dynamisme. Un tel regain d'intérêt peut se révéler particulièrement salvateur pour des territoires en

proie au recul de l'activité économique. En mettant en lumière le Patrimoine de proximité des territoires, la méthode que nous proposons peut ainsi servir aussi le développement de ces territoires.

La méthode « RIC+ » se place ainsi à divers niveaux, au service des territoires.

- **Approche participative**

L'approche participative consiste à impliquer toute personne ou un groupe prédéfini de personnes dans un processus de transformation, à les rendre ainsi acteurs de ce changement. Ces personnes sont habituellement extérieures aux projets, aux processus de décision ou aux actions conduites. Il s'agit souvent d'habitants, de populations locales. Cette démarche suppose la mise en place d'un dialogue et la reconnaissance d'un savoir que possèdent les personnes mobilisées, notamment sur le territoire concerné. Une telle approche permet souvent d'intégrer l'expérience vécue de ceux qui y vivent et ainsi de mieux appréhender des réalités locales qui échapperaient à des étrangers, même experts. Pour que l'expérience soit réussie, les personnes impliquées doivent toutefois être formées : elles doivent être informées du cadre, de l'objectif et des modalités en amont.

- **Authenticité**

L'authenticité renvoie au caractère de ce qui est exact, dont l'origine est avérée et dont la vérité ne peut être contestée. Appliquée au patrimoine, elle peut être considérée comme : *la relation que maintient un artefact, à la fois par sa substance (son intégrité, sa pureté) et par sa forme ou son style, entre le moment de sa création (son contexte originel) et le moment présent de sa réception* (Guillemard 2018). L'authenticité suppose ainsi un « lien entre passé et présent » matérialisé par l'objet mais elle implique aussi une *référence sincère au passé attestant qu'il [le bien] vient bien de l'époque d'où il prétend venir, étant entendu que la validité de cette référence doit être vérifiée (ibid.)*. Notant que l'authenticité est *primordiale en matière patrimoniale* N. Heinich (2012) insiste plutôt sur la *continuité entre l'état actuel et l'état d'origine, associée à la notion de pureté* renvoyant à la *non-dénaturation* ou au fait d'être *dans son jus*. Cette continuité, D. Guillemard (2018) la reconnaît aussi mais l'associe plus à la valeur, dans un sens plus proche de la fonctionnalité, qu'à son seul état : *pour être pleinement authentique, une chose doit correspondre à ce pour quoi et ce avec quoi elle a été conçue d'une façon attestée et incontestable (valeur originale)*. L'auteur rapproche la notion d'authenticité avec celle d'intégrité, soulignant que *plus un objet paraît ancien, parce que son intégrité est faible, plus son authenticité est jugée élevée. Car le sens commun associe l'authenticité à l'ancienneté*. De la Charte de Venise de 1964 à la déclaration de Nara de 1994, la notion d'authenticité apparaît comme une notion majeure dont l'appréciation doit tenir compte du contexte culturel des objets pris en compte.

- **Bottom-up**

Par *bottom-up*, on désigne une stratégie d'action ou de communication ascendante : elle est initiée par les instances les plus ordinaires, les plus

basses sur le plan hiérarchique (d'où le terme *bottom*, signifiant bas en anglais), celles les plus opérationnelles et proches du terrain, avant d'être récupérée par d'autres instances, plus hautes (le *up*, signifiant haut), celles décisionnelles. On utilise ce terme pour indiquer les approches qui proviennent de la base populaire d'une société, se répandent dans la société et sont finalement reconnues par les instances les plus hautes. Il s'agit d'un mouvement de la base vers le haut, ascendant donc, et qui est l'inverse du *top-down*.

- **Caractériser / Caractérisation**

La caractérisation est l'acte par lequel on considère le caractère distinctif d'un élément, ses traits dominants, ceux qui marquent sa singularité, son individualité. Dans notre cas, il s'agit de noter les caractères dominants d'un bâtiment, ceux qui marquent sa singularité sur le plan patrimonial. La caractérisation se fonde sur le système « RIC+ », autrement dit sur quatre variables, aussi appelées caractères ou critères de caractérisation : Rareté*, Intégrité*, Contextualité*, auxquelles s'ajoutent une quatrième à inventer pour s'adapter à la réalité locale et /ou aux attentes du commanditaire.

- **Classer**

Au sens premier, classer un élément signifie l'intégrer dans une catégorie constituée d'éléments qui possèdent des caractéristiques communes et les distinguer d'autres éléments qui, eux, se rattachent à d'autres catégories ou classes. Mais classer est aussi un acte officiel qui implique la reconnaissance légale et de la valeur historique, artistique pour un immeuble, de la valeur historique, artistique, scientifique ou technique pour un bien meuble au regard de l'intérêt public. Le bien ainsi reconnu est alors intégré officiellement dans la catégorie des monuments historiques* classés. Une telle reconnaissance a des implications pour le bien en question – pour ses propriétaires aussi – puisque celui-ci peut alors faire l'objet d'actions de conservation ou de restauration, réalisées sous le contrôle de l'administration des monuments historiques et en partie à la charge financière de l'État. La procédure de classement, légalisée en 1887 et modernisée en 1913 est régie par les articles L621-1, L622-1 et suivants du code du patrimoine.

- **Collection**

Une collection est un assemblage de biens, d'objets ayant une même valeur documentaire, esthétique, patrimoniale... Dans ce cas-ci et plus largement dans le domaine culturel, une collection peut être publique ou privée. Dans le premier cas, elle désignera des biens d'usage et de propriété publics et qui seront surtout protégés, conservés mais tout en pouvant être rendus visibles dans les centres d'archives, les musées ou les bibliothèques. En l'occurrence, ces objets et la collection publique qu'ils constituent sont considérés juridiquement comme imprescriptibles, inaliénables et insaisissables. Ils relèvent des beaux-arts, de l'archéologie, des arts et traditions populaires, d'art contemporain, de l'ethnologie, de la numismatique, de

bibliothèques, d'archives... La collection privée est, quant à elle, constituée par une personne ou une organisation privée, un collectionneur, et relève ainsi du droit privé mais, sans réel statut, elle reste mal identifiée et donc peu protégée.

- **Communautés patrimoniales**

Les communautés patrimoniales ont été définies par la convention cadre du conseil de l'Europe sur la valeur du patrimoine culturel pour la société, dite convention de Faro en 2005. Elles correspondent alors à des groupes *de personnes qui attachent de la valeur à des aspects précis du patrimoine culturel qu'elles souhaitent, dans le cadre de l'action publique, soutenir et transmettre aux générations futures*. Même si la convention de Faro n'a pas été signée / ratifiée par la France à ce jour, selon M. Joannette et J. Mace (2019), cette définition a l'avantage de mettre en avant la valeur mais il s'agit là d'une définition *top-down** émanant d'une communauté internationale *généralement eurocentrique* et elle omet le fait qu'il *n'existe pas de définition ou de modèle de communautés patrimoniales*. Ces dernières sont en effet marquées par une *absence d'uniformité*. Pour autant, les auteurs en précisent les dénominateurs communs : *souvent, les communautés patrimoniales sont des groupes marginaux ou liminaux, travaillant en marge ou même dans les interstices en matière de patrimoine, mais unis par des valeurs partagées. Autrement dit, ces groupes ne sont pas des organismes reconnus qui ont été chargés d'une tâche précise ou qui ont obtenu un statut officiel sous une forme ou une autre ; ils ont plutôt décidé d'assumer la responsabilité de la gestion et de l'interprétation d'une forme particulière de patrimoine, souvent de leur propre fait*.

- **Contextualité**

Le terme est plutôt utilisé en linguistique, pour désigner l'ensemble du contexte textuel. Dans notre cas, nous l'appliquons aux biens recensés, en l'utilisant comme variable ou critère de caractérisation. Il s'agit là de déterminer la cohérence du bien par rapport à son environnement, c'est-à-dire son intégration dans un sous-ensemble d'autres éléments proches, qui l'entourent. Le bien est ainsi évalué / noté au regard de son contexte, de son environnement, avec lequel il peut constituer un ensemble homogène (contextualité élevée) ou, à l'inverse, être en total décalage (contextualité faible).

- **Crobar (ou crobard)**

Croquis, dessin réalisé rapidement à la main. De tels dessins étaient effectués par les enquêteurs de l'Inventaire, pour tout ou partie des œuvres inventoriées.

- **Dénaturé / Dénaturation**

Il s'agit d'un *terme technique utilisé par l'Inventaire pour qualifier les transformations importantes du bâti* (Hertzog, Poulot et Auclair 2017).

- **Diagnostic patrimonial**

Opération consistant à dresser un état des lieux du patrimoine sur un territoire, afin d'aider à la décision, à la définition de stratégies. Dans leur ouvrage *Principes, méthode et conduite de l'inventaire général*, véritable bible de l'Inventaire, X. de Massary et G. Coste (2007) précisent que ce diagnostic est rendu possible par le recensement qui est un dénombrement des objets, *selon quelques critères sommaires : désignation, localisation, datation, attribution, évaluation*. Il renvoie à des inventaires rapides réalisés localement par les services régionaux de l'Inventaire, afin de se mettre au service de l'aménagement du territoire : ce sont ces expériences de diagnostic patrimonial qu'ils ont partagées lors des journées d'Angers en janvier 2013.

- **Édifice**

L'édifice est ce que l'Inventaire considère comme étant son unité d'étude et il accorde même un point d'honneur à cela. Mais définir clairement ce qu'est l'édifice, plus encore le reconnaître sur le terrain n'est pas chose aisée. Nous préférons donc ici nous en remettre ici à la définition proposée par X. de Massary et G. Coste (Massary et Coste 2007) dans leur ouvrage qui fait aujourd'hui référence quant à la description des méthodes de l'Inventaire : *L'édifice est un bâtiment ou un groupe de bâtiments affectés à une même fonction- destination et construits sur un terrain d'un seul tenant qui constitue le fonds. [...] Il forme, avec les édicules, constructions sans espace intérieur habitable, et les ensembles, les trois grandes catégories d'objets analysés en matière d'architecture. Généralement facile à reconnaître, il illustre bien néanmoins la complexité de l'identification des œuvres [...]. Constitué d'un seul ou de plusieurs bâtiments, parfois d'espaces découverts, le tout enfermé dans un périmètre unique, l'édifice s'individualise moins par son unité foncière ou son unité stylistique que par son système de distribution interne qui conserve le mieux la trace matérielle de sa destination. Il faut noter aussi qu'une même construction (chapelle, grange, etc.) peut être considérée comme un édifice à part entière si elle se trouve isolée, ou au contraire comme une simple partie constituante si elle se trouve dans l'enceinte d'un château, d'une ferme, etc.*

Un édifice peut donc se composer de plusieurs bâtiments. La ferme est, à ce titre, un exemple significatif puisqu'elle intègre généralement plusieurs bâtiments, une grange, une habitation, une étable... L'identification semble ainsi aisée, comme le soulignent d'ailleurs les auteurs. Pourtant, sur le terrain, surtout pour des néophytes, la tâche apparaît bien vite complexe, au point que le responsable du service de l'Inventaire y voit même un frein pour le recensement participatif : faire comprendre au novice ce qu'est un édifice et ce qui le distingue du bâtiment n'est pas chose aisée.

- **Exceptionnalité**

L'exceptionnalité est le caractère de ce qui est extraordinaire, autrement

dit hors de l'ordinaire, dont les qualités sont rares, peu communes. L'exception est unique, inhabituelle, plus encore hors de la loi commune. C'est précisément là que se situe la genèse du patrimoine : *Les origines de la notion de patrimoine, très liées à la monumentalité, tendent à l'inscrire d'emblée dans le régime de singularité, qui privilégie ce qui est hors du commun* (Heinich, 2012). X. de Massary et G. Coste (2007) associent à l'exceptionnel le terme latin *unicum* et ils précisent qu'un édifice ou un objet peuvent tirer leur caractère d'*unicum* soit du fait que leur famille est peu présente à l'échelle de l'enquête, soit, pour les familles nombreuses, de caractères principalement historiques (ancienneté), architecturaux (plan, matériaux, etc.) ou stylistiques.

- **Grassroots**

Le terme anglais Grassroots – littéralement les racines des herbes – peut se traduire en français par « la base », sous-entendu que ce sont des personnes qui sont ainsi désignées ; une autre traduction serait « populaire ». On utilise ce terme pour désigner le niveau le plus bas d'une organisation ou pour indiquer l'enracinement d'une association dans le monde local. Par extension, il indique les propositions qui viennent des habitants, alors considérés comme « légitimes » car étant plus proches de la réalité, du terrain, du local.

- **Individu**

Un individu est un élément indivisible, possédant une unité de caractères et formant un tout reconnaissable, distinct. Dans ce livret, nous utilisons ce terme pour marquer l'individualité d'un bâtiment, faisant un par rapport aux autres qui forment le tout. L'individualité est en effet le caractère par lequel un élément diffère des autres.

- **Inscrire**

Rapporté aux monuments historiques*, le terme concerne depuis 1927 un second niveau de protection juridique de moindre exigence que le « classement » : l'inscription reconnaît la valeur historique ou artistique d'un édifice ou la valeur historique, artistique, scientifique ou technique d'un bien meuble qui ne justifie pas un classement immédiat. En conséquence, les servitudes pesant sur les propriétaires sont moins lourdes. Dans le cas d'une inscription, la décision est prise à l'échelon régional, par arrêté préfectoral. Intitulée jusqu'en 2005 *inscription à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques*, l'inscription au titre des monuments historiques* est désormais encadrée par les articles L621-15, L622-20 et suivants du code du patrimoine.

- **Intégrité**

L'intégrité renvoie à un état de conservation, sans altération : pour être intègre, le bien doit avoir conservé toutes ses parties et/ou toutes ses qualités. Selon D. Guillemard (2018) : *L'intégrité était classiquement définie comme l'état d'une chose dans sa totalité, complète et demeurée intacte. Elle peut être quantitative : ce qui physiquement subsiste de cette totalité ;*

ou qualitative : ce qui a pu être retranché sans altérer en apparence l'impression de totalité, la forme d'une chose sans sa matière d'origine par exemple. Évidemment, l'intégrité est menacée par le temps et la dégradation et elle amène alors à se poser la question de la restauration : Comment alors restaurer, par exemple avec des matériaux étrangers ou nouveaux, sans nuire à l'intégrité comme expression de l'unité créatrice, conceptrice ou fonctionnelle originelle ? (ibid.). La notion est à rapprocher de l'authenticité : Le niveau d'intégrité (l'état plus ou moins complet qui rapproche ou éloigne de l'état d'origine) engagera aussi l'authenticité (valeur historique attestant de l'origine). Plus un objet paraît ancien, parce que son intégrité est faible, plus son authenticité est jugée élevée (ibid.).

- **Inventaire**

L'inventaire est une opération, *une opération d'inventaire*. Par cette expression, X. de Massary et G. Coste (Massary et Coste 2007) désignent : *[l']ensemble des procédures mises en œuvre pour mener à bien un inventaire topographique ou thématique. Une opération se divise en différentes phases pouvant chacune donner lieu à des restitutions spécifiques : rédaction du cahier des clauses scientifiques et techniques, recherche documentaire, recensement, études collectives ou individuelles appuyées sur une enquête exhaustive sur le terrain, constitution de la documentation, restitution et valorisation des résultats (versement dans le système national d'information documentaire, publications...).*

- **Topographique**

C'est l'étude fondée sur une approche exhaustive du patrimoine d'une aire d'étude. Elle met en œuvre des procédures associant recensement (facultativement), étude collective et étude individuelle (Massary et Coste 2007).

- **Preliminaire**

L'inventaire préliminaire est conduit en amont d'une campagne de recherche et c'est ainsi l'opération la plus rapide menée par un service (<http://www.auvergne-inventaire.fr/Les-missions-et-methodes/Inventaire-preliminaire>). *Il s'agit de recenser les architectures et / ou objets présents sur un terrain donné (ibid.). Dans la pratique : le chercheur remplit sur place une fiche minimum, dont les champs ont été préalablement définis en fonction des suites prévues à l'étude, des hypothèses, de la nature du territoire, etc. L'ensemble de ces fiches, saisies sur une base de données à usage interne, constitue une base de travail précieuse (ibid.).*

- **Fondamental**

Il s'agit d'une « enquête approfondie menée, dans les premières années de l'Inventaire général à l'échelle d'un canton. Ces enquêtes étaient publiées dans la collection Inventaire topographique (à ne pas confondre avec le sens actuel d'inventaire topographique).

Ce type d'enquête a été abandonné au début des années 1990 (ibid.).

• Monument historique

Un monument historique peut être un bien meuble ou immeuble. Les caractéristiques historiques, artistiques pour un immeuble, les caractéristiques historiques, artistiques scientifiques ou techniques pour un meuble justifient sa protection juridique, en vertu de la loi du 31 décembre 1913. Codifié désormais par le code du patrimoine de 2004, le statut de monument historique se subdivise en biens « classés » et en biens « inscrits ». Les biens « classés » présentent un « intérêt public » qui justifie leur protection ; les biens « inscrits » ne présentent qu'un « intérêt suffisant » pour en rendre désirable la préservation. Les monuments historiques sont protégés en totalité ou en partie : le classement procède d'une décision ministérielle ; l'inscription, d'une décision préfectorale. Les monuments historiques immeubles doivent participer à la construction d'une vision nationale du patrimoine.

• Œuvre

Une œuvre peut être définie comme *le produit de l'acte humain créateur mettant en forme la matière, conçu comme un tout, par la signification ou par la fonction* (Massary et Coste 2007). Nous utilisons ce mot parce qu'il s'agit là d'un terme consacré de l'Inventaire. Il lui permet de désigner la grande diversité des biens qu'il recense : *Les œuvres recensées peuvent être meubles ou immeubles, dans le sens juridique du terme et de toutes dimensions, de la petite cuillère à la cathédrale (ibid.).*

• Patrimoine

Le patrimoine peut être défini comme un ensemble de biens, matériels ou immatériels, dont l'une des caractéristiques est de permettre d'établir un lien entre les générations, tant passées qu'à venir. Il est donc issu d'un héritage, produit de l'histoire, plus ou moins ancienne, d'un territoire ou d'un groupe social (Vernières, 2015). Le patrimoine prend donc des formes diverses : il peut être matériel ou immatériel mais aussi culturel ou naturel, exceptionnel ou de proximité. Il est, dans tous les cas, un élément hérité mais qui fait sens pour une société ou un groupe social : celui-ci se l'approprie alors, le revendique et œuvre à sa conservation. De notre point de vue, ce sont les variables « RIC+ » (Rareté*, Intégrité*, Contextualité* et la variable à ajouter au regard du contexte local) qui vont permettre de définir ce qu'est le patrimoine, pour un territoire donné / une communauté patrimoniale*.

– De proximité

La Patrimoine de proximité correspond à ce que R. Bussière appelle le *patrimoine mineur, quotidien ou ordinaire* (Bussière 2012). Il est le patrimoine familial, intime et se distingue ainsi du patrimoine monumental, exceptionnel.

– Exceptionnel ou monumental

Le patrimoine exceptionnel ou monumental correspond au patrimoine par-

ticulièrement rare, faisant le plus souvent déjà l'objet d'une reconnaissance, au titre des monuments historiques* ou par l'Unesco, etc.

- **Pondération**

La pondération est l'action par laquelle on attribue à une variable un coefficient numérique, plus ou moins élevé en fonction de l'importance que l'on souhaite accorder à cette variable. Elle permet de valoriser (ou dévaloriser) une variable ou critère de caractérisation par rapport aux autres et ainsi de hiérarchiser ces variables/critères.

- **Rareté**

La rareté est le caractère de ce qui est peu commun, peu répandu, peu nombreux. Appliquée au patrimoine, elle est surtout fonction de l'ancienneté : *les risques de destruction augmentant avec le temps, les bâtiments les plus anciens sont aussi, par définition, les plus rares* (Heinich 2009a). La notion se révèle alors aussi contextuelle : « *elle est ambivalente, dans la mesure où elle se révèle positive dans certains cas, et négative dans d'autres* ». En effet, *si un matériau en voie de disparition (par exemple, l'architecture de terre) ajoute à la valeur d'un bâtiment ancien, en revanche un décor de mauvais goût, un bâtiment au style atypique dans un ensemble homogène, seront disqualifiés comme excentriques, alors même qu'ils sont rares* (Heinich 2009a).

- **Recensement**

Opération d'inventaire ou phase préalable à une étude d'inventaire ayant pour but d'identifier de manière exhaustive les œuvres selon les critères définis préalablement dans le cahier des clauses scientifiques et techniques. Le recensement est un constat de terrain qui se traduit par l'élaboration de fiches minimum illustrées et cartographiées. C'est un dénombrement qui rend possible un diagnostic patrimonial selon quelques critères sommaires : désignation, localisation, datation, attribution, évaluation (de Massary et Coste, 2007).

- **Site patrimonial remarquable**

Les sites patrimoniaux remarquables (SPR), créés par la loi relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine du 7 juillet 2016, sont un dispositif juridique de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager par zonage à une échelle territoriale : ils concernent des villes, villages ou quartiers ainsi que les espaces ruraux et paysages avec lesquels elles / ils forment un ensemble cohérent. Ils remplacent les ZPPAUP (zones de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager), les AVAP (aires de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine) impulsées à partir de 1983 et les secteurs sauvegardés initiés à partir de 1962. Les SPR attachent une protection juridique plus ou moins forte au patrimoine, en fonction du document de gestion retenu (Plan de sauvegarde ou de mise en valeur ou Plan de valorisation de l'architecture et du patrimoine ; le premier étant plus contraignant que le second).

- **Territorialisation**

La territorialisation est un processus en vertu duquel l'espace incorpore une valeur anthropologique ; cette dernière ne s'ajoute pas aux propriétés physiques mais les absorbe, les refaçonne et les remet différemment en circulation selon des formes et des fonctions culturalisées, méconnaissables avec une analyse simplement naturaliste du milieu géographique (Turco 1988).

- **Top-down**

Par *top-down*, on désigne une stratégie d'action ou de communication descendante, qui est initiée par les instances plus élevées (d'où le *top* qui signifie haut en anglais), celles décisionnelles, et s'applique ensuite aux autres instances, les plus basses (d'où le *down* qui signifie bas). On utilise cette expression pour indiquer une méthodologie d'action, une approche qui se répand de la direction d'une entité, d'une structure vers toutes ses autres composantes, implicitement considérées comme inférieures. Il s'agit d'un mouvement du haut vers la base, vers le bas, descendant donc et qui est l'inverse du *bottom-up**

Ces textes sont consultables en ligne aux adresses indiquées
(consultés le 22 janvier 2021).

- Loi n° 2016-925 du 7 juillet 2016 relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine. 2016.
- Recommendation on the Historic Urban Landscape, Unesco World Heritage Centre. 2011.
<https://whc.unesco.org/en/hul>
- Arrêté du 17 novembre 2009 relatif aux missions et à l'organisation de la direction générale des Patrimoines du ministère de la Culture et de la Communication : http://www.inventaire.culture.gouv.fr/telechar/arrete_17-11-09_organisation_missions_DGP.pdf
- Décret n°2009-1393 du 11 novembre 2009 relatif aux missions et à l'organisation de l'administration centrale du ministère de la Culture et de la Communication : http://www.inventaire.culture.gouv.fr/telechar/decret-2009-1393_du_11-11-09_mission-organisation-adm-centrale-MCC.pdf
- Arrêté du 17 février 2009 relatif aux normes scientifiques et techniques de conduites des opérations d'inventaire général du patrimoine culturel (BO du MCC, n°171, janv.-fév. 2009, p. 99) : http://www.inventaire.culture.gouv.fr/telechar/arrete_du_17-02-09_normes_IGPC.pdf
- Décret n° 2007-20 du 4 janvier 2007 fixant les modalités du transfert définitif aux régions des services régionaux de l'Inventaire général du patrimoine culturel : http://www.inventaire.culture.gouv.fr/telechar/joe_20070106_0005_0016.pdf
- Décret n°2005-834 du 20 juillet 2005, pris en application de la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relatif aux services chargés des opérations d'inventaire général du patrimoine culturel : http://www.inventaire.culture.gouv.fr/telechar/decret-2005-834_20-07-05_inventaire.pdf
- Décret n°2005-835 du 20 juillet 2005 relatif au contrôle scientifique et technique de l'état en matière d'inventaire général du patrimoine culturel et au Conseil national de l'inventaire général du patrimoine culturel : http://www.inventaire.culture.gouv.fr/telechar/decret-2005-835_20-07-05_CST.pdf
- Article 95 de la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales : http://www.inventaire.culture.gouv.fr/telechar/Loi_2004-809_article-95.pdf
- Circulaire n°2001-016 du 20 juin 2001 relative aux services régionaux de l'Inventaire (dite « circulaire Tasca ») : http://www.inventaire.culture.gouv.fr/telechar/Circulaire_2001-016_du_20-06-01_relative_aux_SRI_dite_Tasca.pdf
- Note du 29 juin 1990 relative aux services régionaux de l'Inventaire (dite « circulaire Lang ») : http://www.inventaire.culture.gouv.fr/telechar/Note_du_29-06-90_relative_aux_SRI_dite_Lang.pdf
- Convention concernant la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel 1972. Conférence générale de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture. Unesco. 1972 : http://portal.unesco.org/fr/ev.php-URL_ID=13055&URL_DO=DO_TOPIC&URL_SECTION=201.html.
- Décret n°64-203 du 4 mars 1964, instituant une commission nationale chargée de préparer l'établissement de l'Inventaire général des monuments et des richesses artistiques de la France : http://www.inventaire.culture.gouv.fr/telechar/Decret_64-203_04-03-1964_IGMRAF.pdf

- ATILF. 1994. « RECENSEMENT, subst. masc. » Trésor de la Langue Française informatisé. 1994. <http://atilf.atilf.fr/dendien/scripts/tlfiv5/advanced.exe?8;s=3091709250;>
- Auclair, Elizabeth, Anne Hertzog, et Marie Laure Poulot, éd. 2017. *De la participation à la co-construction des patrimoines urbains: l'invention du commun?* Devenirs urbains. Paris : Éditions Le Manuscrit.
- Berque, Augustin. 1993. « L'Écoumène, mesure terrestre de l'homme, mesure humaine de la Terre : pour une problématique du monde ambiant ». *L'Espace géographique* 22 (4) : 299-305. <https://doi.org/10.3406/spgeo.1993.3225>.
- Berque, Augustin. 2000. *Médiancé, de milieux en paysages*. 2^e édition. Paris : Belin.
- Berque, Augustin. 2019. *Descendre des étoiles, monter de la Terre : la trajection de l'architecture*. Bastia: Aux éditions Éoliennes.
- Bussière, Roselyne. 2012. « Connaissance, prise de conscience, action locale : de nouveaux outils, les diagnostics patrimoniaux. L'exemple de l'OIN Seine-Aval ». In *Ces patrimoines qui font territoire : Actes du colloque régional, 24-25 novembre 2011, Région Île-de-France*, édité par Arlette Auduc, 43/55. Paris : Somogy éditions d'art.
- Carabelli, Romeo. 2016. « The "Oldest Modern" Colonisation in Africa ». In *Urban Planning in North Africa*, édité par Carlos Nunes Silva, 31-42. Abingdon/New York : Ashgate/Routledge.
- Carabelli, Romeo. 2018. « From Town to Cultural Site: The Heritagization Paths for Casablanca ». In *Decolonial Heritage: Natures, Cultures, and the Asymmetries of Memory*, édité par Aníbal Arregui, Gesa Mackenthun, et Stephanie Wodianka, 1. Auflage, 135-50. Cultural Encounters and the Discourses of Scholarship, volume 10. Münster New York : Waxmann.
- Choay, Françoise. 1992. *L'allégorie du patrimoine*. La Couleur des idées. Paris : Éditions du Seuil.
- Clément, Gilles. 2013. « Jardins, paysage et génie naturel : Leçon inaugurale prononcée le jeudi 1^{er} décembre 2011 ». In *Jardins, paysage et génie naturel : Leçon inaugurale prononcée le jeudi 1^{er} décembre 2011*. Leçons inaugurales. Paris: Collège de France. <http://books.openedition.org/cdf/510>.
- Cominelli, Francesca. 2020. « Patrimoine culturel immatériel : paradigmes économiques, débats et perspectives ». In *Le patrimoine culturel immatériel au seuil des sciences sociales : Actes du colloque de Cerisy-la-Salle, septembre 2012*, édité par Julia Csergo, Christian Hottin, et Pierre Schmit. Ethnologie de la France et des mondes contemporains. Paris : Éditions de la Maison des sciences de l'homme. <http://books.openedition.org/editionsmsh/16080>.
- Deleuze, Gilles, et Félix Guattari. 1980. « Introduction : Rhizome ». In *Mille plateaux*, 1-15. Paris : Édition de Minuit.
- Deuxième congrès international des architectes et techniciens des monuments historiques. 1964. *Charte internationale sur la conservation et la restauration des monuments et des sites (Charte de Venise 1964)*. Venise. <http://www.icomos.org/fr/chartes-et-normes/179-articles-en-francais/ressources/charters-and-standards/425-la-charte-dathenes-pour-la-restauration-des-monuments-historiques-1931>.
- Di Meo, Guy. 1994. « Espaces et sociétés : revue critique internationale de l'aménagement, de l'architecture et de l'urbanisation / dir. publ. Serge Jonas ». Issue. Gallica. 1994.

<https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k5619662p>.

- Donadieu, Pierre. 2018. « Préface ». In *Formes et figures du projet local.*, 5-8. Paris : Eterotopia Éditions.
- Geertz, Clifford. 1998. « La description dense. Vers une théorie interprétative de la culture ». *Enquête. Archives de la revue Enquête*, n° 6 (octobre) : 73-105. <https://doi.org/10.4000/enquete.1443>.
- Groupe de travail IGPC et diagnostic. 2013. *Conclusions des rencontres des 15-16 janvier 2013 INSET d'Angers*. Paris : Direction générale des patrimoines Service du patrimoine - Mission de l'Inventaire général du patrimoine culturel. http://www.inventaire.culture.gouv.fr/telechar/Diagnostic_BilanAngers2013.pdf.
- Guillemard, Denis. 2018. « Authenticité et patrimoine, l'immobilité changeante ». *Nouvelle revue d'esthétique* n° 21 (1) : 21-29.
- Heinrich, Nathalie. 2009a. *La fabrique du patrimoine : de la cathédrale à la petite cuillère*. Ethnologie de la France 31. Paris : Maison des sciences de l'homme.
- Heinrich, Nathalie. 2009b. *Le bétisier du sociologue*. Hourvari. Paris : Klincksieck.
- Heinrich, Nathalie. 2012. « Les Emotions Patrimoniales : De l'affect à l'axiologie : LES EMOTIONS PATRIMONIALES ». *Social Anthropology* 20 (1) : 19-33. <https://doi.org/10.1111/j.1469-8676.2011.00187.x>.
- Hugo, Victor. 1832. « Guerre aux démolisseurs ». *Revue Des Deux Mondes*, 1832. <https://www.revuedesdeuxmondes.fr/article-revue/guerre-aux-demolisseurs/>.
- INSEE. 2016a. « Définition - Recensement de la population | Insee ». 2016. <https://www.insee.fr/fr/metadonnees/definition/c1486>.
- INSEE. 2016b. « Définition - Recensement (Enquête de) | Insee ». 2016. <https://www.insee.fr/fr/metadonnees/definition/c1610>.
- Joannette, Myriam, et Jessica Mace, éd. 2019. *Les communautés patrimoniales*. Nouveaux patrimoines. Québec : Presses de l'Université du Québec.
- Loustau, Nathalie Casemajor, et Michèle Gellereau. 2008. « Dispositifs de transmission et valorisation du patrimoine : l'exemple de la photographie comme médiation et objet de médiation ». In, 3. https://archivesic.ccsd.cnrs.fr/sic_00426294.
- Magnaghi, Alberto. 2012. *Il progetto locale: Verso la coscienza di luogo*. 2^e éd. Torino : Bollati Boringhieri.
- Magnaghi, Alberto. 2014. *La biorégion urbaine : petit traité sur le territoire bien commun*. Paris : Eterotopia.
- Massary, Xavier de, et Georges Coste. 2007. *Principes, méthode et conduite de l'Inventaire général du patrimoine culturel*. Édité par Hélène Verdier. 2^e éd. Documents & méthodes, no 9. Paris : Éditions du patrimoine.
- Morisset, Lucie K. 2018. « Préserver ou partager ? Du patrimoine aux communautés patrimoniales ». In *Pratiques mémorielles et politique : pour une anthropologie politique du patrimoine*, 39-52. Anthropologie du Monde Occidental. Paris : L'Harmattan.
- Morris, William. 1985. *Contre l'art d'élite*. Paris : Hermann.
- Négri, Vincent. 2014. « L'évolution des politiques d'inventaire au miroir du droit européen ». *L'Observatoire* N° 45 (2) : 56-59.
- Poli, Daniela. 2018. *Formes et figures du projet local*. Paris : Eterotopia Éditions.

- Poulot, Dominique. 2004. « L'invention du patrimoine : pratiques et récits de l'âge classique au XX^e siècle ». *Annuaire de l'EHESS. Comptes rendus des cours et conférences*, janvier, 740-41.
- Poulot, Dominique. 2006. « Introduction ». *Culture & Musées* 8 (1) : 13-25.
<https://doi.org/10.3406/pumus.2006.1402>.
- Premier congrès international des architectes et techniciens des monuments historiques. 1931. *La Charte d'Athènes pour la Restauration des Monuments Historiques*. Athènes.
<http://www.icomos.org/fr/chartes-et-normes/179-articles-en-francais/ressources/charters-and-standards/425-la-charte-dathenes-pour-la-restauration-des-monuments-historiques-1931>.
- Rioux, Jean-Pierre. 1985. « L'émoi Patrimonial ». *The Temps de la Réflexion* 6 (n/a) : 39.
- Ruskin, John, et George Elwall. 2008. *Les sept lampes de l'architecture*. Paris : Klincksieck.
- Sloterdijk, Peter. 2005. *Écumes. Sphères III*. Paris : Martin Sell Éditeurs.
- Smith, Laurajane. 2006. *Uses of heritage*. London ; New York : Routledge, Taylor & Francis Group.
- Turco, Angelo. 1988. *Verso una teoria geografica della complessità*. Milan : Unicopli.
- Unesco Centre du patrimoine mondial. 2019. *Orientations devant guider la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial*.
- Vassart, Sabine. 2006. « Habiter ». *Pensee plurielle* n° 12 (2) : 9-19.
- Vernières, Michel. 2015. « Le patrimoine : une ressource pour le développement ». *Techniques Financieres et Developpement* n° 118 (1) : 7-20.
- Vernières, Michel, et GEMDEV (Group), éd. 2011. *Patrimoine et développement : études pluridisciplinaires*. Hommes et sociétés. Paris : Karthala : GEMDEV.

Romeo Carabelli est géographe (PhD, Univ. de Tours et HDR, ENS Lyon). Ingénieur de recherche et formation à CITERES, UMR 7324 CNRS et université de Tours (<http://citeres.univ-tours.fr/>) il est responsable de l'équipe Monde Arabe et Méditerranée et directeur de la revue Les Cahiers d'EMAM (<https://www.openedition.org/8985>). Enseignant vacataire à l'école d'architecture de Marrakech et vice-président du Comité scientifique internationale d'Icomos Shared Built Heritage. Après un début de carrière en tant qu'architecte (Milan, 1992, n.7845) il a axé son travail personnel de recherche sur les processus de *re-territorialisation* patrimoniale de l'héritage colonial et, plus spécifiquement, sur les agencements contemporains des productions dispersées et multinationales. Ses terrains de recherche traditionnels se situent au Maghreb occidental et dans l'aire géographique de la Palestine mandataire. À cette occasion, il a focalisé les compétences développées dans les différents terrains sur un site plus proche pour concevoir et diriger le projet *Patrimoine culturel de proximité, Bien Commun pour la construction territoriale* (PBC).

Mathieu Gigot est Maître de conférences en aménagement de l'espace-urbanisme à l'université de Paris. Géographe de formation, il est membre de l'UMR Géographie-Cités (CRIA) et chercheur associé à l'UMR CITERES. Il mène des recherches sur les outils de protection et de mise en valeur des patrimoines et des paysages. Il s'intéresse aussi aux effets du droit et des qualifications juridiques des espaces, notamment dans le cadre des documents de planification territoriale. En privilégiant une approche par les outils de l'action publique, il se positionne donc au croisement de plusieurs disciplines (géographie, urbanisme, droit) pour enrichir les recherches sur les politiques publiques. Il a travaillé sur un programme de recherche ANR qui s'intéressait au Plan Local d'Urbanisme patrimonial avant d'intégrer l'équipe du projet *Patrimoine culturel de proximité, Bien Commun pour la construction territoriale* (PBC) en tant qu'ingénieur de recherche. Il a, à ce titre, accompagné les démarches expérimentales de caractérisation des patrimoines sur plusieurs terrains de recherche.

Amélie Robert est géographe, ingénieure de recherche contractuelle au CRJP (Université d'Orléans), chercheur associé à l'UMR CITERES (université de Tours, CNRS). Elle mène des recherches sur les paysages, en privilégiant une approche géohistorique. Elle questionne ainsi les traces laissées par le passé (dont celles des conflits) sur les territoires et la manière dont les sociétés actuelles se réapproprient ces héritages visibles, les revendiquant alors, parfois en les réinventant (dans le cas du patrimoine viticole). Elle s'est intéressée au patrimoine culturel de proximité et au bien commun dans le cadre du projet *Patrimoine culturel de proximité, Bien Commun pour la construction territoriale* (PBC). Elle a rejoint l'équipe notamment pour concourir à la réflexion sur la méthode « RIC+ » et à la rédaction de ce livret.

Auteurs : Romeo Carabelli, Mathieu Gigot, Amélie Robert

Relecteurs : Bruno Marmioli, Philippe Tanchoux

Éditions : Mission Val de Loire, Tours

Graphisme, mise en page : Romain Bigot

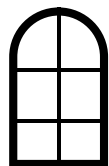
Impression : Imprimerie ITF, Mulsanne

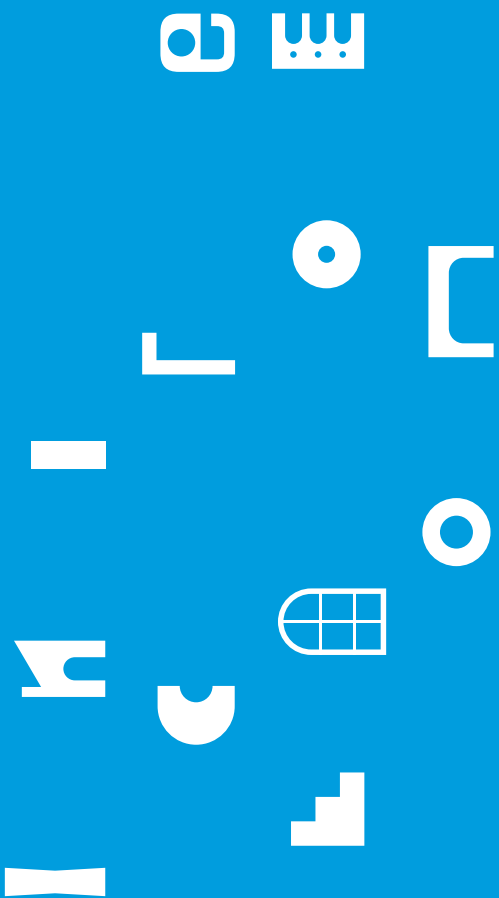
Cet ouvrage est imprimé à cent exemplaires, par ITF imprimeurs, à Mulsanne.

La couverture est sérigraphiée sur Carte 350g, en Pantone 805,

les pages intérieures sont imprimées sur Cocoon blanc offset 100g recyclé ;

elles sont composées en Signo, un alphabet de Rui Abreu.





Tous les biens hérités sont susceptibles d'être reconnus comme patrimoniaux mais ils ne le sont qu'au terme préalable d'une caractérisation spécifique. Ce livret propose un parcours méthodologique de reconnaissance et caractérisation du patrimoine de proximité développé dans le cadre du projet PBC : Patrimoine culturel de proximité, Bien Commun pour la construction territoriale, financé par la région Centre-Val de Loire. *Identifier et caractériser le Patrimoine de proximité* retrace la genèse de la méthode proposée, l'illustre avec des exemples spécifiques et en discute les limites et les évolutions possibles. Ensuite, il s'oriente davantage vers la réalisation opérationnelle et propose un *vademecum* destiné à accompagner une approche participative du processus de caractérisation du patrimoine. Le *vademecum* indique ainsi les modalités techniques qui permettent de réaliser une campagne de terrain sur des bases scientifiques structurées et simples à appréhender.

